

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

• **La communauté de communes Ardennes Thiérache**

Représentée par son Président, Miguel LEROY, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 30 septembre 2021,

d'une part,

ET

• **L'État,**

Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État » ;

• **Le conseil régional Grand-Est,**

Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil régional,

• **Le conseil départemental des Ardennes,**

Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit:

Préambule

Le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, sociale et environnementale du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la communauté de communes Ardennes Thiérache ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la communauté de communes Ardennes Thiérache par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la communauté de communes Ardennes Thiérache.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la communauté de communes Ardennes Thiérache et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le conseil régional et le conseil départemental. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la communauté de communes Ardennes Thiérache a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la communauté de communes Ardennes Thiérache a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire définie par la communauté de communes Ardennes Thiérache et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à l'échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la communauté de communes Ardennes Thiérache.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, inter-territoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte

Article 2.1 – les schémas et contrats de référence

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
 - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

Article 2.2 – la synthèse du Projet de Territoire

La Communauté de communes est en cours d'élaboration de son projet de territoire « Ardennes Thiérache 2030 ». Ce dernier prendra en compte des actions et politiques menées depuis déjà plusieurs années mais également de nouvelles orientations au niveau de la cohésion sociale, du tourisme, de la mobilité, de l'environnement et de la transition écologique et énergétique entre autres.

Soucieuse d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et adaptées aux aspirations du territoire et de la population, la Communauté de communes est actuellement dans une phase de concertation avec les habitants et forces vives du territoire.

A l'issue de cette concertation, la rédaction du projet de territoire sera ainsi finalisée et entérinée par le conseil communautaire.

Le projet de territoire, les politiques mises en œuvre et les actions à mener seront toutes étudiées, analysées et évaluées sous l'angle des 17 Objectifs de Développement durable.

C'est la raison pour laquelle la stratégie évoquée ci-dessous reste succincte et partielle.

Cependant la Communauté de communes vise à renforcer l'attractivité du territoire afin notamment d'inverser la tendance (légère baisse) démographique, de créer de la richesse ou de mettre en valeur les richesses

naturelles et patrimoniales du territoire (tourisme, agriculture...), d'adapter le territoire aux changements climatiques, de poursuivre la valorisation des produits locaux et des circuits courts, d'apporter des nouvelles solutions de mobilités et de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le projet de territoire pourrait ainsi s'orienter autour de 6 axes qui permettent de reprendre les actions en cours et à venir sur le territoire.

Axe	Actions prioritaires	Actions supplémentaires
Développer l'accès aux services à la population et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un contrat local de santé - Extension de la MSPU de Signy-le-Petit - Borne de recharge pour véhicules électriques - Borne de recharge avec véhicule en auto partage à Maubert-Fontaine - Travaux d'extension de la médiathèque de Maubert-Fontaine - Mise en place d'un PLUI - Mise en place d'une ORT et petites villes de demain (Auvillers les Forges, Signy le Petit, Maubert-Fontaine, Liart, Rumigny, Rouvroy sur Audry). - Recrutement d'un chef de projet « PVDD –ORT » - Actions en faveur du maintien et de la création des commerces 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une MSP multi-site Rouvroy sur Audry/Liart. - Mise en place d'un relais senior - Mise en place d'un transport à la demande « + 60 ans » - Création et mise en place de l'application de co-voiturage - Mise en place d'un espace muséal numérique micro-foie <p>Création et animation d'une union commerciale industrielle artisanale (UCIA)</p> <p>Poursuite du développement des services mutualisés</p>
Engager la revitalisation des centres bourgs	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du THD - Construction d'une cuisine centrale à Auvillers-les-Forges - Réaménagement des Broises Basses en salle de spectacle - Investissement / remplacement de matériel informatique, ENI pour les écoles - Création de restauration scolaire à Signy le Petit - Création de restauration scolaire à Liart - Aménagement de l'étang de la motte - Mise en service du gîte de groupe 60 lits « aux lits ardennais » - Travail sur les logements vacants et indignes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des Broises Basses en brasserie et en gîtes de groupes a Rumigny - Construction du pole scolaire de Maubert-Fontaine - Réhabilitation du pole scolaire de Signy-le-Petit - Valorisation du patrimoine touristique - Valorisation du cadre de vie - Animation culturelle du territoire - Création d'aire de camping-car - Création de bâtiments « blancs » - Développement de la ZAE de Regniowez
Renforcer la qualité de vie et l'attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Borne de recharge pour véhicules électriques - Borne de recharge avec véhicule en auto partage à Maubert-Fontaine - Création et mise en place de l'application de co-voiturage - Diagnostic ouvrage d'arts « programme ponts » - Mise en place d'un PCAET - Assainissement collectif Signy-le-Petit - Etude sur les coulées de boue - PIG - Etude pré-opérationnelle OPAH – revitalisation rurale 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un arrêt ter « bus » à Mon-Idée - Mise en place d'une aire de covoiturage à Mon-Idée - Etude en vue de la création de schémas cyclables (tourisme / usage quotidien) - Développement des circuits courts et valoriser et développer la production locale - Assainissement collectif Maubert-Fontaine - Assainissement collectif Auvillers-les-Forges/Eteignières - Création d'une objection - Mise en place du tri des biodéchets - OPAH
Créer des nouvelles mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une concertation territoriale pour la définition du projet de territoire - Réinvestir des locaux vacants pour proposer des bureaux ou tiers lieux - Mise en place d'un revenu étudiant communautaire - Mise en place d'un contrat local de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de la CTG - Mise en place d'un LAEP (lieu d'accueil enfant parent)

ARTICLE 3 – Le contenu du pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la communauté de communes Ardennes Thiérache est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets ;

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la communauté de communes Ardennes Thiérache et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental assisteront la communauté de communes Ardennes Thiérache dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires*).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la communauté de communes Ardennes Thiérache est le sous-préfet de Charleville-Mézières ou son représentant.

Article 5-3 - Les engagements du conseil régional

Le conseil régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du conseil régional concernant le pacte de la communauté de communes Ardennes Thiérache est l'élu régional référent PTRTE pour les Ardennes.

Ainsi que :

- Benjamin COSTENOBLE, directeur de la Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
- Alain LOBET, chef de service développement territorial, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
- Ophélie ALEXANDRE, chargée de mission Pacte Ardenne, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
- Sabine CASTELLO-MARCHANT, Animatrice Conseillère Fonds Européens Structurés et d'Investissement, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
- Stéphane PERREAU, chargé de mission Contractualisation, Direction de la cohésion des territoires

Article 5-4 – Les engagements du conseil départemental

Le conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Le contact du conseil départemental concernant le pacte de communauté de communes Ardennes Thiérache est le directeur général des services.

Article 5-5 – Les engagements de la communauté de communes Ardennes Thiérache

La communauté de communes Ardennes Thiérache s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la communauté de communes Ardennes Thiérache sont :

- Monsieur le Président de la Communauté de communes : Miguel LEROY
- Monsieur le Directeur Général des Services : Nicolas PERRI

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, le conseil régional et le conseil départemental accompagnent la communauté de communes Ardennes Thiérache dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant,
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président du conseil communautaire de la communauté de communes Ardennes Thiérache
- le cas échéant, les représentants des partenaires signataires du présent pacte.

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la communauté de communes Ardennes Thiérache présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). A cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire

La communauté de communes Ardennes Thiérache assure l'élaboration du pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de suivi du pacte de la communauté de communes Ardennes Thiérache est composé :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Charleville-Mézières ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Région Grand Est ou son représentant,
- Monsieur le Président du Département des Ardennes ou son représentant,

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi

La communauté de communes Ardennes Thiérache identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La communauté de communes Ardennes Thiérache définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

Le Président de la communauté de communes d'Ardennes Thiérache

Miguel LEROY



Le Préfet des Ardennes

Jean-Sébastien LAMONTAGNE



Le Président du Conseil Régional

Boris RAVIGNON,
Vice-président



Le Président du Conseil Départemental des Ardennes

Noël BOURGEOIS



ARTICLE 10 – Entrée en vigueur.

Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est

Le 18 novembre 2021



Caisse d'Allocations Familiales



Banque des Territoires



Sous réserve d'éligibilité des projets,
Agence de l'Eau Seine Normandie



Agence de l'Eau Rhin-Meuse

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Établissement Public Foncier de Grand Est



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE 09 JUIL. 2021

N°1659

Charleville-Mézières, le 30 JUIN 2021

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Réf: 2021/VV/ 205

Affaire suivie par : Violette VISENTIN

Tel : 03 24 59 67 96

@ : pref-relations-collectivites@ardennes.gouv.

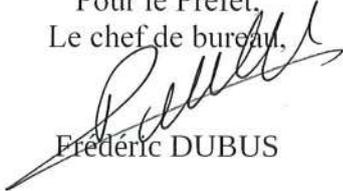
BORDEREAU D'ENVOI

A

- Monsieur le président de la chambre régionale des comptes
- Monsieur le directeur départemental des territoires
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Madame la directrice départementale des finances publiques des Ardennes pour transmission au trésorier concerné
- Monsieur le président du conseil départemental (secrétariat général)
- Monsieur le président de la communauté de communes Ardennes Thiérache

Ci-joint 1 copie de mon arrêté n° 2021-374 du 30 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Ardennes Thiérache.

Pour le Préfet,
Le chef de bureau,


Frédéric DUBUS

**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

ARRETE N° 2021 - 37h

**Portant modification des statuts de la communauté de communes
Ardennes Thiérache**

**Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 5211-17 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-058 du 24 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Ardennes Thiérache ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-132 du 12 mars 2021 donnant délégation de signature à M. Christian VEDELAGO, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 mars 2021 décidant de prendre la compétence « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » au 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la notification de cette délibération aux maires des communes membres de la communauté de communes Ardennes Thiérache le 23 avril 2021 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes Ardennes Thiérache reçues à ce jour ;

Considérant que les règles de majorité qualifiée prévues à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales ont été respectées ;

1, place de la préfecture BP 60002 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - Télécopie: 03 24 58 35 21 - *ur*: prefecture@ardenne.gov.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardenne.gov.fr

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les statuts de la communauté de communes Ardennes Thiérache sont modifiés à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 : A la suite de cette modification, les statuts de la communauté de communes Ardennes Thiérache sont ceux annexés au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2020-053 du 24 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Ardennes Thiérache est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des finances publiques des Ardennes, le président de la communauté de communes Ardennes Thiérache, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 30 III 2021

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet des Ardennes 1, place de la Préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières Cedex
 - soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS
 - soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Christian VEDELAGO

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE

Article 1 : La communauté de communes Ardennes Thiérache est composée des communes suivantes :

ANTHENY, AOSTE, AUBIGNY-LES-POTHEES, AUGEL, AUVILLERS-LES-FORGES, BLANCHEFOSSE-ET-BAY, BOSSUS-LES-RUMIGNY, BROGNON, CERNION, CHAMPLIN, CHILLY, L'ECHELLE, ESTREBRAY, ETALLE, ETEIGNIERES, LA PEREE, FLAIGNES-HAVYS, FLIGNY, LE FRET, GIRONDELLE, HANNAPPES, LANEUVILLE-AUX-JOUTES, LEPRON-LES-VALLEES, LIART, LOGNY-BOGNY, MARBY, MARLEMONT, MAUBERT-FONTAINE, NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU, PREZ, REGNIOWEZ, REMILLY-LES-POTHEES, ROUVROY-SUR-AUDRY, RUMIGNY, SIGNY-LE-PETIT, TARZY, VAUX-VILLAINÉ.

Article 2 : Son siège est fixé au 4 - 6, impasse de la fontaine – 08 260 Maubert-Fontaine.

Article 3 : Les compétences de la communauté de communes Ardennes Thiérache sont les suivantes :

I. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la communauté de communes Ardennes Thiérache exerce de plein droit les compétences obligatoires suivantes :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1° de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

6. Assainissement.

II. COMPÉTENCES FACULTATIVES

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la communauté de communes Ardennes Thiébauche exerce de plein droit les compétences optionnelles suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2. Politique du logement et du cadre de vie ;
3. Création, aménagement et entretien de la voirie ;
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
5. Action sociale d'intérêt communautaire ;
6. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
7. Animations sportives, pédagogiques et culturelles
 - Participation à des activités et projets pédagogiques proposés par les établissements publics de l'aire géographique de la communauté de communes ;
 - Organisation, participation à des événements sportifs et culturels de rayonnement communautaire.
8. Enfance et Jeunesse
 - Mise en place d'un service de restauration scolaire dans chacun des pôles scolaires et construction, entretien et gestion d'équipement ;
 - Mise en place d'un service de garderie périscolaire ;
 - Organisation d'un service minimum d'accueil aux écoles en cas de grève des enseignants ;
 - Organisation des activités péri-éducatives sur les écoles du territoire ;
 - Transport : il sera effectué dans le cadre de la réglementation en vigueur. Il se limitera aux activités scolaires reconnues d'intérêt communautaire, périscolaires et sportives pendant le temps scolaire ;
 - Réalisation et soutien aux projets pédagogiques inter-écoles de la communauté ayant un impact communautaire avec les écoles et les associations ;
 - Service des écoles : fonctionnement non lié aux bâtiments (agents des écoles, fournitures et équipement mobilier et matériels).
9. Aménagement et gestion d'équipements touristiques
 - La base de loisirs de l'étang de la Motte notamment pendant les mois de juillet et août ;
 - Le centre d'hébergement de la commune de Ligny ;
 - Aménagement, entretien et gestion des circuits de randonnées équestres, pédestres et cyclistes sur le territoire communautaire (maîtrise d'ouvrage et gestion communautaire) notamment via l'aménagement de sentiers et circuits à thème : 1) création, entretien, débroussaillage, signalisation et développement des sentiers de randonnée et circuits pédestres, équestres et VTT, 2) étude et réalisation d'aménagements collectifs

susceptibles de développer le tourisme : signalisation générale des sites, création de parkings et d'aires naturelles de stationnement, aménagement paysager, création d'aires de pique-nique, barbecue ;

- Mise en place de produits touristiques ;
- Coordination de la signalétique touristique.

10. Communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

11. Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

12. Gestion des eaux pluviales urbaines ; Création et entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales d'origine urbaine, à savoir ceux concernant la desserte directe et exclusive des habitations et activités économiques, et des bassins de rétention en lien avec la voirie communautaire.

III. AUTRES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Organisation de la mobilité, à compter du 1^{er} juillet 2021, au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

Article 4 : Habilitations statutaires : prestation de service, mise à disposition de services et maîtrise d'ouvrage déléguée

- Prestations de services à la demande et pour le compte des collectivités, ou groupements de collectivités, non membres de la communauté de communes uniquement dans le cadre de compétences en lien avec celles de la communauté de communes.
- Mise à disposition des communes membres de la communauté de communes de services communautaires pour l'exercice de leurs compétences. Une convention conclue entre la communauté de communes et la ou les communes intéressées précise alors l'intérêt de la bonne organisation des services et fixe les conditions de remboursement des frais de fonctionnement des services.
- Maîtrise d'ouvrage déléguée, sous certaines conditions et à la demande des communes membres, de travaux propres à ces communes dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Article 5 : Adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte :

L'adhésion de la communauté à un syndicat mixte est décidée par le conseil de communauté statuant à la majorité simple. Le retrait de la communauté s'effectue dans les mêmes conditions.

Article 6 : Les fonctions de comptable public sont exercées par le trésorier de Roeroi.



DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNES THIERACHE



SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. Contexte.....	4
2. Cadre conceptuel du DLS.....	4
2.1 Une définition positive et globale de la santé qui dépasse les dimensions physiques et médicale	4
2.2 Une analyse globale des conditions de santé sur le territoire.....	5
2.3 Une analyse combinée de données qualitatives et quantitatives.....	5
2.4 Un outil d'aide à la décision	6
3. Déroulement du diagnostic	7
4. METHODOLOGIE.....	8
4.1 Données quantitatives	8
4.2 Données qualitatives	9
DONNEES QUANTITATIVES : PORTRAIT DE TERRITOIRE	15
1. Contexte territorial de la communauté de communes.....	15
2. L'état de santé de la population.....	16
3. les caractéristiques environnementales de la santé	18
a. Une part élevée de logements potentiellement indignes et une offre sociale locative peu développée.....	18
b. Une qualité des eaux distribuées plutôt bonne mais la présence de produits phytosanitaires	21
c. Expositions environnementales liées aux milieux extérieurs	23
4. Le contexte sociodémographique et socio-économique	24
a. Une surreprésentation des classes d'âge très jeunes et âgées.....	24
b. Composition des ménages : une part importante de familles avec enfants et de personnes âgées seules.....	26
c. Des niveaux d'études faibles chez les jeunes et les femmes	28
d. Population active / sans emploi (taux de chômage).....	29
e. Structure de la population par CSP et évolution	30
f. Des indicateurs de revenus et de pauvreté relativement défavorables	31
5. L'offre sociale et de soins	32
a. Les médecins généralistes	33
b. Les infirmiers	36
c. Autres types de professionnels de santé libéraux et médecins spécialistes.....	37
d. Les Maisons de Santé Pluridisciplinaire.....	39
e. L'offre des établissements sanitaires et médico-sociaux.....	41
f. L'offre sociale	47
CONCLUSION	50
DONNEES QUALITATIVES	52
6. Introduction.....	52
7. Analyse.....	52
a. Environnement : cadre de vie, qualité de l'air, habitat	53

b.	Transport.....	56
c.	Offre sportive, culturelle et de loisirs.....	59
d.	Emploi et formation.....	63
e.	Relations sociales	67
f.	Services et commerces.....	70
g.	Offre de soins paramédicaux	72
h.	Médecine hospitalière, générale et spécialisée.....	73
i.	Interconnaissance de professionnels de santé.....	77
j.	Difficultés d'accès aux soins soulignés par les personnes interrogées	77
k.	Offre de prise en charge pour les personnes en situation de handicap.....	78
l.	Offre scolaire, périscolaire et crèches.....	79
m.	Offre de prévention	81
n.	Communication	83
o.	Tourisme	84
p.	Numérique.....	84
q.	Focus Enfance – Jeunesse : une population qui a été évoquée par de nombreuses personnes interrogées	85
	CONCLUSION GENERALE : SYNTHESE ET ENJEUX	87
1.	Deux constats transversaux	87
a.	Les disparités à l'intérieur du territoire	87
b.	La fragilité socioéconomique du territoire dans le Sud-Ouest de l'EPCI.....	87
2.	Des enjeux spécifiques	88
❖	Des difficultés de mobilité entraînant une inégalité d'accès aux services proposés.....	88
❖	Des enjeux centrés sur certains publics.....	88
❖	Une répartition inégale de l'offre couplée à des difficultés de mobilité engendrant des difficultés d'accès à l'offre de soins.....	90
❖	La lisibilité de l'offre de prévention à renforcer.....	91
❖	Un parc de logements insalubres, indignes ou vieillissant surreprésenté impactant particulièrement les personnes âgées.....	92
3.	SYNTHESE ET CONCLUSION DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC.....	92
	BIBLIOGRAPHIE.....	95
	GLOSSAIRE.....	96
	ANNEXES.....	97

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

En novembre 2019, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes Ardennes Thiérache se sont engagés dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache (CCAT).

Mesure de la loi du 21 juillet 2009 (HPST) et reprise dans la loi N°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, le CLS est conclu par l'Agence régionale de santé (ARS) avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Il porte sur l'ensemble des champs de compétences de l'ARS et de ses partenaires.

Un CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à améliorer la santé, pour tous les habitants d'un territoire et notamment les plus fragiles. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet Régional de Santé sur les champs de la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médicosocial.

Etape préalable à la mise en œuvre de ce CLS, le présent diagnostic propose une analyse mettant en évidence la situation démographique, sociale, médicosociale et sanitaire du territoire. L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé du Grand Est (Ireps GE) a été mandatée par la communauté de communes Ardennes Thiérache (CCAT) et l'ARS GE pour réaliser le DLS sur le territoire.

Ce travail a été réalisé en plusieurs étapes dont la méthode est présentée ci-après. Une première étape a consisté à réaliser un portrait de territoire sur la base des principales données quantitatives disponibles (I). La seconde étape a permis de réaliser une enquête qualitative effectuée auprès d'élus, de professionnels et d'habitants de la CCAT (II). Le croisement des données qualitatives et quantitatives permet de mettre en lumière les grands enjeux et objectifs sous-jacents à relever sur le territoire.

2. CADRE CONCEPTUEL DU DLS

Afin de déterminer les priorités et axes de travail visant le non renforcement, voire la réduction des inégalités, le diagnostic local de santé doit s'inscrire dans une démarche de projets en promotion de la santé. Cette démarche de diagnostic repose sur trois éléments essentiels :

2.1 Une définition positive et globale de la santé qui dépasse les dimensions physiques et médicale

La santé doit être entendue et analysée dans le cadre du diagnostic comme définie par la Charte d'Ottawa en 1986 : « *La santé, c'est la mesure dans laquelle un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques.* ».

2.2 Une analyse globale des conditions de santé sur le territoire

La définition précitée met en exergue l'influence que peuvent avoir différents facteurs sur l'état de santé. Si dans la première partie du 20^{ème} siècle prédominait une conception hygiéniste de la santé s'attachant à définir les comportements individuels comme facteur d'influence majeur de l'état de santé ; la Charte d'Ottawa a permis d'asseoir la reconnaissance d'autres catégories de déterminants qu'il est incontournable d'étudier dans le cadre d'un diagnostic.

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,...	
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974)

Comme l'évoque le tableau ci-dessus¹, il est reconnu, à ce jour, qu'au-delà du comportement et des habitudes de vie, de nombreux éléments d'ordres politiques, économiques, sociaux, culturels, biologiques, peuvent modifier et/ou influencer notre état de santé. Cela met en évidence la multiplicité des dimensions à interroger dans le cadre d'un diagnostic.

De nombreux autres modèles théoriques de déterminants ont été élaborés depuis 1974 et confirment l'absolue nécessité d'étudier et d'agir sur ces multiples déterminants pour améliorer la santé et réduire les inégalités de santé au sein des populations.

2.3 Une analyse combinée de données qualitatives et quantitatives

L'approche retenue et mise en œuvre par l'Ireps pour le diagnostic mené sur le territoire de la CCAT a permis d'explorer des données épidémiologiques ainsi que des données objectivées disponibles sur les déterminants de la santé ; mais également la perception qu'ont les habitants de leur santé et plus globalement des facteurs influençant leur santé. Elle s'est ainsi appuyée sur un volet quantitatif et un volet qualitatif complémentaire.

¹ <https://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/>

Ce double volet permet effectivement :

- **D'organiser un recueil** auprès des professionnels, des élus et des habitants (volet qualitatif) permettant de compléter l'approche statistique (volet quantitatif) ;
- **De faire émerger des problématiques non visibles et non étudiées** au travers des données chiffrées ;
- **De proposer une analyse globale des conditions de vie sur le territoire** (analyse combinée de données qualitatives et quantitatives).

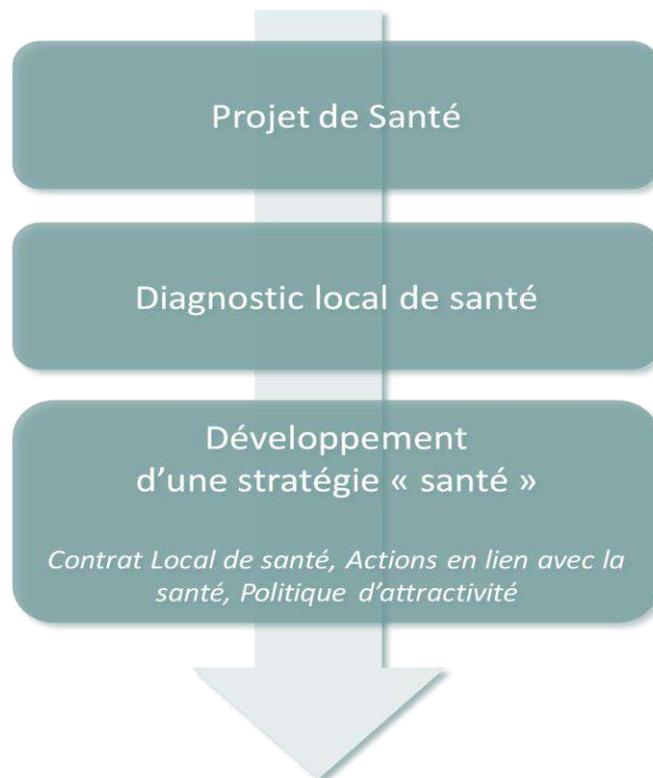
2.4 Un outil d'aide à la décision

Un diagnostic s'inscrivant dans une telle démarche globale permet de construire une stratégie de santé. En effet, il constitue :

- Un portrait socio-sanitaire du territoire,
- Une analyse des besoins, demandes et éventuelles réponses du territoire par les acteurs et les habitants,
- Une étape de création d'une dynamique avec les acteurs et les habitants.

Et est ainsi un véritable outil d'aide à la décision.

Par ailleurs, en Grand Est, le Diagnostic Local de Santé s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Santé (PRS) 2018-2028 de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) comme l'étape préparatoire à l'établissement d'un éventuel Contrat Local de Santé (CLS).



3. DEROULEMENT DU DIAGNOSTIC

Lancement de la démarche

❖ Lancement du diagnostic // Décembre 2019 - Janvier 2020

Une première rencontre de l'équipe projet (CCAT, ARS, Ireps) a eu lieu le 3 décembre 2019. Elle a permis de confirmer les objectifs et le calendrier de l'étude, mais également de prédéfinir la liste des acteurs à solliciter au comité de pilotage.

Un ensemble de données et documents existants permettant une première vue d'ensemble du territoire (diagnostics antérieurs, actions déjà conduites...) a été transmis à l'Ireps.

❖ Mobilisation et récolte des données auprès des élus // Janvier 2020 – Mars 2020

Les acteurs (élus, professionnels, bénévoles) ainsi listés ont été conviés à une première rencontre du comité de pilotage le 13 janvier 2020, en présence de l'Ireps. Cette rencontre a permis de présenter la méthodologie du diagnostic, d'identifier collectivement des acteurs complémentaires à associer et de déterminer les acteurs en présence souhaitant contribuer aux entretiens. De même, des réunions des groupes de travail du SDSF (schéma départemental de services aux familles) en janvier 2020 ont permis une présentation de la méthodologie du diagnostic ainsi qu'une mobilisation des acteurs et bénévoles du territoire. Suite à ces réunions, une liste d'acteurs à solliciter pour des entretiens collectifs a été élaborée par l'Ireps, complétée et validée par la CCAT et l'ARS (recueil des données fait de juillet à novembre 2020).

Parallèlement, en concertation avec la CCAT, 2 entretiens collectifs auprès de 20 élus ont été menés en mars 2020 par l'Ireps. Le profil des élus interrogés figure en partie 4.2.

Sur le volet quantitatif, au cours de ces 3 mois, l'Ireps a débuté l'exploitation des documents existants et indicateurs issus des bases de données.

Recueil et analyse des données

Des ajustements de la méthodologie et du calendrier ont été apportés suite au contexte épidémique. Un entretien collectif auprès des professionnels n'a pas pu être mis en place. En remplacement, des entretiens individuels par téléphone ont été réalisés.

Voici le calendrier ajusté.

❖ Récolte des données // Juillet 2020 – Novembre 2020

41 habitants ont été rencontrés entre juillet et septembre 2020 (5 habitants lors d'un entretien collectif et 36 en micros-trottoirs). 23 professionnels ont été entendus au travers de 3 entretiens collectifs et 3 entretiens individuels entre octobre 2020 et novembre 2020.

Les méthodes de recueil, le profil des personnes rencontrées sont détaillées en partie 4.2.

❖ Analyse des résultats // Novembre 2020 – Janvier 2021

Un travail d'analyse a été engagé à la fois à partir des données chiffrées récoltées et des données qualitatives. L'ensemble des entretiens et micros-trottoirs a ainsi été retranscrit puis

catégorisé dans une grille d'analyse s'appuyant sur l'outil de catégorisation des résultats.² Une analyse croisée entre les données qualitatives et quantitatives a été réalisée par l'Ireps.

❖ **Restitution des résultats à la CCAT // Janvier 2021 – Février 2021**

5 réunions de l'équipe projet ont eu lieu en janvier et février 2021 pour échanger sur les principaux résultats, l'évolution du rapport final et l'identification des priorités, ainsi que sur les modalités de restitution des résultats.

❖ **Finalisation // Février 2021 – Mars 2021**

A la suite des rencontres avec la CCAT et l'ARS, un document commun présentant les volets quantitatif et qualitatif a été finalisé et transmis à la CCAT et à l'ARS.

Une réflexion sur les principaux enjeux a été engagée et une restitution finale sera réalisée au comité de pilotage en mars 2021.

4. METHODOLOGIE

4.1 Données quantitatives

Cette étape du diagnostic a consisté à croiser et analyser les principales sources documentaires et données quantitatives disponibles sur les caractéristiques du territoire de la CCAT. Deux types de sources ont été mobilisés dans ce cadre :

- Un ensemble de travaux fournis par l'ARS et la Communauté de Communes (cf. Bibliographie).
- Des données complémentaires issues des sources statistiques disponibles (Insee, Données par EPCI traitées et recueillies par l'ORS Grand Est, Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé, Statistique annuelle des établissements de santé, etc.). Ces données ont été utilisées afin d'affiner l'analyse de certains indicateurs, notamment en ce qui concerne la comparaison avec les niveaux départemental et régional.

Cette analyse propose un focus sur les caractéristiques et les spécificités du territoire au travers de différentes composantes :

- Etat de santé de la population ;
- Caractéristiques environnementales de la santé ;
- Contexte démographique et socio-économique ;
- Organisation du système de santé.

² Promotion santé Suisse, Guide pour la catégorisation des résultats, 2^{ème} version revue et corrigée, Adaptée pour la France par l'INPES, Janvier 2007

4.2 Données qualitatives

Méthodologie de recueil de données

En complément et en articulation avec le recueil de données quantitatives, le diagnostic qualitatif consiste au préalable à **interroger les représentations et perceptions** de la santé et de la qualité de vie³ des acteurs (élus, professionnels, bénévoles) et des habitants puis :

- À recueillir et analyser les **demandes** quant aux déterminants en matière de santé/qualité de vie auprès des habitants,
- À recueillir et analyser les **besoins** quant aux déterminants de la santé/qualité de vie auprès des acteurs du territoire.

L'analyse des besoins/demandes recueillis à la lueur des réponses existantes sur le territoire pourra se faire suite à cette première étape.

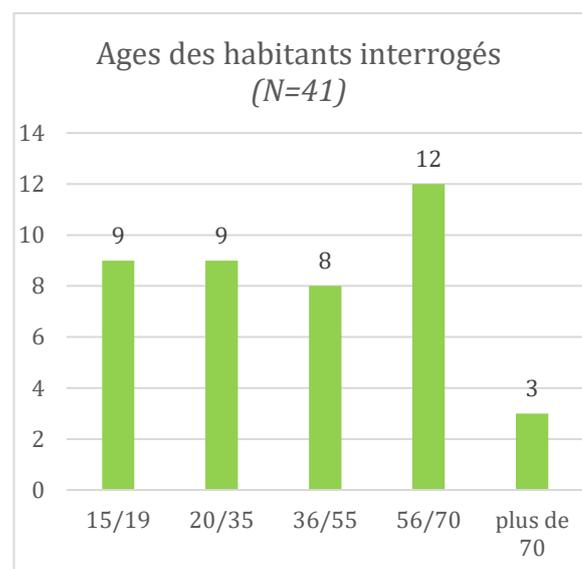
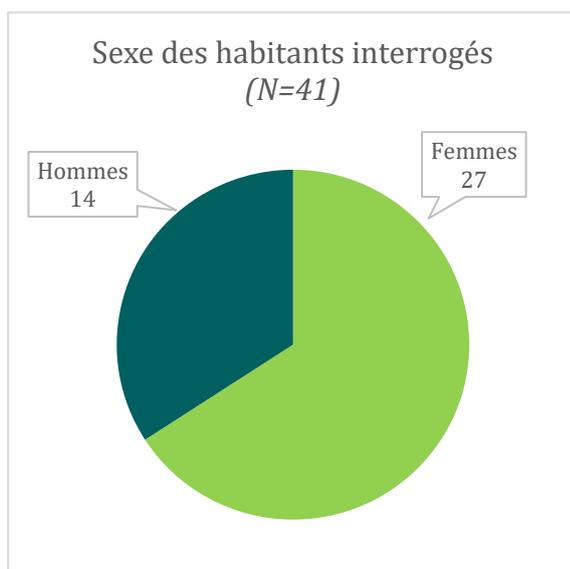
Recueil des demandes auprès des habitants : profils des habitants et modalités de recueil

36 micros-trottoirs et 1 entretien collectif auprès de jeunes mineurs ont été réalisés en juillet 2020 et septembre 2020. Il était nécessaire d'obtenir un accord parental pour recueillir la parole de jeunes mineurs c'est pour cela qu'ils ont été rencontrés lors d'un entretien collectif plutôt que via des micros-trottoirs.

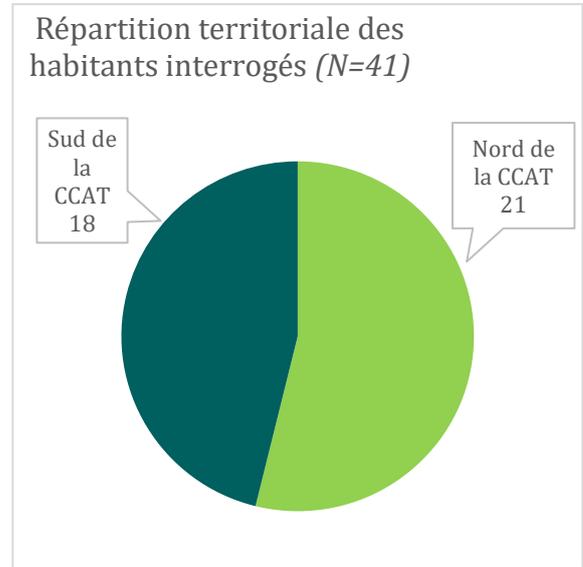
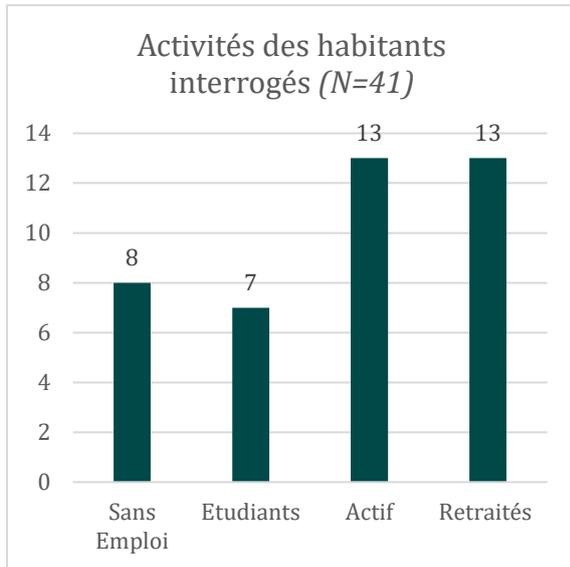
Ces méthodes de recueil nous ont permis de questionner 41 habitants de la CCAT. Les personnes ont été rencontrées :

- Dans la rue, devant les commerces sur les communes de Maubert-Fontaine, Liart, Signy-Le-Petit, puis au sein de la Maison de la Thiérache,
- Aux stades de football de Maubert Fontaine et d'Auvillers-Les-Forges lors des entraînements.

Les communes ont été déterminées avec la CCAT afin de pouvoir rencontrer des habitants à la fois du Nord du territoire et du Sud du territoire, et sur des lieux différents afin de garantir la diversité des personnes interrogées.

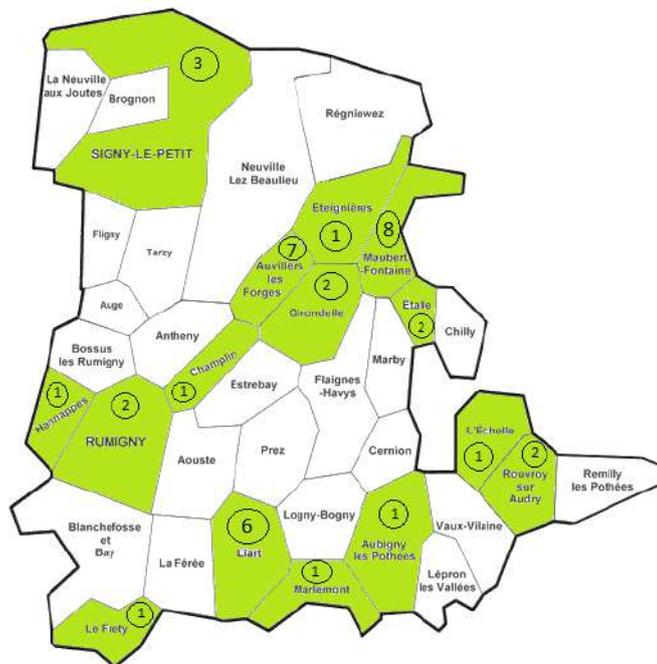


³ A partir des déterminants identifiés dans l'outil de catégorisation des résultats



Nord de la CCAT : Signy Le Petit, Auvillers Les Forges, Eteignières, Regniowez, Maubert-Fontaine, Mon idée, Etalle.

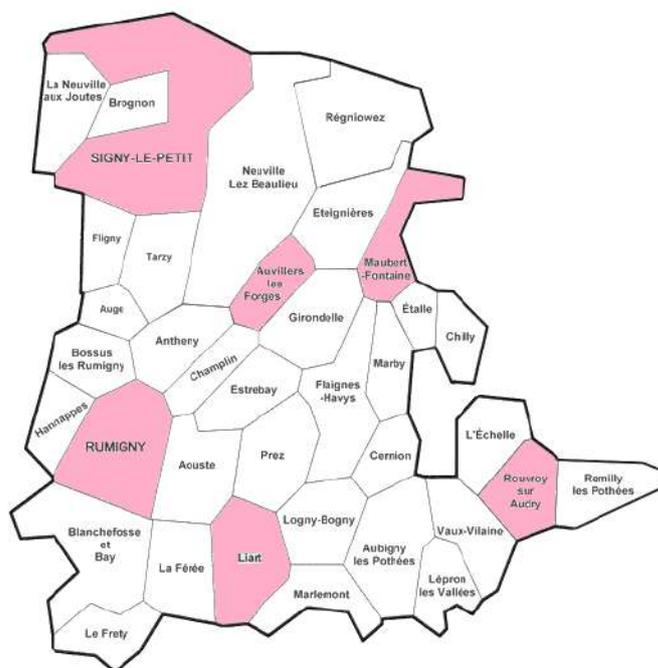
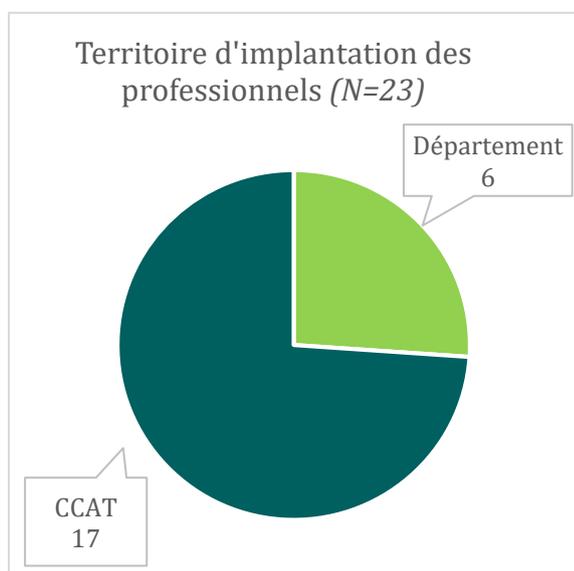
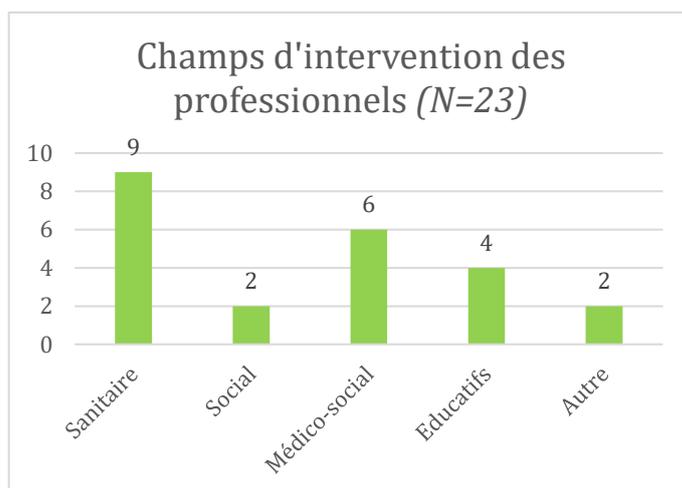
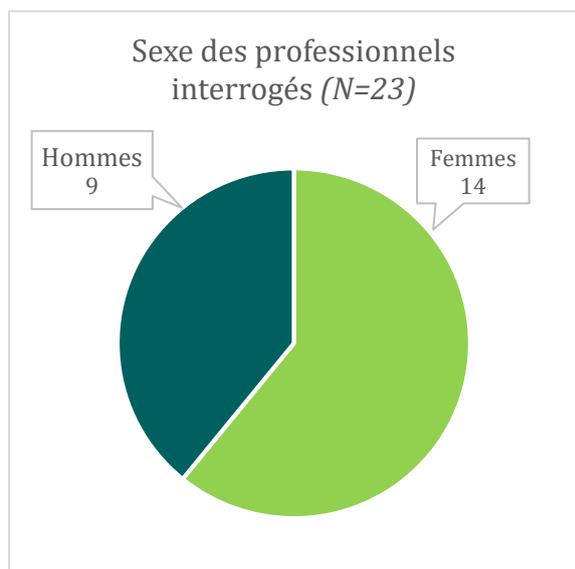
Sud de la CCAT : Champlin, Hannappes, Rumigny, Girondelle, Le Frety, Liart, Marlemont, Aubigny Les Pothées, L'Echelle, Rouvroy-Sur-Audry.



*Communes représentées des habitants interrogés
(2 personnes habitent hors de la CCAT)*

Recueil des besoins auprès des professionnels et des élus : profils des acteurs interrogés et modalités de recueil

- ❖ **3 entretiens collectifs** auprès de professionnels ont été réalisés en octobre 2020 et **3 entretiens téléphoniques individuels** ont été réalisés en novembre 2020. Ils ont permis de rencontrer **23 professionnels**.



Communes représentées des professionnels interrogés

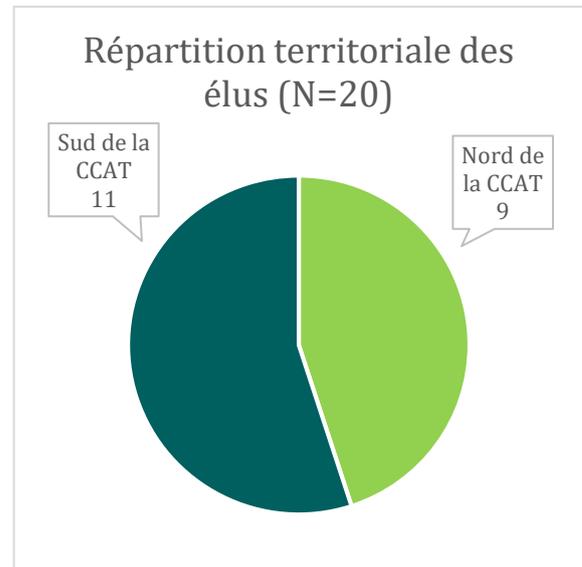
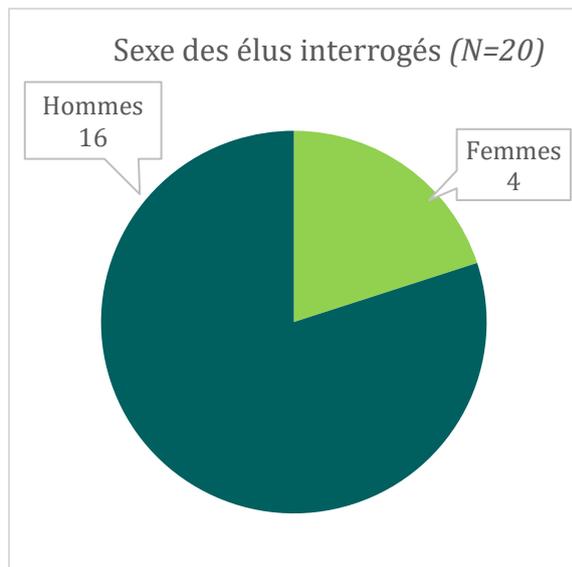
Les structures locales qui ont été rencontrées :

- La communauté de communes Ardennes Thiérache
- La Maison de la Thiérache
- L'ADMR de Rumigny
- Le Multi Accueil les Frimousses
- Le Lycée privé L.E.A.P Notre Dame
- Le pôle scolaire d'Auvillers les Forges
- Le pôle scolaire de Liart
- Le cabinet d'Ostéopathie de Maubert-Fontaine
- Le cabinet d'infirmier de Maubert-Fontaine
- Le cabinet d'infirmier de Rouvroy-Sur-Audry
- La pharmacie de Maubert-Fontaine
- La pharmacie d'Auvillers Les Forges
- Le cabinet médical d'Auvillers Les Forges
- La MSPU de Signy Le Petit

Les structures du département qui ont été rencontrées :

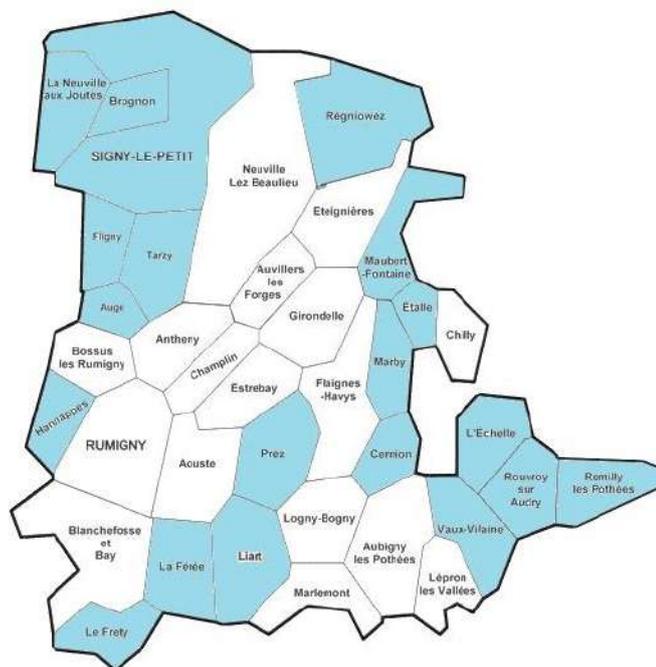
- La Maison de la nutrition
- La CPAM
- SOS Hépatites
- Association addictions France (*anciennement l'ANPAA*)
- La Maison des Adolescents des Ardennes

- ❖ **2 entretiens collectifs** auprès des élus ont été réalisés en Mars 2020. Ils ont permis de rencontrer **20 élus** du territoire.

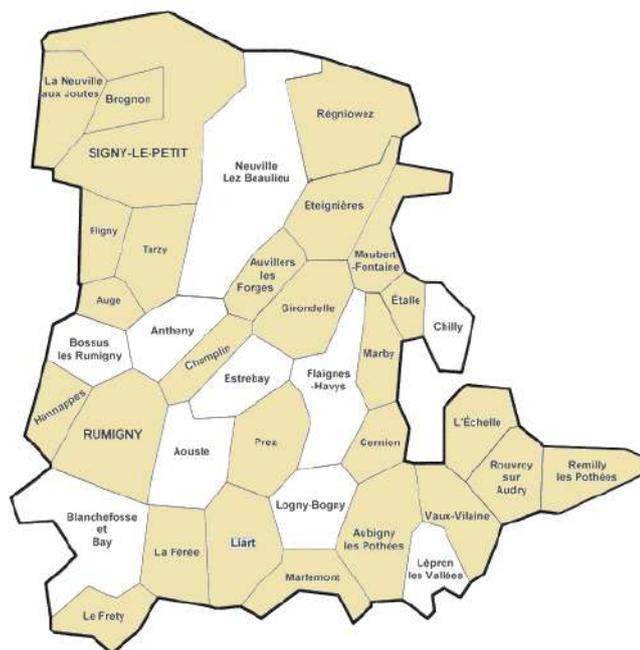


Nord de la CCAT : Auge, Tarzy, Signy Le Petit, La Neuville aux Joutes, Fligny, Maubert-Fontaine, Brognon, Regniowez, Etalle.

Sud de la CCAT : Liart, Hannappes, Vaux-Villaine, Le Frety, Cernion, La Férée, Prez La Cerleau, Marby, Remilly Les Pothées, L'Echelle, Rouvroy-Sur-Audry.



Communes représentées des élus interrogés



Communes représentées des habitants, élus et professionnels interrogés

Lien avec le projet « Relais seniors »

En 2019, l'Ireps Grand Est a répondu à l'appel à projet de la Conférence des Financeurs pour le projet « Relais Seniors ». Ce projet, financé par la Conférence des Financeurs et l'ARS, vise l'amélioration du lien social entre les personnes de 55 ans et plus de la CCAT. Aussi, il s'inscrit dans une approche globale et positive de l'avancée en âge, qui vise à créer des environnements facilitateurs d'un vieillissement en santé en s'appuyant sur la participation sociale des personnes ciblées. Un recueil de données auprès des élus, des acteurs et des seniors du territoire a été réalisé.

Dans ce rapport ont été indiqués en vert, quelques éléments recueillis dans le cadre de ce projet, qui venaient approfondir les éléments recueillis dans le cadre du diagnostic local de santé de la communauté de communes Ardennes Thiérache.

Mobilisation des habitants, des élus et des professionnels pour les entretiens

La CCAT a mobilisé les professionnels, les élus et les habitants sur le territoire. Le choix des acteurs (professionnels, élus et habitants) s'est fait en concertation entre l'Ireps, l'ARS et la communauté de communes.

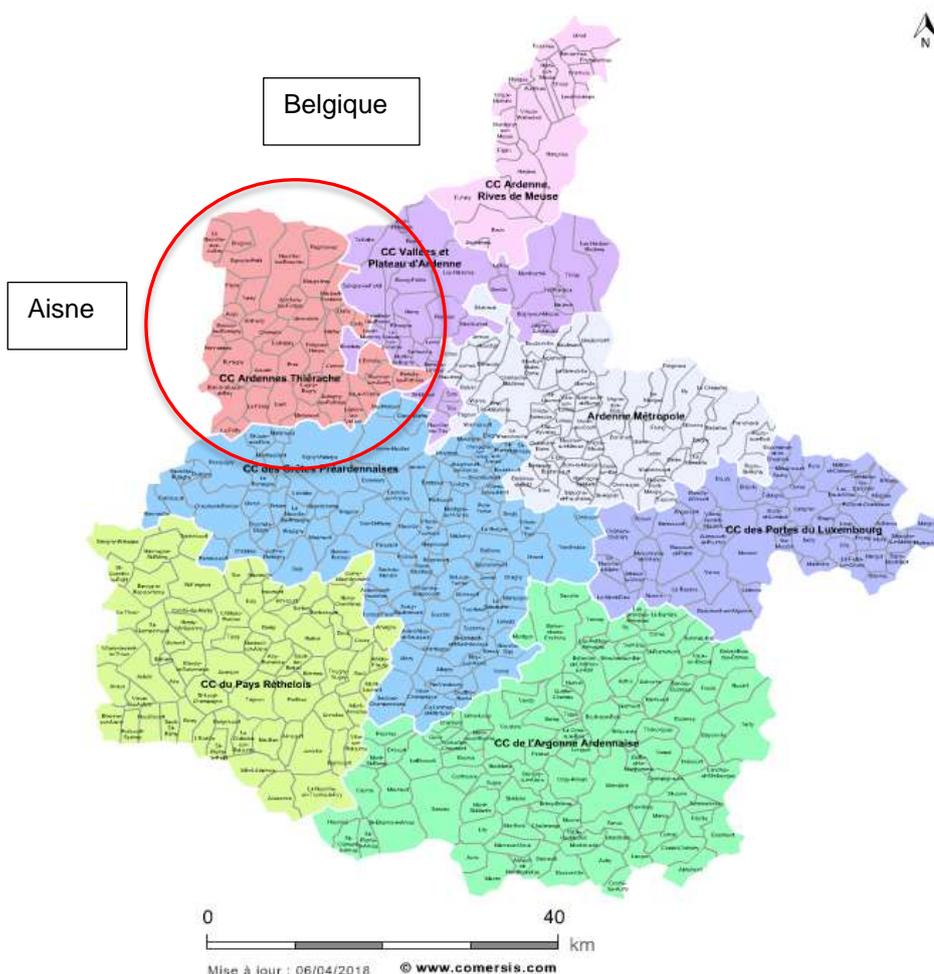
DONNEES QUANTITATIVES : PORTRAIT DE TERRITOIRE

A partir de la mobilisation des principales données quantitatives disponibles, ce portrait de territoire propose de mettre en lumière les traits saillants de l'état de santé de la population, des caractéristiques environnementales de la santé, du contexte socio-démographique et économique, ainsi que de l'organisation du système de soin dans la CCAT.

1. CONTEXTE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Située au Nord-Ouest des Ardennes, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache rassemble 37 communes et compte une population de 9 867 habitants au dernier recensement de la population de 2017.

Carte des Ardennes par intercommunalités – 2018



La CCAT constitue la Communauté de Communes la moins peuplée du département. Territoire rural avec une faible densité de population, l'EPCI présente la spécificité de se situer en marge des métropoles françaises, tout en constituant un carrefour stratégique avec la Belgique. Le territoire est constitué de quatre bassins de vie : Hirson, Rocroi, Charleville-Mézières et la Belgique. Les déplacements des habitants se réalisent le plus souvent vers Charleville-Mézières, premier bassin de vie pour environ la moitié de la population.

La CCAT est marquée par une armature urbaine constituée d'un semis de bourgs et de village. Le territoire est essentiellement desservi par l'infrastructure routière. Une ligne de chemin de fer accueille le trafic des TER mais elle est sans arrêt dans les communes de l'intercommunalité, excepté à Liart.

2. L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

Eléments de définition : la mortalité évitable

La mortalité évitable regroupe la partie des décès prématurés (c'est-à-dire dont la survenue a lieu avant l'âge de 65 ans) pour une cause évitable donnée.

Selon la définition retenue par l'Inserm, la mortalité évitable liée au système de soins regroupe les causes dont la fréquence pourrait être diminuée grâce à une meilleure prise en charge par le système de soins (y compris actions de dépistage), éventuellement renforcée par une action sur les « comportements individuels ». Cette sélection comprend les cardiopathies ischémiques, les maladies cérébro-vasculaires et hypertensives, les cancers du sein, les cancers de l'utérus, les ulcères digestifs-appendicites-hernies abdominales, la mortalité périnatale (moins de 7 jours) et maternelle.

La mortalité évitable liée aux pratiques de prévention primaire regroupe les décès liés à des pratiques à risque (consommation d'alcool ou de tabac, conduite dangereuse sur la route, suicide...). Les causes de décès ainsi considérées sont les cancers de poumon et du larynx, les cancers des voies aéro-digestives supérieures (VADS), les suicides, les cirrhoses du foie, les psychoses alcooliques, les accidents de transport, les autres types de mort violente et le sida.

Selon les chiffres de l'Insee pour la période 2006-2015, **les espérances de vie des hommes (75,8 ans) et des femmes (78,6 ans) de la CCAT sont inférieures aux espérances de vie nationales et régionales** (respectivement 78,6 ans et 77,9 ans pour les hommes ; et 85,4 ans et 84,5 ans pour les femmes).

Les taux de mortalité observés par l'Insee sur la période 2011-2015 sont plus élevés qu'au niveau régional. Toutefois, le taux de décès est légèrement inférieur à la valeur départementale (10,2 décès pour 1000 habitants dans la CCAT, contre 10,6 dans les Ardennes et 9,1 en Grand Est selon les chiffres de l'Insee issus du RP 2012-2017). Le taux de mortalité toute cause confondue est également relativement équivalent au taux observé sur les territoires ruraux (cf. Tableau ci-dessous).

Données de mortalité et des affections longue durée

Source Insee (RP2015), exploitation : ORS Grand Est

ETAT DE SANTE DES HABITANTS		Effectif	Taux	Taux σ / Taux η	Valeur régionale	Position	Taux territoriaux urbains	Taux territoriaux ruraux
Mortalité								
(nombres annuels moyens de décès et taux standardisés pour 100 000 habitants)								
31	Décès toutes causes confondues	97	837,2	2,0	802,2		791,2	834,6
32	Décès par cancer	28	243,8	2,2	238,8		239,0	237,8
33	Décès par maladie de l'appareil circulatoire	28	232,2	1,5	198,5		192,3	216,5
34	Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	4	34,0	4,5	35,8		35,3	37,1
35	Décès par suicide	n.d.	n.d.	n.d.	14,4		13,8	16,2
36	Décès par pathologies liées à l'alcool	3	n.d.	n.d.	27,5		27,8	26,6
37	Décès par pathologies liées au tabac	15	126,8	2,9	114,1		114,0	114,2
38	Décès prématurés (avant 65 ans)	21	230,4	1,9	187,9		188,3	186,9
39	Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	15	152,6	2,4	143,6		142,4	147,4
40	Décès évitables liés au système de soins	8	85,2	1,1	73,4		72,9	75,0
Morbidité								
(nombres et taux de prévalences standardisés pour 100 000 habitants)								
41	Affections de Longue Durée (ALD)	2 103	19 364,9	1,2	21 309,9		21 557,5	20 398,0
42	Affections de longue durée pour cancers	331	3 134,2	1,1	3 687,6		3 675,9	3 687,1
43	Affections de longue durée pour cancer du poulmon	10	81,2	2,6	169,7		173,2	157,2
44	Affections de longue durée pour cancer du sein	70	643,8	n.d.	905,6		918,7	858,7
45	Affections de longue durée pour cancer du côlon-rectum	43	392,5	1,0	362,8		358,2	373,3
46	Affections de longue durée pour maladies de l'appareil circulatoire	679	5 996,8	2,0	5 920,6		5 885,7	5 975,8
47	Affections de longue durée pour diabète (type I et II)	343	4 279,9	1,1	4 837,3		4 900,2	4 613,8
48	Personnes Hospitalisées à cause d'un accident de la circulation	10	100,1	n.d.	67,5		61,6	86,1

Les taux de mortalité les plus élevés, et présentant les différences les plus importantes avec le niveau régional⁴, concernent spécifiquement :

- **Les décès prématurés (survenant avant 65 ans)** (+ 42,5 points de différence avec le niveau régional).
Ce type de décès touche plus particulièrement les hommes : pour la période 2006-2015, les chiffres de l'Insee indiquent des taux significativement supérieurs par rapport à la région.
Parmi ces décès prématurés, on note une surreprésentation des **décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire** et des **décès évitables liés au système de soin** (cf. définition ci-dessous), dont les taux sont également plus élevés qu'au niveau régional (respectivement +9 points et +11,8 points de différence avec le niveau régional).
- **Les décès liés à l'appareil circulatoire** (+33,7 points de différence avec le niveau régional).
- **Les décès liés au tabac** (+12,7 points de différence avec le niveau régional).

Le taux de mortalité par cancer est légèrement supérieur au taux observé en Grand-Est (+ 5 points de différence avec le niveau régional). Seul le taux de mortalité lié aux maladies

⁴ Les données à notre disposition ne nous permettent pas d'assurer une comparaison des taux de mortalité de l'EPCI par type de décès avec le niveau départemental.

respiratoires (Bronchopneumopathie chronique obstructive) présente un taux inférieur à la valeur régionale.

En contrepoint de ces taux de mortalité élevés, **la prévalence des affections longues durée (ALD) dans la CCAT est inférieure à celle du Grand-Est**, hormis en ce qui concerne :

- **Les ALD liées au cancer du côlon-rectum** (+ 29,7 points)
- **Les ALD liées aux personnes hospitalisées à cause d'un accident de la circulation** (+ 32,6 points). On pourra remarquer que ce type d'ALD renvoie au taux de mortalité évitable liés aux pratiques de prévention primaire, qui est également surreprésenté dans la CCAT.

Une certaine nuance est à apporter à propos de ces données, la fréquence des affections longue durée n'étant pas révélatrice de la morbidité réelle. Seules les personnes diagnostiquées et pour lesquelles une demande d'ALD a été effectuée sont comptabilisées par l'Assurance Maladie. Le taux d'ALD ne reflète donc pas nécessairement la situation du territoire au regard de la pathologie considérée et n'apporte qu'une information partielle, même s'il fournit certaines indications sur l'état de santé de la population.

3. LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA SANTE

a. Une part élevée de logements potentiellement indignes et une offre sociale locative peu développée

L'habitat indigne

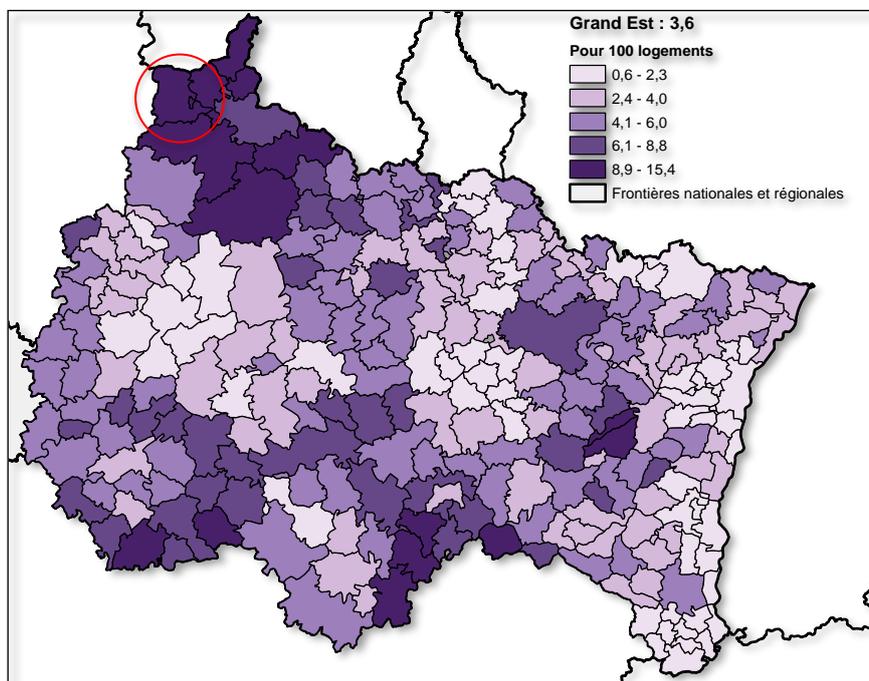
Les caractéristiques environnementales de la santé font principalement apparaître une part importante du parc privé potentiellement indigne (PPI)⁵ dans la CCAT, qui atteint 15,4 % de l'ensemble des résidences principales contre 3,7% dans le Grand-Est en 2013. Cette valeur est parmi les plus importantes du Grand-Est. Le département présente également une surreprésentation de ce taux (9%), qui est la valeur départementale la plus élevée de la région, six des huit intercommunalités des Ardennes présentant une part de PPI comprise entre 8,9% et 15,4% de l'ensemble des résidences principales. **En revanche, seuls 1,8% des logements de l'EPCI sont sur-occupés⁶**, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (3,5%) (ORS, 2017).

⁵ Le parc privé potentiellement indigne est un outil de pré-repérage des zones à potentiel d'habitat indigne. Il est issu du croisement de données Filocom (Fichier des logements par commune) relative à la qualité du parc des logements privés (classement cadastral) et aux revenus de leurs occupants (ménages sous seuil de pauvreté). La probabilité d'être en situation d'indignité est plus importante dans le parc de faible qualité initiale occupé par des ménages modestes (voir ORS, 2017, p.84).

⁶ Selon la définition retenue par l'Insee dans le cadre du recensement de la population, un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la « norme d'occupation normale » fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décomptée par un certain nombre de critères.

Part du Parc Potentiellement Privé Indigne à l'échelle des EPCI du Grand Est en 2013

(Source : Filocom2013 – MEDDE d'après DGFIP, traitement CD Rom Angh – Exploitation ORS)



La base de données exploitée par le Guichet Unique (point d'entrée central de l'ensemble des signalements habitat du département) du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) recense à ce jour pour le département des Ardennes 934 signalements depuis 2009 dont 582 sont toujours en cours. Ces signalements regroupent tout type de situations en matière de mal-logement : insalubrité, indécence, péril ou relevant des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) (source ARS).

Dossiers d'habitat indigne recensés par le PDLHI depuis 2009

	Nb de signalement			Insalubrité ⁷	Péril	Non décence	RSD	Autre
	En cours	Clos	Total					
CCAT	29	32	61	3	4	18	4	0
Département	582	352	934	76	63	240	203	0
Proportion (%)	4,68	9,09	6,53	3,95	6,35	7,50	1,97	0

⁷ **Insalubrité** : Situation d'insalubrité avérée de par l'ampleur des désordres observés, mais n'ayant pas systématiquement débouché sur la prise d'un arrêté préfectoral d'insalubrité (logement devenu vacant, gestion de la situation à l'amiable notamment pour les propriétaires occupant, ...).

Depuis 2009, 61 signalements concernent la CCAT, dont 3 pour insalubrité. Les arrêtés préfectoraux d'insalubrité restent en vigueur sur les communes de Regniowez et de Signy-le-Petit. Il est à noter que les logements concernés sont vides d'occupant et laissés à l'abandon. De manière plus générale, on peut à ce sujet souligner que **le taux de logements vacants de la CCAT, tout comme celui des Ardennes, demeure supérieur à la moyenne régionale** (environ 11% des logements contre 9,3%, Insee, 2017).

Les données fournies par l'ARS indiquent au final que **5% des dossiers relevant de l'habitat indigne en cours de traitement dans le département en 2020 concerne la Communauté de Communes Ardennes Thiérache**, alors même qu'elle possède un des PPPI les plus élevés du département.

Selon les analyses réalisées par l'ARS, ceci démontre :

- Un manque de repérage et de signalement de ces situations ;
- Un besoin de formation des maires, du personnel communal et des intervenants à domicile afin de les sensibiliser aux problématiques d'habitat.

Le repérage de l'état intérieur des logements par le biais d'un opérateur privé ou des partenaires (sociaux, forces de l'ordre, agents communaux, ...), ainsi qu'une meilleure connaissance des acteurs et dispositifs existants pourraient être utiles à une meilleure remontée des situations de mal logement.

Parmi les autres données disponibles sur la qualité des milieux intérieurs, on peut noter que sur la période 2011 – 2020, **trois constats de risque d'exposition au plomb (CREP)⁸ ont été signalés sur la CCAT pour un total de 82 au niveau départemental.** Les 3 CREP présentent un risque « saturnisme infantile » au sens de la réglementation. Par ailleurs, sur les deux dernières années, **aucun cas d'intoxication au monoxyde de carbone n'a été signalé à l'ARS** pour les communes du territoire (source ARS).

Les données sur le logement

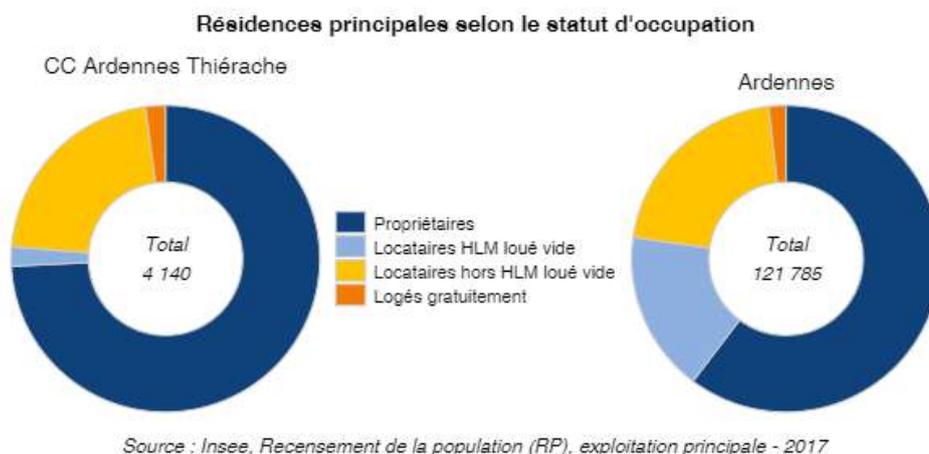
Les taux importants constatés sur l'habitat indigne sont à mettre en parallèle avec plusieurs données sur le logement. Le logement est un déterminant de santé majeur, un environnement non sécuritaire et défavorable pouvant avoir un impact négatif sur la santé physique et mentale des personnes.

En 2017, selon les chiffres de l'Insee, 91,9% des logements de la CCAT sont des maisons (contre 71,2% dans l'ensemble du département). Les habitations de type appartements ne représentent que 6,7% du total des habitations, contre 28,1% au niveau départemental. A noter que 1,4% des logements du territoire entrent dans la catégorie « autres logements » (logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes). Les logements sont plutôt vastes (60% ont plus de 5 pièces, contre 47,9% dans l'ensemble des Ardennes). Une majorité d'entre eux a été construite avant 1970 (63,7%, contre 58,6% dans les Ardennes et 48% en Grand-Est). Si ces caractéristiques sont typiques des territoires ruraux

⁸ Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) est obligatoire avant la vente ou la mise en location d'un logement dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949. Il vise à informer l'acquéreur ou le locataire sur la présence ou non de plomb et de dégradations du bâti. Si les désordres relevés sont tels qu'au moins une des situations de « saturnisme infantile » ou de « dégradation du bâti » est constatée, le diagnostiqueur est tenu de remettre un exemplaire dudit diagnostic à l'ARS.

de faible densité, on notera que **l'EPCI semble se distinguer par une part importante de logements très anciens**, puisque plus d'un tiers des résidences ont été construites avant 1919 (37,7%, contre 18,7% dans les Ardennes et 12,9% en Grand-Est).

La part des résidences principales concernées par des propriétaires de leur logement est largement supérieure à la moyenne départementale (74,2% contre 58,6%), alors que **la proportion de résidences louées est sous-représentée** (23,7% contre 38%). Ces proportions se distinguent également de celles de la France métropolitaine qui possède moins de propriétaires que de locataires, dans des parts proches de celles du département. Dans la CCAT, seules 2% des résidences principales sont des résidences HLM louées vides (soit 84 résidences), contre 11,3% dans l'ensemble du département. Cet écart témoigne d'un déficit de l'offre sociale locative, **très peu de communes proposant des logements sociaux** (voir Achit et al., 2018, p. 76). L'évolution annuelle du nombre de logements sociaux s'accroît de 2,1% entre 2014 et 2019, alors qu'elle est en baisse de 0,4% dans l'ensemble du département (données du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux), ce qui peut probablement s'expliquer par la part plus faible de logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales au sein de la CCAT.



b. Une qualité des eaux distribuées plutôt bonne mais la présence de produits phytosanitaires

Les données de l'ARS indiquent que **sur le plan bactériologique, la qualité de l'eau est plutôt bonne** pour la majorité des communes.

Pourcentage d'analyses bactériologiques non conformes de 2017 à 2020

Libellé géographique	Population en 2019
Qualité moyenne : 0-10% de non-conformité (NC)	
AUBIGNY-LES- POTHEES - (1NC)	318
ECELLE (L')- (1NC)	134
ETEIGNIERES-(1 NC)	519
HANNAPPES – (2 NC)	144
MARBY – (3 NC)	57
RUMIGNY – (5 NC)	346

VAUX-VILLAINE-(2 NC)	195
Qualité médiocre : 25-50% de non-conformité	
Sans objet	
Mauvaise qualité médiocre : >50% de NC	
Sans objet	
Total	
Communes concernées	7
Habitants concernés	1713
% d'habitants concernés	17%

De 2017 à 2020, 83 % de la population de la CCAT a été alimentée par une eau au robinet de bonne qualité, 17% a été alimentée par une eau de qualité moyenne et aucun habitant ne reçoit une eau de mauvaise qualité ou médiocre.

La qualité de l'eau vis-à-vis des nitrites est conforme si la valeur est inférieure à 50 mg/l. Selon ce critère, quasiment **99.8 % de la population consomme une eau conforme**, même si pour 77 % de la population, la concentration en nitrates est comprise entre 25 et 50 mg/l et 0.2 % (captage privé) par une eau de mauvaise qualité.

Tableau de synthèse de la qualité de l'eau pour le paramètre NO3 de 2013 à 2020

Libellé géographique	Population en 2019
Qualité moyenne 25<NO3>50mg/l	
ANTHENY	102
AOUSTE	209
AUGE	61
AUVILLERS LES FORGES	875
BOSSUS-LES-RUMIGNY	102
CERNION	58
CHAMPLIN	72
CHILLY	147
L'ECHELLE	134
ESTREBAY	70
ETALLE	102
ETEIGNIERES	519
FLAIGNES-HAVYS	120
GIRONDELLE	150
LA FEREE	88
LEPRON-LES-VALLEES	85
LIART	595
LOGNY-BOGNY	180
MARBY	57
MARLEMONT	144
MAUBERT-FONTAINE	1036
NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	335
PREZ	139
REGNIOWEZ	395

RUMIGNY	346
SIGNY-LE-PETIT	1267
TARZY	165
VAUX-VILLAINE	195
Mauvaise Qualité >50mg/l	
Hameau de FLAIGNES-HAVYS (captage privé)	20
Total	
Communes concernées	28/37
Habitants concernés	7748
% d'habitants concernés	77%

La concentration en nitrates de l'eau issue du captage de la Concorde à Flaignes-Havys a connu une très forte augmentation qui serait consécutive à un retournement de pâture en amont de cette source. **Ce paramètre atteint à présent un niveau de l'ordre de 70 mg/l, soit le niveau le plus élevé du département.**

En contrepoint de ces éléments sur la qualité de l'eau considérée d'un point de vue bactériologique et vis-à-vis des nitrites, on pourra souligner que **toutes les communes alimentées par les captages d'Aouste sont concernées par la présence de produits phytosanitaires dans l'eau distribuée**⁹. Les pesticides concernés sont l'atrazine et ses dérivés. L'évolution des concentrations est désormais décroissante car ce pesticide est interdit depuis 2003 (les valeurs de ces paramètres sont actuellement souvent inférieures au seuil de qualité : 0.1 µg/l).

Enfin, sur le territoire de la CCAT, **dix captages sur onze disposent à l'heure actuelle d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) délimitant des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine**, instaurant des servitudes associées à ces périmètres et fournissant l'autorisation sanitaire de distribuer de l'eau issue du captage. Seul le captage de Signy-le-Petit ne dispose pas de ce type d'arrêté.

c. Expositions environnementales liées aux milieux extérieurs

Les données de l'ARS à notre disposition fournissent des indications sur les éléments suivants en ce qui concerne les expositions environnementales liées aux milieux extérieurs :

- **Le territoire de la CCAT comporte 14 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, dont 5 élevages agricoles et 4 parcs éoliens.**

Une ICPE est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

⁹ Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) d'Aouste Nord, dont l'alimentation unique est assurée à partir d'un captage de source situé à Aouste, compte comme adhérents les communes suivantes : Anthey, Champlin, Estrebay, Prez, Flaignes-Havys, Cernion, Logny-Bogny, Chilly, Etalle, Maubert-Fontaine, Eteignères, Auwillers-les-Forges, Regniowez, Girondelle, Neuville-lès-Beaulieu.

- **La Base de Données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (BASIAS) recense sur le territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache 18 sites pollués ou potentiellement pollués.**
Ce chiffre représente moins de 1% de l'ensemble des sites référencés sur le département. Les communes de Maubert-Fontaine, Rouvroy-sur-Audry et Signy-le-Petit sont particulièrement concernées. A elles trois, elles concentrent plus de 50% des sites de la communauté de communes inscrits dans cette base.
- **Dix communes du département des Ardennes présentent un potentiel radon de catégorie 3 (potentiel radon significatif) selon l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français. Parmi elles, une commune appartient à la CCAT (commune de Chilly).**
Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, provenant principalement des sous-sols granitiques et volcaniques, ainsi que de certains matériaux de construction. Selon le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), le radon constitue en France la deuxième cause de mortalité par cancer des poumons après le tabac (et donc la première cause pour les non-fumeurs). Le cumul tabac et radon multiplie par trois les risques d'affections pulmonaires mortelles.

4. LE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

a. Une surreprésentation des classes d'âge très jeunes et âgées

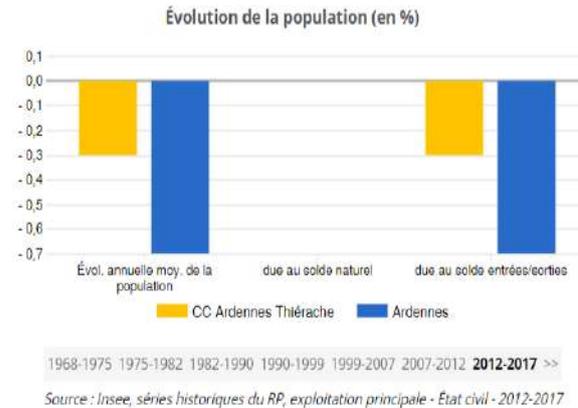
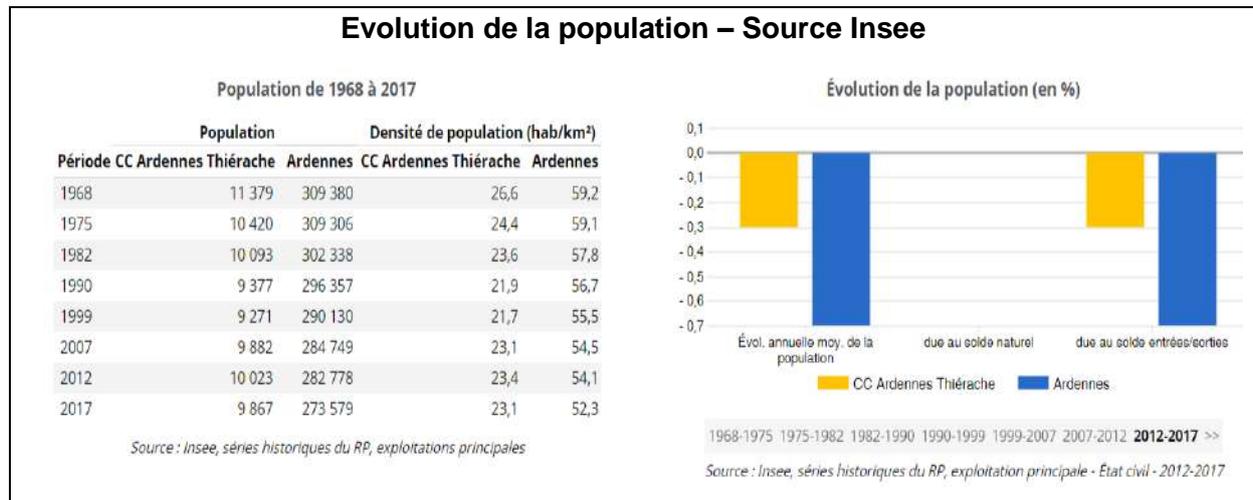
Au dernier Recensement de Population de 2017, la CCAT compte **9 687 habitants, avec une densité de population de 23.1 habitants/km²** (contre 54,1 dans les Ardennes et 96.6 dans le Grand Est). Elle enregistre une **baisse de population entre 2012 et 2017 (-0,3%)**, diminution qui est toutefois de moindre ampleur que celle qui s'observe dans l'ensemble du département (-0,7%). Cette évolution fait suite à une **période de croissance régulière depuis les années 1990**, marquant un renversement de la dynamique démographique au regard de la période s'étalant des années 1970 aux années 1990. Cette période se caractérise par deux types de dynamiques :

- De 1990 à 2009 : l'augmentation est principalement due à un solde migratoire positif, ce qui montre une nouvelle attractivité migratoire du territoire ;
- De 2009 à 2013, elle se poursuit grâce au solde naturel redevenu positif, signe d'un potentiel rajeunissement de la population.

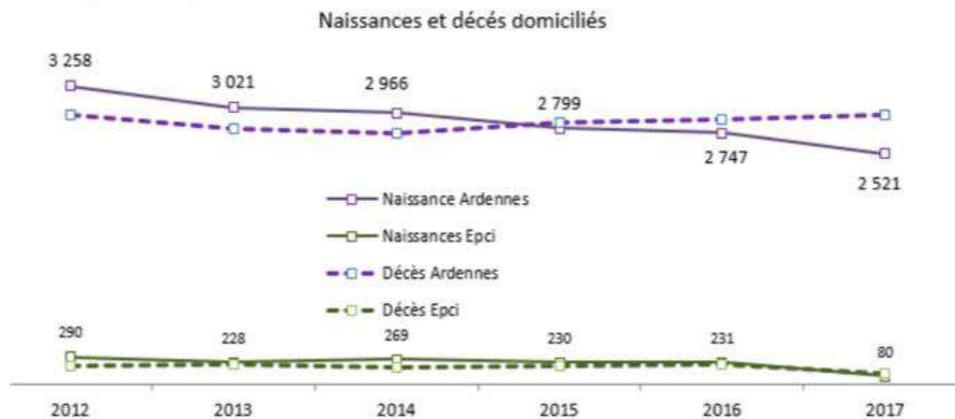
En dépit de cette période de regain démographique, qui ne s'observe pas au niveau départemental, on pourra remarquer que certains diagnostics disponibles sur la CCAT montrent que les représentations des acteurs locaux font plutôt apparaître un discours prédominant sur la fragilité démographique du territoire sur le long terme (voir Achit et al., 2018, p. 52).

La baisse de population observée depuis 2012 s'explique essentiellement par **un solde migratoire redevenu négatif (-0,3%), conjugué à un solde naturel relativement stable.**

Evolution de la population – Source Insee



Entre 2012 et 2017, les décès en progression ont rejoint les naissances en diminution depuis 2015 dans l'ensemble du département, pour ensuite devenir supérieurs. Ceci explique un taux naturel négatif. Ces données sont en revanche très stables et rapprochées pour l'EPCI, ce qui explique un taux naturel nul.



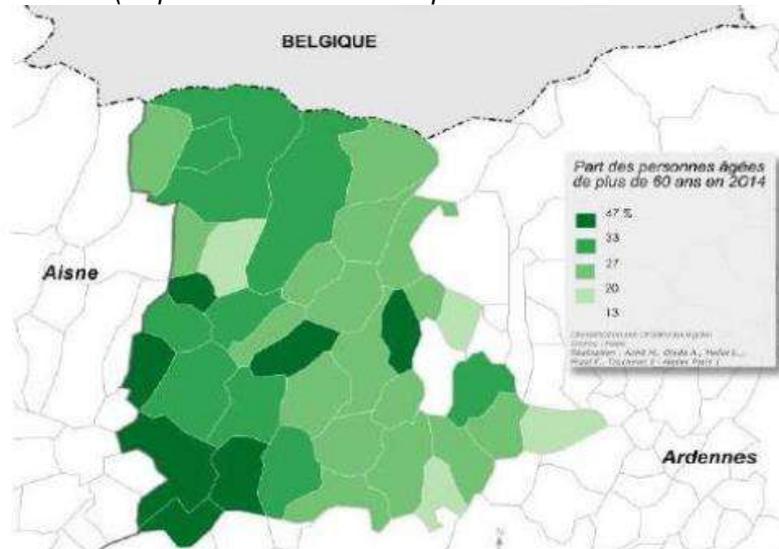
Source : Insee, RP 2017

La pyramide des âges des habitants de la CCAT est typique des milieux ruraux. Elle se caractérise par une **surreprésentation des personnes âgées de 60 ans et plus** et par une **sous-représentation des jeunes** partis faire leurs études et/ou trouver un premier emploi dans les grandes villes. L'indice de vieillissement à 60 ans¹⁰ de la CCAT est de 0.97 en 2016 contre 0.87 en 2011. On constate une répartition inégale des personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire, avec une surreprésentation de cette classe d'âge au Sud-Ouest du territoire.

¹⁰ L'indice de vieillissement est le rapport entre le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, et celui des moins de 20 ans.

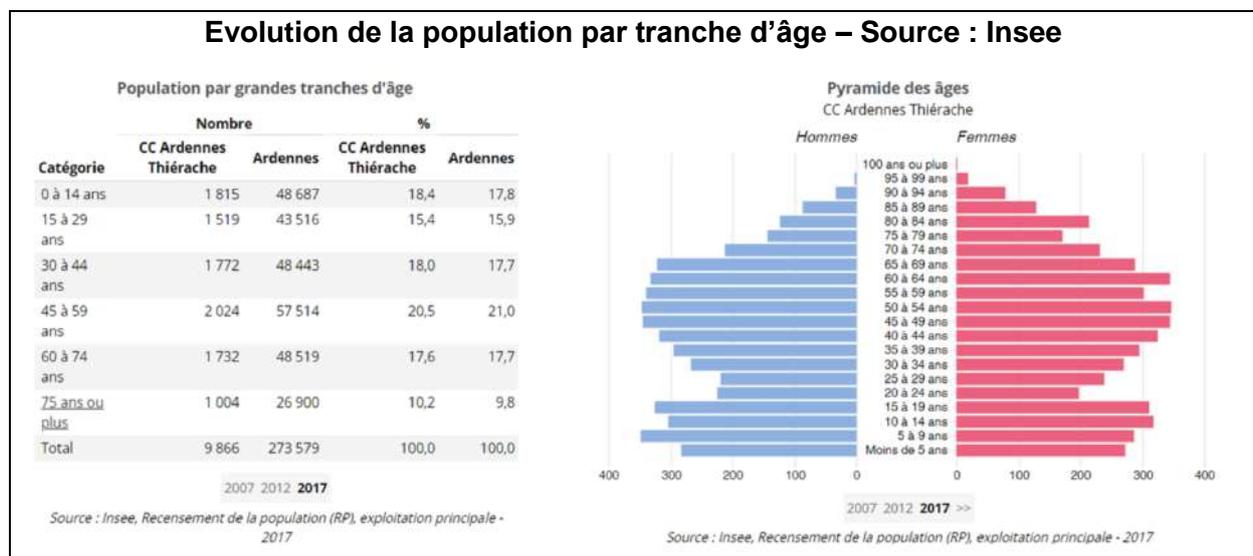
Répartition des personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire (2014)

Source : Insee (d'après données fournies par la Communauté de Communes)



Une spécificité de l'EPCI est la **surreprésentation des populations âgées entre 0 et 14 ans**, qui peut probablement s'expliquer par le regain démographique observé au début des années 2000.

Evolution de la population par tranche d'âge – Source : Insee



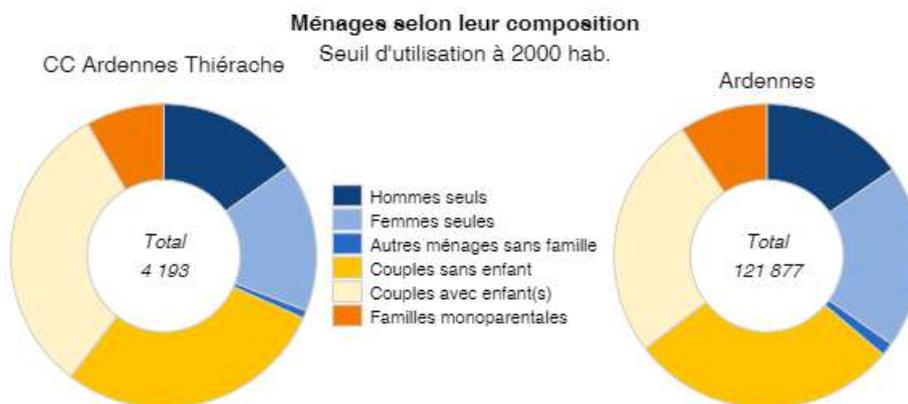
b. Composition des ménages : une part importante de familles avec enfants et de personnes âgées seules

Cette part importante des publics très jeunes est à lier à la proportion élevée de familles avec enfants au sein de la CCAT. **Les ménages composés d'un couple avec enfant(s) y constituent en effet le type de ménage le plus représenté**, et dont la part est supérieure au niveau départemental (31,4% contre 21,6% en 2017 selon les chiffres de l'Insee). Cette catégorie de ménage connaît une légère baisse de 0,5% entre 2007 et 2017, qui est moins importante que celle qui s'observe dans l'ensemble du département (- 11,8%).

Les familles monoparentales sont sous-représentées (8,3% contre 9,3%). Ce type de famille est toutefois une des catégories de ménage qui augmente le plus sur la période 2007-2017 (+ 15,3% contre + 10% au niveau du département).

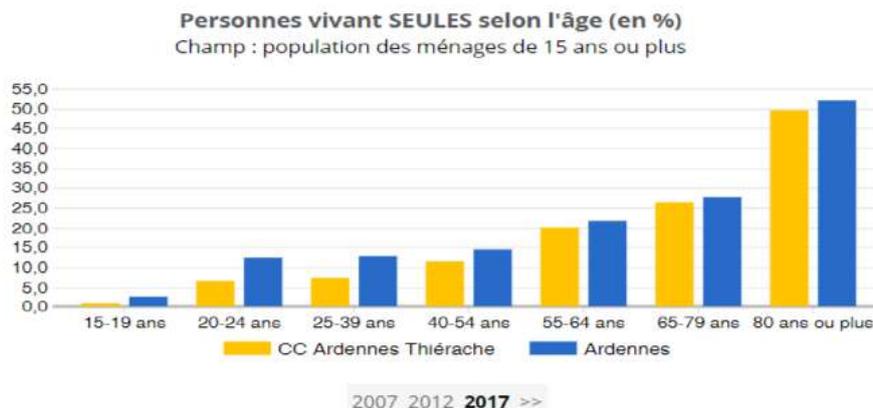
Les couples sans enfants représentent une proportion similaire à la valeur départementale (28,7% contre 28,3%). Ce type de ménage est en légère augmentation entre 2007 et 2017 (+0,8% contre +1,9% au niveau du département).

La part des personnes seules est inférieure à celle des Ardennes (30,9% contre 34,9%), surtout en ce qui concerne les femmes (15,8% contre 19,5%), alors que cette proportion est relativement identique pour les hommes (15,1% contre 15,4%). La catégorie des ménages d'une personne est cependant celle qui connaît la plus forte augmentation entre 2007 et 2017 (+ 21,7% contre + 14,5% dans l'ensemble des Ardennes).



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2017

Parmi les personnes vivant seules, les classes d'âge les plus concernées sont les publics âgés. Près de la moitié des personnes de 80 ans et plus (49,6% contre 51,9% dans l'ensemble des Ardennes) entre dans cette catégorie de ménage, de même que plus d'un quart des personnes entre 65 ans et 79 ans (26,3% contre 27,8% au niveau départemental).



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

La structuration des ménages fait au final apparaître l'enjeu sur le territoire des familles avec enfants (et donc des besoins en termes de services aux familles y afférents), mais aussi des personnes âgées seules.

Pour cette deuxième catégorie, on pourra noter que l'indice de fragilité des personnes âgées¹¹ apparaît relativement élevé sur le territoire, en particulier dans les communes du Sud-Ouest de l'EPCI (où il est supérieur à 1,21, la moyenne ardennaise étant fixée à 1 ; RP INSEE 2013). Par ailleurs, la part des personnes de plus de 75 ans vivant dans un établissement pour personnes âgées est supérieure à celle qu'on observe au niveau du département (9,8% contre 8,6% ; Insee, 2017), cet écart renvoyant à la question de l'autonomie des personnes âgées en milieu rural.

c. Des niveaux d'études faibles chez les jeunes et les femmes

Les indicateurs sur la scolarisation et les niveaux de diplôme font apparaître des niveaux relativement bas, les publics jeunes et les femmes étant les catégories de population les plus concernées.

Selon les données du Recensement de la Population de 2017, **le taux de scolarisation de la CCAT (21,8%) est légèrement supérieur à la moyenne départementale (21,4%)**, mais ces deux taux sont inférieurs aux niveaux régional (22,7%) et national (23,9%).

Les jeunes de 18/24 ans présentent un taux de scolarisation relativement faible (31,5%) au regard des valeurs du département (35,2%), de la région (49,7%) et de la France (52,2%). Ces écarts indiquent **une faible proportion de personnes suivant des études supérieures au sein de l'EPCI**, et traduisent le départ d'une partie des jeunes vers d'autres territoires afin de poursuivre leurs études post-Bac.

Lorsque l'on compare les taux des 11-17 ans en revanche, les proportions des jeunes scolarisés sont supérieures à 95% et sont équivalentes au niveau départemental.

Catégories	Population		Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	CC Ardennes	Thiérache	Ardennes	CC Ardennes Thiérache	Ardennes	CC Ardennes Thiérache
Ensemble	9 646	267 870	2 104	57 355	21,8	21,4
2 à 5 ans	455	12 410	329	9 338	72,4	75,2
6 à 10 ans	653	16 755	638	16 398	97,7	97,9
11 à 14 ans	486	13 813	482	13 572	99,2	98,3
15 à 17 ans	445	10 913	422	10 341	94,8	94,8
18 à 24 ans	616	17 975	194	6 335	31,5	35,2
25 à 29 ans	458	14 628	10	402	2,2	2,7
30 ans ou plus	6 533	181 377	29	968	0,5	0,5

2007 2012 **2017**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

Selon les chiffres de l'Insee, le territoire observe une évolution du point de vue des niveaux de diplômes entre 2007 et 2017. Deux tendances sont à noter : la baisse de la proportion de personnes sans qualification et/ou de faibles niveaux de formation (-5,7 points) et la hausse de la part de titulaires d'un diplôme supérieur au bac (+ 2,4 points).

Si cette tendance s'observe également aux niveaux départemental, régional et national, **la part des titulaires d'aucun diplôme est toutefois plus élevée dans la CCAT (29,5% en**

¹¹ Cet indice est ici calculé à partir de plusieurs indicateurs : la part des 60-74 ans, la part des 75 ans et plus ; la part des 80 ans isolés, et la part des retraités exonérés de la CSG.

2017 contre 28,8% dans les Ardennes, 24,1% dans le Grand Est, et 22,8% en France). **On compte parallèlement peu de diplômés de l'enseignement supérieur** au sein de la population non scolarisée (16,6% de personnes diplômées en 2017 dans la CCAT contre 19,1% dans les Ardennes, 25,5% dans le Grand Est et 29,9% en France).

On peut ici souligner que **les femmes sont surreprésentées dans la population ne détenant aucun diplôme** (33,7% contre 25,2% pour les hommes), et l'écart observé entre les hommes et les femmes est plus important qu'au niveau départemental.

Période	Population non scolarisée de 15 ans ou plus	Part des titulaires d'aucun diplôme ou au plus du CEP (%)	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est le BEPC ou le brevet	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou BEP (%)	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat (%)	Part des titulaires d'un diplôme du supérieur (%)
2007	7 231	41,9	7,4	24,3	14,6	11,7
2012	7 343	36,2	7,9	26,0	16,1	13,8
2017	7 397	29,5	7,6	28,5	17,7	16,6

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

d. Population active / sans emploi (taux de chômage)

Dans la CCAT, les actifs représentent 72% de la population en 2017 (contre 71,9% dans les Ardennes) et se décomposent entre actifs en emploi (62,4%) et chômeurs (9,6%).

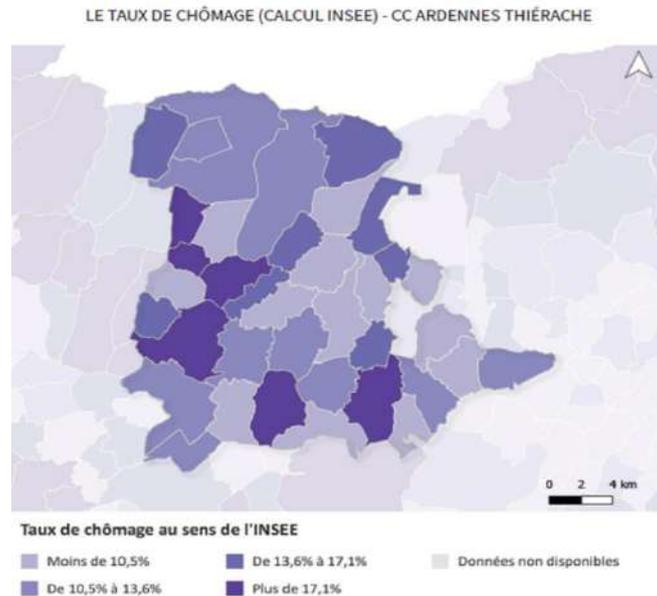
Si l'on se situe à l'échelle de la zone d'emploi à laquelle appartient l'EPCI (zone d'emploi de Charleville-Mézières)¹², le taux de chômage est plus élevé que pour le Grand Est, et demeure équivalent au niveau départemental (8,8% dans la zone d'emploi, contre 8,7% dans les Ardennes et 6,9% dans le Grand Est pour le deuxième trimestre 2020).

Toutefois, les données les plus récentes à l'échelle des EPCI indiquent un taux de chômage dans la CCAT pour 2017 (au sens de l'INSEE) inférieur à celui des Ardennes et se rapprochant du niveau régional (13,3% dans la CCAT, contre 16,9% dans les Ardennes et 13,8% dans le Grand Est). **La dynamique de création d'emplois entre 2012 et 2017 y apparaît également plus favorable que dans les Ardennes** (+0,9% contre - 5,2% d'après les données issues du Recensement de la Population 2017).

En 2017, le taux de chômage des hommes et des femmes est lui aussi inférieur à la valeur départementale (14,5% pour les femmes contre 17,9% dans les Ardennes, et 12,2% pour les hommes contre 16% dans les Ardennes), mais **l'écart observé entre les hommes et les femmes est plus important dans la CCAT que dans l'ensemble du département** (le taux de chômage des femmes est supérieur de 2,3 points à celui des hommes contre 1,9 points dans les Ardennes). Le taux de chômage des 15-24 ans est équivalent à celui des Ardennes (32,5%).

¹² Selon la définition de l'Insee, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016. Il s'agit d'une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail et aux diagnostics territoriaux.

Le taux de chômage est variable à l'intérieur de l'EPCI, les communes du Sud-Ouest présentant des taux globalement plus élevés.



Enfin, il est à noter que la faiblesse de l'indicateur de concentration d'emploi¹³ (58,9 contre 90,7 dans les Ardennes) traduit une sous-représentation de l'emploi sur le territoire puisque **près de 40% des actifs travaillent à l'extérieur de la CCAT.**

e. Structure de la population par CSP et évolution

Les observations faites à partir du Recensement de la Population 2017 montrent **une surreprésentation des emplois d'agriculteurs exploitants** (12,7% contre 3% dans les Ardennes), témoignant du caractère agricole du territoire. La proportion des emplois d'artisans, commerçants / chefs d'entreprise, et d'employés est également plus importante qu'au niveau départemental. Les cadres / professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont sous-représentés. Si la part des emplois d'ouvriers est également inférieure à celle qui s'observe dans l'ensemble des Ardennes, le rapport ouvrier / cadre est, selon les données par EPCI recueillies par l'ORS, supérieure à la valeur régionale (5,4% contre 1,8%) (ORS, 2019).

¹³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégorie	Nombre		%	
	CC Ardennes	Thiérache Ardennes	CC Ardennes	Thiérache Ardennes
Agriculteurs exploitants	292	2 729	12,7	3,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	184	5 811	8,0	6,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	126	8 907	5,5	9,7
Professions intermédiaires	359	21 742	15,6	23,7
Employés	767	27 184	33,3	29,6
Ouvriers	573	25 449	24,9	27,7
Total	2 301	91 822	100,0	100,0

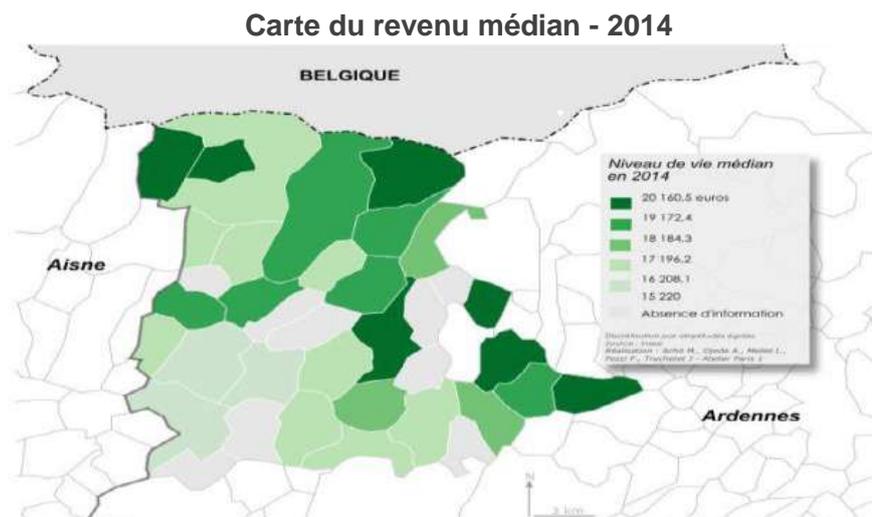
2007 2012 **2017**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

f. Des indicateurs de revenus et de pauvreté relativement défavorables

Selon les chiffres de l'INSEE, en 2017, **le taux de pauvreté¹⁴ de l'EPCI est relativement élevé** puisqu'il atteint 21%, contre 18,9% dans les Ardennes et 14,5% dans la région Grand Est, ce qui peut être relié à la question de la pauvreté rurale (Achit et al., 2018). **Les données disponibles montrent des revenus relativement peu élevés au regard des moyennes départementales et régionales.** En 2017, les chiffres de l'Insee indiquent que la médiane du revenu disponible par unité de consommation¹⁵, qui est de 18 520 euros, est inférieure à celle des Ardennes (19 040 euros) et à celle du Grand Est (21 030 euros). En 2016, les revenus moyens imposables par foyer fiscal sont inférieurs à la moyenne nationale française (19 772 euros contre 26 774 euros, d'après les données de la DGFIP).

Achit et al. (2018) montrent **qu'il existe des disparités à l'intérieur de la CCAT** : le niveau de vie médian observé par l'INSEE pour 2014 varie fortement selon les communes de l'EPCI, les communes du Nord présentant des valeurs plus élevées que celles du Sud.



Source : Insee, Recensement de la Population - 2014

¹⁴ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian par unité de consommation.

¹⁵ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les données par EPCI recueillies par l'ORS indiquent **une part d'emploi précaire (autres emplois qu'un CDI à temps plein) supérieure au niveau régional** (32,5% contre 28,4%). Selon ces mêmes données, la part des prestations sociales dans le revenu disponible apparaît également supérieure à ce qui s'observe dans l'ensemble du Grand Est (7,2% contre 5,2%).

L'ensemble de ces éléments semble témoigner d'une fragilité socioéconomique du territoire. L'indice de fragilité sociale¹⁶ se montre relativement élevé, puisqu'il oscille d'après les données à notre disposition entre 0,76 et plus de 1,21 selon les communes de l'EPCI en 2016 (la situation sociale ardennaise étant fixée à 1). Les communes présentant les indices les plus élevés sont celles qui se situent au Sud et à l'Ouest du territoire (RP INSEE, 2013).

5. L'OFFRE SOCIALE ET DE SOINS

Le territoire de la CCAT comprend une offre ambulatoire composée de divers professionnels et d'une offre médicosociale spécialisée sur les publics personnes âgées / personnes handicapées. Les structures hospitalières à proximité ne sont pas directement implantées sur le territoire de l'EPCI, et s'inscrivent dans une offre transfrontalière. Il existe également une offre sociale, notamment à destination des publics précaires et des familles avec enfants.

L'offre ambulatoire

Les données disponibles permettent de dénombrer 47 professionnels sur la CCAT en 2019. Ces professionnels recensés sont des omnipraticiens, des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes. **Les densités de ces professionnels sont supérieures au niveau départemental, hormis en ce qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes.** L'EPCI ne compte aucune sage-femme.

Nombre et densité de professionnels de santé libéraux pour 10 000 habitants

Type de professionnel	Nombre	Densité CCAT	Densité Nord CCAT ¹⁷	Densité Sud CCAT ¹⁸	Densité Ardennes
Omnipraticiens	9	9,4	12,6	4,6	8,2
Infirmiers	23	23,3	28,8	16,2	14,8
Masseur-kinésithérapeute	8	8,1	9	6,9	9,1
Chirurgien-dentiste	3	3	3,6	2,3	3,8
Orthophoniste	4	4,05	5,4	2,3	2,9
Sages-femmes	0	0	0	0	1,1

Source : FNPS – 2018 ; Insee 2019

¹⁶ L'indice de fragilité sociale permet de visualiser un cumul de difficultés sociales. Il est basé sur six indicateurs : le revenu, le chômage, la famille, la formation, l'âge et le logement.

¹⁷ Le découpage retenu pour la CCAT Nord concerne les communes suivantes : La Neuville-aux-Joutes, Signy-le-Petit, Brognon, Fligny, Auge, Tarzy, Neuville-lez-Beaulieu, Regniowez, Eteignières, Maubert-Fontaine, Etalle, Chilly, Auvillers-les-Forges.

¹⁸ Le découpage retenu pour la CCAT Sud concerne les communes suivantes : Bossus-les-Rumigny, Anthey, Champlin, Estrebay, Girondelle, Flaingnes-Havys, Marby, Hannapes, Rumigny, Aouste, Prez, Cernion, L'Echelle, Rouvrois-sur-Audry, Remilly-les-Pothées, Blanchefosse-et-Bay, La Férée, Liart, Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées, Vaux-Vilaine, Lepron-les-Vallées, Marlemont, Le Frety.

On constate une disparité de la densité des professionnels entre le Nord et le Sud du territoire. Les densités observées au Nord de l'EPCI sont systématiquement supérieures à celles du Sud de la Communauté de Communes. Elles sont également supérieures aux valeurs de la CCAT prise dans son ensemble, et supérieures ou similaires aux valeurs départementales. A l'inverse, les densités de professionnels au Sud de l'EPCI sont toutes inférieures aux moyennes départementales, hormis en ce qui concerne les infirmiers. **Ces éléments témoignent de disparités territoriales à l'intérieur de l'EPCI concernant la distribution géographique des professionnels rapportée au nombre d'habitants.**

a. Les médecins généralistes

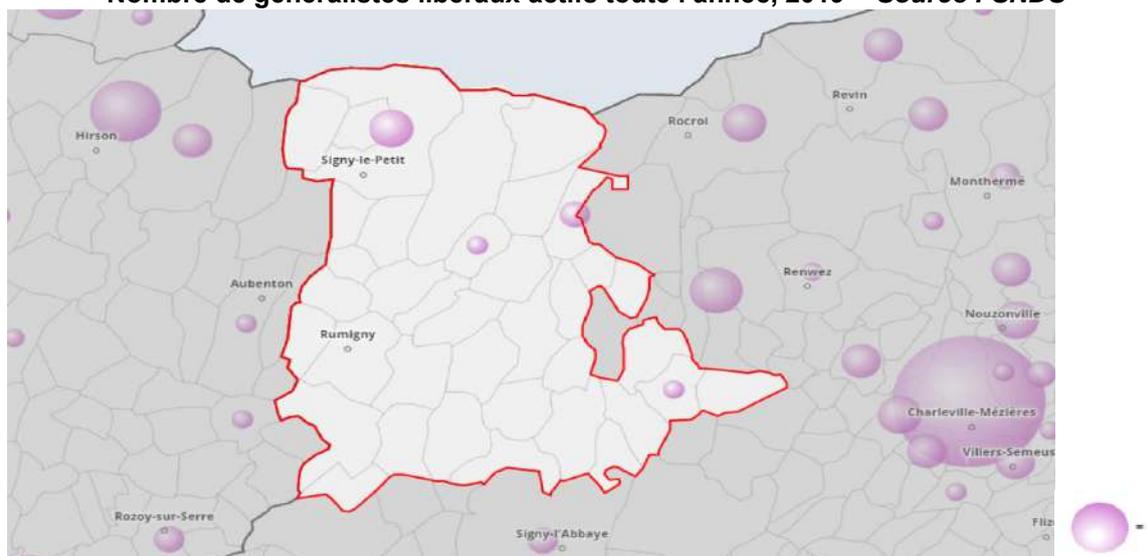
Nombre, répartition et activité

En 2019, selon les données du Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS), la CCAT compte 9 omnipraticiens. Cette valeur est relativement stable depuis 2010.

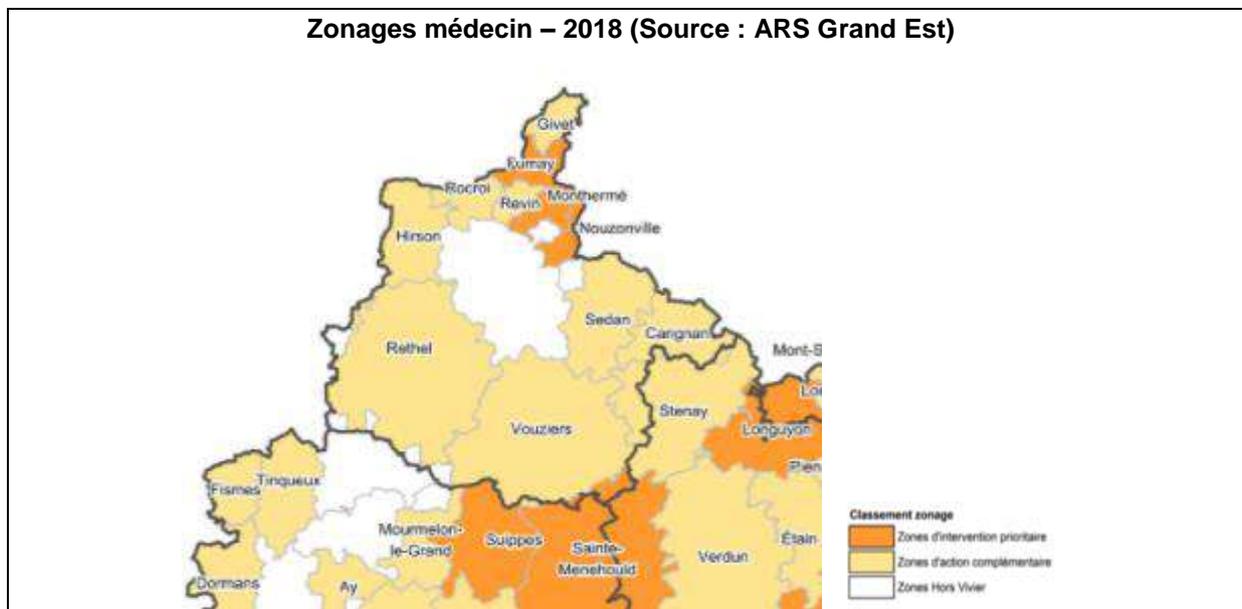
La densité d'omnipraticiens, c'est-à-dire le nombre de professionnels pour 10 000 habitants, est supérieure à la moyenne départementale (9,4 contre 8,2), mais aussi aux moyennes régionale et nationale (qui atteignent respectivement 8,9 et 8,8 professionnels pour 10 000 habitants).

Toutefois, **l'offre apparaît relativement inégalement répartie sur le territoire.** Les communes du Sud-Ouest de l'EPCI sont dépourvues de professionnels, tandis que les communes du Nord rassemblent 7 professionnels, dont 4 à Signy-le-Petit, 1 à Auvillers-les-Forges et 2 à Maubert-Fontaine. Au Sud-Est, deux professionnels sont localisés à Rouvroy-sur-Audry (cf. carte ci-dessous).

Nombre de généralistes libéraux actifs toute l'année, 2019 – Source : SNDS



Une grande partie des communes de l'EPCI, dont la plupart sont situées à l'Ouest du territoire, sont classées en zone d'intervention prioritaire¹⁹. La commune de Regniowez, située au Nord-Ouest, est classée en zone d'action complémentaire²⁰.



On constate un relatif vieillissement du corps professionnel, ce qui pose la question du renouvellement des médecins généralistes du territoire suite au départ de ces professionnels.

Parmi les 9 omnipraticiens du territoire (FNPS, 2018) :

- 2 ont plus de 50 ans ;
- 3 ont plus de 55 ans ;
- 4 ont moins de 40 ans ;

En 2019, 3 professionnels de moins de 40 ans se sont basés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire de Signy-le-Petit (source ARS). Leur implantation apparaît donc liée à la politique d'attractivité induisant la mise en place de cette structure.

Demande de soins et accessibilité

Eléments de définition : l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL)

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Il est calculé à partir de l'échelle communale. Cet indicateur d'accessibilité spatiale aux soins tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre, et du taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande. Il s'agit donc d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune, mais qui

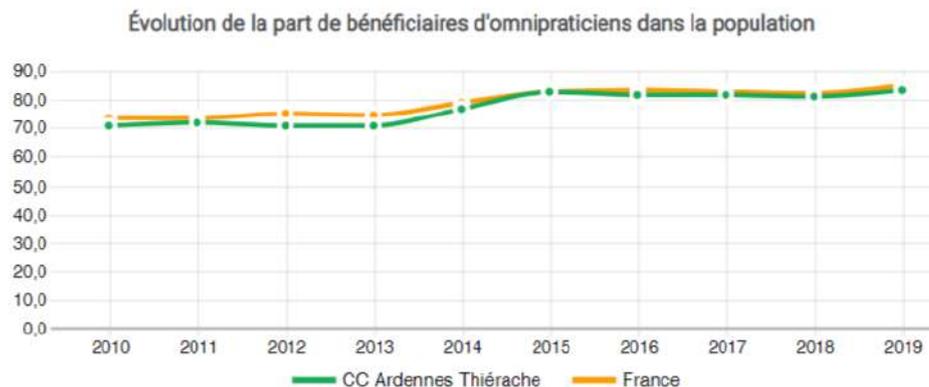
¹⁹ Les « zones d'intervention prioritaires » représentent les territoires caractérisés par un faible niveau d'accessibilité aux soins (moins de 2,5 consultations par habitant et par an) ainsi que des territoires potentiellement fragiles (entre 2,5 et 4 consultations par habitant et par an).

²⁰ Les zones d'action complémentaires sont identifiées par les services de l'Etat comme fragiles et nécessitant de mettre en œuvre des moyens pour éviter que « la situation ne se détériore ».

considère également l'offre de médecins et la demande des communes environnantes. Il prend ainsi en compte l'accessibilité à l'offre limitrophe des zones étudiées.

Cet indicateur permet de palier certaines limites des indicateurs classiques d'accessibilité, notamment la densité médicale et la distance d'accès aux soins. La densité médicale présente l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'interaction avec les unités géographiques voisines et de donner une image uniforme de l'offre pour un ensemble de communes d'une même zone. La distance d'accès au médecin le plus proche définit la plus ou moins grande proximité aux soins mais ne dépend pas du nombre de médecins accessibles (Barlet et al., 2012).

Les données sur la demande et la consommation de soins se rapprochent de celles des territoires de comparaison. D'après les données du Système National des Données de Santé (SNDS), **la part des bénéficiaires de l'offre de soins généraliste est équivalente aux moyennes régionales et nationales** en 2019 (83,4% contre 85,4% en Grand Est et 84,9% en France ; données départementales non disponibles). Elle connaît une évolution similaire à la moyenne nationale, avec un accroissement global entre 2010 et 2019.



Source : SNDS - INSEE

La répartition des bénéficiaires d'actes généralistes fait apparaître que les catégories d'âge de moins de 15 ans, de 45 à 59 ans et de 75 ans et plus représentent une proportion plus importante que dans l'ensemble du département.

Catégorie	Nombre		%	
	CC Ardennes Thiérache	Ardennes	CC Ardennes Thiérache	Ardennes
Moins de 15 ans	1 578	44 511	19,2	18,4
15 à 44 ans	2 594	78 507	31,5	32,4
45 à 59 ans	1 656	47 682	20,1	19,7
60 à 74 ans	1 474	46 193	17,9	19,1
75 ans et plus	928	25 451	11,3	10,5
Total	8 230	242 344	100,0	100,0

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

Source : SNDS - 2019

La demande de soins, mesurée par le nombre d'actes moyens par bénéficiaire, est quant à elle en légère baisse depuis 2010, suivant la tendance départementale, et atteignant un niveau similaire à celui des Ardennes en 2019 (5,1%). Elle concerne plus spécifiquement les personnes âgées de 60 à 74 ans (6,1%) et les personnes de 75 ans et plus (8,7%).

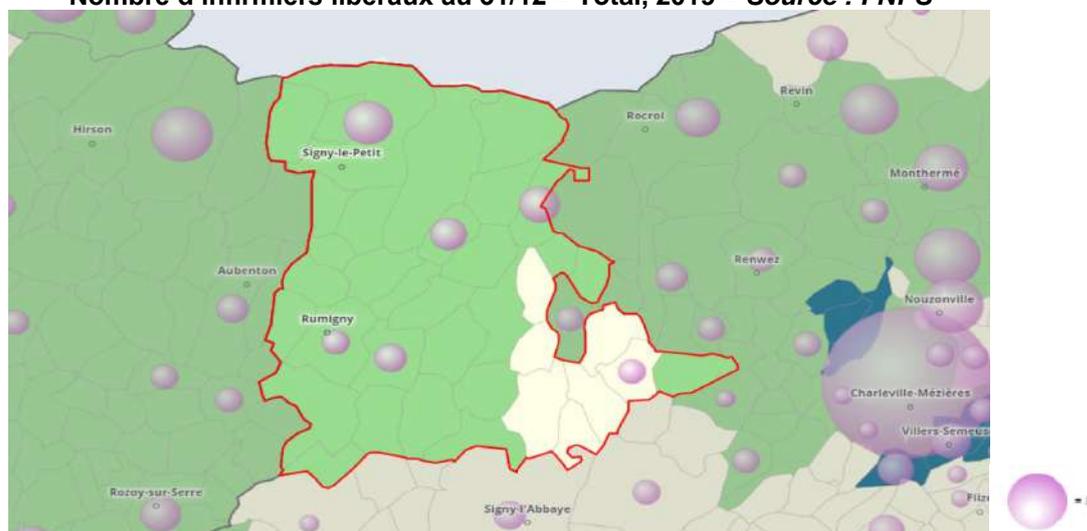
L'accessibilité potentielle aux soins est plus faible qu'aux niveaux départemental et national, puisque l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes en 2018 est de 3,4 consommations par an par habitant, contre 4 dans les Ardennes et 3,9 en France (DREES, 2018). Ainsi, si la densité de médecins généralistes apparaît globalement favorable au regard des territoires de comparaison, **se pose la question de l'accessibilité à ces professionnels et des inégalités territoriales à l'intérieur de l'EPCI.**

Le diagnostic qualitatif réalisé permet à ce sujet de mettre en lumière certaines caractéristiques de l'accessibilité aux soins généralistes.

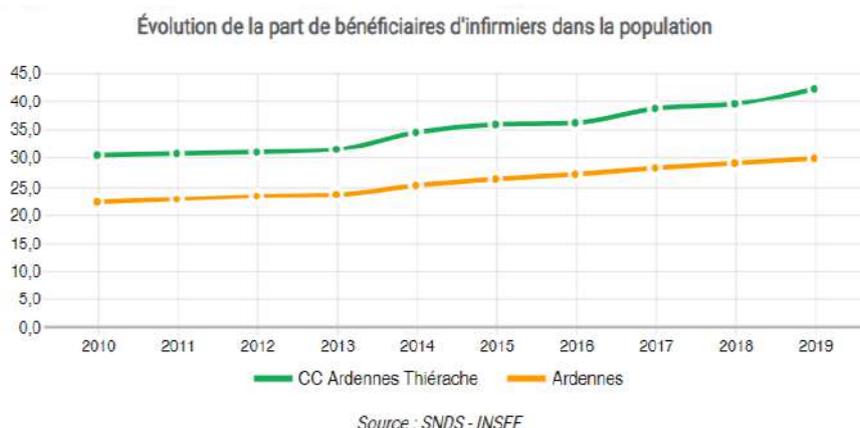
b. Les infirmiers

L'offre de soins infirmiers du territoire apparaît relativement favorable en comparaison des valeurs départementales. D'après les données du Fichier National des Professionnels de Santé, la CCAT compte 23 infirmiers en 2019 dont plus de la moitié a moins de 50 ans. L'ensemble du territoire est relativement couvert par cette présence infirmière. Le nombre d'infirmiers est par ailleurs en augmentation d'environ 43% depuis 2010. La densité d'infirmiers pour cette même année est supérieure à celle du département (23,3 professionnels pour 10 000 habitants, contre 14,8 dans les Ardennes) et elle est, elle-aussi, en augmentation depuis 2010.

Nombre d'infirmiers libéraux au 31/12 – Total, 2019 – Source : FNPS



D'après les données du Système National des Données de Santé, **la part des bénéficiaires des infirmiers dans le total de la population en 2019 est plus élevée que dans l'ensemble du département (42,3% contre 29,7%),** et en hausse d'environ 10 points depuis 2010.



L'activité annuelle moyenne par infirmier libéral en nombre d'actes est inférieure à la moyenne départementale (9668 actes contre 11 095) et en diminution depuis l'année précédente. La part des déplacements dans les honoraires infirmiers libéraux est identique à celle du département (23,5%).

On notera qu'en dehors des infirmiers libéraux, il n'existe pas d'autres structures infirmiers sur le territoire.

La consommation d'actes infirmiers concerne majoritairement les plus de 60 ans et les 75 ans et plus.

Catégorie	Nombre		%	
	CC Ardennes Thiérache	Ardennes	CC Ardennes Thiérache	Ardennes
Moins de 15 ans	954	18 642	0,5	0,4
15 à 44 ans	7 921	227 087	4,3	5,3
45 à 59 ans	16 230	502 666	8,9	11,8
60 à 74 ans	56 578	1 248 248	30,9	29,4
75 ans et plus	101 190	2 254 356	55,3	53,0
Total	182 873	4 250 999	100,0	100,0

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

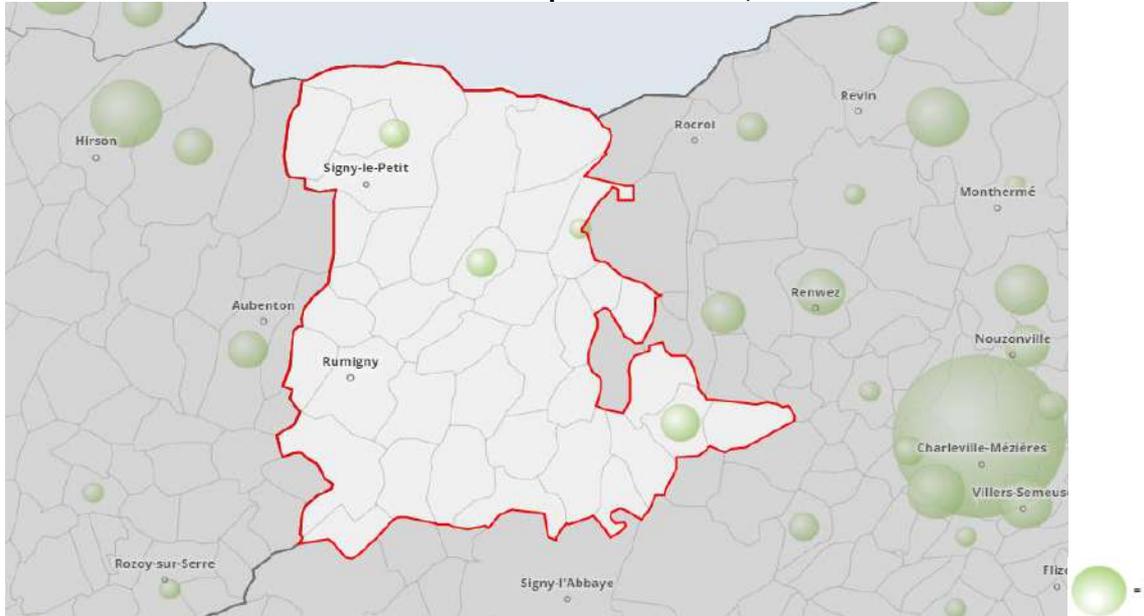
Le nombre moyen d'actes par bénéficiaire est en revanche en diminution depuis 2016, contrairement à la valeur départementale qui connaît un accroissement. Cette moyenne est également inférieure à celle qu'on observe dans l'ensemble du département (43,8 actes contre 52,4).

c. Autres types de professionnels de santé libéraux et médecins spécialistes

Les données disponibles sur les autres types de professionnels de santé indiquent **une diminution du nombre de masseurs kinésithérapeutes depuis 2013**, après un accroissement entre 2010 et 2013. L'activité moyenne de ces professionnels a également connu une légère baisse depuis 2012, puis une augmentation depuis 2015. En 2019, on compte 8 professionnels (2 à Signy-le-Petit, 2 à Auvillers-les-Forges, 1 à Maubert-Fontaine, 3 à Rouvroy-sur-Audry). La densité observée, tout comme la part des bénéficiaires, sont

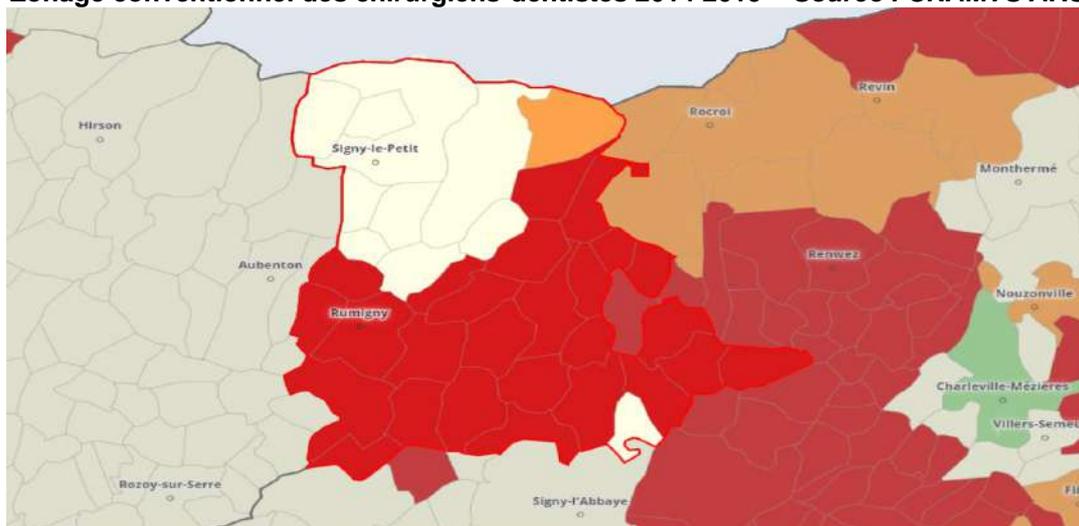
inférieures aux valeurs départementales (données du Système National des Données de Santé), ce qui témoigne d'une accessibilité plus faible à ce type de professionnels.

Nombre de masseurs-kinésithérapeutes libéraux, 2019 – Source : FNPS



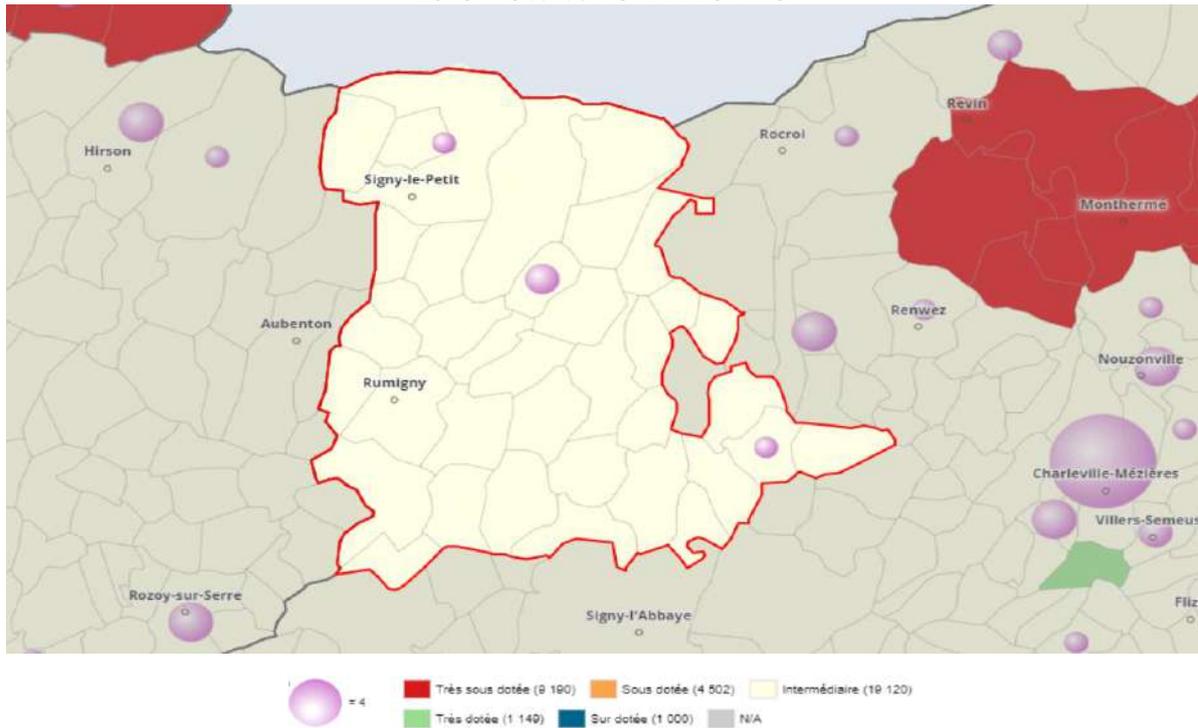
Le territoire compte également trois chirurgiens-dentistes répartis sur les communes de Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges et Liart. La densité de ce type de professionnels est légèrement inférieure à la moyenne départementale (3 professionnels pour 10 000 habitants contre 3,8 au niveau ardennais). Le zonage conventionnel des chirurgiens-dentistes 2014 fait apparaître que les communes du Sud de l'EPCI sont « très sous-dotées » en comparaison de celle du Nord-Ouest.

Zonage conventionnel des chirurgiens-dentistes 2014 2019 – Source : CNAMTS ARS



Enfin, la CCAT dénombre quatre orthophonistes situés à Signy-le-Petit (1), Auvillers-les-Forges (2) et Rouvroy-sur-Audry (1). La **densité de ces professionnels est supérieure à celle des Ardennes (4 professionnels pour 10 000 habitants contre 2,9 dans les Ardennes)**. La part des bénéficiaires de ces professionnels est également supérieure à la moyenne départementale.

Nombre d'orthophonistes, 2019 – Source : FNPS et zonage conventionnel des orthophonistes, 2018 – Source : CNAMTS ARS



d. Les Maisons de Santé Pluridisciplinaire

Une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU) à Signy-le-Petit

Ouverte depuis 2015, cette structure est l'une des trois MSPU du Grand-Est²¹ depuis le 21 octobre 2019. Elle compte 16 professionnels dont les suivants (source ARS, 2019) :

- 3 médecins généralistes ;
- 2 masseurs kinésithérapeute ;
- 4 infirmiers ;
- 1 dentiste ;
- 1 orthophoniste ;
- 1 pédicure-podologue ;
- 1 psychologue ;

²¹ Les autres MSPU étant situées dans le Bas-Rhin et dans la Meuse.

- 1 diététicienne.

La particularité des MSPU sont l'engagement de ces structures sur un certain nombre d'actions en lien avec la formation et la recherche. La MSPU développe l'organisation de pratiques avancées d'infirmiers dans le champ de la santé mentale, en coopération avec le centre hospitalier psychiatrique de Béclair. Ce projet de pratiques avancées en santé mentale s'inscrit également dans le projet de recherche clinique de la future MSP universitaire.

Le projet de reconnaissance en MSPU répond à plusieurs objectifs :

❖ **Pour l'axe Enseignement et Recherche :**

- Accueil d'un interne dans le cadre du déploiement des stages mère/enfant en ambulatoire ;
- Accueil d'un 2ème interne niveau 2 SASPAS, dans le cadre de la création d'une Unité de Soins d'Enseignement et de Recherche supplémentaire
- Accueil de façon régulière des étudiants de médecine de 3ème cycle.
- Recrutement d'une sage-femme afin de développer et d'améliorer la prise en charge des femmes, notamment de l'IVG médicamenteuse et de développer la thématique mère enfant au niveau de la MSP.

❖ **Création d'une salle d'examen** équipée en matériel orthoptique dans le but de recruter un orthoptiste et **création d'une salle de réunion supplémentaire** pour réaliser des séances d'éducation thérapeutique collectives.

❖ **Mise en place d'un projet « Santé de la femme ».** Ce projet a pour thème l'égalité d'accès à l'interruption volontaire de grossesse en médecine libérale en secteur rural dans les Ardennes. Il vise à favoriser l'accès à l'échographie de datation au cabinet de médecine générale. Il part notamment du constat que l'accès à l'IVG se fait aujourd'hui en centres hospitaliers, à distance de la population rurale qui ne dispose pas toujours d'un moyen de transports. Les deux médecins généralistes de la MSPU formés à la gynécologie-obstétrique peuvent réaliser des IVG médicamenteuses après une échographie de datation. En ayant à disposition un échographe sur site, il est alors possible de réaliser l'acte et son contrôle 3 semaines plus tard, favorisant ainsi l'accès à l'IVG aux femmes du territoire nord-ouest des Ardennes. Le Centre Hospitalier de Charleville-Mézières est associé comme partenaire.

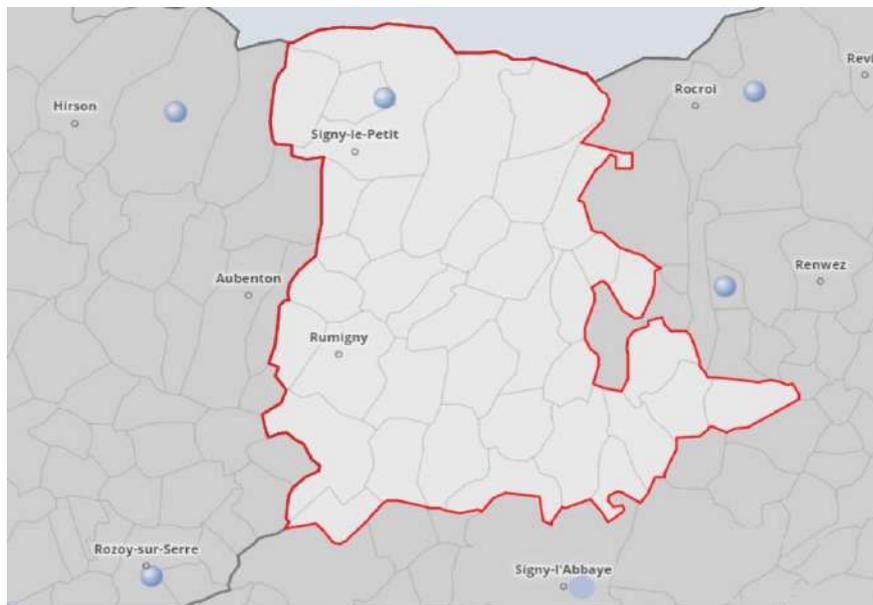
Des Maisons de Santé Pluridisciplinaires à proximité de l'EPCI

Plusieurs MSP sont également limitrophes de la CCAT et implantées sur les communes suivantes :

- Rocroi ;
- Rimogne ;
- Signy-l'Abbaye ;
- Hirson.

Répartition des Maisons Pluridisciplinaires de Santé limitrophes de la CCAT, 2019

Source : FINESS



e. L'offre des établissements sanitaires et médico-sociaux

L'offre de soin hospitalière générale

La CCAT ne compte pas d'établissements hospitaliers. L'EPCI est proche du Centre Hospitalier de Charleville-Mézières, du Centre Hospitalier Brisset d'Hirson dans le département voisin de l'Aisne, et du centre de santé des Fagnes de Chimay en Belgique.

Cette proximité inscrit la CCAT dans une offre de soins transfrontalière. Le Centre Hospitalier de Charleville-Mézières et le centre de Santé de Chimay appartiennent à la « Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers » (ZOAST) franco-belge « Ardennes ». Cette convention entre les autorités sanitaires franco-belge offre à une population déterminée la possibilité de se rendre sans autorisation médicale préalable dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et d'y recevoir des soins hospitaliers et/ou ambulatoires.

❖ Le Centre Hospitalier de Charleville-Mézières

Le CHINA (Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes) de Charleville-Mézières est un établissement du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Ardennes. D'après les données de la Statistique Annuelle des Etablissements, il comprend en 2019 :

- 434 lits en Hospitalisation Complète MCO²² ;
- 61 places en Hospitalisation partielle ou ambulatoire ;
- 65 lits en activité hospitalière SSR²³ et SLD²⁴.

²² Médecine Chirurgie Obstétrique

²³ Soins de Suite et de Réadaptation

²⁴ Soins de Longue Durée

Le Centre Hospitalier est doté d'un service mobile d'accueil des urgences, d'un service mobile d'urgences et de réanimation (SMUR) et d'un plateau technique complet. Il comprend également une Unité de Soins Longue Durée hébergeant des personnes âgées et un EHPAD.

Les activités externes MCO assurées par le CH sont les suivantes :

- Cardiologie et maladies vasculaires ;
- Dermatologie ;
- Endocrinologie ;
- Gastro-entérologie hépatologie ;
- Neurologie ;
- Pédiatrie ;
- Pneumologie ;
- Rhumatologie.

❖ Le Centre Hospitalier Brisset d'Hirson

D'après les données du SAE, ce CH comprend en 2019 :

- 60 lits en Hospitalisation Complète MCO ;
- 4 places en Hospitalisation partielle ou ambulatoire ;
- 30 lits en activité hospitalière SSR.

Le CH dispose d'une autorisation d'urgences et de SMUR générale.

Les activités externes MCO assurées sont les suivantes :

- Cardiologie et maladies vasculaires ;
- Dermatologie ;
- Endocrinologie ;
- Pédiatrie ;
- Pneumologie.

❖ Centre de santé des Fagnes de Chimay

Ce centre de santé situé à Chimay comprend 144 lits. Les spécialités réalisées sont les suivantes :

- Anatomopathologie
- Anesthésiologie – Algologie
- Biologie clinique
- Cardiologie
- Chirurgie plastique
- Chirurgie digestive et générale
- Chirurgie vasculaire
- DPI – PMI
- Endocrinologie – Diabétologie
- Gastro-entérologie
- Génétique
- Gériatrie
- Gynécologie – Obstétrique
- Hygiène hospitalière
- Imagerie médicale
- Médecine interne hospitalière
- Médecine nucléaire
- Médecine d'urgence
- Néphrologie
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Oncologie
- Ophtalmologie
- O.R.L.

- Orthopédie
- Pédiatrie

L'offre hospitalière psychiatrique et la santé mentale

❖ L'offre hospitalière

Le Centre Hospitalier Bel Air situé à Charleville-Mézières est le seul établissement spécialisé en psychiatrie du département des Ardennes, qui ne compte par ailleurs aucune clinique privée psychiatrique.

L'activité du CH se répartit comme suit en 2019 :

Nombre de places en prise en charge à temps complet et à temps partiel – CH Bel Air

	Psychiatrie générale	Psychiatrie infanto-juvénile
Hospitalisation à temps plein	186	8
Hospitalisation de jour	65	45
Hospitalisation de nuit	6	-
Accueil familial thérapeutique	4	-
Accueil en appartement thérapeutique	18	-
Ateliers thérapeutiques	2	-

Source : SAE, 2019

La CCAT relève également d'une trentaine de structures réparties sur l'ensemble du département pour la psychiatrie générale et la psychiatrie infantile. Ces structures sont les suivantes :

- Un Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMPS ; Charleville-Mézières)
- Des Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) (Charleville-Mézières, Sedan)
- Des Centres Médico-Psychologiques (CMP) (Charleville-Mézières, Fumay, Givet, Revin et Sedan)
- Des Centres Médico Psychologiques et Pédiatriques (Charleville-Mézières, Sedan, Revin, Rocroi, Givet, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Vouziers, Reibel)

❖ Le Projet Territorial de Santé Mentale des Ardennes

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Ardennes actuellement en cours vise à mettre en œuvre une organisation graduée globale répondant aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques tout au long de leur parcours de vie. Cette organisation repose sur un diagnostic territorial partagé qui a été mis à disposition de l'ARS Grand Est le 31 janvier 2019.

Si ce diagnostic ne détaille pas de données par EPCI, il met en évidence un contexte départemental plutôt dégradé dans le domaine de la psychiatrie. Ce contexte se caractérise notamment par des taux de suicide, une prévalence des troubles mentaux par hospitalisation, ainsi que des consommations d'antidépresseurs et de psychotropes supérieures aux niveaux régional et national. Le taux de recours aux soins sans consentement y est également plus important. Parallèlement, il apparaît un manque de psychiatres dans l'ensemble du département. La densité de psychiatres demeure en effet largement inférieure à celle du Grand-Est (17,7 professionnels tout mode d'exercice pour 10 000 habitants, contre 8,9 dans les Ardennes ; RPSS, 2016). En revanche, la densité des structures (CMP et CCATTP) et la prise en charge à temps complet sont similaires ou supérieures au niveau régional. Le département compte également une équipe mobile de psychiatrie précarité (EMPP).

Les indicateurs d'activité fournis par le DIM du CH Bélaïr montrent dans ce contexte un délai d'accès au rendez-vous de consultation avec un psychiatre de deux mois et des taux de ré-hospitalisation importants (un patient sur cinq). Par ailleurs, près de 60% de patients hospitalisés au CH Bélaïr le sont par les urgences ou l'admission directe en psychiatrie, ce qui témoigne d'une insuffisance de prévention et d'un manque de lien avec la médecine libérale.

Les pistes de travail issues du diagnostic sont les suivantes :

- L'amélioration de l'accès au diagnostic et aux soins psychiatriques ;
- La prise en charge de « situations inadéquates », en favorisant notamment la formation des professionnels ;
- L'amélioration de l'accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux ;
- L'amélioration de l'accès aux soins somatiques ;
- Le renforcement de la prévention et de la gestion des situations de crise.

L'offre médico-sociale et d'hébergement collectif pour personnes âgées

Le territoire de la CCAT comprend une offre médicosociale spécialisée sur les personnes âgées et les personnes handicapées.

La CCAT dénombre une offre globale de structures d'hébergement pour personnes âgées de 123 places en 2019, ce qui représente 5% de l'offre départementale (source FINESS). Pour rappel, 9,8% des personnes de 75 ans et plus vivent dans un établissement pour personnes âgées, contre 8,6% dans l'ensemble du département (Insee, 2017).

Etablissements médico-sociaux de la CCAT

Localisation	Etablissement	Nombre de places
Personnes âgées		
Liart	EHPAD La Maison du Pays de Liart	56 places hébergement permanent 4 places Hébergement temporaire 6 places Accueil de jour
Signy-le-Petit	EHPAD Marie Blaise	63 places Hébergement permanent
Handicap		
Auvillers-les-Forges	MAS Les Campanules	61 places d'internat 6 places de semi-internat + SAVISAH de 10 places

Source : ARS

En termes d'hébergements collectifs pour personnes âgées, il est à noter qu'il existe également un habitat collectif privé à Maubert-Fontaine.

La proximité du territoire avec la Belgique permet l'accès à une offre médicosociale transfrontalière complémentaire dans le domaine du handicap. On compte plusieurs établissements médicosociaux transfrontaliers pour jeunes et adultes handicapés qui se situent à moins de 50 minutes de Maubert-Fontaine. Ces établissements constituent une offre diversifiée comprenant différents types de structures :

❖ Services d'accueil pour jeunes

Ces services assurent une prise en charge de l'enfant, ou du jeune handicapé par une équipe spécialisée, soit durant tout ou partie de la journée, soit jour et nuit, dans un environnement adapté.

Les différents types de services agréés sont :

- Des services résidentiels pour jeunes (S.R.J.) : ces derniers offrent aux jeunes porteurs d'un handicap de 3 à 18 ans un accueil permanent de jour comme de nuit dans un environnement adapté.
- Des services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés (S.A.J.J.N.S.) : ces services accueillent des jeunes non scolarisés (de manière temporaire ou plus prolongée) qui en raison de la gravité de leur handicap ne fréquentent pas un établissement d'enseignement ordinaire ou spécial. L'accueil se réalise le plus souvent en journée pendant la semaine, à des degrés d'intensité variables selon les besoins du jeune à un moment donné.

❖ Services d'accueil pour adultes

Les différents types de services d'accueil et d'hébergement agréés sont :

- Des services d'accueil de jour pour adultes (S.A.J.A.)

- Des services résidentiels de nuit pour adultes (S.R.N.A.)
- Des services résidentiels pour adultes (S.R.A.)
- Des services de logements supervisés (S.L.S.)

Etablissements médicosociaux transfrontaliers

Type d'établissement	Etablissement	Localisation (temps de déplacement depuis Maubert-Fontaine)
Jeunes		
Services résidentiels pour jeunes (S.R.J.)	Saint-Feuillen Omezée	25 minutes
	Institut Louis-Marie Thy-Le-Château	50 minutes
Services d'accueil spécialisé pour jeunes (SASJ)	SESA Chaussée de Trelon	30 minutes
Adultes		
Services d'accueil de jour pour adultes (S.A.J.A)	Centre Mutien Marie ASBL Florennes	45 minutes
	Les Goelands Couvin	30 minutes
	La Boulaie Florennes	30 minutes
Services résidentiels de nuit pour adultes (S.R.N.A)	La Poterie Forges	25 minutes
	HOME Louis-MARIE Thy-Le-Château	50 minutes
	Les Goelands Pesche	30 minutes
Services résidentiels pour adultes (S.R.A.)	L'Albatros Petite-Chapelle	20 minutes
	L'Accueil Froidchapelle	40 minutes
	André Focant Granrieu	50 minutes
Services de logements supervisés (S.L.S)	Le Ponceau Florennes	45 minutes

Les placements transfrontaliers peuvent s'expliquer par un manque de places sur le territoire national ou par la recherche d'offres pédagogiques spécifiques²⁵.

²⁵ Voir par exemple à ce sujet les travaux du projet Eurequa : <https://www.eurequa.eu/>

Il est à noter que cette offre transfrontalière fait l'objet de politiques publiques restrictives de la part de la France, dans le but de réduire et d'encadrer le nombre de placements d'enfants dans les structures belges. Un accord entre la France et la Wallonie, effectif depuis 2014, fixe le cadre et les limites des parcours transfrontaliers dans 25 établissements agréés par l'ARS avec le financement d'un peu plus de 1500 places pour l'accueil des enfants en situation de handicap et des adultes sous amendement CRETON. Un plan est également en projet visant à limiter le nombre de places d'accueil en Belgique pour les adultes handicapés.

Ces dispositions montrent que le secteur du handicap constitue un enjeu de santé lié au développement de l'offre médicosociale sur les zones transfrontalières françaises.

f. L'offre sociale

Offre d'aide à domicile à destination des personnes âgées

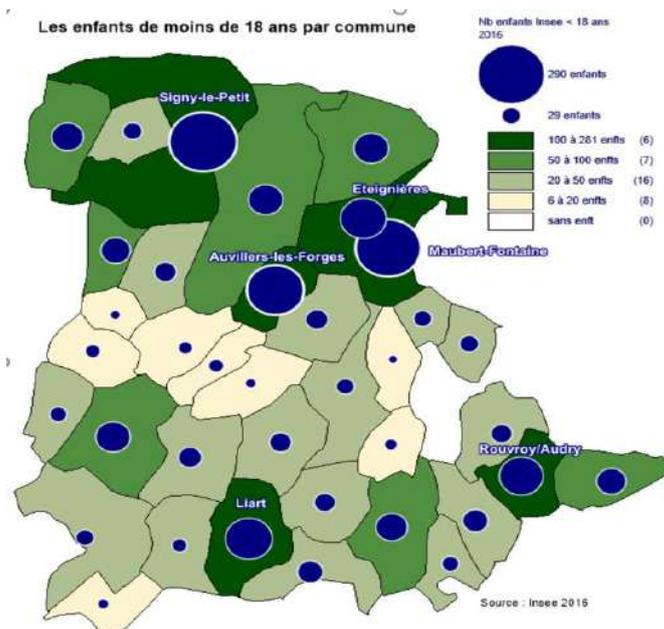
Il existe une offre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sur la CCAT qui interviennent dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA). Au niveau départemental, 15 structures détiennent une autorisation et une habilitation à l'aide sociale pour intervenir en mode prestataire, et 5 sont agréées pour intervenir tant que mandataire.

Sur la CCAT, l'ADMR constitue une structure particulièrement présente dans cette offre.

Offre en direction des ménages avec enfants

❖ Modes de garde

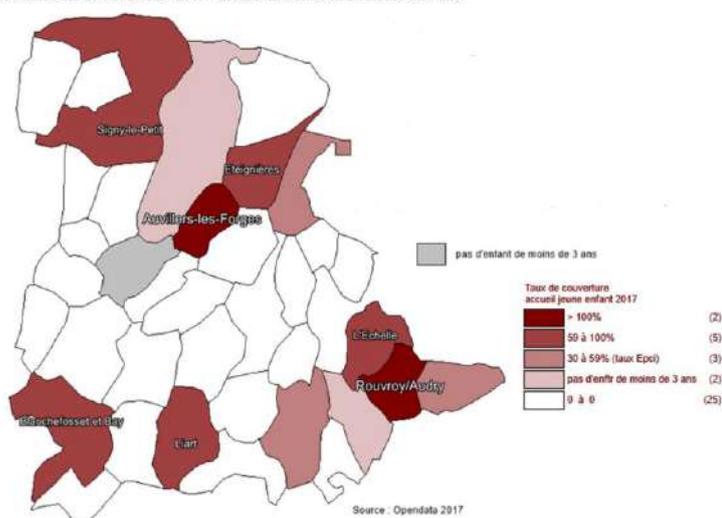
Le contexte de l'offre de modes de garde renvoie à la répartition des enfants de moins de 18 ans, qui est inégale sur l'ensemble du territoire, les communes du Nord de l'EPCI étant les plus concernées (Insee, 2016).



La répartition des femmes actives ayant un ou plusieurs enfants est elle-aussi hétérogène, avec une surreprésentation des communes du Nord. L'EPCI se place en troisième position de l'ensemble des EPCI des Ardennes concernant le taux de femmes actives avec enfant(s) de moins de trois ans (19%), et avec enfant(s) de moins de six ans (40%) (CAF, 2018).

Le taux de couverture Accueil jeunes enfants²⁶ est similaire au niveau départemental (59 % ; CAF, 2017). L'EPCI se place ainsi en quatrième position de l'ensemble des EPCI du département (ce taux de couverture variant de 48% pour les Portes du Luxembourg à 72% sur le Pays Rethélois). Les taux communaux de couverture se répartissent entre le Nord et le Sud de l'EPCI, le centre du territoire présentant une couverture nulle.

Taux communal de couverture 2017 - accueil des enfants de moins de 3 ans



Dans la CCAT, 70% du potentiel de garde de jeunes enfants se réalise en accueil collectif, 17% par des assistants maternels et 11% en préscolarisation (CAF, 2017).

L'offre d'assistants maternels est restreinte puisque les assistants maternels ne sont présents que sur six communes, et dans des effectifs très réduits, le nombre maximal étant de six assistants maternels par commune. 73% des enfants gardés par des assistants maternels le sont hors de leur commune de résidence (CAF, 2017).

Un Relai Assistants Maternels (Ram)²⁷ situé à Maubert-Fontaine a été mis en place par les services de la CAF pour l'ensemble de l'EPCI.

L'offre en accueil collectif est constituée de trois Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants, situés à Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges et Rouvroy sur Audry.

²⁶ Cet indicateur correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de trois ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de trois ans (assistants maternels employés directement par des particuliers, salarié à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), Ecole maternelle (CAF).

²⁷ Les Relais Assistants Maternels (Ram) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfant à domicile.

❖ *Autres types d'offres*

La CCAT comprend également les services suivants :

- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnements des Parents (REAAP) (Centre social de Liart) ;
- 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (Liart, Maubert-Fontaine, Rouvroy-sur-Audry, Signy-le-Petit) ;
- 8 groupes scolaires (Aubigny-les-Pothées, Auvillers-les-Forges, Eteignières, Liart, Maubert-Fontaine, Rumingny, Rouvroy-sur-Audry, Signy-le-Petit) ;
- 1 collège multisite de Signy-le-Petit – Liart ;
- 1 Lycée professionnel (Maubert-Fontaine).

Action sociale et publics précaires

La CCAT compte **un centre socioculturel situé à Thiérache (Maison de la Thiérache)**, qui propose divers services et activités, incluant des services d'accompagnement socioprofessionnel. Cette structure est également une Maison de Service Au Public (MSAP).

Concernant l'accompagnement socio-médical des personnes en situation de précarité (PASS), le territoire dispose des services à proximité suivants :

- **Un Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)** situé à Charleville-Mézières et organise des permanences sur le territoire ;
- **Un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue (CAARUD)** situé à Charleville-Mézières ;
- **Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** située au Centre Hospitalier de Charleville-Mézières ;
- **Des places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)** : 4 places au Centre Hospitalier de Béclair à Charleville-Mézières et 5 places gérées par l'association SOS Hépatites à Charleville-Mézières ;
- **5 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS)** situées à Charleville-Mézières (CHRS Voltaire).

CONCLUSION

Le portrait de territoire, réalisé à partir de la mobilisation des principales données quantitatives disponibles, a permis de dégager certaines spécificités locales, et ainsi de mettre en exergue différents enjeux concernant la santé des habitants de la CCAT.

De façon transversale à ces enjeux, des disparités territoriales sont perceptibles entre le Nord et le Sud du territoire, et concernent notamment la structure démographique, les niveaux de revenus ou certains aspects de l'offre sociale et de santé.

Des enjeux démographiques

La pyramide des âges de l'EPCI est typique des milieux ruraux, mais présente la spécificité d'une part importante de publics très jeunes. La structuration des ménages fait à la fois apparaître l'enjeu sur le territoire :

- Des familles avec enfants, et donc des besoins en termes de services aux familles y afférent ;
- Du maintien et de l'amélioration de l'autonomie des personnes âgées seules, plus spécifiquement dans le Sud-Ouest du territoire où la part des plus de 60 ans est la plus importante.

Des enjeux liés à une fragilité socioéconomique de l'EPCI

Le territoire est marqué par un contexte socio-économique plutôt défavorable lié à une faiblesse des revenus et des niveaux d'éducation et de formation. Si le taux de chômage n'est pas plus élevé que dans les territoires de comparaison, les indicateurs mobilisés font apparaître des situations de précarité pour une partie de la population, notamment au Sud-Ouest du territoire. Les publics jeunes sont sous-représentés, mais présentent souvent des caractéristiques socioéconomiques plus défavorables que celles que l'on peut observer aux niveaux départemental et régional (notamment en termes de niveau de diplôme et de taux de chômage).

Des enjeux liés au logement

La proportion de logements indignes et insalubres dans le parc privé est surreprésentée, tout comme la part de logements très anciens. Parallèlement, l'offre sociale locative semble peu développée lorsqu'on la compare aux données départementales et régionales.

Ces conditions socio-économiques et de logement dans lesquelles se trouvent les individus déterminent leur état de santé, la qualité et l'accessibilité du système de soins jouant un rôle secondaire par rapport aux conditions de vie (travail, logement...).

Des enjeux liés aux décès évitables

Les taux de mortalité observés sont supérieurs aux niveaux régionaux. Les décès prématurés (survenant avant 65 ans) sont ceux qui présentent la différence la plus significative avec le Grand-Est. Parmi ces décès prématurés, on note une surreprésentation des décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire et des décès évitables liés au système de soin.

Des enjeux liés à l'accessibilité aux soins

La densité médicale des médecins généralistes est plus élevée que dans les territoires de comparaison. Elle se conjugue à l'implantation limitrophe de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ainsi qu'à l'existence d'une offre de spécialistes. L'offre de professionnels est toutefois inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, avec une accessibilité physique moins forte au Sud de l'EPCI. L'Accessibilité Potentielle Localisée aux médecins généralistes est par ailleurs moins élevée que dans les territoires de comparaison. On pourra au final retenir que si la densité de médecins généralistes apparaît globalement favorable au regard des territoires de comparaison, se pose la question de l'accessibilité à ces professionnels et des inégalités territoriales à l'intérieur de l'EPCI.

DONNEES QUALITATIVES

6. INTRODUCTION

L'analyse des entretiens et des micros-trottoirs auprès des habitants, des professionnels et des élus s'est faite au travers d'une démarche d'analyse thématique ; consistant en la retranscription des propos et en leur classement dans une grille d'analyse construite à partir de l'outil de catégorisation des résultats²⁸.

Au travers de cette enquête 41 habitants, 23 professionnels et 20 élus ont été interrogés. Les propos des habitants, des professionnels et des élus ont permis de dégager des **points forts** et **difficultés** ainsi que des axes d'amélioration sur différents facteurs influençant la qualité de vie des habitants sur le territoire de la CCAT. Ces éléments sont présentés ci-après par grandes thématiques (environnement, transport, offre sportive et culturelle, emploi et formation...). Pour chacune de ces thématiques, les verbatim ont été rassemblés par groupes d'idées.

Les occurrences sont indiquées entre parenthèses.

Un code couleur permet de distinguer **les points forts** (en orange) **des difficultés** (en violet) pour faciliter la lecture. *Les verbatim sont en gris. En vert, les éléments issus du diagnostic Relais Séniors.* Enfin, en encadré figurent les éléments quantitatifs venant alimenter les verbatim des personnes interrogées.

Il est important ici de souligner que les résultats présentés ne prétendent pas à l'exhaustivité des points de vue. A l'inverse de l'analyse quantitative, l'approche qualitative ne vise pas la représentativité mais plutôt à collecter un maximum de variabilité de réponses (Kohn, Christiaens, 2014). L'échantillon d'enquête a donc été constitué de façon à embrasser une diversité de type de public. L'intérêt de cette approche n'est pas de mettre en évidence des inférences statistiques, mais de révéler le sens vécu d'une situation par les personnes interviewées. De la même manière, l'analyse qualitative permet de mettre à jour certains processus ou liens de causalité liés aux enjeux de santé sur le territoire, qui ne peuvent pas être saisis par le seul prisme de données statistiques ou de données issues de la méthode d'enquête par questionnaire.

7. ANALYSE

De manière générale, les habitants rencontrés lors des micros trottoirs, sont satisfaits de la qualité de vie que leur offre la CCAT. A la question posée « *En une phrase comment décririez-vous votre qualité de vie sur le territoire ?* », 30 habitants interrogés ont répondu que leur qualité de vie était « bonne » voire « très bonne ». 11 habitants ne se sont pas exprimés sur la perception de leur qualité de vie.

« *On est bien, on est tranquille* », « *Je me sens bien ici.* », « *On n'est pas malheureux* », « *Je ne me plains pas de trop* », « *Ça va* », « *Assez bonne.* », « *Pour moi, elle est très bonne. Très bonne, je n'ai pas de souci* », « *On est proche de Rocroi. On n'est pas mal ici* », « *Je dirais bon, dans l'ensemble* »
« *Je trouve qu'on est bien là. Moi, je suis bien, là* », « *C'est une bonne qualité de vie* », « *C'est bien !* »

²⁸ Promotion santé Suisse, Guide pour la catégorisation des résultats, 2^{ème} version revue et corrigée, Adaptée pour la France par l'INPES, Janvier 2007

« Très bien ! Très bien. », « Je trouve qu'elle est plutôt bien », « Active », « Bonne, bonne qualité de vie. », « Moi, j'ai toujours habité à Auvillers, je n'ai jamais voulu partir. On est bien. Vous voyez, les enfants sont bien. », « Pour l'instant, il n'y a pas de souci », « Très bien, on est bien », « Je suis bien. »
 « La qualité est bonne », « La qualité de vie..., elle est bonne. », « Disons que sur le territoire, pas très mauvaise », « Bonne. On est à la campagne, nous on se sent bien à la campagne, ça nous plaît. », « C'est bien, je suis bien chez moi, je me plais bien. », « Je me suis toujours senti bien, peu importe qu'il y ait quelque chose à faire ou pas à faire. », « Tranquille. », « Franchement, je suis bien ici », « Ça va, c'est plutôt cool. ».

a. Environnement : cadre de vie, qualité de l'air, habitat

❖ Un cadre de vie général décrit comme globalement agréable et verdoyant

Les habitants, les élus et les professionnels interrogés ont évoqué apprécier la présence de verdure et de nature. (Occurrences : 10 habitants, 4 professionnels, 5 élus)

- « Et puis on a un cadre de vie naturel magnifique » (Professionnel)
- « Tout seul en pleine nature, la qualité est bonne, ça il n'y a pas de problème. Par l'entourage, la nature, les arbres, la nature » (Habitant)
- « Moi, je crois qu'on a un beau territoire. On a le coup de cœur pour Ardennes Thiérache. C'est vrai qu'on a un territoire qui est vallonné. Il y a des forêts, c'est diversifié. » (Élus)

Les habitants et les élus apprécient également leur territoire pour son calme et sa tranquillité. (Occurrences : 19 habitants, 2 élus)

- « La qualité de vie, c'est déjà le calme. Quand vous avez des villages qui sont pratiquement aussi calmes la nuit que le jour » (Élus)
- « On est bien parce qu'on est tranquille, on est quand même un petit village, on est quand même tranquille » (Habitant)
- « La campagne. C'est bien, hein. Le calme. Le calme ! Oui, c'est beaucoup mieux que la ville. » (Habitant)

Les habitants et les élus interrogés évoquent des habitats agréables notamment par la possibilité de disposer d'extérieurs. (Occurrences : 2 habitants, 2 élus)

- « L'habitat qui se trouve sur notre territoire, surtout en milieu rural avec des dépendances comme le jardin. On a quand même un habitat particulier. On a un patrimoine architectural qui est beau. On a des pierres, des pierres blanches et c'est spécifique à la Thiérache. »
- « Mais la qualité de la vie rurale avec la possibilité d'avoir des poules, un jardin, ça fait partie aussi de la qualité de vie qu'on peut avoir et qu'on recherche. » (Élus)
- « J'ai du terrain, j'ai des fruitiers, j'ai tout ce qu'il me faut. Je suis bien là. Ma maison. Mais ça, après, c'est normal. Elle est vieille, elle est en pierre ardennaise, elle est grande » (Habitant)
- « Pour les trois quarts, on a des maisons, on n'habite pas dans des HLM, on a de l'espace, nos jardins, nos volailles. » (Habitant)

Des habitants évoquent un manque d'entretien de la voie publique à Auvillers-les-Forges, et de soins apportés aux espaces extérieurs à Maubert-Fontaine et Signy-Le-Petit (Occurrences : 4 habitants)

- « J'habite dans la grande rue, là-bas, ça fait 60 ans que je vois les fils électriques qui passent au-dessus de la route, au-dessus de la maison » (Habitant)
- « Nettoyer un peu les fenêtres et protéger pour que, les nids d'hirondelles, leurs crottes tombent à côté, qu'ils ne tombent pas plein les carreaux. Et il y a dix ans que je vois ces crottes-là ! Ce n'est pas propre ! Voilà ! » (Habitant)
- « Oui, devant chez moi, j'ai un ancien mécanicien qui a laissé toutes ses ferrailles, donc les chats, les rats, les odeurs, les carcasses de ferraille qui sont devant, à 4 mètres de ma vue. Et je ne peux rien faire, ça fait 10 ans que j'habite ici, je viens de la Marne. Ça fait 10 ans que j'ai ça devant les yeux et les carcasses se dégradent, l'huile, tout coule. C'est très désagréable pour moi. » (Habitant)

Un habitant souligne que l'éclairage de nuit à Maubert-Fontaine est un atout. (Occurrence : 1 habitant)

- « La rue est éclairée la nuit, c'est déjà un plus. » (Habitant)

❖ **Si l'attractivité financière du foncier est soulignée, des professionnels interrogés mettent en avant des problématiques quant à l'état de certains logements du territoire**

Les habitants et les élus interrogés mettent en évidence que les impôts sont peu chers ainsi que les propriétés du territoire. (Occurrences : 1 habitant, 3 élus)

- « Même si le foncier n'est pas cher et qu'au niveau de la taxe d'habitation, enfin il n'y en aura plus mais on va dire les impôts » (Elus)
- « La fiscalité dans nos nombreuses communes est faible par rapport aux villes comme Charleville » (Elus)
- « Après les loyers ce n'est pas comme à Paris. » (Habitant)

Les professionnels interrogés évoquent la problématique de la précarité énergétique (Occurrences : 3 professionnels)

- « Le souci de chauffage électrique, genre grille-pain, dans une maison pas isolée, ça leur coûte une fortune ! » (Professionnel)
- « Tant qu'on n'est pas obligé de chauffer avec le four ouvert... ce que j'ai déjà vu aussi... Des gens qui se mettent x couches de vêtements pour passer l'hiver... » (Professionnel)
- « Parce que les propriétaires font des trucs à bas prix, c'est que ce n'est pas isolé et il y a un radiateur, c'est chauffage électrique. » (Professionnel)

Des logements vieillissants voire insalubres sur le territoire qui entraînent parfois des problématiques de santé. Des propos corroborés par les données chiffrées. (Occurrences : 2 professionnels)

- « Pas mal de maisons peu confortables qui entraînent des conséquences au niveau bien-être physique, psychique : maisons de mauvaise qualité, humides qui entraînent des difficultés au niveau santé » (Professionnel)
- « J'ai encore des clients qui dans la cuisine c'est encore de la terre battue, pas de carrelage, pas de salles de bains, pas d'eau chaude » (Professionnel)

Rappel statistique : Les caractéristiques environnementales de la santé font principalement apparaître une part importante du parc privé potentiellement indigne (PPI) dans la CCAT, qui atteint 15,4 % de l'ensemble des résidences principales contre 3,7% dans le Grand-Est en 2013.

Un parc locatif social insuffisant et un parc locatif vieillissant. Des propos corroborés par les données chiffrées. (Occurrence : 1 professionnel)

- « On n'a très peu de bailleur social sur le territoire. Et comme dans le département des Ardennes, en général, sur l'habitat qui ... des frais pour se chauffer, très importants... Pour des familles qui n'ont déjà pas beaucoup de revenus, et qui peut avoir des conséquences sur la santé, évidemment, en second lieu. » (Professionnel)
- « Parc locatif très vieillissant. Très, très vieillissant, pas entretenu, qui tombe en ruine, et pourtant, il y a des gens qui sont dedans. » (Professionnel)

Rappel statistique : L'EPCI semble se distinguer par une part importante de logements très anciens, puisque plus d'un tiers des résidences construites l'ont été avant 1919 (37,7%, contre 18,7% dans les Ardennes et 12,9% en Grand-Est).

Dans la CCAT, seules 2% des résidences principales sont des résidences HLM louées vides (soit 84 résidences), contre 11,3% dans l'ensemble du département. Cet écart témoigne d'un **déficit de l'offre sociale locative**, très peu de communes proposant des logements sociaux (voir Achit et al., 2018, p. 76).

Des logements qui ne sont pas adaptés aux personnes âgées (Occurrence : 1 professionnel)

- « Ou aussi, avec des seniors, de temps en temps, des maisons qui ne sont pas adaptées. Les gens gardent leur grande ferme qui est super comme bâtiment. C'est un bâtiment fantastique mais ça n'a aucun confort, ce n'est pas du tout adapté » (Professionnel)

❖ **Une qualité de l'air perçue comme bonne et associée à la nature mais également relevée par certains habitants comme problématique**

Certains habitants soulignent la pollution atmosphérique et sonore notamment à Maubert-Fontaine, Auvillers-les-Forges et Signy-Le-Petit. (Occurrences : 6 habitants)

- « On voit bien avec la pollution. J'habite un peu plus haut, j'ai des machines pvc maintenant, quand je nettoie, en une semaine de temps, il y a des particules, des petites boules noires tout le long. » (Habitant)
- « Il y a les motos qui s'amuse, ils ne font que passer, ils croient que c'est un circuit de motos, c'est un peu énervant parce que parfois tu essaies de dormir et il n'y a pas moyen » (Habitant)

Tandis que certaines personnes interrogées évoquent la qualité de l'air comme un atout du territoire. (Occurrences : 1 habitant, 2 élus)

- « La qualité de vie... la campagne, on respire bien. » (Habitant)
- « Mais je crois que le choix, c'est le choix d'être tranquille, d'être bien, de respirer l'air pur et puis d'être en pleine nature. Je crois que c'est ça, tout simplement. » (Elus)
- « Le cadre de la qualité de l'air, de la qualité de l'air que nous respirons, de la flore, de la faune donc c'est très important et on en profite. » (Elus)

❖ **Quelques problématiques évoquées au parc de jeux de Maubert-Fontaine**

Des habitants évoque le parc de jeux de Maubert-Fontaine : il n'est pas surveillé ; la consommation de drogue est également citée. (Occurrences : 2 habitants).

- « A part peut-être les parcs de jeux pour les enfants qui ne sont pas assez surveillés. Au final, on est reparties, parce que ça sentait trop la drogue, il y en avait qui étaient en train de fumer leur pétard là, alors que c'est un terrain de jeux pour les enfants. » (Habitant)
- « Au parc à Maubert il y a toujours des gens qui fument des bêtises, un coup après les pauvres enfants » (Habitant)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- **Fleurir d'avantage Auvillers-Les-Forges et Signy-Le-Petit** (Occurrences : 2 habitants)
 - « Il y a quelques trucs à améliorer. Dans notre rue, les parterres à fleurs, il n'y a plus de fleurs, c'est de l'herbe et ils ont même mis du produit désherbant. Alors, ce n'est pas beau ! Voilà... dans notre rue ! Ailleurs, c'est bien fleuri, mais dans notre rue, je crois que ça passe à côté ». (Habitant)
 - « Il y a des villages comme Harcy, tout ça... Enfin, ils ont des sous, eux... Il y a des arbres devant les maisons, il y a des beaux parterres de fleurs, il y a de tout. Moi, je trouve qu'il manque d'arbres. » (Habitant)

- Développer des parcs sur le territoire et les infrastructures du parc de jeux pour enfants de Maubert-Fontaine (*Occurrences : 2 habitants*)
 - « C'est peut-être plus un petit parc de jeux qui manquerait quelque part... Enfin, un peu plus proche que le parc... le lac des Vieilles Forges. » (Habitant)
 - « Pas assez d'attractions dans le parc pour les enfants, il y a juste un truc à bascule » (Habitant)
- Développer et entretenir les balisages des chemins de randonnées (*Occurrences : 2 habitants, 2 élus*)
 - « Je souhaiterais que la Comcom continue la démarche mise en place dans le développement et la volonté de faire un chemin qui fait l'ensemble des villages et qui revient à la frontière belge parce qu'il y a une demande à ce niveau-là. » (Elus)
 - « Peut-être un truc que je pense, parce que moi j'aime bien, je fais pas mal d'activités sportives, les balisages des petites randonnées qu'il y a sur tout le territoire, ce serait peut-être à revoir. L'entretien des balisages n'est pas forcément top. Je ne veux pas faire de reproches, mais ça pourrait être un petit plus. Mieux baliser les randonnées qu'on peut avoir, parce qu'il y a de quoi faire en plus. » (Habitant)
- Développer l'assainissement collectif (*Occurrence : 1 habitant*)
 - « Et je vois des villes comme Rimogne, par exemple, qui sont en train de faire du collectif, c'est quand même bien mieux ; comme Maubert-Fontaine qui a déjà ça. Et il y a encore tous ces petits villages-là, où c'est compliqué. » (Habitant)
- Développer les habitats pour seniors indépendants (*Occurrences : 2 habitants*)
 - « Alors que dans le type de maison que vous proposez vous retrouvez un esprit familial qui est là, vous avez encore la possibilité de sortir dans le village. Faut simplement que ces personnes soient encadrées et visitées soit pour les soins... » (Elus)
 - « Moi je dis que ce qu'il faudrait développer sur notre territoire c'est les maisons vous savez... » (Elus)
- Développer les habitats intergénérationnels (*Occurrences : 2 élus*)
 - « Après, ça existe aussi dans les villes universitaires, il y a des personnes âgées qui offrent une chambre à des... » (Elus)
 - « Il peut y avoir une solution entre les deux, je trouve que c'est la famille d'accueil qui ne se développe pas beaucoup dans les Ardennes, où on a des familles d'accueil qui accueillent les enfants placés par le Département. Et c'est vrai qu'on pourrait, sur ce projet-là, former des personnes puisqu'il y a des belles personnes qui ont aussi des grandes maisons d'habitation et qui pourraient accueillir, comme ça, des personnes âgées dans la bienveillance, prendre soin d'eux. Ça serait des valides qui ne peuvent plus rester chez eux parce que c'est vrai que nous avons, en milieu rural, des grosses maisons qui sont assez énergivores et quand vous êtes tout seul avec une petite retraite, ça devient difficile. Et peut-être, trouver ces accueils de quelques personnes âgées, au maximum ; je crois qu'elles ont un agrément. Mais bon, ce n'est pas tout le monde qui a l'agrément. Et je pense qu'il faudrait peut-être sur un territoire vieillissant comme nous, voir ce genre de... » (Elus)

b. Transport

Les personnes interrogées mettent en évidence l'existence des différentes infrastructures (bus, réseau routier) (*Occurrences : 4 habitants, 1 professionnel, 5 élus*) :

- ❖ Des lignes de bus au départ et à destination de différentes communes vers Charleville-Mézières
 - « Je trouve que pour une petite commune comme Auvillers, on est quand même bien desservi. » (Habitant)
 - « On a les bus qui passent, On a les arrêts de bus pour aller jusqu'à Charleville. Je trouve qu'on est bien desservi, quand même » (Habitant)

❖ **L'autoroute vers Charleville-Mézières, Reims, Sedan et la Belgique**

- « Nous, aujourd'hui avec l'autoroute, il faut quand même rendre à César ce qui est à César, en une heure, on est à Reims sans problème, on est à Charleroi, en une heure et demi on est à Bruxelles » (Elus)
- « La proximité de l'autoroute, aussi. L'autoroute, moi, je travaille sur Sedan, donc c'est intéressant pour moi » (Habitant)

Cependant nombre de personnes évoquent que le réseau de transports en commun est contraignant pour les personnes sans véhicule : contrainte horaire, zones peu voire non desservies... (Occurrences : 12 habitants, 1 professionnel, 4 élus)

- « Il n'y a pas de transports en commun, A part sa voiture personnelle, c'est tout. Tant qu'on peut conduire, ça va, mais je n'imagine pas si on ne pouvait plus conduire. » (Habitant)
- « Mais il n'y a que deux bus ; il n'y en a qu'un le matin et qu'un l'après-midi. Du coup, ça dérange un peu pour les horaires » (Habitant)

De plus, des habitants soulignent que certaines routes sont en mauvais état sur la communauté de communes (Occurrences : 3 habitants)

- « Depuis que j'ai le permis, j'ai remarqué que l'état des routes c'est de pire en pire. Y'a des gros trous énormes, je passe par une route pour venir ici, mon capot il se raccroche, je dois freiner, y'a pleins de trous, c'est terrible. La route entre Marlemont et Logny Bogny. Une route qui est terrible. » (Habitant)
- « Il n'y a pas de souci, à part, surtout l'état des routes. Très, très, très détériorées, surtout au niveau du côté d'Etalles ou Blombay, vers Marby. Comme il y a des semi-remorques qui passent ici, 44 tonnes, il y a des bus scolaires qui passent ici. Souvent, au niveau des croisements, ce n'est pas évident. Si c'était entretenu et fait, ça serait déjà mieux vivable. » (Habitant)
- « Au niveau négatif, l'entretien des routes. C'est dans un état, les routes départementales... Ce n'est pas bon ! Les nationales... de toute façon, il n'y en a pas ici, de nationales... Voilà, l'entretien des routes » (Habitant)

Rappel statistique : La prévalence des ALD liées aux personnes hospitalisées à cause d'un accident de la circulation est supérieure dans la CCAT par rapport au Grand Est (+ 32,6 points).

Les professionnels et les élus interrogés attirent l'attention sur une population, dans les villages en dehors des bourgs, entravée dans sa mobilité : certaines personnes du territoire n'ont ni voiture, ni permis. (Occurrences : 5 professionnels, 3 élus)

- « J'ai plusieurs familles qui ne sont pas véhiculées. » (Professionnel)
- « Les gens n'ont pas le permis ou n'ont pas de voiture » (Professionnel)
- « On a des petits jeunes qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir une voiture » (Elus)
- « Mais vous êtes venu vous installer à la campagne, vous n'avez pas de voiture !... Et du coup, c'est vachement problématique parce que nous, on a des territoires, par exemple, Liart, qui sont très, très grands et quand on fait des gardes, on incite les gens à se déplacer : « ah non, je ne peux pas venir, je n'ai pas de voiture ! » - « d'accord... Ok ». « Je pourrais venir. Mais une fois que je suis venu, je vous ai fait un bout de papier (l'ordonnance), vous allez faire comment pour aller à la pharmacie ? » C'est insoluble, en fait, parce que si jamais je viens, je dis qu'il faut aller aux Urgences... » (Professionnel)

Ces constats sont corroborés par les éléments issus du diagnostic Relais Séniors. Les personnes interrogées ont mis en évidence des freins liés à une absence de réseau de transport en commun, rendant très complexe le déplacement pour les personnes qui n'ont pas de moyen de transport, notamment les seniors.

- « La, ça fonctionne parce qu'on fait du covoiturage entre nous ! Sinon... Par exemple, moi j'habite loin. Je n'ai pas le permis » (Habitant)

- « Avant, elle prenait le bus à 1h½, elle attendait qu'il reparte jusqu'à 6 heures, il fallait quand même être motivée, hein ! Je pense qu'elle n'aurait pas tenu des années » (Habitant)
- « Pareil, moi, j'ai 81 ans... si. Je viendrais bien, mais les petites routes comme ça, bon, l'hiver, non » (Habitant)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Développer les lignes de bus vers Charleville-Mézières et Hirson et les horaires (Occurrences : 2 habitants)
- « Qu'il y ait plus de transports. Pour aller dans plusieurs endroits, parce que là, il n'y a qu'un bus qui va sur Charleville. Pour aller sur Hirson, parce qu'à Hirson, il y a des trucs, aussi, à faire. » (Habitant)
- Développer le co-voiturage (Occurrences : 1 habitant, 2 élus, 1 professionnel)
- « Il y a de la solidarité qui peut se faire entre familles » (Professionnel)
- « Mais nous, pour nous déplacer vers eux, je crois qu'on en revient un peu au même problème, au covoiturage, avoir des rendez-vous au même endroit, au même moment. Si on avait des groupes de rencontres entre personnes en retraite, j'allais dire âgées, on pourrait peut-être mettre des choses en place pour se déplacer à plusieurs. » (Habitant)
- Mettre en place un transport à la demande (Occurrences : 1 habitant, 4 professionnels)
- « Dans d'autres Comcom il y a des transports mis à disposition par les communes pour essayer d'amener l'assuré aux soins parce qu'ils ne peuvent plus se déplacer » (Professionnels)
- « Avoir des personnes s'il y a besoin, justement, pour un transport, pour aller faire les courses si on ne peut plus se déplacer toute seule. » (Habitant)
- « Moi, j'avais imaginé, à un moment, qu'on puisse avoir un transport social qui pourrait, en échange... on serait prêts à laisser du temps... qui pourrait nous amener les personnes âgées... Le mardi matin, je bloque deux heures, et puis, vous pouvez m'amener tant de personnes âgées, qu'ils choisissent. Vous pourrez proposer à tous les médecins qui voudraient bien Du coup, il n'y aurait plus le problème de la pharmacie parce que, derrière, le transport pourrait s'arrêter à la pharmacie et on pourrait ...un petit peu des pharmacies isolées qui n'ont plus de médecins, comme Liart, parce que les gens, quand ils sont autour de Liart et qu'ils vont au médecin à Maubert ou à Signy, il y a peu de chance qu'ils retournent à la pharmacie de Liart, alors qu'on a besoin d'une pharmacie à Liart. Elle est parfaitement répartie sur le territoire, il n'y a personne d'autre autour d'elle. » (Professionnel)
- « Là, clairement, c'est le fait qu'il n'y ai plus ça qui isole les gens. Parce que quand on fait des visites à domicile et tout... De toute façon, on est le rayon de soleil de la semaine, parce qu'on vient. Et si, par exemple, il y avait un système de transport qui vienne les chercher, qui fasse... vous êtes intéressé par le sport, il faut de l'activité physique... Je suis sûre que s'il y avait un réseau, s'il y avait des transports pour amener les personnes âgées et les faire se rencontrer, discuter, machin... ça marcherait. Mais ça n'existe plus, tout ça. » (Professionnel)
- Mettre à disposition des minibus dans les villages (Occurrence : 1 élu)
- « Mettre des petits bus à disposition dans les villages » (Elus)
- Développer les bornes pour voitures électriques (Occurrences : 1 professionnel, 1 élu)
- « La solution de l'électrique aussi. » (Elus)
- Développer le prêt de vélo électrique (Occurrence : 1 habitant)
- « Peut-être mettre en place des vélos électriques, ici, je ne sais pas... à la location... » (Habitant)
- Faciliter l'accès au permis (Occurrence : 1 professionnel)
- « Des points relais pour que les gens puissent passer le permis, un accès au permis de conduire facilité, pour se déplacer » (Professionnel)
- Installer des panneaux pour ralentir la circulation à Auvillers-les-Forges et Etalle (Occurrences : 2 habitants)

- « Ce qui manquerait, c'est, éventuellement, des panneaux de limitation de vitesse dans le village. Parce que ça roule trop vite. Il y a des enfants et ça roule beaucoup trop vite. » (Habitant)
- « Ça serait bien de mettre des dos-d'âne, peut-être. Peut-être de mettre des ralentisseurs. Après, je ne vois pas ce qu'on pourrait mettre de plus au niveau de cette avenue-là. » (Habitant)

c. Offre sportive, culturelle et de loisirs

❖ Une offre sportive dense qui pourrait être diversifiée

De nombreuses personnes interrogées ont mis en évidence que l'offre sportive et associative est très développée sur le territoire. (Occurrences : 16 habitants, 7 professionnels, 8 élus)

- « Les associations, elles amènent pas mal de choses sur le territoire, que ce soit niveau sportif, culturel il se passe des choses. » (Professionnel)
- « Des efforts sont faits pour apporter une offre plus variée de la part de plusieurs opérateurs. Pour les filles, il y a un peu de danse, pour les garçons il y a du foot, il y a un club de VTT à Auvillers, judo » (Professionnel)
- « Quand on regarde les associations de la Comcom, on serait surpris de la possibilité de ce qui s'offre à chacun de nous. » (Elus)
- « Après, le reste, avec la Maison de la Thiérache, il y a quand même pas mal d'activités. Après, il y a des choses à voir... Le reste, activités, tout ça, je pense qu'on n'a pas trop à se plaindre, quand même. La vie de la commune est pas mal organisée, quand même. » (Habitant)
- « J'ai participé à la « marche gourmande », par exemple, qui a eu lieu la semaine dernière, sur le territoire : Signy-le-Petit / Brognon, samedi. A part ça, c'est tout... Des activités proposées, quand même, par exemple ! La gymnastique senior qui est vraiment bien adaptée pour nous. C'est entre le fitness et, après, la gym, vraiment pour les personnes plus âgées... qui bougent moins. Des randonnées aussi. Il y a des randonnées organisées, on n'est pas obligé d'adhérer à une association, on peut faire des randonnées, comme ça. » (Habitant)

Ils évoquent les infrastructures sportives existantes du territoire comme satisfaisantes et soulignent celles en développement notamment à Auvillers-les-Forges. (Occurrences : 6 habitants, 1 élu)

- « Ils sont en train de faire la salle de sport juste à côté de chez moi, j'aime le sport, ce sera bien. » (Habitant)
- « Franchement, c'est une commune assez dynamique ; il y a un centre sportif. Là, en face, il y a un nouveau terrain, donc, il y a moyen de faire du sport. » (Habitant)
- « Là, on va avoir la salle de sport à Auvillers, bientôt. Donc, j'ai une fille aînée de 15 ans que ça intéresse » (Habitant)
- « Il va encore bientôt y avoir une salle de boxe, par exemple, avec la Comcom. » (Habitant)

Cependant les personnes interrogées ont exprimé que l'offre sportive n'est pas suffisamment diversifiée. (Occurrences : 3 habitants ,1 professionnel)

- « Les loisirs, à part le foot, c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose non plus. » (Habitant)
- « Ah... là, pour adultes... .. A part le foot, ici... Sinon, après, il faut descendre sur Charleville. Charleville ou Hirson, ça dépend de ce qu'on cherche en activités. Mais sinon, ici, à part le foot, il n'y a pas grand-chose. » (Habitant)
- « L'offre reste quand même limitée. Il n'y a pas une offre incroyable » (Professionnel)

❖ Une offre culturelle développée, appréciée...qui semble s'étioler peu à peu

Concernant l'offre culturelle, les personnes interrogées mettent en évidence qu'elle est très développée. (Occurrences : 4 habitants, 1 professionnels, 7 élus)

- « D'année en année avec la Comcom il y a pas mal d'améliorations, justement pour les petits enfants, l'accompagnement la lecture, les crèches. Au niveau culturel, le théâtre qui vient au niveau des petites communes, les cinémas en plein air pour les personnes âgées. » (Professionnel)
- « Quand je vois toutes les affiches que je colle, quand je vois le panneau lumineux devant chez moi, quand je vois ce que toutes les associations locales font pour les jeunes et les moins jeunes, je me dis qu'on n'a pas assez de temps pour répondre à tout ce qui nous est offert. Donc, dans tous les cas, l'offre ne correspond peut-être pas à 100% à ce que les gens aspirent, mais l'offre existe et est plus encore présente aujourd'hui au travers la Comcom qui a accentué cette offre-là. » (Elus)
- « Moi je dirais au niveau animation, là il y a le cinéma plein air, personnellement cette année je n'y participe pas parce que les films je les ai déjà vu, mais après l'année dernière, j'y ai participé et en plus c'était dans mon village pour une fois. » (Habitant)

Le diagnostic Relais seniors met aussi en évidence qu'il existe une offre disponible et diversifiée pour les seniors et des activités accessibles financièrement ou gratuites.

- « Il y a des associations sur le territoire, pour les personnes plus âgées ; celles qui n'aiment pas le sport, faire des travaux manuels... Il y a des choses comme ça dans les communes environnantes. Même ici, il y a une association où on fait de la dentelle. Il y en a une autre où on fait des travaux manuels, des travaux de broderie, de choses comme ça, de couture » (Acteur)

Les personnes interrogées évoquent apprécier la présence d'une médiathèque sur le territoire. (Occurrences : 3 habitants, 1 professionnel, 3 élus)

- « De pouvoir aller à la médiathèque quand ça me plaît. Les livres que je veux, qui me plaisent » (Habitant)
- « On a la bibliothèque qui est ouverte presque tous les jours, tous les matins, toute la journée, le mercredi. Donc, on peut chercher des livres quand on peut. » (Habitant)
- « Sur les médiathèques aussi. L'ouverture du livre et tout » (Elus)

Les habitants et un professionnel évoquent qu'il y a de moins en moins d'animations sur le territoire notamment pour les seniors et les jeunes. Le club du 3^{ème} âge a disparu et est regretté. (Occurrences : 6 habitants, 1 professionnel)

- « Ici, dans le temps, je me souviens, mes parents, mes beaux-parents, il y avait un club ici, un club de troisième âge, ils se rassemblaient tous les jeudis, à jouer aux cartes, à faire des jeux, ça se terminait par un goûter, c'était sympa, il n'y a plus rien qui se crée de ça. » (Habitant)
- « On s'ennuie un peu » (Habitant)
- « Y'a un évènement dans les villages en un an, c'est les bals donc pendant un an, on attend le bal comme si c'était l'évènement de l'année » (Habitant)
- « Les bals un peu partout, c'est pas mal. Des activités en plus, je pense que ce serait mieux. A notre âge, des activités, des bals mais ce n'est pas la folie non plus. » (Habitant)
- « À Rumigny avant, le jeudi je crois il y avait des activités pour les personnes plus âgées alors que maintenant ça se fait plus du tout. Ils jouent aux cartes. Maintenant tout le monde est un peu en train de s'isoler et c'est vrai que même moi je m'isole parce que les activités comme à Maubert, un peu partout, je n'y vais pas forcément non plus. A ce que je me souviens, l'activité du jeudi il y avait du monde, ils n'ont pas besoin d'encadrement, ils ont besoin d'une salle. Y'a beaucoup de choses à faire sans encadrement, sans faire beaucoup de choses. » (Habitant)
- « C'est pareil, au niveau activités, au niveau loisirs, il y a une dizaine d'années, dans tous les villages, il y avait le club du troisième âge, il y avait des gens qui se réunissaient. Maintenant, même à Maubert, il n'y a plus grand-chose, dans les petits villages. Ça commençait que dans les petits villages alentour, tout ça, c'est tombé en désuétude. Les gens venaient, après, sur Maubert, et finalement, maintenant, il n'y a plus grand-chose. Il y a quinze ans, à Maubert-Fontaine, il y avait les

clubs du troisième âge : les très, très âgés et les pas très âgés...Mais maintenant, il n'y a plus rien. » (Professionnel)

❖ Un accès géographique à l'offre questionné

Des habitants expriment que les activités sont concentrées dans les bourgs. (Occurrences : 2 habitants)

- « Les activités sont concentrées à Maubert, Liart etc... mais dans les petits villages, où y'a beaucoup de personnes âgées, ils n'ont pas le permis... C'est un problème. » (Habitant)
- « Nous à Rumigny y'a rien donc il faut bouger. » (Habitant)

Des professionnels évoquent des difficultés de mobilité pour certaines personnes pour accéder aux offres. (Occurrences : 3 professionnels)

- « Il y a plein d'enfants qui aimeraient bien faire du sport mais tout de suite, on leur dit "ah non je ne t'emmène pas faire du foot » (Professionnel)
- « Le problème de la mobilité, mais c'est récurrent quand on habite en secteur rural, on sait très bien qu'en urbain tout est disponible tout de suite, que quand on est en ruralité il faut souvent prendre la voiture » (Professionnel)

Le diagnostic Relais Seniors met en évidence que des professionnels/bénévoles peinent à mobiliser les seniors sur les activités mises en place.

- « Que c'est très difficile de les faire se déplacer. Très difficile. Je vois, même pour les voyages, où on a un tarif qui défie toute concurrence. On n'a pas de frais, à part l'essence. Du coup, on arrive à avoir des tarifs vraiment très bas ; on négocie également avec les offices de tourisme, vraiment des tarifs les plus bas possibles. Et on a beaucoup de mal à faire venir les gens du secteur. » (Acteur)
- « On organise le repas des anciens, c'est gratuit, on va chercher les gens s'ils le souhaitent : 30% des gens viennent. Les mêmes qui, la veille ou le lendemain, surlendemain, nous diront : « il n'y a rien à Hannappes ! Il n'y a rien d'organisé, il n'y a rien à Hannappes ! » (Elus)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- **Proposer plus d'animations à la population et à proximité (Occurrences : 2 habitants)**
 - « Échanger nos lectures, ce qui nous intéresse. Ça existe pour le tricot, c'est bien, mais c'est une activité plus manuelle. Plus d'activités intellectuelles, peut-être. » (Habitant)
 - « Il faudrait qu'il y ait des associations par petites régions. Faire un groupement pour plusieurs petits villages, c'est tout. Mais ce n'est pas évident de faire bouger tout le monde. Soit des jeux, des activités, des ateliers. » (Habitant)
- **Développer le co-voiturage pour participer à des activités en groupe. (Occurrences : 2 habitants)**
 - « Les spectacles, les activités de loisirs, culturelles. Se déplacer ensemble pour un cinéma, pour un théâtre. Pourquoi pas ? » (Habitant)
 - « Oui et surtout venir tout seul ça ne donne pas franchement envie. Rien que nous on n'a pas toujours envie. Il faut être accompagné, trouver des gens. » (Habitant)
- **Informers la population de ce qui existe (Occurrences : 1 habitant, 1 professionnel)**
 - « simplement faire plus de pub, permettre à tous d'accéder à la culture comme quelque chose de normal » (Professionnel)
 - « Par exemple, chez nous, on n'a pas les informations. » (Habitant)

Dans le diagnostic Relais Seniors, il ressort que des efforts de communication sont à poursuivre

- « On est un petit village, peut-être pas cette année parce que c'est particulier, mais en autre temps, ils se rencontrent, ils parlent, c'est un peu le bouche-à-oreille qui fonctionne bien. Et toutes les personnes âgées, ici, sont bien au courant qu'il y a quelque chose. Les premières années, tous les ans je passais un papier en disant en septembre on reprend les activités, vous êtes invités si vous avez plus de 60 ans. Je l'ai fait pendant 3 ou 4 ans, évidemment les personnes qui n'ont jamais répondu à l'invitation, je ne les mets plus maintenant, elles le savent. Pour ne plus aller faire du porte-à-porte chez ces gens-là, qui apparemment ne sont pas intéressés, je mets un mot à l'affichage à la mairie. » (Habitant)
- « Alors des affiches aussi parce que par exemple, quand on est à la gym, il y a un tableau d'affichage. On regarde ce qu'il y a dessus. Le bouche à oreille. Et oui, certainement qu'il y a des flyers... par exemple, la Marche gourmande, il y en a toujours un. Et la bibliothèque par exemple, on a créé un club de lecture à la bibliothèque mais la dernière fois, il n'y avait personne. Voilà, ça n'intéresse pas les gens. Et est-ce que la pub est bien faite ? Est-ce que... ? » (Elus)

➤ Développer une offre multi sports (Occurrences: 2 professionnels)

- « Principe de découverte de plusieurs sports...qui nécessiterait moins d'engagements, moins le côté toujours la même » (Professionnel)
- « Le collègue de la jeunesse a mené une action comme ça, les jeunes ont fait dix sports différents, ça a très bien fonctionné... Peut-être réfléchir à ça, pour le mercredi après-midi, inscrire ça dans la durée » (Professionnel)

➤ Développer un terrain multisport pour les jeunes dans le sud de la CCAT (Occurrences: 2 habitants)

- « Un petit city, c'est un terrain de foot, basket, tout ça, quoi. Ce serait bien, parce que le stade, tout est grillagé, machin, on ne peut plus y aller. En vrai, c'est suffisant, mais aller taper un petit foot ou quoi, ce serait mieux, c'est tout. » (Habitant)
- « Des trucs sportifs, mais publics, genre. Genre un city ou quoi, par exemple. Ça, city, ça serait trop bien, ou un gymnase. » (Habitant)

➤ Encourager les enfants à faire une activité (Occurrence : 1 professionnel)

- « Que les enfants aient tous une activité, ce serait un défi, un enfant = une activité, qu'elle soit sportive ou culturelle » (Professionnel)

➤ Développer une discothèque (Occurrences: 2 habitants)

- « Peut-être des boîtes de nuit. Il faut aller à Charleville ! Charleville, il y a un peu tout là-bas. Tout ce qu'on n'a pas ici, on l'a là-bas. » (Habitant)
- « Oui niveau vie étudiante, il n'y a pas de boîte de nuit, à part la Guinguette, il faut aller au Lindbergh en Belgique ou aller à Reims. » (Habitant)

➤ Interroger les seniors pour mettre en place des activités correspondant à leurs besoins (Occurrence : 1 professionnel)

- « C'est ça le problème, justement ! C'est que là, ils se débrouillent bien tout seuls, ils s'organisent et ils proposent des choses, ils n'ont pas forcément besoin qu'on vienne leur proposer ! Par contre, si on les sollicite pour faire des choses, peut-être qu'ils auront envie, eux, de se donner pour des choses. Vous voyez la différence. C'est qu'en fait, peut-être qu'il faut leur demander, à eux, d'organiser un club de peinture ou d'organiser un truc. Mais pas leur dire : vous êtes dans votre endroit et quelqu'un va venir vous organiser des trucs. Non... » (Professionnel)

d. Emploi et formation

❖ Une population marquée par la précarité sur un territoire avec peu d'emploi

Les personnes interrogées mettent en évidence que la population est marquée par la précarité. Des propos corroborés par les données chiffrées. (Occurrences : 8 professionnels, 3 élus)

- « Aspect financier, parce que dans un territoire s'il n'y a pas de richesse, s'il n'y a pas de compétitivité, il y a de la pauvreté » (Professionnel)
- « Pas mal de pauvreté » (Professionnel)
- « Population qui est pauvre » (Professionnel)
- « C'est des gens plutôt en précarité, on a plutôt ce public-là. Précarité économique, c'est sûr, aussi des gens assez fragiles sur le plan professionnel, sur le plan de la santé aussi. » (Professionnel)
- « La population s'est paupérisée, très très fortement et avec une accélération ces deux, trois dernières années. Et tout ça... ça a tendance à s'accroître, la proportion d'enfants issus de familles défavorisées avec des difficultés sociales, culturelles, financières... généralement tout ça, ça va ensemble, augmente » (Professionnel)
- « Le secteur s'est paupérisé énormément. Je trouve que ça ne s'améliore pas, j'ai trouvé pendant quelques temps que ça s'améliorait parce que je trouvais qu'on avait une certaine sérénité à l'école et depuis quelques années j'accueille des enfants dans des situations vraiment précaires. » (Professionnel)
- « La Comcom c'est un des taux de pauvreté les plus élevés de France... des grosses grosses difficultés. » (Elus)
- « Il y a une population qui est en paupérisation, peut-être plus qu'au niveau départemental, au niveau national » (Elus)
- « Tout ce que l'on sait, c'est que nous, au niveau des médecins, on reçoit en fin d'année, un récapitulatif sur notre part de patients CMU et il est plus important que la part nationale. Et je ne compte pas les fois où on fait l'acte gratuit parce qu'on sait que de toute façon, il n'y a pas de moyens... c'est toujours des gens qui ont le cœur sur la main. Ils vont vous ramener des tomates ou machin, mais... » (Professionnel)
- « Et puis, il y a une population, aussi, beaucoup plus défavorisée, à mon sens, qui subit le fait de venir ici, parce que les logements sont moins chers, parce que... Et cette population qui subit, on voit un nouveau type de famille où les parents ne s'occupent pas trop des enfants ; ils n'ont pas de boulot, ils n'ont jamais eu de boulot. C'est une frange de population très compliquée. Et je pense que c'est diversifié dans ce sens-là. Je vois vraiment ça. Il y a des gens qui sont là parce qu'ils ne peuvent pas être ailleurs, et en fait, qui viennent là et qui n'ont pas de boulot ! » (Professionnels)

Rappel statistique : Selon les chiffres de l'INSEE, en 2017, le taux de pauvreté²⁹ de l'EPCI est relativement élevé puisqu'il atteint 21%, contre 18,9% dans les Ardennes et 14,5% dans la région Grand Est, ce qui peut être relié à la question de la pauvreté rurale (Achit et al., 2018). Les données disponibles montrent des revenus relativement peu élevés au regard des moyennes départementales et régionales. En 2017, les chiffres de l'Insee indiquent que la médiane du revenu disponible par unité de consommation³⁰, qui est de 18 520 euros, est inférieure à celle des Ardennes (19 040 euros) et à celle du Grand Est (21 030 euros). En 2016, les revenus moyens imposables par foyer fiscal sont inférieurs à la moyenne nationale française (19 772 euros contre 26 774 euros, d'après les données de la DGFIP).

²⁹ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian par unité de consommation.

³⁰ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

L'indice de fragilité sociale³¹ se montre relativement élevé, puisqu'il oscille d'après les données à notre disposition entre 0,76 et plus de 1,21 selon les communes de l'EPCI en 2016 (la situation sociale ardennaise étant fixée à 1). Les communes présentant les indices les plus élevés sont celles qui se situent au sud et à l'ouest du territoire (RP INSEE, 2013).

Les personnes interrogées évoquent qu'il y a peu d'emplois sur le territoire et que les entreprises disparaissent. La faible concentration d'emploi est corroborée par les données chiffrées. (Occurrences : 6 habitants, 2 professionnels, 6 élus)

- « S'il n'y a pas de travail le problème est là » (Professionnel)
- « Parce qu'il n'y a pas de travail. » (Elus)
- « Le taux de chômage élevé. Voilà il n'y a pas de travail et la base elle est là. S'il y avait aussi des dynamiques au niveau économie qui soit là et du maintien. » (Elus)
- « Et je dis toujours l'activité économique fait l'attrait d'un territoire, vous aurez beau avoir ... je dis il y a le tourisme mais il y a aussi... on ne vivra pas que du tourisme, ou alors ça c'est pareil... il faut trouver une activité économique. Le travail, je pense qu'il ne faut pas le négliger non plus, parce qu'on est quand même dans des territoires où le travail n'est pas légion. » (Elus)
- « Et d'ailleurs, tous les jeunes se barrent. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de boulot ! Il y aurait du boulot à proximité... Il n'y a plus d'usine, il n'y a plus rien. Je dirais simplement... le travail, il n'y a pas de travail assez pour... on veut remplir nos villages mais on n'a rien pour les faire venir au niveau travail. Tant qu'on n'aura pas mis ça dans nos têtes... Le travail est loin, très loin de chez nous... très loin. A part l'hôpital d'Hirson où il draine je ne sais pas combien... il n'y a pas de grosse industrie. Il n'y a pas de quoi faire venir les gens. Après, tout le monde ne peut pas vendre du pain ou des saucisses... » (Elus)
- « On n'aura jamais des très grandes entreprises, ou alors ça serait un coup de chance. Mais toutes les petites entreprises que l'on peut récupérer, toutes celles que l'on a perdues et qu'on laisse partir, qu'il y avait une personne, deux, trois personnes. C'est là notre drame, à nous, le rural, c'est ces personnes-là, ces petites entreprises-là qui sont parties et qu'on ne recréera pas demain. Quand elles sont fermées, elles sont fermées. Et là, on perd du travail, on perd une population active » (Elus)
- « A savoir que le travail industriel tel qu'on l'a conçu au 19ème ou au 20ème siècle, aujourd'hui, dans notre situation, c'est un peu derrière nous. C'est... il ne faut pas dire : « beaucoup derrière nous » (Elus)
- « Pour ceux qui font des études supérieures, moi j'ai eu 0, 0 trucs ici, j'étais obligé d'aller à Reims, à Lille. Moi dans tout ce que j'ai cherché c'était Reims, Lille, je suis allé plus loin mais le plus près c'est Reims. » (Habitant)
- « En job étudiant etc...il doit y avoir 5 offres dans les Ardennes à tout casser alors que l'on doit être pleins de jeunes à chercher de l'emploi et ça va être le premier dessus et pour trouver un job d'un ou deux mois pour les vacances, il va falloir aller dans l'Aisne si on a de la chance ou dans la Marne, en tout cas ailleurs donc ça, ça pousse à partir parce qu'il n'y a pas d'options... » (Habitant)
- « Du travail, il n'y a pas du tout de travail. Moi pour le BTS j'ai choisi une école à Amiens et j'ai quand même fait des recherches pour rester dans les Ardennes. J'ai quand même envie de rester dans les Ardennes, parce que j'aime bien les Ardennes et là je vois pour la licence, j'ai commencé les recherches et je suis obligé de m'orienter vers des entreprises à Reims car j'ai peu d'offres dans les Ardennes, j'ai quand même réussi à avoir deux entretiens dans les Ardennes mais c'est vrai qu'au niveau des alternances c'est compliqué, mais rester dans les Ardennes c'est encore plus compliqué. » (Habitant)
- « Je connais plein de personnes, tous ceux qui ont fait des études, ils ne sont jamais restés là. La boutique fermera quand même. On était 500, il n'y en avait plus que 80. Je parle en connaissance de cause, j'ai connu les boîtes qui allaient fermer, je suis retourné dans les boutiques où il n'y avait plus personne dedans. » (Habitant)

³¹ L'indice de fragilité sociale permet de visualiser un cumul de difficultés sociales. Il est basé sur six indicateurs : le revenu, le chômage, la famille, la formation, l'âge et le logement.

- « Il manque beaucoup d'emplois. Il y a beaucoup de gens, ici, qui aimeraient en avoir un près de chez eux » (Habitant)
- « Je sais que j'ai des connaissances qui quittent... pas forcément la Comcom Ardennes Thiérache, mais peut-être qu'ils quittent le département pour aller dans des villes où il y a plus de travail. Pour attirer plus de monde, c'est ça aussi. Ils le savent de toute façon. Il faudrait qu'il y ait des grandes entreprises qui... Pour créer de l'emploi, on n'a pas le choix... Parce que c'est nécessaire... Ici, il n'y pas... Même des jeunes comme moi, je suis content je suis professeur dans un lycée... ils quittent Sedan, ils quittent les Ardennes, parce qu'il n'y a pas de travail. » (Habitant)
- « Sauf que du temps des parents, il y avait un peu de travail. Il y avait un petit peu de choses. Là, il n'y a plus rien ! Est-ce que c'est ici, ou est-ce que c'est, finalement, partout ? en plus, ils espèrent souvent trouver un travail... Ils se disent : « je vais essayer de trouver un travail ». Mais qu'est-ce que tu veux trouver comme travail, ici ? Ce n'est pas possible, il n'y a rien ! Donc, je pense que c'est subi, parce que ça coûte moins cher, ici. » (Professionnel)

Rappel statistique : La faiblesse de l'indicateur de concentration d'emploi³² (58,9 contre 90,7 dans les Ardennes) traduit une sous-représentation de l'emploi sur le territoire puisque **près de 40% des actifs travaillent à l'extérieur de la CCAT.**

Des communes sont encore attractives comme Mon Idée, grâce à l'emploi ou encore parce qu'elles sont à proximité de l'emploi (Occurrences : 2 habitants, 2 élus)

- « Parce que c'est compliqué, hein, mais moi, quand je fais le tour de Mon Idée, dans ma tête, je vois le nombre d'emplois qu'il y a à Mon Idée, je me dis qu'il y a des villages qui se débrouillent quand même, qui essaient de faire des efforts. C'est un village, ici, il y a énormément d'emplois, Mon Idée. » (Habitant)
- « C'est une commune dynamique et moi, je ne vois pas ce qui pourrait être amélioré. » (Habitant)
- « Ils sont à proximité d'un endroit où il y a du boulot ! » (Elus)
- « Il y a quelques grosses entreprises. Et préserver l'existant, qu'elles restent sur le territoire. » (Elus)

Les professionnels évoquent une population en emploi précaire voire sans emploi depuis une longue période, rendant plus compliqué un retour à l'emploi. La précarité de l'emploi observée est corroborée par les statistiques. (Occurrences : 3 professionnels)

- « Des gens plutôt de petits boulots d'intérim, des choses comme ça » (Professionnel)
- « Après est ce que c'est le manque de travail du territoire qui fait que, je ne suis pas certaine. Aujourd'hui je ne saurais pas chiffrer le nombre de familles mais le nombre de familles dont aucun des parents ne travaillent et n'a jamais travaillé, et ne cherche pas d'emplois il y a ça, la proportion est non négligeable quoi. » (Professionnel)
- « On a pas mal de parents qui ne travaillent pas, parmi ces situations dramatiques on a des gens qui ne travaillent pas, qui n'ont jamais travaillé, jamais eu d'emplois, qui vivent des aides sociales, des aides à l'enfance et qui malheureusement s'enferment dans leurs fonctionnements. Ce n'est pas un jugement de valeur c'est un constat. » (Professionnel)

Rappel statistique : Les données par EPCI recueillies par l'ORS indiquent **une part d'emploi précaire (autres emplois qu'un CDI à temps plein) supérieure au niveau régional (32,5% contre 28,4%).** Selon ces mêmes données, la part des prestations sociales dans le revenu disponible apparaît également supérieure à ce qui s'observe dans l'ensemble du Grand Est (7,2% contre 5,2%).

³² L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi.

❖ Un territoire agricole

Un élu déclare que le secteur de l'agriculture et le tourisme sont les forces du territoire (Occurrence : 1 élu)

- « L'agriculture c'est non délocalisable, c'est la première force de la communauté de communes parce que quand on regarde c'est le secteur primaire qui embauche le plus de monde et que Lactalis, la Sofrino, et après les autres entreprises agricoles et bien sûr après tous les agriculteurs qu'il y a sur le territoire, parce que tous ceux qui restent actuellement... ou avoir des activités touristiques, des choses que l'on développe sur le territoire sur place. » (Elus)

Rappel statistique : Les observations faites à partir du Recensement de la Population 2017 montrent **une surreprésentation des emplois d'agriculteurs exploitants** (12,7% contre 3% dans les Ardennes), témoignant du caractère agricole du territoire. La proportion des emplois d'artisans, commerçants / chefs d'entreprise, et d'employés est également plus importante qu'au niveau départemental. Les cadres / professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont sous-représentés.

Malgré tout le secteur de l'agriculture éprouve des difficultés (Occurrence : 1 élu)

- « Aujourd'hui on s'aperçoit que les agriculteurs ont de plus en plus de mal à tirer des bénéfices, un revenu ... un revenu pour en vivre à peu près décemment... principalement dans l'élevage. Parce qu'aujourd'hui on met des ... dans les petites exploitations mais quand vous allez dans l'élevage vous ne vous en sortirez pas, je peux vous le dire, vous êtes obligé d'une double activité pour tirer un revenu... » (Elus)

❖ Un accès aux études complexe

Un professionnel évoque que des familles éprouvent des difficultés pour financer les études de leurs enfants (Occurrence : 1 professionnel)

- « Des gens qui n'ont pas forcément les moyens, pas que les moyens de locomotion mais pas les moyens de payer les études, ce seront les enfants qui vont rester, qui à partir de 16 ans arrêteront l'école, j'en vois pas mal » (Professionnel)

Un professionnel exprime que le niveau de poursuite d'études est faible sur le territoire. Un propos corroboré par les données chiffrées. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Finalement on court à l'échec de toute façon parce qu'un projet professionnel ou d'apprentissage c'est quelque chose qui doit être travaillé, mûri. Là c'est des non-choix, je sais que le nombre d'enfants qui poursuivent des études générales puis supérieures est beaucoup plus faible que la moyenne nationale. » (Professionnel)

Rappel statistique : Les jeunes de 18/24 ans présentent un **taux de scolarisation relativement faible** (31,5%) au regard des valeurs du département (35,2%), de la région (49,7%) et de la France (52,2%). Ces écarts indiquent **une faible proportion de personnes suivant des études supérieures au sein de l'EPCI**, et traduisent le départ d'une partie des jeunes vers d'autres territoires afin de poursuivre leurs études post-Bac

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Développer les formations de proximité auprès des jeunes (Occurrence : 1 élu)
 - « Concernant les jeunes, je pense qu'on a un déficit de formation des gens qui n'ont rien. Et dans nos contrées, on a des jeunes qui n'ont rien du tout. Et ces gens-là, quand on essaie de les envoyer en formation, on se retrouve à Troyes, on se retrouve à perpète. Et là, c'est le refus immédiat. Donc, on n'arrive pas à les connecter pour les... Je pense qu'il va falloir qu'on se pose la question. Je ne sais pas encore comment parce que je n'ai pas du tout ... Mais on a des lieux où je pense qu'on

pourrait... Quand on voit les cotisations que l'on paie, nous, les entreprises, pour la formation, je me dis qu'il y a quand même une petite part qui pourrait nous revenir pour faire des formations de petits groupes sur nos territoires. Parce qu'on disait tout à l'heure... c'est X qui disait tout à l'heure : l'artisan ne trouve pas...un bon maçon, un bon plombier, un bon ceci, un bon cela. Mais si on ne les forme pas, et si on loupe le coup de l'apprentissage, avant de rattraper ça, on pourrait faire de la formation sur site. » (Elus)

➤ **Valoriser le secteur de l'artisanat par des aides financières (Occurrence : 1 élu)**

- *« Et au niveau travail, je pense qu'il faudrait valoriser l'artisanat. Il faudrait que... Je ne suis pas Vice-Présidente, en charge de ce problème-là, mais c'est vrai qu'il y a des aides qui sont données pour qu'ils puissent s'installer. L'artisanat est important. Et pendant un temps, c'est vrai que l'apprentissage a été dévalorisé. C'est bien dommage ; on a des métiers qui sont partis. Je crois qu'on a besoin de nos artisans sur notre territoire. » (Elus)*

➤ **Faciliter la création d'entreprise de transformation (Occurrence : 1 élu)**

- *« En parlant de création d'entreprise, ce n'est pas évident de le faire, mais il faut essayer d'avoir des entreprises de transformation, qui apportent une valeur ajoutée à leur travail. Parce que tout ce qui est entreprises de services, ça découle de ces entreprises-là. Les entreprises comme ... là où on a un apport, une grosse valeur ajoutée par rapport au travail. Derrière, il y a des gens qui travaillent, derrière, il y a des gens qui vont manger, derrière, il y a des gens qui ont besoin des services plomberie, etc... Mais ça découle de ces entreprises-là, de transformation. Mais ça, ce n'est pas évident de pouvoir trouver ces entreprises-là. Maintenant, ils préfèrent aller s'installer ailleurs. » (Elus)*

e. Relations sociales

❖ **Un climat globalement agréable sur le territoire : bienveillance, solidarité et proximité**

Les personnes interrogées évoquent se sentir en sécurité sur le territoire. (Occurrences : 7 habitants, 1 élu)

- *« Il y a la bienveillance envers... On va s'inquiéter si les volets ne sont pas ouverts. Je pense qu'il y a la bienveillance... » (Elus)*
- *« Le fait qu'il y a moins de risques ici qu'en ville, on a un peu plus de liberté. Moins de risques par rapport aux vols, aux raquettes. » (Habitant)*
- *« Moins de risques de se faire renverser par une voiture, déjà il n'y a pas de passage, il n'y a pas de voitures. » (Habitant)*
- *« On peut sortir dans la rue sans qu'on nous regarde ou qu'on nous appelle, je peux sortir mon chien sans voir une seule personne. » (Habitant)*
- *« La sécurité, Comment je vais vous dire ça, qu'il n'y ait pas de délinquance, de bagarres, de vols » (Habitant)*
- *« Il n'y a pas de... on est en sécurité, il n'y a pas trop de délinquance, les gens sont agréables. » (Habitant)*
- *« C'est quand même un village calme, on n'a jamais trop de problèmes avec l'insécurité. On n'a pas trop à se plaindre. Ça fait passé cinq ans qu'on est là...je n'ai pas à me plaindre du village. » (Habitant)*

Ainsi qu'une solidarité qui persiste (Occurrences : 1 habitant, 4 professionnels)

- *« On constate une entraide, on l'a encore vu avec le Covid » (Professionnel)*
- *« Une sorte de solidarité, les gens les uns avec les autres. » (Professionnel)*
- *« Moi, les gens que je vois, c'est toujours les mêmes, des fois, il y a des personnes qui se retrouvent à s'occuper de personnes âgées, par exemple, c'est la copine du petit-fils ou des gens qui n'étaient pas de la famille, ou le mari de la nièce. Il y a des gens, entre guillemets, « un peu extérieurs » initialement, qui se retrouvent à aider... Alors, bon, des fois, c'est un choix,*

qui n'aide pas toujours... parce qu'il y a aussi, bien sûr, une répercussion sur les aidants qui peuvent, parfois, mal vivre la situation aussi. Ils se débrouillent comme ça : voisins, famille... » (Professionnel)

- « Les gens trouvent des astuces. Ça va être un voisin qui va venir passer chercher l'ordonnance. Ça va être le boulanger qui livre le pain. Ça va être la petite supérette sur la place qui fait des livraisons à domicile. Ça va être une dame qui a officiellement un permis mais qui ne va faire que des tout petits trajets et qui, dès qu'on dépasse son périmètre, c'est impossible, ingérable. C'est elle qui est à 30km/h dans sa voiture au milieu et que vous doublez avec difficulté. Du coup, les gens ont mis en place des stratégies qui reposent aussi, des fois, sur l'entraide ; moins souvent sur la famille, parce que souvent les enfants sont loin. C'est une population bien établie, c'est qu'il y avait les gens qui étaient là et qui ont vieilli, avec des enfants qui sont partis. Et on a des jeunes qui sont arrivés, qui ne sont pas forcément du secteur. Apparemment, il y a une transhumance dans le département, qui migre un petit peu. Mais, après, ceux qui sont là, vieillissant tout seul, ils font ce qu'ils peuvent. Le pharmacien vient livrer aussi. Il y a quand même pas mal de choses comme ça. » (Professionnel)

Les personnes interrogées mettent en évidence qu'ils apprécient la proximité avec les voisins, le Maire. (Occurrences : 12 habitants, 1 professionnel, 2 élus)

- « Le fait que dans certains villages tout le monde se connaît, on se connaît tous c'est plus simple » (Habitant)
- « Je trouve qu'on connaît beaucoup de gens, on connaît tout le monde, on n'est pas anonyme envers les autres, il y a une petite communauté. On connaît tous les gens, si on va en ville, on ne connaît pas les gens, c'est des inconnus. On a l'impression d'exister, ça donne la chaleur humaine, c'est des contacts, l'échange. » (Habitant)
- « S'intéresser à son voisin, c'est quelque chose qui est naturel ici. » (Professionnel)

Malgré une entente parfois plus mitigée selon certains habitants. (Occurrences : 2 habitants)

- « Les commérages, y'a quand même beaucoup de commérages. Ça parle beaucoup, en campagne, beaucoup trop. » (Habitant)
- « Les habitants et la mentalité des gens, c'est pas du tout la même qu'avant. » (Habitant)

❖ Un isolement des jeunes et des seniors

Un isolement de la population, surtout chez les jeunes et les seniors est relevé. (Occurrences : 4 habitants, 1 élu)

- « Moi je dirais que je me sens un peu isolé, à Marlemont déjà il n'y a pas trop de jeunes de mon âge » (Habitant)
- « Disons que je suis seule et puis je n'ai pas d'enfant. Donc, je me sens seule. » (Habitant)
- « Ça renforce le sentiment d'isolement des personnes qui attendent leur courrier et leur journal quoi. » (Elus)

Et particulièrement chez les personnes âgées présentant des difficultés de mobilité. (Occurrences : 2 professionnels, 2 élus)

- « Parce que ceux qui restent aussi c'est les vieux, on va être clair et net et souvent ils n'ont pas de famille, parce que les enfants sont partis... donc ils sont loin » (Elus)
- « Les personnes qui sont relativement âgées, qui ne peuvent plus se déplacer, qui sont toujours un peu seules dans les campagnes. Je pense que ça serait bien qu'on puisse vaincre l'isolement de ces personnes-là. » (Elus)
- « C'est vrai que c'est un truc qui m'avait choqué quand je suis arrivé. On a un territoire, c'est propre aux Ardennes, on a un gros bourg, au milieu, on a plein de petits villages où il n'y a rien du tout. Je ne sais pas si c'est comme ça ailleurs, je ne connais pas partout. Mais on a, du coup, des personnes âgées, ou souvent âgées, je caricature un petit peu, mais c'est un peu le bilan, on a le monsieur qui est parti, parce que les hommes meurent plus vite, et on a Madame qui reste âgée à domicile, qui est bien, qui est en capacité de rester à domicile, mais on est dans une génération où c'est Monsieur qui avait le permis. » (Professionnel)
- « On ne s'en occupe pas assez. Il y a vraiment un gros problème d'isolement » (Professionnel)

Les professionnels et les élus interrogés évoquent que l'absence de permis et de véhicule des jeunes et des seniors du territoire renforcent l'isolement de cette population. (Occurrences : 6 professionnels, 3 élus).

- « Ceux qui restent dans les villages c'est ceux qui sont bloqués, problème de mobilité, pas de formation » (Elus)
- « Ça les Maires et les services sociaux, la Comcom en ont conscience c'est quelque chose qui revient régulièrement chez certains Maires, ça fait des années qu'on le sait, le problème de mobilité touche les jeunes et les plus anciens » (Elus)
- « On connaît des personnes dans nos communes avec des petites retraites qui n'ont pas les moyens et qui sont vraiment isolées et ça je pense que c'est un peu dramatique » (Elus)
- « S'ils sont dans un village ou il n'y a pas d'autres jeunes, le weekend, ils sont isolés » (Professionnels)
- « J'ai quand même l'impression qu'on a des jeunes pour le coup très ruraux. Mais en même temps les Ardennes est un territoire très rural. Mais pour beaucoup ils ne sortent pas beaucoup. » (Professionnels)
- « Il y a aussi des parents qui ne peuvent pas les emmener, il faut toujours demander à un voisin, des amis, et c'est compliqué » (Professionnel)
- « Mobilité physique et psychique est aussi bien présente, ce qui fait qu'on ne sort pas toujours pour aller voir plus loin » (Professionnel)
- « Mais c'est souvent la capacité à entreprendre, avoir envie. » (Professionnel)
- « Un problème de mobilité psychologique... Si on a une mobilité matérielle... » (Professionnel)

Les activités proposées sur le territoire notamment par la Maison de la Thiérache facilitent les rencontres, les échanges. (Occurrence : 1 habitant)

- « Positif, c'est des organismes comme la Maison de la Thiérache, qui vous offrent des activités, tout ce qui correspond, les marches, on arrive à trouver des organismes qui font des marches toutes les semaines, avec plusieurs, en général c'est une fois par mois. Ça permet de se rencontrer, de se voir, c'est le point le plus positif, de pouvoir quand même rencontrer des gens de son âge, de vivre avec des gens qui ont, comment dire, les mêmes repères que nous. Ça c'est important pour moi, parce que je préfère connaître des gens qui sont sur place, qui font les activités comme moi, que de rester en contact avec mes anciennes collègues de travail etc. Moi, je suis plus pour vivre l'instant présent, vivre au présent avec les gens qui ont les mêmes repères que moi. » (Habitant)

❖ Une représentation des jeunes pas toujours très positive

Des jeunes associés aux « bruits, aux incivilités » et qui se sentent « jugés ». (Occurrences : 3 élus, 1 habitant)

- « Quand vous avez dans un village, une dizaine ou une quinzaine de jeunes, qui sont jeunes, ils s'amuse et ils dérangent certains. Ils font du bruit et ça dérange une partie de la population, peut-être pas tout le monde. Mais ils sont jeunes... Après, ce n'est pas des voyous ni des... » (Elus)
- « Ce n'est pas parce que tu es jeune que tu peux te permettre des incivilités. Souvent, c'est ça le problème, la difficulté. Tu parlais de bruit, c'est vrai que faire du bruit après 22 heures... il y a des gens, aussi, qui travaillent. Les jeunes peuvent s'amuser mais, à ce moment-là, il faut qu'ils le fassent ailleurs. Le problème est là » (Elus)
- « Encore, on est un peu préservés, je pense. C'est partout. Parce qu'il n'y a pas le quartier à Signy le Petit qui soit un peu craignos... » (Elus)
- « Le voisinage, souvent. Il y a des fois, ils disent n'importe quoi, un peu, ils nous jugent un peu trop vite. Ça parle beaucoup. Qu'on est des jeunes cons, tout ça... voilà... » (Habitant)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Créer des lieux pour échanger, se rencontrer notamment pour les seniors. (Occurrences : 3 habitants)
 - « Peut-être des groupes de rencontres de travail, uniquement pour ça. Uniquement pour communiquer, pour faire part de nos problèmes au quotidien, quand on y pense, quand ça se présente. En ce moment quand vous me dites « essayez d'y penser », c'est difficile, mais par moment, c'est vrai qu'on aurait besoin de communiquer avec d'autres personnes. J'en reviens toujours aux mêmes choses, des rencontres entre personnes du même âge, sans que ce soit pour une activité, uniquement pour des échanges. » (Habitant)
 - « Après, quand on vieillit, qu'on ne peut plus circuler en voiture, là se posera le problème. Évidemment, là, il faudrait des choses modulables, un peu à la demande... genre véhicule qui puisse transporter des gens pour leur permettre de se rencontrer un peu, jouer aux cartes, s'ils jouent aux cartes... ou faire autre chose... quelques jeux associatifs, un peu collectifs. Des moments pour se rencontrer, ou des activités... peut-être pas toutes les semaines, mais par mois... ou des goûters ou des choses comme ça. En ce moment, ce n'est pas le moment... » (Habitant)
 - « Disons que ce qui manquerait un petit peu ici, c'est pour les personnes âgées, il n'y a pas de club pour se rassembler ici. Ils font, pas tous les jours, mais souvent, du scrabble, de la couture, des choses comme ça, ils font la gym. » (Habitant)

f. Services et commerces

Les personnes interrogées apprécient la présence de commerces et de services à proximité, mais ils sont surtout dans les bourgs. (Occurrences : 19 habitants, 5 élus)

- « Il y a quand même des commerces, il y a des petits restos... il y a un petit magasin. Oui, il y a pas mal de trucs. Moi, je trouve qu'ici, sur la commune sur laquelle j'habite, déjà, les commerces, oui, c'est quand même sympa. Ça nous permet de nous dépanner à chaque fois, il y a tout ce qu'il faut. » (Habitant)
- « On a la boulangerie, un petit magasin à proximité. Il y a aussi un petit magasin... » (Habitant)
- « On a un magasin, on a ce qu'il faut, quand même, en alimentation. » (Habitant)
- « Nous avons des commerçants qui sont suffisants, puis la poste, la banque » (Habitant)
- « On a le point poste, on a la banque... Non, je trouve qu'on n'a pas trop à se plaindre, quand même. Il y a d'autres petits villages, à côté, qui n'ont pas notre qualité de vie. » (Habitant)
- « Les services, la Maison de la Thiérache, c'est rudement bien. Alors ici, on vient et on nous aide, c'est super. Pour remplir les papiers. On a déjà tout, la Maison de la Thiérache, si on a besoin, ils se déplacent. » (Habitant)
- « La poste, Alors maintenant ils proposent des services, ils proposent de faire les courses pour les gens, d'amener... heureusement y a la Maison de la Thiérache qui est un relais de services publics » (Elus)
- « Oui. La scolarité, une école, sur un territoire. Vous allez déposer vos enfants, vous allez à la pharmacie, vous allez aux commerces, au boulanger, à la poste. Voilà donc vous avez un maillage qui se fait autour, autour d'un village, d'habitations. Donc effectivement, d'où l'importance... avant de créer c'est au moins de maintenir. Après quand on peut créer c'est encore mieux » (Elus)

Les personnes interrogées mettent en avant qu'il y a de moins en moins de commerces, et qu'ils craignent de voir disparaître ceux restants. (Occurrences : 7 habitants, 2 professionnels, 6 élus)

- « Le maintien. Au moins à l'avenir. Ne pas voir de boulangerie disparaître. Les pharmacies. Tout ce qui est petits commerces. » (Elus)
- « On voit disparaître et on a peur de voir disparaître la banque. Imaginez-vous si la banque disparaît. Les personnes âgées pour aller chercher de l'argent au guichet comment elles vont faire ? C'est des problèmes énormes » (Elus)
- « J'ai vu disparaître, je suis en retraite, en 13 ans j'ai vu disparaître la banque, la pharmacie qui était à 3 kilomètres, la poste, et maintenant c'est 10-12, voire 15 kilomètres pour pouvoir subvenir à ses besoins, tout simplement. » (Habitant)

- « Si on veut faire venir les gens sur notre territoire, il faut qu'il y ait des commerces de proximité, ça peut être des multi-services » (Professionnel)
- « On ne se rend pas compte que tout ce maillage-là est vachement fragile, parce que si un jour, pour une raison ou une autre, la poste décidait de retirer son bureau de poste, qu'est-ce qu'on en ferait de ces gens-là ? » (Professionnel)
- « S'il n'y a plus de pharmacie, les commerces ne tiendront plus non plus. S'il n'y a pas de médecin, les personnes viennent au médecin automatiquement ça entraîne vers une pharmacie. Après ils vont faire leurs courses dans le village. S'il n'y a plus tout ça. Même la banque, la banque... » (Elus)
- « C'est pour ça que les petites postes communales qui ont été maintenues sont bien également, elles sont importantes, à Aubigny, Liart ... ça a même failli disparaître même dans ces communes, ça c'est quand même... c'est bien quoi » (Elus)
- « On a tout perdu, il n'y a plus rien. Il y avait 3 bars, 2 épiceries, y'avait 2 bouchers. Nous notre école, dans quelques années à mon avis on n'en entendra plus parler. Je vois quand même il y a beaucoup trop d'enfants qui sont aux alentours de Rumigny mais qui ne vont pas à Rumigny. Je trouve qu'il y en a bien 5. Il y a 35 élèves à Rumigny » (Habitant)
- « J'ai connu la place ici, là, il y avait un Comptoir français, un Goulet Turpin. Là il y avait une boucherie, la quincaillerie existe toujours. A Maubert, il y avait trois boucheries et une charcuterie, une charcuterie un peu au-dessus de la boulangerie. Il y avait un Familistère, on appelait ça Radar, dans la rue de l'église, un coopérateur de Lorraine, il y avait un dock ardennais en face de l'ancienne boulangerie. Il y avait trois boulangers, et puis les cafés, j'en ai connu pas mal, mais mon père me disait toujours qu'à Maubert, il y avait 25 cafés. » (Habitant)

Ils évoquent qu'il manque certains commerces en proximité : habillement, bricolage. (Occurrences : 4 habitants, 1 professionnel, 2 élus)

- « Ça dépend le métier que l'on fait, mais c'est vrai que les grandes surfaces, etc... on a de moins en moins d'accès, quand même, ici. Maintenant, la moindre chose, que ce soit en bricolage, en décoration, etc., c'est quand même plus Charleville Mézières. Il n'y a plus grand-chose dans le secteur et de moins en moins » (Habitant)
- « Quand on a besoin de quelque chose, comme des habits ou quoi que ce soit, on est obligé d'aller jusqu'à Hirson ou jusqu'à Charleville. C'est un peu limite. Quand il manque un petit truc pour l'école ou quoi que ce soit, c'est un peu embêtant. » (Habitant)

Un habitant exprime que certains commerces ferment tôt. (Occurrence : 1 habitant)

- « Ça ferme tôt des fois je trouve, les commerces. » (Habitant)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Attirer des commerçants ambulants (Occurrence : 1 habitant)
 - « À Rumigny je crois il y avait un marchand pour vendre ses légumes, c'est un truc qui peut se faire dans les petits villages pour faire venir les gens et qui pourrait pousser les personnes âgées à sortir. Peut-être un manque de communication. Il venait sur la place et il n'y avait pas forcément de communication sur le jour. » (Habitant)
- Développer des permanences de la Caf, de la CPAM (Occurrence : 1 habitant)
 - « Il faut remonter à Charleville, il n'y a plus de bureau. Et c'est très énervant. Plus d'aides pour aller vers la Sécurité sociale, la CAF, parce que là j'ai un petit ennui avec la Sécurité sociale et la caisse d'allocations. Avant il y avait soi-disant des bureaux à Maubert, je pense que ça aurait été bien qu'il y ait encore une permanence. » (Habitant)

- Installer un distributeur de pizza à Liart (Occurrences : 2 habitants)
 - « Tout à l'heure, on parlait d'un truc, c'est comme ça, vous savez la machine à pizzas à Renwez, ce serait bien en vrai, il y en aurait une ici ou quoi, ce serait bien. En plus, il y a du passage et tout, ça ferait des clients. » (Habitant)
 - « Par exemple, s'il pouvait y avoir une petite machine à manger, ou quoi, quelque part, dans le coin, ça serait bien. » (Habitant)

g. Offre de soins paramédicaux

❖ La présence de pharmacies appréciées et des difficultés recrutement évoquées

Les habitants expriment qu'il y a des pharmacies à proximité sur le territoire. (Occurrences : 6 habitants)

- « A Liart on a toujours une pharmacie » (Habitant)
- « Il y a la pharmacie » (Habitant)
- « C'est bien parce qu'on a un peu tous besoin de la pharmacie » (Habitant)
- « On a la pharmacie, on a tout sur place en fin de compte » (Habitant)
- « il y a une pharmacie » (Habitant)
- « Sinon, on a quand même la pharmacie » (Habitant)

Mais un professionnel met en avant la difficulté de recruter du personnel pour la pharmacie. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Pour la pharmacie, j'ai mis une annonce pour chercher un assistant on ne trouve pas » (Professionnel)

❖ Des kinésithérapeutes en nombre insuffisant et des difficultés de recrutement évoquées

Les personnes interrogées évoquent que le nombre de kinésithérapeutes est insuffisant et que ceux qui sont présents sur le territoire sont débordés. Des propos corroborés par les données chiffrées. (Occurrences : 1 habitant, 1 professionnel, 1 élu)

- « Et le kiné est venu une fois et il ne peut plus venir. Je ne dis pas que ça lui plaît de venir, mais il est trop surchargé ; il l'a dit. » (Elus)
- « Avant, on avait un kiné, c'est vrai qu'il était utile. Le problème c'est qu'on attend un peu plus pour les rendez-vous, parce qu'il y a toujours des kinés, mais ils sont débordés » (Habitant)
- « Mais par contre, je pense qu'il y a un gros, gros déficit au niveau kiné. Là, on repart du côté des personnes plus âgées. C'est vrai qu'il y a un gros travail à faire au niveau kinésithérapie, et il n'y a pas suffisamment de kinésithérapeutes. » (Professionnel)

Un professionnel évoque des difficultés de recrutement de kinésithérapeutes sur le territoire. (Occurrence : 1 professionnel)

- « On a des kinés qui cherchent des associés, qui proposent des postes et qui ne trouvent pas » (Professionnel)

Et la difficulté d'attirer de nouveaux kinésithérapeutes sur le territoire (Occurrence : 1 élu)

- « On avait peut-être trouvé une solution avec ... un kiné mais pareil on fait les travaux et il s'est défilé. » (Elus)

Rappel statistique : Les données disponibles sur les autres types de professionnels de santé indiquent **une diminution du nombre de masseurs kinésithérapeutes depuis 2013**, après un accroissement entre 2010 et 2013. L'activité moyenne de ces professionnels a également connu une légère baisse depuis 2012, puis une augmentation depuis 2015. En 2019, la densité observée, tout comme la part des bénéficiaires, sont inférieures aux valeurs départementales (données du Système National des Données de Santé), ce qui témoigne d'une accessibilité plus faible à ce type de professionnels.

❖ Une présence d'Infirmiers libéraux appréciée

Les personnes interrogées évoquent que les infirmières libérales se déplacent à domicile sur le territoire. (Occurrences : 1 habitant, 2 élus)

- « On a aussi l'ADMR qui permet aussi le maintien des personnes à leur domicile avec les infirmières à domicile qui font un travail formidable » (Elus)
- « Les médecins qui vont encore, aujourd'hui, au chevet des patients parce qu'ils ont un respect du malade...l'infirmière y va bien, elle ! On a obligé les infirmières à faire des cabinets. Les cabinets, ça sert : zéro ! Zéro de chez zéro ! Elles sont tout le temps dehors. » (Elus)
- « On a des infirmiers, on a tout » (Habitant)

Rappel statistiques : L'offre de soins infirmiers du territoire apparaît relativement favorable en comparaison des valeurs départementales.

h. Médecine hospitalière, générale et spécialisée

❖ Une offre présente mais à la répartition questionnée, des propos corroborés par les données chiffrées.

Les personnes interrogées mettent en exergue qu'il y a de nombreux médecins sur le territoire à proximité. (Occurrences : 5 habitants, 6 professionnels)

- « On a plus de médecins qu'avant, il y a 12, 15 médecins » (Professionnel)
- « Il y a encore un maillage médical » (Professionnel)
- « On n'est pas trop sur un désert médical, on a quand même quelques maisons médicales » (Professionnel)
- « C'est qu'au Nord de la Comcom, le nombre de médecins augmente, au Sud ça... ça c'est une évolution qui est énorme. » (Professionnel)
- « Je pense qu'au niveau médical, au niveau médecin, je pense qu'il n'y a pas de manque, et que c'est bien. Au niveau infirmier, aussi, » (Professionnel)
- « On voit quand même de plus en plus de jeunes s'installer. On a plein de choses qui s'ouvrent, il y a plein de projets qui sont en cours. Donc, on devrait avoir une transition qui ne sera pas mauvaise. On appréhendait beaucoup, statistiquement, les années à venir avec le départ... parce qu'on avait une moyenne assez âgée au niveau des médecins. Il y a eu quand même quelques départs qui n'ont pas été remplacés. Ce n'est pas merveilleux, mais on va s'en sortir pas trop, trop mal » (Professionnel)
- « Il y a les médecins » (Habitant)
- « On n'a pas besoin, plus ou moins de voiture pour se déplacer, en fin de compte. » (Habitant)
- « Au niveau des rendez-vous médicaux, etc. C'est vrai qu'on a tout à proximité, c'est quand même bien. » (Habitant)
- « On a quand même accès à... des médecins qui ne sont pas loin... » (Habitant)
- « Professionnels de santé, ça va. J'ai un médecin » (Habitant)

Mais qu'il y a tout de même un manque de médecins généralistes et spécialistes, surtout dans le Sud de la communauté de communes pour la médecine générale. (Occurrences : 12 habitants, 2 professionnels, 2 élus)

- « Il n'y a plus qu'un seul médecin à Mon Idée, 2 kinés. Et puis à côté il va y avoir une université qui est prête à venir, c'est dommage. » (Elus)
- « On a une pénurie de médecins sur le rural » (Professionnel)
- « Dès qu'on a besoin d'un professionnel de santé, un peu plus pointu, un ophtalmo ou chirurgien, les propositions ne sont pas sur le secteur » (Professionnel)
- « Le manque aussi, je crois que c'est pour les services de soins, dès qu'on veut consulter un médecin, ce n'est pas aussi évident que ça, on n'a plus grand-chose sur place. » (Habitant)
- « On n'a plus de docteur, ils ne sont pas arrivés à en garder un, ça n'a pas été facile. Il y a des docteurs qui sont venus, ils ne sont pas restés. Ça, ce n'est pas évident. On est obligé d'aller chez le docteur à Signy-L'abbaye ou ailleurs. » (Habitant)
- « De toute façon, il y a des manques, il faut faire 10 kilomètres minimum pour aller voir... Pour aller chez le médecin il faut 10 kilomètres. » (Habitant)
- « Ah, plus au niveau des soins médicaux. Je vois qu'au niveau de Liart, le médecin est là, il n'est plus là, il repart, il revient, il repart ; ça ne fait que ça » (Habitant)

Rappel statistique : La densité d'omnipraticiens, c'est-à-dire le nombre de professionnels pour 10 000 habitants, est supérieure à la moyenne départementale (9,4 contre 8,2), mais aussi aux moyennes régionale et nationale (qui atteignent respectivement 8,9 et 8,8 professionnels pour 10 000 habitants).

Toutefois, l'offre apparaît relativement inégalement répartie sur le territoire. Les communes du Sud-Ouest de l'EPCI sont dépourvues de professionnels, tandis que les communes du Nord rassemblent 7 professionnels, dont 4 à Signy-le-Petit, 1 à Auvillers-lès-Forges et 2 à Maubert-Fontaine. Au Sud-Est, deux professionnels sont localisés à Rouvroy-sur-Audry.

❖ Une inquiétude pour l'avenir

Les personnes interrogées évoquent que ce manque de médecins généralistes va s'intensifier dans les années à venir, notamment dû aux départs en retraite non remplacés. Une inquiétude cohérente avec les données chiffrées. (Occurrences : 1 habitant, 4 professionnels)

- « Dans 10, 15 ans à part la MSP de Signy-Le-Petit il restera peut-être Dr Delatour à Rouvroy... 4 des 5 grosses bourgades n'auront plus de médecins... Le jour où il n'y aura plus les médecins, les gens partiront, des commerces partiront... » (Professionnel)
- « Parce qu'ils vont être en retraite, je pense au docteur Morival, j'espère que ce jour-là il aura un successeur. » (Habitant)

Rappel statistique : On constate un relatif vieillissement du corps professionnel, ce qui pose la question du renouvellement des médecins généralistes du territoire suite au départ de ces professionnels. Parmi les 9 omnipraticiens du territoire (FNPS, 2018) : 2 ont plus de 50 ans, 3 ont plus de 55 ans, 4 ont moins de 40 ans.

Les personnes interrogées expriment la difficulté d'attirer de nouveaux médecins sur le territoire. (Occurrences : 2 habitants, 3 professionnels, 1 élu)

- « On est aussi allé à la fac mais ça n'a pas été efficace » (Professionnel)
- « S'il n'y a pas d'attractivité dans un territoire, on ne va pas pouvoir espérer attirer des médecins sur le long terme » (Professionnel)
- « Quelques semaines après on a eu un rétropédalage arrière en disant bon finalement on n'y va pas. Donc bon ça a été un peu compliqué... » (Professionnel)

- « La commune de Liart avait fait en sorte de faire venir un médecin, de payer le logement etc... et finalement le médecin est parti 2 mois plus tard, on avait un kiné qui n'est plus là. » (Habitant)
- « Pourtant ce n'est pas le manque de volonté parce qu'on voit à Rumigny ils ont essayé d'ouvrir un cabinet médical, ils ont fait des travaux et tout. Ils ont eu des promesses de médecins et pour finir il n'y a eu que des promesses entre guillemets parce que le médecin, le cabinet est fait mais le médecin n'est jamais rentré dedans... » (Elus)
- « Trouver des locaux pour, déjà, un médecin qui reste, qui est fixe. » (Habitant)

❖ Des professionnels qui ne se déplacent plus

Les personnes interrogées mettent en évidence que les médecins ne se déplacent plus à domicile, sauf à Rouvroy-Sur-Audry et à Auvillers-les-Forges. (Occurrences : 1 habitant, 7 professionnels, 4 élus)

- « Aujourd'hui vous appelez certains médecins qui vous disent se déplacer, je ne peux pas. » (Elus)
- « Et ça, c'est important parce qu'on parle de nous, des personnes qui sont mobiles et tout ça, mais il y a aussi les personnes qui sont âgées et que pour se déplacer vers un médecin, ce n'est plus évident, maintenant, parce que, souvent, ils ne pratiquent que dans leur cabinet » (Elus)
- « Les médecins ne se déplacent pas, il faut se déplacer soi-même, toujours le même problème, que ce soit pharmacie, médecin » (Habitant)
- « Deux, celui d'Auvillers se déplace aussi ; ça fait que nous avons quand même, chez moi, une population très vieillissante, avec des personnes qui sont grabataires, et là, il peut se poser la question : comment on fait pour ces personnes-là ? Mais c'est quand même une ombre au tableau, la personne âgée qui ne peut plus se déplacer, qui est grabataire, parce que celle qu'on peut encore transporter en consultation, mais ces personnes-là, il y a tout un accompagnement et nous avons la chance, nous avons encore quelques médecins qui se déplacent. » (Elus)

Ils évoquent également un service de garde (nuit et WE) difficile d'accès et qui ne se déplace pas toujours. (Occurrences : 2 professionnels, 2 élus)

- « Il y a toujours un service de garde mais qui se déplace rarement la nuit » (Professionnels)
- « C'est le stress des malades le week-end. Que le week-end, pour avoir accès aux services de soins comme tu disais c'est le parcours du combattant. » (Elus)

Rappel statistique : L'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes apparaît plus faible qu'aux niveaux départemental et national : en 2018, elle atteint 3,4 consommations par habitants, contre 4 dans les Ardennes et 3,9 en France (Observatoire des territoires, 2018).

❖ Des professionnels saturés

Les personnes interrogées évoquent que les médecins sont saturés. (Occurrences : 1 habitant, 2 élus)

- « Il y a des moments où elle est débordée » (Elus)
- « J'ai déjà trop de clients » (Elus)

Ils mettent en exergue que les délais de rendez-vous et de prise en charge sont très longs en orthophonie et médecine spécialisée. (Occurrences : 2 habitants, 1 professionnel, 1 élu)

- « Il faudrait qu'on oriente vers des orthophonistes, elles sont surbookées sur le secteur. On sait aussi que les prises en charge libérales pour certaines familles c'est compliqué, donc il faut, soit qu'on les oriente vers le CAMSP, le CMPP mais avec des délais d'attente extrêmement importants » (Professionnel)
- « C'est pareil y'a des orthophonistes, y'a des listes d'attentes sur le territoire jusqu'en septembre » (Elus)
- « Pour les dents, les soins dentaires, c'est pareil. Il n'a jamais le temps... Enfin, si, il a le temps, mais avec les patients qu'il a, quand tu as quelque chose aux dents, il faut que tu attendes deux semaines,

trois semaines avant. Bien souvent, tu es quand même obligé de bouger parce que, justement, il n'a pas de place. » (Habitant)

- *« Pour aller voir des spécialistes et tout ça. Après, on ne va pas prendre un VSL, on n'y a pas droit, en plus. On ne peut pas toujours demander... s'il faut subir quelque chose, un rendez-vous chez l'ophtalmo... ou autre... » (Habitant)*

Rappel statistique : La CCAT dénombre quatre orthophonistes situés à Signy-le-Petit (1), Auvillers-les-Forges (2) et Rouvroy-sur-Audry (1). La **densité de ces professionnels est supérieure à celle des Ardennes (4 professionnels pour 10 000 habitants contre 2,9 dans les Ardennes)**. La part des bénéficiaires de ces professionnels est également supérieure à la moyenne départementale.

❖ Un manque d'hôpital en proximité

Les personnes interrogées évoquent le manque d'hôpital à proximité. (Occurrences : 2 habitants, 1 professionnel)

- *« Un centre hospitalier il n'y en a pas...il faut aller sur Charleville pour le CH ou Hirson, avec des prises en charge beaucoup diminuées depuis quelques années, les services s'éloignent. » (Professionnel)*
- *« Tout ce qui est à l'hôpital, si on doit faire une radio, n'importe quoi, il faut aller à l'hôpital donc c'est loin. » (Habitant)*
- *« Ça serait plus pour l'hôpital, les secours s'il y avait besoin. Ça, là... S'il faut monter 30km à Charleville quand vous faites un AVC, là, je trouve que c'est long ; le temps d'appeler les secours et tout... Moi, quand j'avais les petits à garder et tout ça, je me dis : il arriverait quelque chose... c'est loin ! C'est très loin » (Habitant)*

Rappel statistique : La CCAT ne compte pas d'établissements hospitaliers. L'EPCI est proche du Centre Hospitalier de Charleville-Mézières, du Centre Hospitalier Brisset d'Hirson dans le département voisin de l'Aisne, et du centre de santé des Fagnes de Chimay en Belgique. **Cette proximité inscrit la CCAT dans une offre de soins transfrontalière.**

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- **Proposer de coordonner les médecins de garde et pharmacies de garde à proximité (Occurrence : 1 professionnel)**
 - *« Essayer de faire la pharmacie de garde et les médecins de garde au même endroit » (Professionnel)*
- **Attirer de nouveaux professionnels de santé (Occurrences : 1 habitant, 1 élu)**
 - *« Il faut déjà trouver des praticiens qui voudraient venir s'installer ici. Et ce n'est pas évident. C'est sûr que si on avait une maison de retraite, je veux bien, mais une maison médicale... s'ils en font une, qu'ils ont des machins. » (Habitant)*
 - *« On veut une maison de santé, il faut que ce soit quand même assez élargi. » (Elus)*
- **Inciter les médecins généralistes à se déplacer à domicile. (Occurrences : 1 professionnel, 2 élus)**
 - *« Peut-être un travail de coordination avec les médecins, en les incitant à faire un peu plus de domicile » (Professionnel)*
 - *« Organiser je dis bien qu'ils puissent aller faire des visites chez des personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion » (Elus)*

i. Interconnaissance de professionnels de santé

Les professionnels interrogés évoquent un manque de communication et d'interconnaissance entre les professionnels de santé. (Occurrences : 3 professionnels)

- « Communiquer entre nous, ce serait bien, ou savoir toutes les structures qui existent et auxquelles on peut faire appel... » (Professionnel)
- « Les professionnels de santé ont des difficultés de communiquer entre eux, ça c'est une réalité » (Professionnel)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Développer le partenariat entre les MSP des différentes communautés de communes (Occurrence : 1 professionnel)
- « On pourrait pourquoi pas, peut être travailler avec Rimogne, Rouvroy, Rocroi qui finalement ne sont pas loin... et là on a 4 MSP qui peuvent "travailler" sur un projet de santé... » (Professionnel)

j. Difficultés d'accès aux soins soulignées par les personnes interrogées

Les personnes interrogées évoquent que la population du territoire est éloignée géographiquement des soins. (Occurrences : 1 élu, 4 habitants)

- « Il y a des gens qui se retrouvent éloignés et là les difficultés se cumulent et là l'accès aux soins etc... parce qu'il faut se battre pour avoir un rdv quelque part, à la pharmacie une fois on m'a dit, une personne âgée qui est isolée qui n'a pas de relation etc... dans les Ardennes c'est le parcours du combattant pour se faire soigner. » (Elus)
- « Mais c'est vrai que tous les petits villages ils ont un accès aux soins plus limité et sont obligés de se déplacer dans un village un peu plus gros. » (Habitant)
- « On est un peu loin de tout » (Habitant)
- « On est très bien soignés, on est bien suivis quand même. Même si on habite dans la campagne, mais il faut qu'on aille assez loin. Reims, Charleville, c'est tout. » (Habitant)
- « Les services de soins c'est un peu compliqué. Après, si c'est plus grave, il faut se déplacer sur Reims, tout est loin finalement. Plus on vieillit, plus on se rend compte que tout est loin. » (Habitant)

Les professionnels évoquent des difficultés de mobilité chez certaines personnes pour venir consulter le médecin au cabinet. (Occurrences : 2 professionnels)

- « Pour le cabinet, ça dépend. Il y en a un qui vient en tracteur. Des fois, on essaie de limiter, quand même, les visites à domicile, parce que sinon, ce n'est pas gérable. Ce n'est vraiment pas gérable. Donc, elles viennent parce qu'il y a la voisine... Et on essaie de les voir quand il y a vraiment besoin, aussi. Je ne sais pas si tu as d'autres solutions, toi ? » (Professionnel)
- « Des fois, je leur demande : « vous êtes venu comment ? » Parce que quand on les voit en consultations, on ne les imagine pas très bien conduire. Ils me disent : « oh, c'est untel qui m'a amené ». (Professionnel)

Rappel statistique : L'accessibilité potentielle aux soins est plus faible qu'aux niveaux départemental et national, puisque l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes en 2018 est de 3,4 consommations par an par habitant, contre 4 dans les Ardennes et 3,9 en France (DREES, 2018). Ainsi, si la densité de médecins généralistes apparaît globalement favorable au regard des territoires de comparaison, **se pose la question de l'accessibilité à ces professionnels et des inégalités territoriales à l'intérieur de l'EPCI.**

Les professionnels font apparaître que chez certaines familles les suivis médicaux des enfants ne sont pas ou peu réalisés. (Notamment les soins dentaires) (Occurrences : 2 professionnels)

- « On voit de plus en plus, c'est les infirmières qui nous font remonter des enfants qui ne sont pas à jour de leur vaccination, des enfants pour qui nous on détecte ou les infirmières détectent des problèmes d'audition, de vue, qui leurs sont signalés, elles demandent à ce qu'il y ait des bilans qui soient effectués. On relance, relance, relance... et puis finalement il ne se passe pas grand-chose. Et puis quelque chose qui devient récurrent dans ces milieux défavorisés c'est des problèmes dentaires. On a des enfants qui n'ont plus de dents. Ce n'est pas un nombre d'enfants énorme mais ça représente quand même quelques enfants, qui quand ils arrivent en CP n'ont plus de dents de lait parce qu'elles sont pourries et qu'on peut supposer que les dents définitives qui attendent en dessous ne sont pas beaucoup mieux. » (Professionnel)
- « L'accès aux soins dentaires. Je dirais qu'il y a des enfants qui ne vont pas chez le dentiste. En dehors de l'hygiène dentaire qu'il faut travailler, en dehors de ça, y'a aussi des enfants qui ont des dents cariées et qui ne vont pas chez le dentiste ou alors ils arrivent trop tard. » (Professionnel)

Un élu mentionne les barrières administratives pour consulter sur un autre département, l'Aisne et la Belgique. (Occurrence : 1 élu)

- « Il faut que j'aille à Reims parce que moi je dépends de Reims. Alors que je suis à 15 km d'Hirson. Et même au niveau médical, on le voit, on ne fait pas partie de l'Aisne on n'a pas le droit d'ouverture médicale... c'est la plus proche à Reims. Moi pour aller à l'ophtalmo j'ai dû aller en Belgique, parce que je n'en avais pas trouvé... et niveau remboursement en Belgique, pour ça c'est l'idéal parce que ça va même plus vite qu'en France. Mais par contre c'est le problème pour les spécialités... c'est complexe » (Elus)

k. Offre de prise en charge pour les personnes en situation de handicap

Un professionnel évoque qu'il existe un accueil pour les parents d'enfants en situation de handicap à Rouvroy Sur Audry. (Occurrence : 1 professionnel)

- « A Rouvroy il y a une permanence pour les parents d'enfants handicapés » (Professionnel)

Mais l'accueil pour les enfants en situation de handicap est estimé non suffisant. (Occurrence : 1 habitant)

- « Je trouve que pour les plus grands, il manque d'établissement scolaire adapté, soit au handicap par rapport à certains enfants. Justement, des apprentissages, mais peut-être de façon à mieux accueillir les enfants en difficulté, aussi bien au niveau du handicap qu'au niveau de leurs difficultés scolaires. Par exemple, un enfant qui n'aime pas l'école. » (Habitant)

Un professionnel évoque des délais de traitements des dossiers très long auprès de la MDPH. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Ça peut être le médecin de famille. Il faut faire les démarches. On les guide jusqu'à ce que le dossier soit complet et ensuite on leur propose : si vous voulez on va le déposer, comme ça on est sûr que le dossier arrive. Sinon les dossiers, ils traînent et comme il y a 6 mois d'attente pour que le dossier soit traité et qu'après derrière il y a 6 mois avant que... en tout cas s'il y a plusieurs mois avant qu'il y ait des compensations. C'est par exemple une aide humaine ou une détermination pour aller en CLiS des choses comme ça ou de la place tout simplement en ULYSSE. Des fois c'est des enfants qui attendent un ou 2 ans avant que leur situation ne s'améliore. Les directeurs d'école sont vraiment en grande difficulté par rapport à cette charge-là. » (Professionnel)

I. Offre scolaire, périscolaire et crèches

❖ Une offre de proximité satisfaisante

Les habitants mettent en évidence que la proximité des services scolaires est un atout du territoire. (Occurrences : 4 habitants)

- « Le service, aussi, d'accueil, aussi bien ... au niveau de l'école. C'est vrai qu'on a tout à proximité, c'est quand même bien. » (Habitant)
- « Après, même pour les écoles, les enfants peuvent faire les différentes options. Tout est mis en œuvre pour que ça se passe correctement à Auvillers-les-Forges ou Maubert-Fontaine ou Eteignières, enfin, dans le secteur. » (Habitant)
- « Au niveau scolaire, c'est pas mal aussi. Il n'y a pas de problème là-dessus. Oui, on est pas mal, quand même ; il y a pas mal de choses. » (Habitant)
- « Les choses qui ont été faites, les écoles neuves, les pôles scolaires » (Habitant)

Ainsi que la proximité des crèches. (Occurrences : 1 professionnel, 1 élu)

- « On a quand même des crèches sur notre territoire. » (Elus)
- « Trois crèches à Signy, Auvillers, Rouvroy, trois crèches quand même ; je viens de l'Aisne et il n'y en a pas toujours autant » (Professionnel)

Un professionnel indique qu'il y a un accueil pour les enfants en situation de handicap au sein des crèches du territoire. (Occurrence : 1 professionnel)

- « L'accueil de l'enfant en situation de handicap c'est vrai que nous structure petite enfance on peut accueillir ces enfants comme les autres » (Professionnel)

Un habitant évoque apprécier le service périscolaire mis en place par la communauté de communes. (Occurrence : 1 habitant)

- « Au niveau du périscolaire, on est quand même tranquille. Pour nous, les parents qui travaillent ... vraiment, je trouve que c'est bien organisé, c'est vraiment bien fait. » (Habitant)

Les personnes interrogées évoquent le service de cantine scolaire qui est peu cher, à 1 euros (Occurrences : 1 habitant, 1 professionnel)

- « Depuis qu'il y a une cantine à 1 euros on n'arrive pas à manger pour un euro soit même, donc la cantine à 1 euros est une vraie chance. Effectivement il n'y a pas de ramassage scolaire le midi, donc si la cantine était à un prix excessif on pourrait dire que cela pose problème dans certaines familles. Là il y a le bus, la cantine à 1 euros qui représente plus de 60% de nos familles. » (Professionnel)
- « Même les cantines scolaires, tout ça, je vois bien que pour les enfants, c'est de mieux en mieux géré, par rapport à ce qu'on pouvait avoir dans le temps ; alors que ça coûtait beaucoup plus cher. Je ne dis pas que c'était moins bien avant, mais aujourd'hui, vu qu'on réduit partout, avec l'argent qu'ils ont, ils arrivent à faire aussi bien qu'avant. » (Habitant)

Un professionnel évoque que la commune de Rouvroy Sur Audry attire de nouvelles familles notamment par l'offre scolaire, périscolaire, de crèche du territoire. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Rouvroy, territoire qui est quand même assez attractif ; je remarque qu'il y a de plus en plus de jeunes familles qui s'installent ou qui restent parce qu'il y a cette offre-là, de périscolaire multi accueil, écoles... j'ai des appels des fois, des familles qui travaillent sur Charleville et qui recherchent un petit peu de ce côté, la campagne, et qui veulent s'implanter sur le secteur parce qu'il y a le périscolaire, les écoles, les crèches » (Professionnel)

❖ Une accessibilité questionnée : horaires, représentation de l'offre ?...

Un habitant évoque que les horaires de la crèche ne sont pas toujours adaptés. (Occurrence : 1 habitant)

- « Les crèches, aussi. Je trouve que la crèche n'est pas suffisamment ouverte pour nous, par exemple. Moi, je suis infirmière, je commence à 6h ½, le matin. La crèche à Auvillers n'ouvre pas assez tôt. On est obligés de prendre des nourrices alors que si on voulait un mode de crèche, on ne peut pas. On est bloqués. Ils devraient élargir les ouvertures de la crèche. Ça ferme trop tôt le soir. Quand mon mari est en déplacement, moi, les enfants sont en nounou jusque 20h. Et la crèche à Auvillers, ce n'est pas possible, par exemple. Je pense que pour nous, les professionnels comme ça, avec les horaires décalés, ce n'est pas suffisamment élargi. » (Habitant)

Un professionnel aborde le dispositif d'accueil des moins de 3 ans à l'école où l'effectif est en baisse. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Nous on a un dispositif d'accueil des moins de 3 ans, je constate qu'au début il y a eu un engouement, il y a eu aussi beaucoup de naissances ces années-là, là cette année j'en accueille 7 alors que c'est censé être une classe de 18 et qu'avant j'avais des listes d'attente. » (Professionnel)

Un professionnel évoque que certaines familles n'osent pas confier leurs enfants à la crèche. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Encore des familles isolées, avec de très jeunes enfants, qui n'osent pas franchir la porte de la crèche parce que pour eux ils n'ont pas leur place au sein de nos structures » (Professionnel)

❖ Une offre de lycées et universités plus difficile d'accès

Les personnes interrogées mettent en évidence le manque de lycées, d'universités à proximité. (Occurrences : 2 habitants, 3 professionnels)

- « On est loin des lycées, universités... au niveau des lycées, des universités tout n'est pas proposé dans le département » (Professionnel)
- « Tout simplement parce que les écoles ne sont pas à proximité, les grosses écoles ne sont pas à proximité. Elles sont toutes les deux en internat, enfin une a un appartement, l'autre est en internat. C'est un petit peu compliqué dans ce sens. Jusqu'à un certain âge, jusqu'au primaire, tout va bien, après c'est un petit peu plus compliqué. » (Habitant)
- « Je trouve que pour les plus grands... par rapport à l'orientation. Ils sont obligés de partir loin. Par exemple, ma fille est dans la coiffure et on a été obligés de se diriger vers la Belgique. Voilà, par exemple, de continuer leur scolarité quand ils grandissent, à proximité ; ils sont obligés de partir et ça, c'est dommage. Et c'est un peu regrettable, quelque part. » (Habitant)

Un professionnel évoque que certaines familles éprouvent des difficultés pour emmener leurs enfants au lycée. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Il y a aussi parfois des problèmes de mobilité. C'est compliqué aussi pour certaines personnes d'amener leur jeune, de venir le chercher etc... » (Professionnel)

Et un manque de moyen financier pour l'internat chez certaines familles. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Les enfants qui vont au lycée partent très tôt le matin, rentrent tard le soir parce que les parents n'ont pas les moyens de payer un internat » (Professionnel)

Les personnes interrogées mettent en évidence la présence de transports scolaires sur le territoire. (Occurrences : 1 habitant, 1 professionnel)

- « Je pense que tout est fait pour faciliter la vie des habitants. Les transports scolaires mis en place par la région Grand Est font qu'il n'y a aucun enfant qui a des difficultés pour venir à l'école. Il y a un ramassage scolaire dans tous les villages du territoire. Pour l'instant les écoles maillent quand même le territoire de manière homogène et donc je pense que maximum un enfant doit faire 20 minutes de bus pour venir à l'école. Pour moi ça ce n'est pas un problème » (Professionnel)

- « Et par rapport où j'habite, qu'on vienne chercher mes enfants en bus chez nous et qu'on les emmène, soit à Maubert, soit à Signy-le-Petit, je trouve que c'est un bon service, quand on habite à la campagne, même si je sais que ça coûte de l'argent » (Habitant)

Cependant ils ne sont pas pleins. (Occurrences : 1 habitant, 2 élus)

- « 5 gamins de l'école primaire qui sont montés dans le bus, 5 gamins alors que je ne sais pas qui c'est » (Elus)
- « Parce que quand il y a un bus de 50 gamins qui passe pour 2 gamins et compagnie... » (Elus)
- « Les parents, des fois, ils abusent un peu là-dessus, parce que c'est vrai qu'ils vont rechercher leurs enfants à l'école, etc. C'est vrai qu'il y a des bus des fois qui sont à moitié pleins, alors qu'ils devraient l'être complètement, parce que les parents, ils sont allés tous les rechercher. Et le jour où on supprime le transport, tout le monde vient pleurer. Mais pour l'instant, je trouve que le service est là, on n'a pas à se plaindre de ça. » (Habitant)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Communiquer sur l'offre d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des crèches. (Occurrence : 1 professionnel)
- « On essaie de communiquer là-dessus mais c'est vrai que c'est encore un petit peu timide on ne voit pas ses enfants... savoir tout simplement qu'ils ont leur place aussi dans nos structures » (Professionnel)
- Créer un lieu d'accueil parent-enfant (Occurrence : 1 professionnel)
- « Beaucoup de familles n'osent pas confier leur enfant à des personnes inconnues alors pourquoi pas créer des lieux d'accueil parent/enfant où le parent reste » (Professionnel)
- Communiquer sur l'accueil des moins de 3 ans au sein de l'école maternelle (Occurrence : 1 professionnel)
- « Bon l'année dernière avec le confinement on n'a pas pu « se vendre », les premiers temps on a fait énormément de battage pour dire que c'est un bel outil, que c'est bien. Là à part des gens qui ont eu des enfants qui ont fréquenté la classe des tous petits et qui remettent spontanément leurs enfants » (Professionnel)
- Développer l'offre des « Petits Bouts » de la Maison de la Thiérache sur l'ensemble du territoire (Occurrence : 1 professionnel)
- « Les petits bouts, j'ai beaucoup de familles qui m'en parlent, c'est vrai que l'implanter sur l'ensemble du territoire pour inciter ces familles-là isolées à aller voir ce qui se passe à l'extérieur... » (Professionnel)

m. Offre de prévention

Les professionnels interrogés mettent en évidence un manque d'informations, d'éducation pour la santé auprès des enfants, des jeunes, et des familles. (Occurrences : 4 professionnels)

- « On leur parle prévention en ce qui concerne la sexualité, les addictions etc... des fois j'ai l'impression qu'on leur parle chinois. Comme s'ils découvrent les maladies, ils découvrent les problèmes, je suis assez surpris de ça... Mais des gens, effectivement, mais est ce que l'absence visible de préoccupations est liée à un manque d'information ou de compréhension des messages » (Professionnel)
- « Je trouve qu'on n'a pas assez de prévention, tout repose sur les enseignants. Moi j'ai vraiment ce sentiment, je ne dis pas si on appelle l'infirmière elle vient, elle essaie de proposer des choses mais je trouve que si on ne demande pas on est quand même seul pour faire la prévention des risques, des accidents domestiques, la prévention de détecter les problèmes visuels, auditifs, les problèmes de langage, les problèmes alimentaires, les problèmes... j'ai vraiment le sentiment qu'on est là pour remédier à tout ça » (Professionnel)

Un professionnel évoque un manque de connaissances des structures pour les jeunes et des difficultés d'accès à ces dernières pour les jeunes habitants dans les villages. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Ils peuvent aller au planning familial, je pense que ça ne pose pas de problème, je ne suis pas sûr qu'ils y aillent par contre. Après il y a des associations, l'ANPAA, associations de prévention d'addictologie. Il y a aussi des structures comme la Maison des Ados, voilà il y a quand même des lieux vers lesquels ils peuvent se tourner mais souvent c'est des lieux, il faut y aller quoi, c'est toujours pareil. Il y a un problème de proximité, d'isolement de certains jeunes par rapport, si on est sur Charleville : on trouve un petit peu tout ce qu'il faut, si on est en dehors c'est un peu plus compliqué. Peut-être que je n'ai pas perçu tout le territoire mais voilà ça me paraît un peu plus compliqué. Après est ce que les jeunes sont bien au courant de l'existence de toutes ces structures ? Je pense qu'il y a un travail à faire là-dessus. (Professionnel)

Les personnes interrogées mettent en avant la nécessité d'aborder certaines thématiques : prévention des écrans, alimentation, addictions, sexualité. (Occurrences : 1 habitant, 4 professionnels)

- « Il y a des sujets assez importants notamment sur les écrans, la prévention des écrans » (Professionnel)
- « Justement d'après ce que j'ai perçu il y a quand même pas mal de choses à faire. Notamment, il y a deux sujets qui me paraissent importants, depuis que je travaille avec des jeunes, tout ce qui a trait aux addictions tant qu'elles soient alcool, cigarettes et autres drogues et aussi les addictions numériques, parce que ça, ça prend de la place. Et puis il y a tout ce qui a trait à la sexualité, c'est surement plus délicat à mettre en place mais dans un premier temps je vais essayer de mettre en place cette année, quand on pourra avec les référents police ou gendarmerie concernant les addictions. » (Professionnel)
- « Je pense au niveau de la prévention sur la drogue ça doit surtout se faire au lycée, moi j'ai des amis qui vivaient dans la campagne, qui n'ont jamais fumé, jamais fumé de cigarettes et on va dire en un mois, ils se sont mis à fumer constamment du cannabis, à prendre de l'ecstasy. C'est surtout la transition collège -lycée où il devrait y avoir de la prévention sur la drogue à faire. Nous dans nos campagnes, on n'a pas vraiment de drogue qui circule donc on est paumé mais je pense prévention drogue à faire au moment de la transition collège/lycée. » (Habitant)

Un professionnel évoque un manque d'interconnaissances des acteurs sur le territoire. (Occurrence : 1 professionnel)

- « On ne sait pas toujours vers qui se tourner... on a des médecins référents sur les crèches on essaie de les solliciter pour animer ce genre de réunion » (Professionnel)

Un professionnel aborde la difficulté de faire venir les familles dans les écoles pour participer à des ateliers. (Occurrence : 1 professionnel)

- « Le souci c'est de les faire venir, il faut réussir à trouver des prétextes pour que ces gens s'insèrent dans ces ateliers et puissent échanger. En fait quand on met en place des petites animations, souvent on n'a pas ces personnes-là, les personnes qu'on voudrait cibler et ça c'est vraiment un souci. A part parfois aller plus loin et faire des signalements, pour mauvais traitements, malheureusement c'est uniquement par ce biais là que j'arrive à faire entrer des professionnels de soins, de santé, la puéricultrice par exemple, dans certains milieux. » (Professionnel)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- Développer des ateliers parentalité (Occurrences : 3 professionnels)
- « Ça fait plusieurs années que je souhaiterais mettre en place, avec le soutien de professionnels, des petits ateliers d'échanges, pas des choses culpabilisantes, mais pour éduquer les gens à devenir parents. Des parents qui n'aient pas peur de dire non à leurs enfants, un non structurant et un non qui dise non En fait les gens quand ils me parlent du fait que leurs enfants ne mangent que des Knacky, ils me disent aussi « je sais que ce n'est pas bien et je ne sais pas dire non, sinon c'est la

crise et on n'en sort pas ». En fait je trouve ça très compliqué, c'est vraiment un des problèmes que j'identifie l'alimentation. » (Professionnel)

- *« Je pense à des aides à la parentalité, ça c'est sûr. Je pars du principe qu'on n'est pas un parent défaillant, alors je mets des guillemets parce qu'il n'y a pas de connotation négative bien au contraire. On n'est pas un parent défaillant sans raison. On est un parent défaillant parce qu'on n'a pas les clés, les clés pour faire autrement et je pense que ... l'éducation à la parentalité est extrêmement importante. » (Professionnel)*
- *« Des enfants qui mangent des légumes quand ils ont des pots, et puis, quand ils mangent comme papa et maman, c'est parti pour les pâtes et le riz et puis de temps en temps, un peu de pizza. Il y a aussi ce problème-là. Et c'est assez marrant parce qu'on les suit, pendant un moment, tout va bien, tout va bien, et puis, un jour, ils sont diversifiés et pouf, on a les constipations avec des trucs incroyables ! Et on s'aperçoit que la seule fois où il pourrait manger des légumes, c'est à la cantine, mais comme les copains, à la cantine, il y a un effet d'entraînement, et puis, ils n'en mangent pas à la cantine. Ils n'en mangent pas non plus à la maison parce que papa et maman n'en ont jamais vu un ou, en tout cas, ils ne s'y sont jamais intéressés. Et ça dégrade... Même pour les parents, ils ne ressentent pas que ça vient de leur mode de vie. » (Professionnel)*

➤ **Développer le partenariat avec les professionnels (Occurrences : 2 professionnels)**

- *« Moi j'aimerais bien qu'on fasse de la prévention dès l'école maternelle, qu'on travaille en partenariat, entre les écoles et des professionnels qui viendraient organiser avec nous des ateliers de discussion pour apprendre aux parents à être parents, apprendre à dire non, apprendre à confectionner des repas corrects, même des ateliers cuisine. Franchement j'imaginai ce genre de choses, sur la consommation d'écrans quand ils sont un peu plus grand et même plus jeune. Le nombre de gamins qui ont des troubles du comportement j'en ai plein, des problèmes d'attention, c'est une recrudescence terrible. Il y a des enfants qui sont h24 devant les écrans, même passif, ils ne regardent pas forcément ils jouent à côté. » (Professionnel)*
 - *« Meilleure connaissance des réseaux, des associations, de qui fait quoi, permettrait aussi d'orienter correctement les personnes, comme pouvoir voir les partenariats qu'on peut faire ensemble sur des projets ou autres » (Professionnel)*

➤ **Développer les ateliers de prévention auprès des seniors et des enfants notamment sur la prévention des chutes, des accidents domestiques et l'alimentation pour les seniors. (Occurrences : 2 professionnels)**

- *« Je trouve que faire des ateliers de prévention pour enfants et personnes âgées : prévention des chutes, mode alimentaire... Peut-être que s'il y avait des ateliers ils viendraient me voir pendant mes animations au RAM... Devant les écoles, ou médiathèque... » (Professionnel)*
- *« Et je pense qu'en fait, il y a, là aussi, un problème de dénutrition. Et comme il y a un problème de dénutrition, il y a un problème de prévention des accidents domestiques et des chutes. Il y a un travail énorme à faire là-dessus. Enorme, énorme ! Parce qu'il n'y a pas de prise en charge. Il n'y a rien » (Professionnel)*

n. Communication

Les élus évoquent un manque d'informations sur le journal sur les événements de la CCAT et des communautés de communes aux alentours. (Occurrences : 2 élus)

- *« Même dans le journal, vous prenez le journal, vous voyez tout ce qui se passe dans les Ardennes mais pas nécessairement ce qui se passe à côté. Il faut aussi que l'information passe, et ça ce n'est pas toujours facile, nous vivons en marge du département des Ardennes. » (Elus)*
- *« Je suis contre l'Aisne et je suis aussi contre l'autre interco et y'a une frontière. Je sais beaucoup mieux ce qu'il se passe dans la commune de Saint Jean Aux Bois que celle de Rocquigny qui est à 5km. Je sais plus ce qui se passe à Charleville et Sedan, que ce qui se passe à Rouvroy qui est à 10 km de ma maison. » (Elus)*

o. Tourisme

Les personnes interrogées mettent en avant le développement du tourisme depuis quelques années sur le territoire. (Occurrences : 1 professionnel, 4 élus)

- « Le tourisme est un vecteur qui est en marche sur AT. Il y a encore du développement à faire » (Professionnel)
- « Toute la partie au niveau tourisme. On a évolué. On a pas mal de gîtes qui se sont mis en place. Je pense que tout le monde, tout élu aujourd'hui essaie quand même d'améliorer le cadre de vie dans sa commune pour avoir justement des touristes et compagnie » (Elus)
- « C'est qu'on met aussi en avant le tourisme de plus en plus. Moi j'ai découvert des lieux touristiques de nos régions que je ne connaissais pas et j'ai envie de dire même quand on habite dans une région, le dimanche on ne sait pas quoi faire, il y a tellement de choses à faire qu'on a tendance à rester chez soi et dire oh là là on est dans une région où il n'y a rien à faire, mais en fait on ne cherche pas ce qu'il y a à faire parce que les touristes eux quand ils arrivent dans une région, eux ont leur planning. » (Elus)
- « On est plus attentifs » (Elus)
- « Et on le voit avec le tourisme rural qui se développe de plus en plus, qui recherche la qualité de vie dans les campagnes. Et ça se développe de plus en plus par chez nous ; dans tous les villages de la Thiérache. » (Elus)

p. Numérique

Les personnes interrogées mettent en évidence qu'il y a des zones pas ou peu couvertes par le réseau. (Occurrences : 4 habitants, 4 professionnels, 5 élus)

- « Accès au numérique, des efforts sont faits mais il y a encore un long chemin à faire pour développer le réseau » (Professionnel)
- « Largués au niveau numérique, la fracture numérique, ça c'est encore un autre sujet. Donc cette fracture numérique peut être liée au fait que soit les gens ne sont pas équipés, soit l'endroit où ils vivent n'est lui-même pas connecté. Ça c'est le problème des zones blanches, ça c'est encore autre chose. Mais ça les précarise d'autant plus face aux démarches, pour trouver un emploi etc. » (Professionnel)
- « Quand on travaille avec internet je rage, parce que les clients je ne peux pas leur répondre. Je travaille uniquement comme ça. Donc si je n'ai pas les réservations, comment je fais. C'est important. » (Elus)
- « Alors qu'il y a un besoin. Et la technologie, il y a des endroits actuellement, des antennes relais dépassées, il va falloir faire quelque chose d'autre » (Elus)
- « Moyens de communication qui n'existent pas sur notre territoire, il y a des gens qui ont la fibre et d'autres qui n'ont quasiment pas internet, qui n'ont rien du tout » (Elus)
- « Mais le problème, elle est obligée d'emmener ses résultats tous les quinze jours, parce qu'il n'y a pas assez de débit... Elle est obligée d'aller en Hollande régulièrement vider sa bécane... parce qu'il n'y a pas assez de connexion chez nous ! » (Elus)
- « Mais après, par rapport à notre situation, ici, c'est vrai que le problème, pour avoir accès au télétravail, à Internet à haut débit, aujourd'hui, c'est un problème. C'est un problème mais c'est en voie de résolution. Et le jour où le territoire sera fibré, je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ont ce genre d'activité, qui choisiront la campagne. Parce qu'ils auront le travail chez eux et s'ils ont besoin, envie d'un cadre de vie agréable, avec un environnement, ce que je disais tout à l'heure, proche, harmonieux, et pouvoir sortir à la fin de sa journée de travail... on sort de chez soi, on prend le vélo, on va se promener dans le bois, on va sur les chemins... tu n'as pas besoin de prendre ta voiture. » (Elus)
- « Il commence à y avoir des gros efforts sur le réseau Internet, etc. Bon, après, c'est vrai que c'est encore mieux en ville, parce que les connexions sont encore plus lâches. Je sais bien qu'ils sont en train de faire des gros efforts sur la fibre dans le coin, mais ce n'est encore pas ça. On a encore des problèmes de réseau, etc. C'est vrai que tout ça, ça permettra de... je fais un peu de locatif, je loue des logements, et c'est vrai que dans les petits villages, les gens ne viennent pas, les locataires, je veux dire. Pour les propriétaires, ils le choisissent, mais un locataire ne vient pas habiter, juste parce qu'il n'a pas l'accès à Internet. Et je le comprends parce que l'accès... pour les enfants, pour eux-

- mêmes, la télé, etc., aujourd'hui, tout passe par ça. Et donc, ils savent qu'il faut faire des efforts là-dessus. Après, c'est sûr que c'est l'argent le problème. Il faut payer tous les travaux. » (Habitant)
- « Déjà, je sais qu'il y a la fibre qui va bientôt arriver, donc, je pense qu'on aura un problème qui sera déjà réglé, déjà, de ce côté-là. C'est vrai qu'au niveau réseau, ce n'est pas terrible. Je pense qu'il y a mieux ailleurs. Mais bon, ça va se régler avec la fibre ; ils sont en train de faire les travaux là, en ce moment. Nous, dans la commune, c'est prévu pour 2022. Ça, ça sera déjà un point négatif qui sera réglé. » (Habitant)
 - « Parce que je n'ai pas d'ordinateur, on n'a pas encore la fibre, on n'a rien » (Habitant)
 - « Le réseau, ce n'est pas au point. Après, la fibre, je ne sais pas si on va l'avoir. Pour les démarches Internet et tout ça, avec Bouygues, on a une box et c'est bon, mais le reste... » (Habitant)
 - « Par exemple, le téléphone ou Internet. Pour moi, c'est un des facteurs qui limitent grandement, je trouve, les libertés qu'on peut avoir en matière de ... d'information...Habitant à un endroit où je n'ai pas le téléphone, je suis obligé de passer par des appels wifi, je trouve que... » (Professionnel)
 - « Mais nous, on veut la fibre ! On veut la fibre !! » (Professionnel)

Les axes d'amélioration proposés lors des enquêtes

- **Accompagner la population, notamment les seniors à l'utilisation d'internet.**
(Occurrences : 1 habitant, 2 professionnels)
- « Après, je viens d'avoir un problème sur une assurance qui avait été mise en route en achetant un téléphone, c'est pareil, les soucis, comment dire, on se fait piéger à nos âges, par certains systèmes, quand c'est quelqu'un qui en parle, après on est plus attentif, « attention, il peut vous arriver ça sur internet », on a besoin de le savoir. Voilà, les pièges, les bons côtés, les mauvais côtés. » (Habitant)
- « Former les gens car l'analphabétisme numérique est très présent » (Professionnel)
- « Mais tout ce qui est système informatique, même pour les personnes âgées, leurs déclarations... Et c'est vrai que ça manque de pouvoir les accompagner, qu'il y ait quelqu'un qui vienne pour les accompagner dans leurs démarches administratives. Je vois, je suis infirmière, des fois, je me retrouve à faire des déclarations... Ce n'est pas mon rôle. Les gens ne sont pas forcément entourés par leurs familles. On a des personnes âgées qui sont seules. Alors, c'est ou l'auxiliaire de vie qui fait les papiers, ou qui court dans telle ou telle perception... Et je trouve que c'est un petit peu dommage qu'on n'ait pas des acteurs qui puissent se déplacer à domicile, comme on a des médecins qui ne se déplacent plus à domicile. Quand on a des personnes grabataires, c'est compliqué. » (Professionnel)

q. Focus Enfance – Jeunesse : une population qui a été évoquée par de nombreuses personnes interrogées

Les professionnels interrogés mettent en évidence que des enfants du territoire semblent vivre dans des conditions précaires (qui ne mangent pas à leur faim, qui sentent le pétrole). (Occurrences :3 professionnels)

- « La cantine à 1 euros par exemple, on s'est rendu compte quand même qu'il y avait des enfants inscrits à la cantine, des enfants qui ne mangent pas à leur faim, c'est une réalité sur notre territoire. Des problèmes d'hygiène extrêmement importants, c'est une réalité aussi dans les populations qu'on accueille » (Professionnel)
- « J'ai des enfants qui ont faim. Parce qu'ils dévorent. Ils chipent la nourriture, ils chipent les goûters. Parce qu'ils me le disent aussi et ils mangent goulument et sans satiété. J'ai des enfants comme ça. Franchement c'est terrible, c'est un des pires trucs je trouve » (Professionnel)
- « Je ne serais pas surpris qu'il y ait des jeunes qui ne mangent pas forcément à leur faim. Moi je ne serais pas étonné. La manière dont ils se comportent vis-à-vis de la nourriture dans l'établissement me laisse à penser que quand ils sont ici ils se rattrapent un peu » (Professionnel)
- « On a des enfants qui sentent le pétrole à l'école quand il fait froid l'hiver. Ça n'existait pas. Je pense que c'est des familles qui ne peuvent plus remplir la cuve à fuel ou qui n'arrivent plus à payer leurs charges énergétiques et qui du coup se chauffent avec des petits poêles, on voit maintenant les petits bidons de pétrole qu'on vend dans tous les hypermarchés et ils se chauffent avec ça. Du coup on a des enfants qui sentent le pétrole. Parce que je pense qu'on chauffe la

pièce de vie comme ça. C'est quelque chose qu'on ne connaissait pas. Je pense qu'il y a vraiment des familles miséreuses. La misère elle n'est pas que financière, elle est intellectuelle, culturelle... » (Professionnel)

Rappel statistique : une spécificité de l'EPCI demeure la **surreprésentation des populations âgées entre 0 et 14 ans**, qui peut probablement s'expliquer par le regain démographique observé au début des années 2000.

Et ils évoquent que certains enfants présentent des retards de langage / niveau scolaire.
(Occurrences : 2 professionnels)

- « Les élèves en grande difficulté on en a beaucoup. Parce qu'en fait ils arrivent avec de telles carences dès leur plus jeune âge. De telles carences qu'il faut déjà courir après le temps pour rattraper les wagons quand ils rentrent à l'école maternelle et parce qu'il n'y a pas de stimulation à la maison... » (Professionnel)
- « On a l'impression qu'il y a un manque total de vocabulaire, de culture, de représentations et que l'école est le vecteur principal, essentiel même, vers la culture, le langage. » (Professionnel)

CONCLUSION GENERALE : SYNTHÈSE ET ENJEUX

L'ensemble de l'analyse quantitative et qualitative menée au cours de ce diagnostic permet de mettre en lumière des constats transversaux auxquels s'articulent des enjeux plus spécifiques et thématiques. Sous chaque enjeu sont proposés les objectifs sous-jacents structurés en 2 niveaux (stratégiques et spécifiques). Les objectifs spécifiques sont colorés selon la catégorie de l'outil de catégorisation des résultats³³ à laquelle il se réfère :

- ❖ **En vert** : lorsque l'objectif vise la catégorie B1 de l'OCR ; c'est-à-dire lorsqu'un travail sur la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité d'une offre ou d'un service ou encore sur les compétences des professionnels doit être engagé pour répondre à l'enjeu.
- ❖ **En orange** : lorsque l'objectif vise la catégorie B2 de l'OCR ; c'est-à-dire lorsqu'un travail sur la coordination, la coopération et le partenariat entre les acteurs ou encore sur l'engagement politique doit être engagé pour répondre à l'enjeu identifié.
- ❖ **En bleu** : lorsque l'objectif vise la catégorie B3 de l'OCR ; c'est-à-dire lorsqu'un travail sur le pouvoir d'agir des populations, la participation de la population doit être réfléchi pour relever l'enjeu identifié.
- ❖ **En violet** : lorsque l'objectif vise la catégorie B4 de l'OCR ; c'est-à-dire lorsqu'un travail sur les savoirs, savoir-faire, savoir-être, l'estime de soi, les compétences psychosociales doit être mené pour relever l'enjeu identifié.

1. DEUX CONSTATS TRANSVERSAUX

a. Les disparités à l'intérieur du territoire

Des disparités territoriales sont perceptibles entre le Nord et le Sud du territoire, le Sud-Ouest de l'EPCI présentant souvent les indicateurs les plus défavorables.

On peut notamment constater :

- Une disparité de la structure démographique avec une surreprésentation des familles avec enfants au Nord et une plus grande part de personnes de plus de 60 ans au Sud-Ouest ;
- Des inégalités socioéconomiques entre le Nord et le Sud du territoire, le niveau de chômage et la fragilité sociale étant notamment plus élevés sur la partie Sud-Ouest de l'EPCI ;
- Une offre sociale et de soins inégalement répartie, avec une densité médicale plus importante au Nord, et une accessibilité physique plus prononcée.

b. La fragilité socioéconomique du territoire dans le Sud-Ouest de l'EPCI

Les données statistiques tout comme les propos recueillis auprès de la population font apparaître une fragilité sociale du territoire. Ce dernier est marqué par un contexte socio-économique plutôt défavorable lié à une faiblesse des revenus et des niveaux d'éducation et de formation. Si le taux de chômage n'est pas plus élevé que dans les territoires de comparaison, les indicateurs mobilisés montrent des situations de pauvreté et de précarité

³³ Promotion santé Suisse, Guide pour la catégorisation des résultats, 2^{ème} version revue et corrigée, Adaptée pour la France par l'INPES, Janvier 2007

pour une partie de la population, notamment au Sud-Ouest de l'EPCI. Les conditions socio-économiques dans lesquelles se trouvent les individus déterminent leur état de santé. Ce constat doit attirer la vigilance sur le fort risque d'inégalités sociales auquel sont exposées ces populations et la nécessité de travailler sur l'ensemble des déterminants qui impactent leur santé.

2. DES ENJEUX SPECIFIQUES

❖ Des difficultés de mobilité entraînant une inégalité d'accès aux services proposés

Les difficultés et les temps de déplacement semblent impacter la qualité de vie des habitants et plus particulièrement encore l'accès à l'offre sociale et de soins. Le développement récent de l'infrastructure autoroutière a permis de faciliter l'accès aux zones urbaines environnantes, mais la structuration du réseau de transport en commun pour les personnes qui ne disposent pas de moyen de transport n'est pas optimale. Il existe par ailleurs des inégalités sociales liées aux difficultés financières de certains habitants dans l'accès au permis de conduire et à la détention d'un véhicule. Ces difficultés créent des inégalités d'accès aux différentes offres du territoire.

De façon corrélée à ces constats, la sécurisation de la circulation routière apparaît également comme un enjeu du territoire, relevé par une partie des habitants interrogés, corroborée par une surreprésentation du taux d'affectation longue durée lié aux personnes hospitalisées à cause d'un accident de la circulation.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 1 : Améliorer la qualité de l'offre de transport pour l'ensemble des habitants de la CCAT

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de transports en commun à destination des habitants sur l'ensemble de la CCAT ;
- Objectif spécifique 1.2 : Améliorer l'accessibilité physique et géographique des réseaux routiers sur l'ensemble de la CCAT ;
- Objectif spécifique 1.3 : Améliorer l'accessibilité financière au permis de conduire et à l'équipement automobile pour les habitants de la CCAT.

❖ Des enjeux centrés sur certains publics

Des personnes âgées souffrant d'isolement social et/ou dont l'autonomie est à maintenir ou renforcer

La CCAT est un territoire rural caractérisé par un indice de vieillissement en augmentation, avec une surreprésentation des populations de plus de 60 ans au Sud-Ouest du territoire. Les données du diagnostic indiquent qu'une partie de cette population est concernée par la problématique de l'isolement social, de la mobilité et du maintien de l'autonomie. En effet, des besoins sont repérés sur l'amélioration de l'accès des personnes âgées aux offres disponibles du territoire (transport, activités à leur destination), de même que sur les conditions de logement parfois inadaptées, dans un contexte où la part des logements anciens et potentiellement insalubres sont plus importants que dans les territoires de comparaison.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'autonomie des personnes âgées sur l'ensemble du territoire de la CCAT. (Vigilance : notamment pour le Sud-Ouest du territoire)

- Objectif spécifique 2.1 : Renforcer l'accessibilité géographique à l'offre d'hébergements collectifs à destination des personnes âgées ;
- Objectif spécifique 2.2 : Améliorer le repérage et l'orientation des personnes âgées vivant dans des logements inadaptés ;
- Objectif spécifique 2.3 : Améliorer le lien social entre les habitants du territoire (équivalent objectif spécifique 4.7) ;
- Objectif spécifique 2.4 : Améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de transports en commun à destination des habitants sur l'ensemble de la CCAT (équivalent objectif spécifique 1.1)

Les services rendus aux ménages avec enfants (0-18 ans) : des besoins repérés autour des publics précaires

Une spécificité du territoire concerne la surreprésentation de la part de familles avec enfants, plutôt situées au Nord de l'EPCI, ce qui soulève l'enjeu en termes de services offerts à cette partie de la population. La CCAT dispose d'une offre scolaire et d'une capacité d'accueil collective plutôt développées si l'on se réfère aux territoires de comparaison. L'enquête qualitative permet de relever certains besoins, qui concernent plus particulièrement les publics en situation de précarité confrontés à certaines difficultés : accès à l'alimentation, retards de langage et de niveau scolaire, conditions de vie précaires, suivis médicaux pas ou peu réalisés. Au-delà de ce type de public, des besoins concernent aussi la diversification de l'offre sportive proposée.

De plus, l'analyse qualitative fait apparaître que les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes éprouvent la nécessité de se connaître les uns et les autres.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 3 : Améliorer l'offre d'accompagnement et de services à destination des enfants de 0 à 18 ans de la CCAT

- Objectif spécifique 3.1 : Développer l'accessibilité financière à l'offre de soins des enfants de 0 à 18 ans de la CCAT ;
- Objectif spécifique 3.2 : Développer l'accessibilité géographique à l'offre de soins des enfants de 0 à 18 ans de la CCAT ;
- Objectif spécifique 3.3 : Améliorer le repérage et l'orientation des enfants de la CCAT présentant des retards de langages ;
- Objectif spécifique 3.4 : Améliorer l'accessibilité financière à une alimentation équilibrée des familles de la CCAT avec enfants ;
- Objectif spécifique 3.5 : Améliorer l'accessibilité géographique de l'offre sportive proposée sur le territoire de la CCAT à destination des enfants de 0 à 18 ans ;
- Objectif spécifique 3.6 : Améliorer l'interconnaissance des professionnels intervenant autour des enfants et jeunes de la CCAT.

Les jeunes de 18 à 25 ans : un public aux conditions socio-économiques plus défavorables devant faire l'objet d'une attention particulière

Les jeunes sont sous-représentés au sein du territoire, mais présentent souvent des caractéristiques socioéconomiques plus défavorables que celles que l'on peut observer aux niveaux départemental et régional (notamment en termes de niveau de diplôme et de taux de chômage). L'analyse qualitative fait émerger trois types de besoins liés à cette population : 1) l'amélioration de l'accès à l'offre culturelle et de loisirs ; 2) l'amélioration de leurs conditions de mobilité ; 3) l'amélioration de l'accès à l'offre de formation. L'analyse qualitative fait également apparaître la nécessité de renforcer le lien social entre les jeunes et les habitants du territoire.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 4 : Améliorer l'offre d'accompagnement et de services à destination des enfants de 18 à 25 ans de la CCAT

- Objectif spécifique 4.1 : Améliorer l'accessibilité géographique des jeunes de 18 à 25 ans à l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire de la CCAT ;
- Objectif spécifique 4.2 : Améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de transports en commun à destination des jeunes de la CCAT de 18 à 25 ans (équivalent objectif spécifique 1.1) ;
- Objectif spécifique 4.3 : Améliorer l'accessibilité financière au permis de conduire et à l'équipement automobile pour les jeunes de la CCAT de 18 à 25 ans (équivalent objectif spécifique 1.3) ;
- Objectif spécifique 4.4 : Améliorer l'accessibilité géographique à l'offre de formation à destination des jeunes de la CCAT de 18 à 25 ans ;
- Objectif spécifique 4.5 : Améliorer l'accessibilité financière à l'offre de formation à destination des jeunes de la CCAT de 18 à 25 ans ;
- Objectif spécifique 4.6 : Améliorer l'accessibilité socio-culturelle à l'offre de formation à destination des jeunes de la CCAT de 18 à 25 ans ;
- Objectif spécifique 4.7 : Améliorer le lien social entre les habitants du territoire de la CCAT (équivalent objectif spécifique 2.3).

❖ Une répartition inégale de l'offre couplée à des difficultés de mobilité engendrant des difficultés d'accès à l'offre de soins

La densité médicale des médecins généralistes est plus élevée que dans les territoires de comparaison. Elle se conjugue à l'implantation limitrophe de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ainsi qu'à l'existence d'une offre de spécialistes. L'offre de professionnels est toutefois inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, avec une accessibilité physique moins forte au Sud-Ouest de l'EPCI. L'Accessibilité Potentielle Localisée aux médecins généralistes (qui prend en compte l'offre des territoires voisins) est par ailleurs moins élevée que dans les territoires de comparaison.

Ainsi, si la densité de professionnels de santé libéraux apparaît globalement favorable au regard des territoires de comparaison, se pose la question de l'accessibilité à ces professionnels et des inégalités territoriales à l'intérieur de l'EPCI. L'analyse qualitative montre que les publics âgés en situation d'isolement, de même que les publics rencontrant des difficultés de mobilité, sont les plus exposés aux difficultés d'accès aux soins. Par ailleurs, l'amélioration de l'offre de certains spécialistes semble également constituer un des enjeux du

territoire (notamment : manque de kinésithérapeutes et absence de psychiatres et de sages-femmes sur l'EPCI).

L'EPCI ne comprend pas d'offre hospitalière. Les données qualitatives indiquent que les centres hospitaliers de Charleville-Mézières et d'Hirson constituent l'offre de référence pour les habitants de la CCAT. L'éloignement géographique de ces deux centres corroborés aux difficultés de mobilité évoquées en enjeu 2 constituent un frein à l'accès à cette offre, ce qui semble poser des difficultés, plus encore dans le cadre des services d'urgence.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 5 : Améliorer le recours à l'offre de soins sur le territoire de la CCAT

- Objectif spécifique 5.1 : Améliorer l'accessibilité géographique à l'offre de kinésithérapeutes, de sages-femmes et de psychiatres sur le territoire de la CCAT ;
- Objectif spécifique 5.2 : Améliorer l'accessibilité géographique aux soins pour les publics présentant des problèmes de mobilité et les publics âgés sur le territoire de la CCAT ;
- Objectif spécifique 5.3 : Améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de transports en commun à destination des habitants de l'ensemble sur l'ensemble de la CCAT (équivalent objectif spécifique 1.1) ;
- Objectif spécifique 5.4 : Améliorer l'accessibilité financière au permis de conduire et à l'équipement automobile pour les habitants de la CCAT (équivalent objectif spécifique 1.3).

❖ **La lisibilité de l'offre de prévention à renforcer**

L'offre de prévention sur les thématiques tels que la parentalité, la nutrition, la sexualité, les addictions est jugée insuffisante par les professionnels du territoire. Dans le diagnostic, les professionnels mettent en évidence la nécessité d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre existante en matière de prévention, d'éducation pour la santé notamment à destination des jeunes. Les professionnels évoquent également la nécessité de se connaître les uns et les autres afin de renforcer l'offre de prévention et d'éducation pour la santé à destination des habitants de la communauté de communes.

Au-delà de la nécessité d'améliorer la visibilité et la lisibilité, l'analyse qualitative fait apparaître le besoin d'améliorer l'accès géographique à l'offre sur le territoire. En effet, les offres de prévention se situent sur Charleville-Mézières, ce qui ne permet pas un accès facilité pour les habitants. Des permanences sont de tout de même organisées sur le territoire.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 6 : Améliorer l'offre de prévention sur le territoire de la CCAT // Vigilance : notamment sur l'offre à destination des jeunes

- Objectif spécifique 6.1 : Améliorer la visibilité de l'offre de prévention sur le territoire de la CCAT ;
- Objectif spécifique 6.2 : Améliorer la lisibilité de l'offre de prévention sur le territoire de la CCAT ;
- Objectif spécifique 6.3 : Améliorer l'interconnaissance des professionnels intervenant dans le champ de la prévention sur le territoire de la CCAT (équivalent objectif spécifique 3.6) ;
- Objectif spécifique 6.4 : Améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de prévention sur le territoire de la CCAT

❖ **Un parc de logements insalubres, indignes ou vieillissant surreprésenté impactant particulièrement les personnes âgées**

La proportion de logements indignes et insalubres dans le parc privé est surreprésentée, tout comme la part de logements très anciens. Parallèlement, l'offre sociale locative semble peu développée lorsqu'on la compare aux données départementales et régionales. Les personnes âgées semblent les publics les plus vulnérabilisés par les conditions de logements vieillissants et parfois insalubres. Ces conditions de logement dans lesquelles se trouvent les individus déterminent leur état de santé et peuvent donc être considérées comme un enjeu spécifique de santé des habitants de la CCAT.

Objectifs sous-tendus par cet enjeu :

Objectif stratégique 7 : Améliorer la qualité de l'offre de logements sur le territoire de la CCAT

- Objectif spécifique 7.1 : Améliorer le repérage des logements indignes et insalubres dans le parc privé sur le territoire de la CCAT ;
- Objectif spécifique 7.2 : Améliorer le repérage et l'orientation des personnes âgées vivant dans des logements inadaptés (*équivalents objectif spécifique 2.2*).

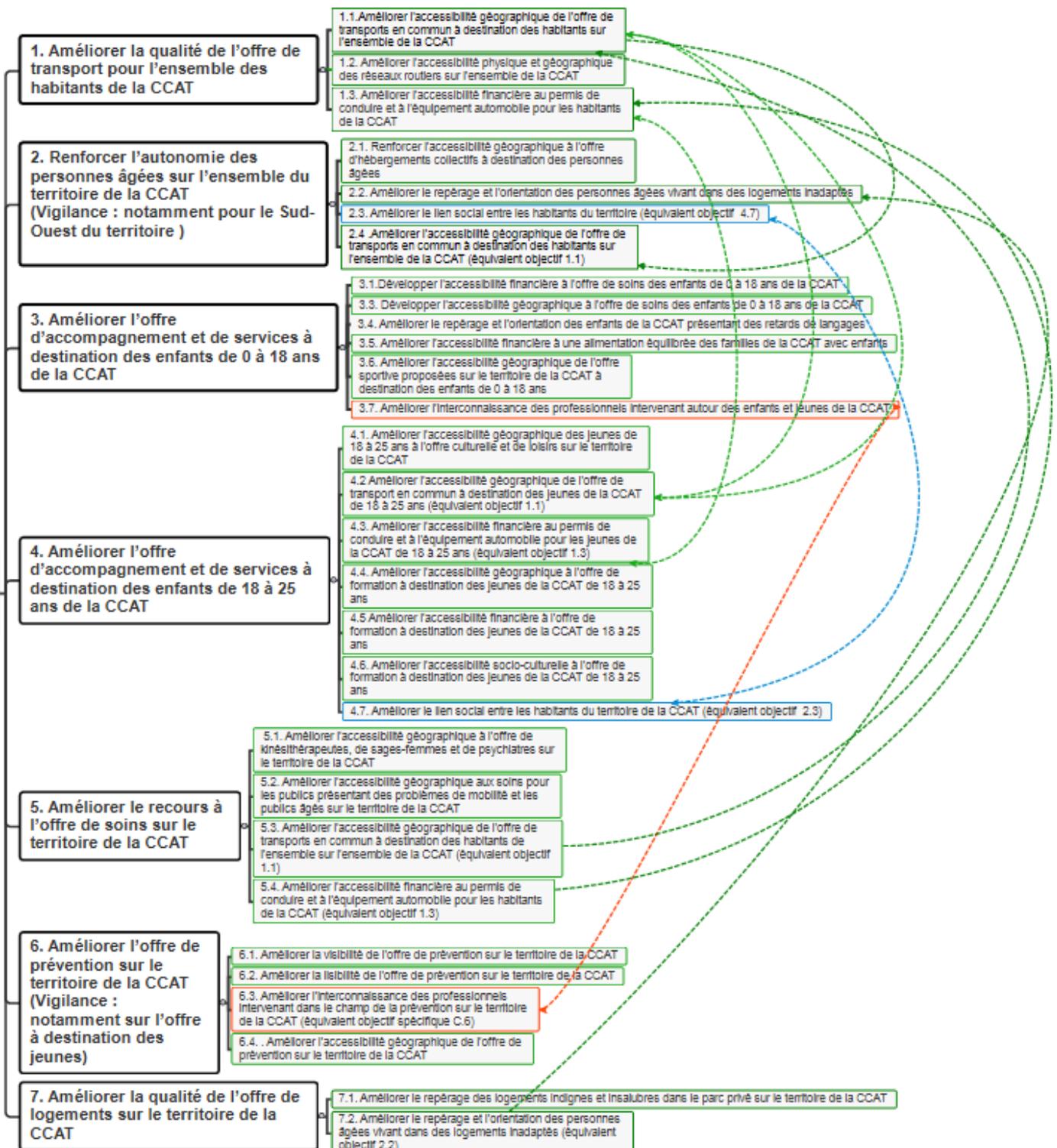
3. SYNTHÈSE ET CONCLUSION DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

Ainsi au regard des résultats du diagnostic, la finalité à long terme à rechercher est la **réduction des inégalités de santé. Les publics particulièrement concernés sont les familles avec enfants, les jeunes et les seniors.**

Pour ces derniers, il ressort particulièrement la nécessité d'un **travail axé sur l'amélioration de leur environnement de vie et plus spécifiquement sur l'accessibilité géographique, financière et socio-culturelle aux services ; ainsi que sur le renforcement du lien social.**

La démarche de diagnostic est une première étape visant à élaborer un projet territorial de santé adapté aux besoins exprimés par les élus et professionnels ainsi qu'aux demandes de la population. Les résultats issus de ce diagnostic vont permettre d'orienter les axes repérés sur le territoire comme essentiels à travailler pour réduire les inégalités de santé.

En ce sens, les principaux objectifs, identifiés sont :



La prochaine étape consistera à mobiliser à nouveau les acteurs du territoire ayant été rencontrés lors du diagnostic afin de poursuivre la dynamique qui s'est instaurée autour des problématiques identifiées. Avec eux, il conviendra de prioriser les objectifs à retenir en premier lieu afin d'organiser le travail et d'élaborer de manière concertée les réponses à apporter.

Enfin, il conviendra, une fois les objectifs priorisés de définir de quelle manière ces derniers répondront aux objectifs de développement durables (ODD) auxquels tente de répondre la CCAT par le projet de territoire pour 2030.

Ci-dessous les ODD de l'ONU :



BIBLIOGRAPHIE

- ACHIT M., MELLET L., OJEDA A., et al. (2018), *Diagnostic territorial du PLUI de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache*, Master Urbanisme et aménagement, Ateliers professionnels, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne.
- Agence Régionale de Santé Grand Est (2019), Communiqué de presse – Maisons de Santé Pluriprofessionnelles Universitaires en Grand Est – 21/10/2019.
- Agence Régionale de Santé Grand Est, ESPANS, Centre Hospitalier Bel Air (2019), *Projet Territorial de Santé Mentale*, Diagnostic territorial partagé, Département des Ardennes.
- Agence Régionale de Santé, Délégation territoriale des Ardennes (2020), PRE – Diagnostic santé-environnement du territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache.
- Balla Condé A., Chamagne L., Courbil M., et al. (2019), *Profil Local de Santé Transfrontalier – Communauté de Communes des Trois Rivières et Ardennes Thiérache, Communes de Momignies, Chimay, Couvin*, projet GeDiDot – BeVeGG, Inerreg, Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH).
- Barlet M., Coldefy M., Collin C. (2012), « L'Accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux », *Questions d'économie de la Santé*, n° 174, mars 2012.
- Communauté de Communes Ardennes Thiérache, MSA, CAF (2017), *Convention globale territoriale Communauté de Communes Ardennes Thiérache*, Diagnostic de territoire.
- Conseil Départemental des Ardennes (2018), *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, 2018-2023*.
- Kohn L., Christiaen W (2014), « Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances », *Reflets et Perspectives de la Vie Economique*, (4) 67.
- Observatoire Régional de la Santé Grand Est (2019), *Profil EPCI du Grand Est*.
- Promotion santé Suisse (2017), *Guide pour la catégorisation des résultats*, 2^{ème} version revue et corrigée, Adaptée pour la France par l'INPES, Janvier 2007.

Autres sources mobilisées :

- Insee (2015), *Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi)*
- Insee (2017), *Données du recensement de la population*
- Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS) – Cart@Santé
- Statistique annuelle des établissements de santé
- Système d'information Régional en Santé

GLOSSAIRE

ARS	Agence Régionale de la Santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAT	Communauté de communes Ardennes Thiérache
CH	Centre hospitalier
CLS	Contrat local de santé
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MSPU	Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire
ORL	Otorhinolaryngologie
ORS	Observatoire régional de santé
PMI	Protection maternelle et infantile
SASPAS	Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée

ANNEXES

Annexe1 - Grille entretien collectif et micros-trottoirs

Objectif des entretiens et des micros trottoirs : recueillir la parole des habitants, des élus et des professionnels de la communauté de communes Ardennes Thiérache pour recueillir les besoins et demandes exprimés en matière de qualité de vie sur le territoire ; ceci dans l'objectif de définir des priorités de santé puis un plan d'actions.

Axes interrogés :

- **Première partie :** questions globales sur la qualité de vie sur le territoire
- **Seconde partie :** questions sur les déterminants de la santé :
 - *Questions sur l'offre (offres, accès à l'offre, type de l'offre...):*
 - *Offres de soins*
 - *Offre de prévention*
 - *Offres de services (loisirs, commerces, transports, services administratifs, culture...)*
 - *Questions sur l'environnement de vie (environnement social, physique, naturel, économique...)*

Annexe 2 - Promotion Santé Suisse - Guide pour la catégorisation des résultats : Outil de catégorisation des résultats de projets de promotion de la santé et de prévention

Bûcherstrasse 30
Postfach 311
CH - 3000 Bern 6
Tel: +41 (0)31 338 04 84
Fax: +41 (0)31 338 17 88
office.bern@promotionssuisse.ch

Avenue de la Gare 52
Case postale 676
CH - 1001 Lausanne
Tel: +41 (0)31 345 15 15
Fax: +41 (0)31 345 16 48
office@promotionssuisse.ch



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Promotion Santé Suisse Guide pour la catégorisation des résultats

.....

**Outil de catégorisation des résultats de projets de promotion de la
santé et de prévention**

Berne, juillet 2005

2^{ème} version revue et corrigée

Auteurs

Institut für Sozial- und Präventivmedizin Bern: Cloetta, Bernhard; Spörri-Fahrni, Adrian
Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne: Spencer, Brenda
Promotion Santé Suisse: Ackermann, Günter; Broesskamp-Stone, Ursel; Ruckstuhl, Brigitte

Table des matières

1.0	Introduction	3
2.0	Aperçu général de l'outil de catégorisation des résultats	4
3.0	Les quatre colonnes du modèle de catégorisation des résultats	5
4.0	Définition d'un résultat/objectif/effet	7
5.0	Utilisation du modèle de catégorisation	7
6.0	Les catégories d'activités	10
7.0	Les catégories et sous-catégories de résultats	11
7.1	Offres en matière de promotion de la santé – B1	11
7.2	Stratégies de promotion de la santé dans la politique et les institutions – B2	13
7.3	Potentiel social et engagement favorables à la santé – B3	15
7.4	Compétences individuelles en matière de santé – B4	17
7.5	Environnement matériel favorable à la santé – C1	19
7.6	Environnement social favorable à la santé – C2	20
7.7	Ressources personnelles et modèles comportementaux favorables à la santé – C3	22
8.0	Santé	23
9.0	Empowerment, participation et égalité des chances	24
10.0	Ouvrages de référence sur l'outil de catégorisation	24
11.0	Annexe I: Exemple d'application (fictif)	25
12.0	Annexe II: Aperçu général des colonnes B et C (mots-clés) déterminantes pour les résultats	27

1.0 Introduction

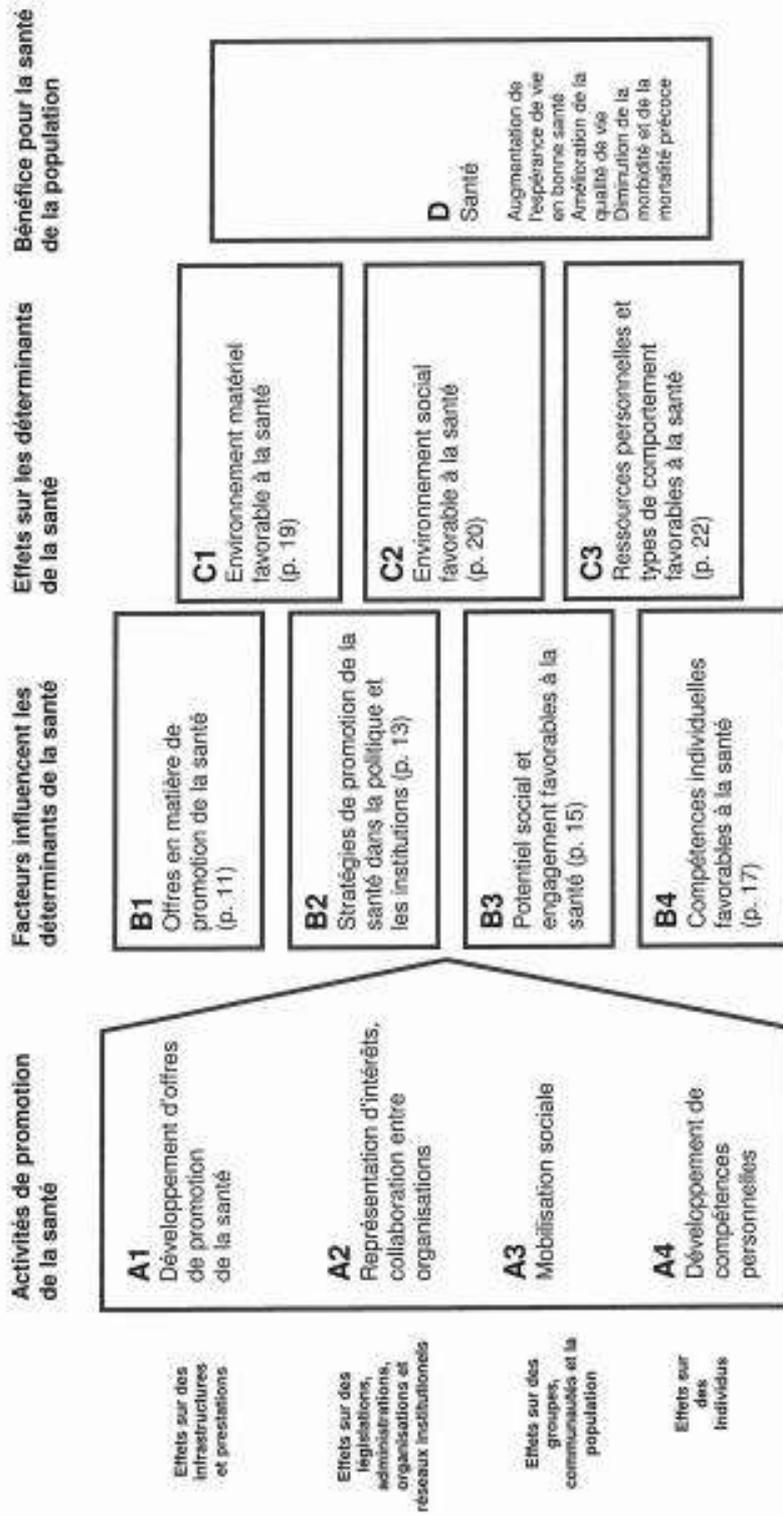
Le principal objectif des projets et des activités dans le domaine de la promotion de la santé est d'exercer une influence positive sur la santé de la population. Leur mode d'action est cependant très complexe et ne peut être simplement expliqué par une analyse de la relation de cause à effet:

- La promotion de la santé vise toujours une amélioration de la santé de la population ou de certains groupes de la population. En règle générale, cette amélioration peut être atteinte par une influence positive exercée sur des déterminants de la santé et sur d'autres facteurs pertinents.
- Les effets des projets de promotion de la santé ne sont en général pas immédiats mais se développent à long terme.
- En raison de l'influence d'un grand nombre de facteurs externes, il est difficile d'attribuer directement les résultats aux activités de promotion mises en œuvre.
- Par conséquent, les résultats de projets individuels de promotion de la santé ne peuvent pas être démontrés avec des données sur la santé se rapportant à l'ensemble de la population (p. ex. statistiques sur la santé).

Pour pouvoir néanmoins procéder à une saisie systématique des résultats des projets, un système de catégories a été élaboré sous le titre «Outil de catégorisation des résultats de projets de promotion de la santé et de prévention». Il a été développé à partir d'un modèle mis au point par Don Nutbeam¹. Ce modèle est basé sur l'hypothèse que la santé, en tant que but de la prévention et de la promotion, ne peut être atteinte qu'en passant par des stades intermédiaires. Dans cet ordre d'idées, la promotion de la santé est comprise comme un processus d'apprentissage aux niveaux de l'individu, de groupes et d'organisations.

¹ Nutbeam, Don (2000): Health literacy as a public health goal: a challenge for contemporary health education and communication strategies into the 21st century. *Health Promotion International* 15, 259-267.

2.0 Aperçu général de l'outil de catégorisation des résultats



3.0 Les quatre colonnes du modèle de catégorisation des résultats

Compte tenu du fait que la promotion de la santé vise toujours l'amélioration de cette dernière, nous commençons les explications du modèle de catégorisation des résultats par la droite, c'est-à-dire par rapport à l'amélioration de la santé (colonne D).

Amélioration de la santé de la population (colonne D)



Dans l'esprit d'une approche bio-psycho-sociale de la santé, cette colonne est réservée au but final de la promotion de la santé. Des résultats tels qu'une plus longue espérance de vie, une meilleure qualité de vie ou la baisse du taux de morbidité évitable (ou précoce) dépendent de multiples facteurs (comportement et environnement) aux interrelations complexes; ils ne peuvent être atteints et contrôlés au plan épidémiologique que sur une plus longue durée.

Modification des déterminants de la santé (colonne C)



Un résultat indiqué dans la colonne C est une modification positive établie d'un déterminant de la santé reconnu dans un contexte et/ou un groupe de population donné. Un déterminant de la santé est reconnu lorsqu'il est étayé empiriquement et/ou théoriquement, autrement dit lorsqu'il existe des études, des évaluations ou des modèles scientifiquement validés pouvant faire référence pour des contextes et groupes cibles donnés en Suisse.

Modification des facteurs qui influencent les déterminants de la santé (colonne B)



Sont indiqués dans cette colonne les résultats directs des activités de promotion de la santé. Les catégories et sous-catégories offrent un espace pour des indicateurs qui ont un potentiel d'influence positif sur les déterminants de la santé.

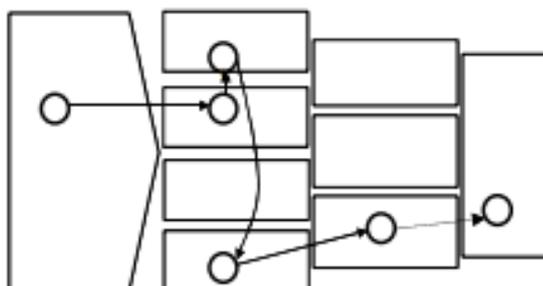
Activités de promotion de la santé (colonne A)



Les activités de promotion de la santé sont destinées à atteindre les objectifs du projet, elles permettent de réaliser le projet et le font avancer. Cette colonne ne doit pas obligatoirement être remplie pour la documentation des objectifs et des résultats.

Ce sont les deux colonnes B et C qui sont destinées au classement des résultats planifiés et effectivement atteints (même imprévus) dans les projets de promotion de la santé. Chaque colonne est subdivisée en catégories et sous-catégories. Les améliorations effectives de la santé de la population doivent être indiquées dans la colonne D.

Un simple enchaînement d'effets, par exemple A2 à B2 à C2 à D sera certainement exceptionnel, il faut plutôt s'attendre à des interactions plus complexes. C'est ainsi, par exemple, que des activités d'advocacy (A2) peuvent engendrer un engagement immédiat et formel de décideurs (B2), ce qui aura pour conséquence la création d'offres de prestations (B1). Cette offre, à son tour, peut venir renforcer les compétences individuelles favorables à la santé (B4), et, à long terme, augmenter les ressources personnelles en matière de santé (C3). Cette augmentation des ressources, pour sa part, contribue visiblement à une amélioration de la santé (D).



Le modèle permet de localiser des problèmes de santé, des résultats *planifiés* (objectifs) et des résultats effectivement *atteints*, et sur cette base, de les mettre en perspective. Il est ainsi possible de constater les résultats et les lacunes, évaluer les effets et les interrelations et, par conséquent, localiser les résultats importants sur le plan théorique et empirique.

Le modèle peut être utilisé à différents niveaux - niveau des projets, niveau du programme, niveau d'une institution – voire pour la planification et l'évaluation de stratégies nationales ou cantonales. A ces différents niveaux, le modèle peut servir à faire une analyse de situation, à planifier, piloter et évaluer un projet, à en démontrer l'impact et donc aussi à légitimer l'investissement financier vis-à-vis des pouvoirs publics. Finalement, le modèle est utile pour positionner clairement des projets, programmes ou institutions individuels dans un cadre général et pour les comparer avec d'autres projets, programmes ou institutions.

4.0 Définition d'un résultat/objectif/effet

Un **résultat** est la modification d'une caractéristique qui peut être concrètement constatée à la suite d'une activité de promotion de la santé. Un résultat positif peut donc signifier que:

- une caractéristique souhaitée, absente jusqu'à présent, s'est développée;
- une caractéristique s'est modifiée dans le sens souhaité;
- une caractéristique non souhaitée a diminué ou a même disparu.

Il peut s'agir, dans ce cas, de caractéristiques importantes pour la santé de personnes, de groupes de la population ou d'organisations, de dispositions légales, d'opinions publiques, de caractéristiques physiques ou sociales, naturelles ou créées, etc. En règle générale, les résultats sont en rapport avec les objectifs définis pour le projet. Mais des résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, peuvent également intervenir sans avoir été planifiés. Lors de la discussion sur les résultats, la question de l'atteinte du groupe-cible est d'une importance primordiale : il est en effet fondamental que les résultats puissent être constatés auprès des groupes ou des structures visés, et pas n'importe où, par exemple auprès de personnes facilement atteignables où la modification souhaitée ne représente pas une priorité.

Il est important de faire une différence entre résultats et activités. Il ne s'agit pas ici de répertorier tout ce qu'un projet veut faire ou a fait (mesures et activités), mais ce qui est visé (objectifs) ou réalisé (résultats).

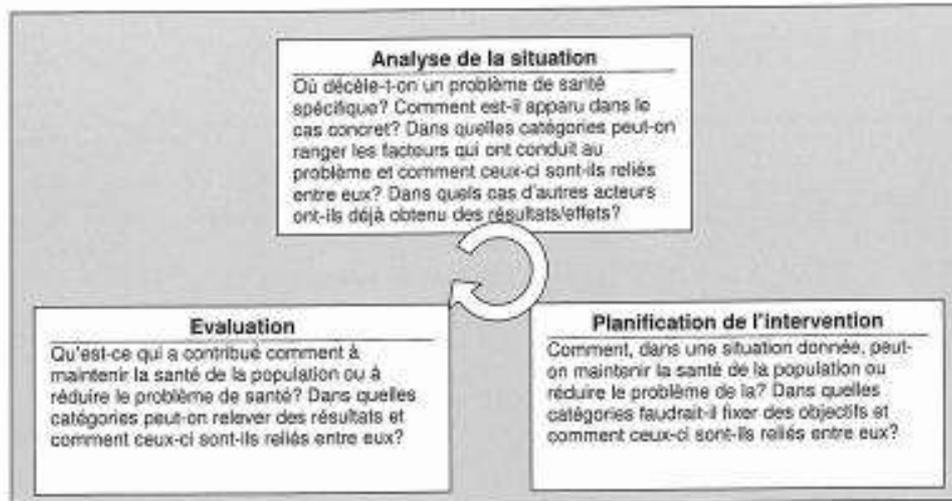
Un **objectif** est le résultat souhaité du projet, en d'autres termes la description de l'état désiré ou escompté devant être atteint au terme du projet.

Par **effet**, on entend un résultat vu sous l'angle de son efficacité. Comme le modèle de résultats se focalise généralement sur des résultats en termes de santé, les termes effets et résultats sont utilisés comme synonymes. Par effets à long terme, on entend des effets/résultats qui dépassent l'horizon-temps des projets et activités considérés.

5.0 Utilisation du modèle de catégorisation

Le modèle de catégorisation des résultats est un instrument d'analyse qui sert au développement de la qualité. Dans ce sens, il devrait susciter une réflexion commune. Idéalement, il ne sera donc pas utilisé seulement par la direction de projet ou l'évaluateur mais discuté plutôt dans le cadre d'une séance de l'équipe de projet, entre évaluateurs et principaux participants au projet, etc.

Le modèle peut servir de manière générale à faire l'analyse d'une situation, à planifier une intervention et à évaluer un projet.



Analyse de la situation: relevé de problèmes/situations de santé dans le cas d'espèce

Le modèle est employé surtout pour analyser des résultats planifiés ou déjà réalisés. Mais grâce à sa systématique, il peut aussi servir à déceler l'émergence de problèmes/ états de santé. Dans ce cas, on décrira dans la colonne D l'état de santé en question, et dans les autres encadrés et colonnes, les facteurs qui ont une influence déterminante sur cette situation (déterminants de la santé dans la colonne C, facteurs d'influence sur les déterminants dans la colonne B). Toujours dans le cadre de l'analyse de situation, on peut établir dans quelles catégories quels autres acteurs sont déjà actifs et obtiennent des résultats (analyse du contexte).

Planification de l'intervention: relevé des effets et interrelations d'effets attendus

Dans la phase de planification d'un projet, le modèle est utilisé pour relever les effets/résultats visés et les relier entre eux.

On distingue deux niveaux:

1. Les effets visés à plus long terme (induits par le projet mais dépassant la durée du projet).
2. Les objectifs du projet en termes de santé (résultats planifiés pour les groupes cibles jusqu'au terme du projet).

En travaillant avec le modèle, ces niveaux doivent être strictement séparés; on peut p. ex. les mettre en évidence avec différentes couleurs. La question qui nous intéresse est la suivante: sur quels objectifs finaux en matière de santé (D) et sur quels déterminants de santé (C) le projet doit-il avoir de l'influence et comment les objectifs partiels peuvent-ils y contribuer concrètement? C'est la question des interrelations sous-jacentes d'un projet.

Les étapes de l'application du modèle dans la phase de planification sont les suivantes:

- Effets à long terme: montrer comment le projet peut influencer positivement sur la santé de la population ou de groupes de population, et partant, contribuer à des effets à long terme. En reportant ceux-ci dans le modèle, on esquisse le cadre dans lequel le projet vise des effets.

- Objectifs du projet (éventuellement concrétisés au moyen d'indicateurs): énumération des objectifs et leur attribution aux catégories et sous-catégories du modèle. Chaque objectif, chaque indicateur, doit être classé précisément dans une sous-catégorie. Si cela ne paraît pas possible, l'objectif/l'indicateur doit être contrôlé et si nécessaire reformulé (cf. critères SMART). La description des catégories et sous-catégories, ainsi que les exemples, permettent le classement approprié. Si besoin est, on peut aussi classer les activités dans les catégories correspondantes (niveau A).
- Interactions: représentation des interrelations connues ou admises entre les objectifs du projet et les effets visés à long terme (visualisation avec des flèches). Ces interrelations devront être si possible étayées empiriquement. A défaut d'évidences (ou de bases théoriques), il faudra motiver plausiblement d'une autre manière les effets supposés.

Dans la phase de planification d'un projet, il s'agit non seulement de justifier les interventions choisies, mais aussi de motiver l'omission d'objectifs dans telle ou telle catégorie.

Evaluation: vérification des résultats et interrelations de résultats (autrement dit du modèle)

Pour l'évaluation d'un projet, on fera le relevé des résultats effectivement atteints que l'on attribuera aux catégories et sous-catégories. On s'intéressera aux questions suivantes:

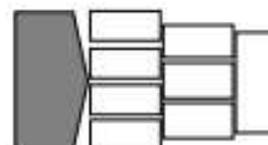
- Dans quelles catégories et sous-catégories y a-t-il une accumulation de résultats?
- Dans quelle mesure les résultats atteints correspondent-ils aux objectifs visés?
- Dans quelle mesure les interrelations supposées ont-elles été confirmées ou n'ont-elles pas été trouvées?
- D'autres interrelations se sont-elles avérées, qui nécessitent un élargissement du modèle?
- Constate-t-on des effets non planifiés, positifs ou négatifs?

En vue de continuer ou d'améliorer un projet, on peut aussi poser les questions suivantes:

- Vu les expériences faites avec le projet, faut-il repenser ou réviser les interrelations supposées?
- Y a-t-il des raisons de déplacer les priorités du projet pour atteindre les effets visés à long terme?

Important: le modèle peut également être utilisé pour des évaluations et bilans intermédiaires, et non seulement finaux. Les résultats intermédiaires pourront alors être réinvestis dans le pilotage du projet.

6.0 Les catégories d'activités



Cette colonne permet de classer les activités réalisées dans un projet. Il est primordial de différencier entre activités réalisées et objectifs/résultats. La formation des enseignant(e)s des écoles professionnelles, par exemple, est une activité dont le résultat pourrait être formulé comme suit : 90% des enseignant(e)s ont intégré les nouveaux contenus dans leurs modules d'enseignement.

Etant donné que le modèle se concentre sur la catégorisation des résultats, nous avons renoncé à différencier les catégories des activités. Lors de l'utilisation du modèle des résultats, un classement des activités en fonction des catégories définies peut représenter une aide, mais n'est pas indispensable. Dans cette saisie systématique des résultats des projets de Promotion Santé Suisse, une saisie des activités n'est pas prévue.

A1 Développement d'offres de promotion de la santé

- Font partie de cette catégorie : la planification, réalisation d'offres et de prestations infrastructurelles de promotion de la santé et de prévention. Elles peuvent s'adresser tant à la population qu'à des professionnels.

Exemples

- Développement d'offres de conseil.
- Implémentation d'offres d'activités physiques.
- Formation de multiplicateurs/multiplicatrices.
- Création d'une banque de données publique, facile d'accès, sur des thèmes de santé, projets et acteurs de promotion de la santé.

A2 Représentation d'intérêts, collaboration entre organisations

- Il s'agit ici d'activités de diffusion et d'ancrage de questions de promotion de la santé dans la politique, l'administration et les organisations.
- Les activités comportent par exemple la sauvegarde/défense d'intérêts, la coordination et la coopération.

Exemples

- Création de réseaux institutionnels.
- 'Lobbying' et 'advocacy'.
- Création de services de coordination nationaux/régionaux ou de plate-formes.

A3 Mobilisation sociale

- A l'encontre d'A2, ces activités ne concernent pas des unités organisationnelles formelles, mais les bénéficiaires des activités de promotion de la santé, à savoir la population ou certains groupes de population.

Exemples

- Mise sur pied de groupes d'entraide.
- Travail communautaire / travail de quartier.
- Processus de participation dans des communes.
- L'action slowUp est soutenue dans la perspective d'une extension au niveau national.

A4 Développement de compétences personnelles

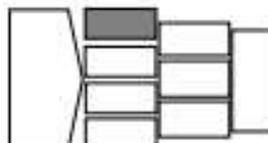
- Ces activités concernent directement certains individus. Elles comprennent des informations sur la santé, l'éducation à la santé, des conseils, la promotion de la santé et sont axées sur le développement de compétences de vie (lifeskills) relatives à la santé.

Exemples

- Réalisation de programmes d'activité physique adaptés au quotidien.
- Programmes de maîtrise du stress.
- Conseils en alimentation et pour l'activité physique.
- Réunion d'information pour Agenda 21.
- Campagnes d'information concernant les influences sociales sur la santé.

7.0 Les catégories et sous-catégories de résultats

7.1 Offres en matière de promotion de la santé – B1



Le terme d'offre englobe des prestations ou des produits développés, exploités et/ou diffusés par des organismes professionnels de promotion de la santé.

- Ces prestations peuvent être des centres d'information, des services-conseils, des plates-formes d'échange à l'attention de professionnels, etc.
- Par produit, nous entendons des fiches d'information, des brochures et autres imprimés, des sites Internet, des jeux vidéos, des articles pour se protéger des influences néfastes pour la santé, du matériel pour acquérir un comportement favorable à la santé, etc.

Dans de nombreux projets, la première phase est destinée à élaborer et à développer de telles offres. Le résultat consiste, dans un premier temps, à avoir pu mettre sur pied cette offre. Dans le modèle des résultats, seuls sont répertoriés les résultats en rapport avec les effets et l'utilité des activités mises en place, et non pas le simple fait que des offres existent (outputs).

Les offres peuvent s'adresser à des groupes-cibles ou à des multiplicateurs. Par multiplicateurs, on entend des tierces personnes (bénévoles ou autres professionnels) spécialement formées pour dispenser certaines offres de santé (p. ex. enseignants, animateurs de maisons de jeunes, ...).

B1-1 Notoriété de l'offre

- Notoriété de l'offre et de ses caractéristiques auprès de tous les groupes-cibles importants.
- Délimitation : il s'agit des caractéristiques de l'offre par rapport aux caractéristiques de la personne sous B4-1.

Exemples

- Les utilisateurs potentiels connaissent le nom et l'identité visuelle de l'offre.
- Ils se souviennent de son contenu.
- Ils savent quand et comment ils peuvent accéder à cette offre et en profiter.
- Les médiateurs (services spécialisés, médias), qui peuvent attirer l'attention des utilisateurs potentiels, connaissent l'offre.
- Les milieux importants connaissent l'offre – par exemple les autorités (financement) ou la presse (formation de l'opinion publique).

B1-2 Accessibilité de l'offre et atteinte des groupes-cibles

- Accessibilité temporelle (heures d'ouverture).
- Accessibilité géographique (trajet vers l'offre).
- Attrait (image et présentation adaptées au groupe-cible sur le plan psychologique, social et culturel).
- Coût financier accessible.
- Correspondance entre les groupes-cibles atteints et les groupes-cibles prévus.

Exemples

- Le groupe cible peut sans problème jouer au jeu proposé sur Internet.
- Les heures d'ouverture du service-conseil sont adaptées au groupe cible visé.
- La plate-forme sur Internet est attrayante pour les membres du réseau.
- La campagne a permis d'atteindre 85 % des groupes cibles prévus.
- Les personnes qui utilisent le système d'information font partie du groupe-cible.

B1-3 Utilisation de l'offre et satisfaction des utilisateurs

- Nombre et caractéristiques des personnes utilisant une offre.
- Fréquence, durée et type d'utilisation des offres.
- Par satisfaction des utilisateurs, on entend ici une évaluation subjective ressentie (à la différence de B1-1 et B1-2, où il s'agit plutôt de « faits objectifs »).
- Il s'agit de la satisfaction générale aussi bien par rapport à l'offre que par rapport à certains éléments spécifiques de celle-ci.
- Ici aussi, il s'agit de la satisfaction par rapport aux résultats et aux effets de l'offre et non pas de la satisfaction par rapport à certaines caractéristiques de processus.

Exemples

- Les personnes qui utilisent le système d'information font partie du groupe cible défini.
- L'offre est utilisée à 85% de sa capacité.
- Le nombre d'appels téléphoniques pour des demandes d'information au service-conseil a augmenté de 20% par rapport à l'année précédente.
- La satisfaction par rapport aux résultats des activités de formation continue est élevée.
- 95% des clients sont disposés à recommander l'offre à d'autres personnes.

B1-4 Pérennisation de l'offre

- Base assurée et stable sur le plan organisationnel.
- Mise en réseau avec des médiateurs potentiels et autres prestataires dans ce champ d'activité.
- Reprise ou poursuite de l'offre ou de son idée par d'autres prestataires.

Exemples

- L'offre (de mouvement) est intégrée dans une organisation connue.
- Les prestataires de service sont en réseau avec d'autres prestataires.
- L'offre est organisée à plus long terme (par exemple règlement du financement, aspects géographiques/temporels, etc.).
- Le public reconnaît que l'offre est judicieuse et utile.
- D'autres organismes spécialisés ont repris le concept de l'offre et la proposent également.

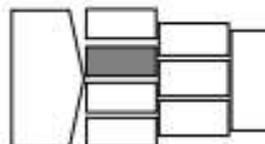
B1-5 Amélioration des compétences professionnelles pour promouvoir la santé

- Amélioration des compétences spécifiques des multiplicateurs, notamment en rapport avec la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'offres/activités de promotion de la santé, de manière générale ou pour des groupes cibles et des thèmes spécifiques.
- Délimitation: à la différence de B4 et C3, il ne s'agit pas ici de compétences concernant leur propre santé, mais des compétences spécifiques des multiplicateurs pour mener des actions de promotion de la santé pour et avec d'autres.

Exemples

- Les enseignants disposent des compétences requises pour traiter en classe de thèmes en rapport avec la promotion de la santé.
- Les personnes clés dans la commune sont capables de conduire le processus de participation de manière autonome.
- Les responsables de camps de jeunes sont en mesure d'assumer la mise en œuvre compétente de modules concernant la promotion de la santé.

7.2 Stratégies de promotion de la santé dans la politique et les institutions – B2



La politique (policy), au sens où nous l'entendons ici, comporte les stratégies et les efforts :

- des communes, des cantons et de la Confédération (domaine de l'Etat) ;
- d'institutions, d'organisations, d'associations et de réseaux (publics et privés).

Elle vise le pilotage de structures étatiques ou d'entreprises. Elle comporte pour le moins des objectifs, des activités, des ressources en personnel et en matériel ainsi que des règles d'interactions pour toutes les personnes concernées. Les acteurs principaux d'une telle politique ne sont pas, en premier lieu, des professionnels de la promotion de la santé. Ces derniers ne font qu'encourager l'autonomie et l'activité de ces acteurs principaux, dans le but de créer des conditions favorables à la santé.

B2-1 Engagement ferme de décideurs et/ou de personnalités clés

- Une personnalité clé exerce une influence sur certains milieux et institutions et peut leur servir de porte-parole.
- L'influence, le pouvoir, le prestige peuvent agir sur le plan politique, public ou par le biais de relations privées.
- Peuvent donc avoir de l'influence des personnes issues des milieux politiques, économiques, culturels, sportifs, scientifiques.
- Prise de position ferme, c'est-à-dire publique et positive.

Exemples

- La direction s'engage publiquement à s'occuper de la promotion de la santé.
- Une confirmation écrite a été donnée pour l'élaboration d'un projet de promotion de la santé dans l'entreprise.
- Le parlement (fédéral, cantonal, communal) a transmis au gouvernement un postulat qui demande l'élaboration d'un programme de prévention de la violence.
- Plusieurs personnalités connues de divers milieux de la vie publique se sont officiellement engagées à soutenir le thème choisi.
- Plusieurs organisations ont décidé de créer un réseau pour atteindre ensemble des objectifs définis.

B2-2 Bases écrites contraignantes pour des actions significatives

- Il s'agit ici de documents élaborés avec soin et en détail, tels que principes fondamentaux, chartes, plans, concepts, lois, ordonnances, règlements, etc.
- Le contenu de ces documents est révisé, négocié et approuvé par les décideurs, il peut entrer en vigueur.

Exemples

- La direction a défini une charte pour la promotion de la santé dans l'entreprise.
- Le conseil communal a approuvé le plan d'activités pour la promotion de la qualité de vie dans la commune.
- L'union patronale s'est mise d'accord sur les principes et les procédures concernant la promotion de la santé dans les entreprises affiliées.
- Le réseau des Hôpitaux promoteurs de santé s'est engagé à créer un bureau de coordination et a décidé des moyens de financement.
- Le programme cantonal de prévention du sida a été approuvé par les partenaires contractuels.
- La procédure concernant les plaintes pour mobbing dans l'entreprise a été revue.

B2-3 Modifications organisationnelles fonctionnelles

- Les ressources financières, en matériel et en personnel sont effectivement utilisées pour des activités de promotion de la santé.
- Des conditions de travail externes, des modalités ou des processus de travail ont effectivement été modifiés.

Exemples

- Un cercle de santé a été mis en place dans l'entreprise.
- Le conseil communal a accordé un crédit annuel de CHF 10'000.— à la commission chargée de la promotion de la santé.
- De nouveaux horaires de travail plus souples, qui facilitent le maintien de l'équilibre travail-loisirs, ont été mis en place.
- De nouvelles règles sont en vigueur concernant les plaintes de harcèlement psychologique.
- L'interdiction d'utiliser certains matériaux de construction nocifs est appliquée.
- Les limites d'émissions de bruit lors de l'utilisation de haut-parleurs sont respectées.
- Dans l'entreprise, le collaborateur responsable de l'initiative nationale de promotion de la santé dispose des ressources nécessaires.

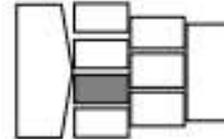
B2-4 Echanges et coopérations efficaces

- Cette catégorie concerne l'existence d'échanges d'informations et de coopérations en matière de promotion de la santé.
- Un aspect important: la collaboration intersectorielle.

Exemples

- La direction cantonale du trafic routier collabore depuis peu régulièrement avec la direction de la santé publique.
- Le/la délégué(e) cantonal(e) à la promotion de la santé participe régulièrement aux procédures de consultation d'autres offices.
- Le réseau intersectoriel pour la promotion de la santé est efficacement soutenu par le service de coordination.
- L'échange systématique d'information au niveau interdépartemental est satisfaisant pour toutes les personnes concernées.

7.3 Potentiel social et engagement favorables à la santé – B3



Le potentiel social est la capacité de groupes de la population – petits ou grands – à s'engager avec efficacité pour leurs besoins, et à trouver des solutions aux problèmes communs. Il s'agit de caractéristiques essentielles à leur «empowerment» (autonomisation). La notion d'engagement concerne l'aspect motivationnel de cette capacité, soit la disponibilité à devenir actif et la confiance placée dans un engagement commun.

Le développement de ces capacités par le biais d'interventions, en particulier par des campagnes dans les médias, peut être défini par les étapes suivantes: connaître – accepter – soutenir – prendre en charge – participer. Les premières phases de ce processus sont également désignées par le terme de «sensibilisation».

Cette catégorie concerne exclusivement des groupes de population, et non pas des professionnels de la promotion de la santé !

B3-1 Existence de groupes actifs se chargeant de questions ou de thèmes de promotion de la santé

- Il s'agit de groupes d'intérêt ou d'initiatives populaires qui partent de la base de la population.
- Ce groupe peut fonctionner de manière autonome.
- Il est capable de développer des activités vers l'extérieur.

Exemples

- Un groupe d'entraide s'est constitué.
- Le groupe d'initiative des parents d'élèves pour des trajets scolaires sûrs a tenu son assemblée constitutive.
- Il a été décidé d'un programme d'action pour l'année à venir.
- Le groupe informel de décideurs de la région se retrouve régulièrement pour aborder des questions de société en lien avec la santé.
- Les réunions de quartier abordent régulièrement les questions de santé.

B3-2 Collaboration de nouveaux acteurs

- Il s'agit ici de participation dans le sens de collaboration, de partage et de gestion commune, ainsi que de formes d'auto-organisation de groupes de population.
- De la mobilisation de personnes jusqu'alors non actives résulte un engagement. Il s'agit d'une part de personnes appartenant à des groupes jusqu'à présent sous-privilegiés ou sous-représentés (femmes, migrantes, marginaux) et d'autre part de personnes de la vie publique (sportifs d'élite connus, ...).

Exemples

- Des personnes jusqu'alors non actives s'engagent.
- Deux représentants de trois groupes sous-privilegiés siègent maintenant au comité.
- Des jeunes ont participé à l'élaboration du programme de la manifestation.

B3-3 Diffusion des questions PS auprès de groupes de la population

- On entend ici des idées, des besoins exprimés, des propositions, des exigences, des programmes.
- Impact des questions PS auprès du public: le plus grand nombre possible de personnes concernées en prennent connaissance et se forment une opinion à ce sujet.
- Les questions PS peuvent être diffusées par des services officiels (les autorités), des organisations privées (ligues de santé) ou par des groupes locaux.
- Délimitation : il s'agit ici de la notoriété du contenu d'un thème, la notoriété d'une offre (prestations, produits) fait partie de B1-1.

Exemples

- Les questions de promotion de la santé sont régulièrement reprises dans le bulletin d'information de la commune et à la radio locale et sont largement débattues.
- 45% des habitants savent que la question est actuellement discutée en public et qu'elle y occupe une place importante.
- A l'occasion d'un débat public sur le thème, toutes les positions importantes ont été exprimées.
- Le thème est régulièrement présent dans les journaux.

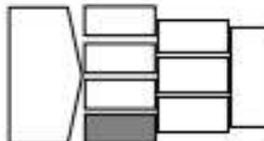
B3-4 Appropriation des questions de santé par des groupes dans la population

- Est prise en compte ici la norme sociale, c'est-à-dire ce qui est généralement considéré comme juste.
- La question de promotion de la santé devrait au moins être admise comme valable, à savoir être reconnue par une majorité de la population, être « prise au sérieux ».
- Idéalement, elle devrait être considérée comme prioritaire par une majorité de la population.
- Délimitation : il s'agit de caractéristiques d'un groupe de population, par rapport aux caractéristiques d'une personne sous B4-2.

Exemples

- 80% des habitants considèrent tout au moins que la question est relativement importante.
- Les plus importants leaders d'opinion/les plus importants meneurs parmi les élèves évoquent régulièrement et publiquement la question.
- Le nombre de demandes actives provenant de la population sur la question (aux initiateurs ou à d'autres services compétents) a nettement augmenté.

7.4 Compétences individuelles en matière de santé – B4



Par compétences en santé, nous entendons des connaissances, des opinions, à savoir des valeurs et des aptitudes jouant un rôle essentiel pour la santé de l'individu. En fort partie les compétences relatives à la manière de se « gérer » en tant qu'individu bio-psycho-social et de gérer son environnement social et matériel. C'est-à-dire qu'une personne pourrait faire quelque chose pour sa santé si elle en avait la volonté et les possibilités.

B4-1 Connaissances concrètes concernant les processus et/ou les thèmes relatifs à la santé

- Il s'agit, d'une part de connaissances concrètes sur des faits, des sujets ou des contenus importants pour pouvoir agir.
- D'autre part, il s'agit aussi de connaissances sur les procédures, les méthodes et les stratégies.
- Délimitation: caractéristiques de la personne par rapport aux caractéristiques de l'offre sous B1-1.

Exemples

- Les élèves connaissent les services spécialisés auxquels ils peuvent faire appel.
- Les élèves connaissent le message diététique « 5 par jour ».
- Les habitants de la ville savent quels sont les facteurs sociaux qui influencent la santé dans leur quartier.
- Les parents et les enseignants savent qu'une initiative « enfants en santé » a été lancée dans leur ville.

B4-2 Attitudes et intentions positives par rapport aux thèmes importants pour la santé

- Pour pouvoir agir, ce que l'on sait doit être évalué de manière suffisamment positive pour que son application soit jugée bénéfique et utile.
- Dans le cas de comportements à éviter, une attitude positive doit également exister par rapport aux alternatives.
- Délimitation: il s'agit des caractéristiques de la personne par rapport aux caractéristiques d'un groupe de population sous B3-4.

Exemples

- Des jeunes hommes estiment les messages qui leur sont adressés sur l'alimentation positifs.
- Les femmes connaissent l'utilité d'exams réguliers de prévention.
- Les jeunes qui fréquentent les discos acceptent de renoncer pour leur santé à des drogues stimulantes inconnues.
- Les hommes ont une attitude positive face à l'utilisation de préservatifs.
- 40% des adultes estiment que les travaux d'Agenda 21 sont importants pour la santé.

B4-3 Nouvelles aptitudes personnelles et/ou sociales

- On utilise ici le terme de «life skills» (compétences de vie).
- Les compétences personnelles se réfèrent à la capacité d'agir pour soi-même (prendre des décisions difficiles ou analyser ses sentiments).
- Les aptitudes sociales concernent les interactions et la communication avec d'autres personnes, elles requièrent donc un vis-à-vis (individu ou groupe de personnes).
- Délimitation : modifications collectives sous B2-4.

Exemples

- Les apprentis savent utiliser pour un thème important les concernant, un modèle de solution de problèmes.
- Les participants au cours refusent de boire de l'alcool lorsqu'ils doivent conduire un véhicule.
- En situation de crise, les participants au cours savent utiliser les méthodes pour désamorcer le conflit.
- Les participants au cours sont capables avec un soutien, d'appliquer les étapes du programme «Stop tabac».

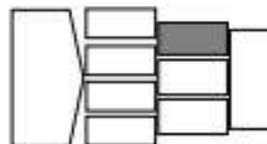
**B4-4 Renforcement de la confiance en soi par rapport
à des sujets ou des actions déterminants pour la santé**

- Il s'agit ici de l'efficacité personnelle et de l'attente de résultats, de la confiance dans le fait qu'une action déterminée, en ce qui me concerne, sera certainement efficace et que je pourrai la réaliser moi-même dans ma vie quotidienne.
- De manière générale, il s'agit du sentiment d'être suffisamment informé pour agir personnellement, d'être capable d'évaluer pour soi le pour et le contre d'une action.
- Délimitation: à l'encontre de B3-4, il s'agit ici de la confiance en soi.

Exemples

- Les personnes s'exposant au soleil sont sûres que les mesures de protection qu'elles prendront contre les coups de soleil sont efficaces. .
- Les participants au cours estiment que le programme «Stop tabac» est efficace et qu'ils peuvent le réaliser.
- Les jeunes femmes estiment qu'elles seront dorénavant capables de refuser une relation sexuelle non protégée.
- Chaque personne concernée est convaincue que l'action recommandée aura réellement l'effet positif souhaité.

7.5 Environnement matériel favorable à la santé – C1



Par environnement matériel, nous entendons ici :

- l'environnement physique naturel, et
- l'environnement construit et modifié par les activités humaines.

Les résultats peuvent concerner le travail, la formation, l'école, le ménage, l'habitat, les loisirs, la mobilité, etc.

C1-1 Réduction des influences physiques et chimiques nocives

- La production et/ou les émissions sont réduites à la source ou des mesures de protection efficaces collectives sont prises pour le groupe-cible concerné.
- Il s'agit, d'une part, d'émissions concrètes de rayonnements, d'ondes électromagnétiques, de sons et de bruit, et d'autre part de substances nocives telles que l'ozone et les poussières dans l'air, de nitrate dans l'eau, d'additifs ou résidus dans les denrées alimentaires.
- Délimitation: un comportement individuel de protection (p. ex. mettre de la crème solaire) ne fait pas partie de cette catégorie mais de la catégorie C3-1.

Exemples

- L'exposition au bruit des habitants d'une rue à grande circulation a diminué (réduction par une limitation de la vitesse, protection grâce à des double-fenêtres, des murs, des tunnels).
- Les atteintes à l'ouïe ont diminué parmi les personnes qui fréquentent les discos.
- Les valeurs limite des antennes de la téléphonie mobile ne sont jamais dépassées.

C1-2 Maintien et amélioration des ressources naturelles

- Par ressources naturelles, on entend ici les ressources fondamentales de vie telles que l'eau, l'air, la forêt, un espace vital suffisant, des espaces de détente, ...
- Délimitation : résultats dans une optique écologique globale, par rapport à C1-1, où la réduction de certains facteurs de nuisance est au centre des préoccupations.

Exemples

- Le pré de l'agglomération a été maintenu et n'a pas été sacrifié au profit d'un projet de construction.
- La qualité de l'eau du lac s'est améliorée.
- Grâce au classement officiel de la forêt communale en zone de détente et à l'action de nettoyage réalisée par les écoles, cette forêt est maintenant un lieu calme et de détente.

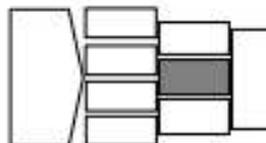
C1-3 Installations et produits favorables à la santé

- Il s'agit d'offres, d'installations et de produits qui contribuent au bien-être et à la santé.
- Elles/ils dépassent un effet purement préventif et offrent de bonnes possibilités de détente, d'équilibre, d'activité ou de défis favorables à la santé.
- Elles/ils facilitent visiblement de meilleurs choix pour la santé.
- Ce sont en principe des acteurs non professionnels de la promotion de la santé qui proposent ces offres ou qui diffusent ces produits (au contraire de B1).
- Délimitation: ressources matérielles créées par les hommes, contrairement à C1-2, qui sont des ressources naturelles.

Exemples

- Réseau de pistes cyclables, incitant les cyclistes à quitter la route.
- Places de jeux et de sport dans une commune pour divers groupes-cibles, entraînant ainsi un accroissement de leur utilisation.
- Activités et installations efficaces, favorables au sport et à l'activité physique (douches) dans une entreprise (p. ex. pour joggeurs, cyclistes) et effectivement utilisées.

7.6 Environnement social favorable à la santé – C2



Par environnement social, on entend ici les offres généralisées de soutien social, le style dominant des rapports entre les personnes et le climat social général. Il s'agit donc de l'entité sociale (commune, entreprise) et pas seulement d'éléments ponctuels ou isolés.

Les résultats peuvent concerner le travail, la formation, l'école, le ménage, l'habitat, les loisirs, la mobilité, etc.

C2-1 Soutien social, réseaux sociaux, intégration sociale

- Amélioration du soutien social dans les groupes-cibles.
- Manifestations, offres et installations présentes dans l'ensemble des entités sociales, encourageant et favorisant les contacts, les rencontres et les échanges avec d'autres personnes et stimulant l'aide réciproque:
 - qui facilitent la demande d'aide ou de soutien professionnel et/ou
 - qui favorisent l'intégration de groupes marginaux de la population.
- Ce sont des acteurs non professionnels de la promotion de la santé qui proposent ces offres (contrairement à B1).

Exemples

- Dans le quartier, un réseau de voisinage s'est mis en place pour aider les personnes âgées.
- Dans tous les quartiers, les centres de rencontre sont bien fréquentés par les divers groupes de la population.
- 8 résidents sur 10 affirment avoir au moins deux personnes dans le voisinage sur lesquelles elles peuvent compter en cas de besoin.
- Les familles ayant des problèmes de santé sont efficacement soutenues dans le canton X.

C2-2 Climat social

- Le climat social est l'expression de l'atmosphère émotionnelle générale qui règne dans une entité sociale (entreprise, commune).
- Normes et valeurs favorisant la santé, cohésion sociale.
- Des modifications peuvent s'opérer dans le climat social de l'entreprise ou de la commune, dans les rapports « hiérarchiques » (supérieurs/subordonnés, politiciens/citoyens), dans le degré de confiance et d'identification avec la commune ou l'entreprise (sentiment du « nous », cf. aussi « capital social »).
- Délimitation: il s'agit ici de modifications collectives d'une entité sociale. Les modifications de connaissances, d'opinions et de comportement de personnes ou de petits groupes sont classées sous B4.

Exemples

- Dans des entreprises suisses, la culture psychosociale positive, qui favorise le bien-être sur le lieu de travail et diminue le niveau de stress augmente.
- Dans l'ensemble, les habitants se sentent en sécurité.
- Un climat de solidarité est manifeste et la solidarité est vécue.
- La collaboration est empreinte d'appréciation et de valorisation réciproques.
- A l'école, il règne un climat qui encourage l'activité physique; les initiatives en faveur de plus d'activité physique sont généralement bien accueillies et soutenues.

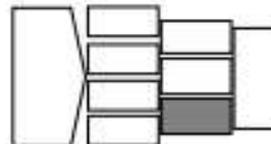
C2-3 Accès aux ressources sociales générales

- Cette catégorie concerne l'accès de tous les groupes de population aux ressources favorisant la santé (travail, formation, revenu, logement avantageux, services de santé, etc.), autrement dit l'égalité des chances en termes de santé au niveau de la société (déterminants de la santé au niveau macro).
- Contrairement à C1 (matériel/infrastructuel) et C2 (soutien/intégration), il s'agit de l'égalité en rapport avec des facteurs socioéconomiques et culturels (cf. discrimination socio-économique, pauvreté relative, ...).
- Délimitation: les catégories C2-1 et C2-2 se rapportent à des facteurs relatifs à l'environnement social plus proche (micro/méso).

Exemples

- L'accès des migrants aux offres de santé s'est rapproché de celui de la population suisse.
- Le chômage des jeunes est en baisse.
- Les différences de revenus et de formation ont diminué.
- L'accès des migrants aux offres de formation s'est amélioré.
- La politique économique et sociale des pouvoirs publics répond aux besoins des familles monoparentales.
- La ville dispose d'un nombre suffisant de logements sociaux ou de logements à des prix avantageux.

7.7 Ressources personnelles et modèles comportementaux favorables à la santé – C3



Par ressources personnelles, on entend les ressources physiques et psychiques ainsi que les compétences et aptitudes sociales de l'individu. Le terme modèle comportemental englobe l'ensemble des comportements établis et indique qu'un comportement est toujours lié à d'autres. Les résultats peuvent concerner le travail, la formation, l'école, le ménage, l'habitat, les loisirs, la mobilité, etc.

C3-1 Ressources personnelles favorables à la santé

Ressources physiques et psychiques favorables à la santé, p. ex. :

- Caractéristiques/attitudes personnelles tels qu'une attitude positive face à la vie, l'optimisme, la capacité de jouir de la vie, la joie de vivre.
- Capacités de coping: stratégies personnelles adéquates pour répondre aux exigences (propres et de tiers), sollicitations, stress.
- Sens de la cohérence : confiance en soi et en ses capacités (self-efficacy)
- Compétences sociales: capacité d'établir des relations, de les entretenir et de les utiliser (perception appropriée de l'entourage social, tolérance à la frustration, ...).
- Bonne forme physique: système immunitaire fonctionnant bien, poids correct.
- Délimitation: C3-1 désigne un ensemble de caractéristiques personnelles fondamentales alors que C3-2 se rapporte à des comportements spécifiques.

Exemples

- Les habitants du quartier osent désormais utiliser les offres de rencontre et demander de l'aide au voisinage.
- Les jeunes hommes sont devenus plus conscients des enjeux d'une alimentation saine.
- Les enfants ont acquis la certitude qu'ils pourront, en cas de crise, compter sur un adulte impartial dans leur entourage.
- Grâce à la stratégie nationale, le nombre de personnes ayant un poids correct a pu être relevé ou stabilisé sur l'année.
- Les parents sont physiquement en mesure de jouer avec leurs enfants, de faire des tours à bicyclette ...
- Les personnes âgées demeurent en bonne forme physique.

C3-2 Amélioration des comportements favorables à la santé

- Renforcer et préserver un comportement favorable à la santé par l'activité physique, la détente, une alimentation saine.
- Se mobiliser personnellement pour des conditions de vie favorables à la santé.
- Réduire ou mettre fin à un comportement nocif pour la santé ou lié à des risques, p. ex. se montrer agressif comme usager de la route, fumer, 'ignorer' les recommandations en matière de santé, etc.
- Se protéger personnellement contre les risques.
- Délimitation: contrairement à B3 (accents sur l'engagement social en faveur de la santé sur le thème X), l'accent porte ici sur le changement durable d'un comportement individuel.

Exemples

- A l'école, les bagarres entre élèves ont diminué.
- Les jeunes gens suivent la règle 5 fruits/légumes par jour.
- En Suisse, les aînés qui travaillent ont plus souvent une activité physique.
- Dans les entreprises, les collaborateurs jusqu'alors plutôt passifs réagissent plus activement à des conditions de travail défavorables à la santé.
- Une diminution du nombre de fumeurs a été établie parmi les élèves du secondaire.
- La population se protège mieux du soleil direct.
- Les cyclistes sont plus nombreux à porter un casque.

8.0 Santé



La promotion de la santé et la prévention visent toujours l'amélioration de la santé de la population ou de certains groupes de population. Selon la définition que donne l'OMS de la santé, il s'agit de l'amélioration durable du bien-être psychique, physique et social. Les connaissances scientifiques actuelles dans le domaine de la santé étayent également cette approche.

Les indicateurs utilisés ici pour mesurer cette amélioration sont, d'une part une augmentation de la durée de vie en bonne santé de la population ou un nombre plus élevé d'années de vie sans maladies ou incapacités, ainsi que des indicateurs d'une qualité de vie plus élevée sur le plan de la santé. D'autre part, il s'agit d'indicateurs de la réduction du taux évitable (ou précoce) de morbidité ainsi que de mortalité précoce.

Les modifications mesurables et durables de la santé de la population ne peuvent en général pas être attribuées directement à certains projets spécifiques de promotion de la santé. Les modifications sont en général le résultat d'un grand nombre de facteurs qui influencent la santé, c'est-à-dire aussi bien des facteurs concernant le comportement individuel que les conditions de vie, d'apprentissage, de travail. Grâce à de nombreuses études, nous savons aujourd'hui quels sont les facteurs qui exercent visiblement une influence positive ou négative sur la santé de la population. C'est ce que l'on nomme les déterminants de la santé. Les modifications de ces déterminants sont répertoriées en tant que résultats d'interventions de promotion de la santé dans la partie C. Mentionnons toutefois que des résultats positifs d'un ou plusieurs déterminants de la santé peuvent être « neutralisés » par une influence parallèle et négative d'autres interventions et secteurs sur ces (ou d'autres) déterminants de la santé, p. ex. dans le domaine du travail, où des progrès en matière de promotion de la santé dans l'entreprise sont contrebalancées par un stress accru dû par l'insécurité de l'emploi.

Exemples

- L'espérance de vie en bonne santé des Suisses et des Suissesses a augmenté.
- Le nombre de personnes de plus de 75 ans sans maladies chroniques ou handicaps a augmenté.
- Les personnes d'âge avancé ont une bonne condition physique de façon stable.
- Le nombre de personnes entre 40 et 50 ans affectées dans leur quotidien par des maux de dos a nettement diminué.
- Le taux de suicide parmi les jeunes diminue.
- La qualité de vie en matière de santé s'est améliorée dans la commune X.

9.0 Empowerment, participation et égalité des chances

Les principes de base «empowerment» et «participation» n'ont pas été mentionnés jusqu'à présent dans le modèle de catégorisation des résultats. Ces concepts ne peuvent en effet pas être explicitement attribués à une catégorie de résultats de l'outil pour plusieurs raisons expliquées ci-après.

Empowerment

L'empowerment ne désigne pas seulement le résultat d'une intervention, mais en premier lieu une approche d'intervention, et, de manière plus générale encore, une attitude lors de l'intervention². L'empowerment devrait donc être d'une part classé dans les activités, mais apparaît également dans certaines catégories de résultats liés à la population (en particulier B3 et B4).

Participation

Il en va de même avec le concept de participation, aujourd'hui un élément important ou une caractéristique de qualité des activités de promotion de la santé. Elle peut également devenir un résultat, dans le sens où elle se manifeste par sa présence ou par son renforcement relatif à la disposition ou à la capacité de participer activement et d'influencer la société (par exemple B4).

Egalité des chances

L'égalité des chances en matière de santé ne peut être classée dans une seule catégorie mais se manifeste aussi bien au niveau du potentiel sociale (B3) et des compétences individuelles (B4) que dans toutes les catégories du niveau C (p. ex. environnement matériel/infrastructuel, soutien social, accès à l'emploi et à la formation, ressources personnelles,...).

10.0 Ouvrages de référence sur l'outil de catégorisation

Cloetta, Bernhard; Spencer, Brenda; Spörri, Adrian; Ruckstuhl, Brigitte; Broesskamp-Stone, Ursel; Ackermann, Günter: Ein Modell zur systematischen Kategorisierung der Ergebnisse von Gesundheitsförderungsprojekten. In: Prävention. Zeitschrift für Gesundheitsförderung. 27. Jg 3/2004.

Cloetta B, Spencer B, Spörri A, Ruckstuhl B, Broesskamp U, Ackermann G. Un outil pour la catégorisation des résultats de projets de promotion de la santé. Promotion & Education XII.2, in press.

² Voir Stark 2003. Leitbegriffe der Gesundheitsförderung.

11.0 Annexe I: Exemple d'application (fictif)

Projet: «La forme et la santé à l'école»	
Problème initial	Augmentation du nombre d'enfants en surpoids
Setting	Ecole
Groupe cible	Enseignants, parents et élèves des écoles primaires du canton X
Visions/effets visés à long terme	Un plus grand nombre d'élèves a un poids corporel sain. Les élèves mangent plus sainement et bougent plus.
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les écoles primaires du canton X participent au projet «La forme et la santé à l'école» Le principe des «10 h sains» a été mis en œuvre avec succès dans les écoles primaires du canton; les enfants prennent exclusivement des choses à manger saines à l'école. 90% des enseignants connaissent les rapports entre le mouvement, l'alimentation et la santé et sont capables d'appliquer ce savoir dans leur enseignement et des actions santé. Grâce aux ateliers spéciaux «La forme et la santé», on a pu atteindre les parents de 60% au moins des élèves. Dans la foulée des ateliers «La forme et la santé», d'autres activités de promotion de la santé à l'école ont été lancées dans toutes les communes. Les parents qui ont participé aux ateliers ont mis au point, avec leurs enfants, des mesures pour plus de mouvement et une alimentation plus saine. 90% des enseignants ont participé à un des ateliers régionaux de préparation au projet «La forme et la santé à l'école».

1) Pour planifier l'intervention avec le modèle, on commence par ranger les **visions/effets visés à long terme** dans les catégories correspondantes:

Vision 1	Un plus grand nombre d'élèves a un poids corporel sain.	C3-1
Vision 2	Les élèves mangent plus sainement et bougent plus	C3-2
Vision 3	Les conditions cadres à l'école favorisent ce type de comportement.	C1-3

2) Ensuite, **les objectifs de santé du projet** sont reportés dans le modèle. Chaque objectif est attribué à une sous-catégorie. Si cela ne paraît pas possible, il convient de contrôler l'objectif et de le reformuler (cf. critères SMART³). La description des catégories et sous-catégories, ainsi que les exemples, permettent le classement approprié du résultat. Si besoin est, on peut aussi attribuer les **activités** aux catégories des activités (niveau A).

Objectifs		
Objectif 1	Toutes les écoles primaires du canton X participent au projet «La forme et la santé à l'école»	B2-2
Objectif 2	Le principe des «10 h sains» a été mis en œuvre avec succès dans les écoles primaires du canton; les enfants prennent exclusivement des choses à manger saines à l'école.	C3-2
Objectif 3	90% des enseignants connaissent les rapports entre le mouvement, l'alimentation et la santé et sont capables d'appliquer ce savoir dans leur enseignement et des actions santé.	B1-5
Objectif 4	Grâce aux ateliers spéciaux «La forme et la santé», on a pu atteindre les parents de 60% au moins des élèves.	B3-2
Objectif 5	Dans la foulée des ateliers «La forme et la santé», d'autres activités de promotion de la santé à l'école ont été lancées dans toutes les communes.	B2-2
Objectif 6	Les parents qui ont participé aux ateliers ont mis au point, avec leurs enfants, des mesures pour plus de mouvement et une alimentation plus saine.	B4-2
Objectif 7	90% des enseignants ont participé à un des ateliers régionaux de préparation au projet «La forme et la santé à l'école».	B1-3
Activités		
Activité 1	Entretiens avec l'office cantonal responsable et les directions scolaires	A2
Activité 2	Au moins 6 ateliers régionaux de préparation pour les enseignants	A1
Activité 3	Dans chaque école, au moins 2 ateliers «La forme et la santé» pour les enfants et parents, en collaboration avec l'équipe de projet du corps enseignant.	A1/A4
Activité 4	Information des parents	A3

³ Cf. www.quint-essen.ch

3) On peut alors saisir les principales corrélations entre les objectifs du projet et les effets à long terme et les reporter dans le modèle (ces corrélations doivent être plausibles, idéalement étayées par la théorie et l'expérience): p. ex. l'objectif 1 est une condition importante pour les objectifs 2 et 7; l'objectif 7 est une condition pour la réalisation de l'objectif 3 qui est à son tour nécessaire pour l'activité n° 3, etc.

Les trois étapes de planification décrites plus haut peuvent être représentées comme suit sur la trame du modèle de résultats (visions, objectifs et activités dans des couleurs différentes):

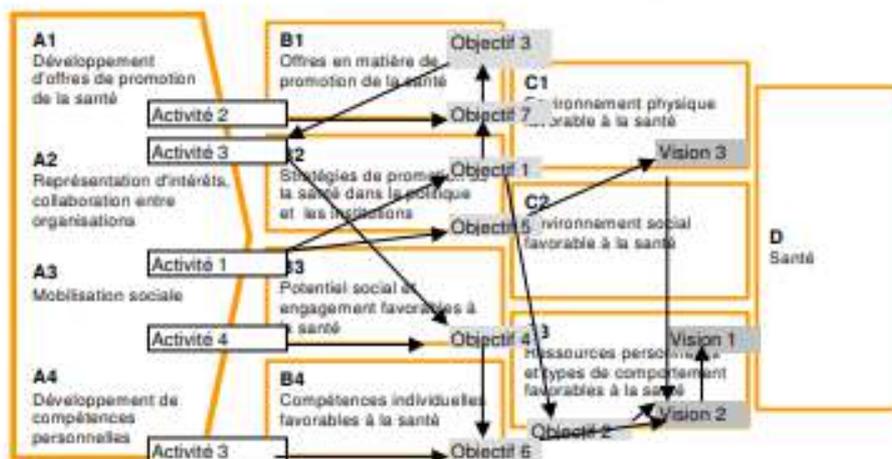


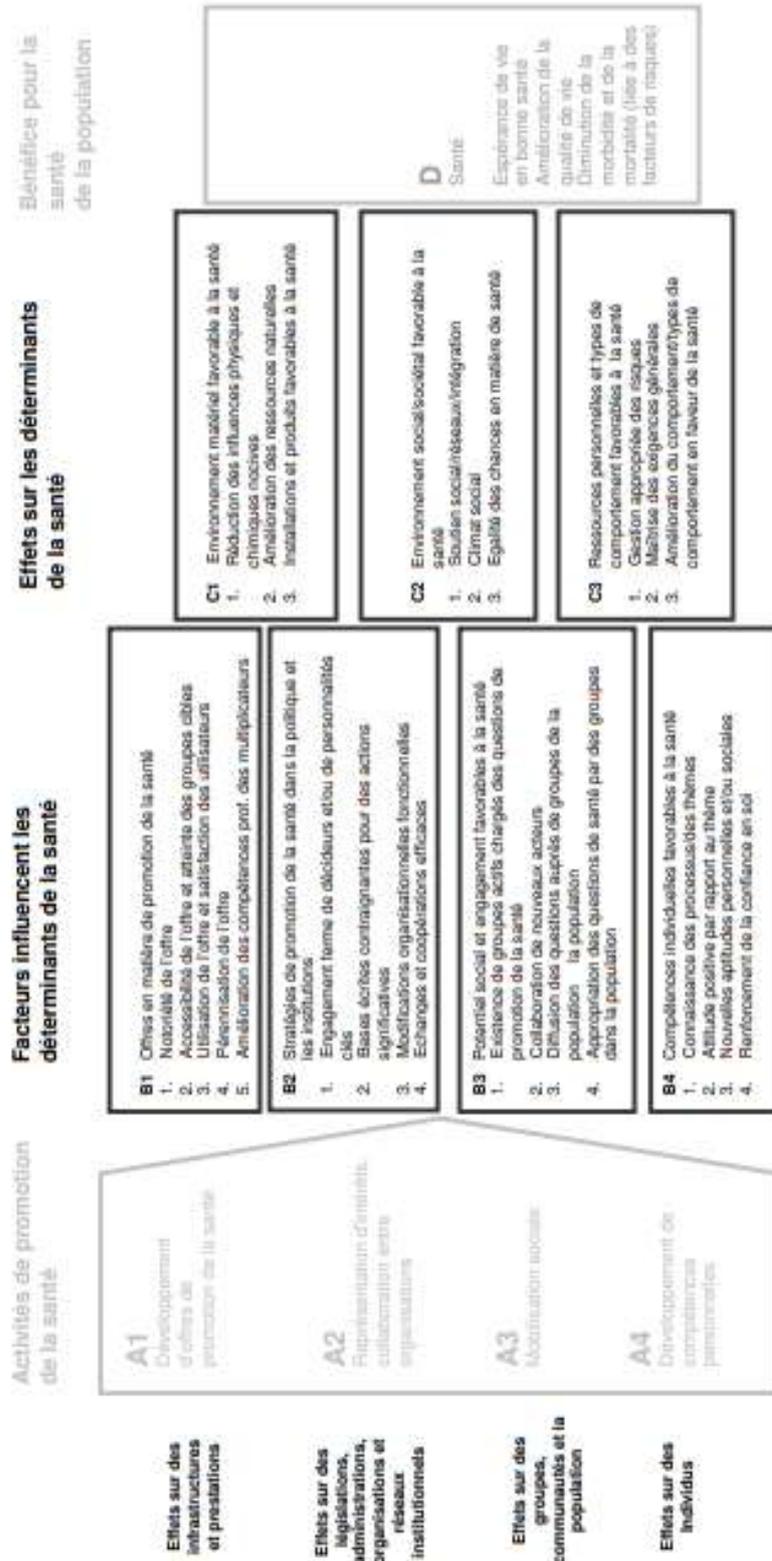
Schéma: corrélations entre objectifs, activités et effets.

Un tel schéma aide à clarifier si la planification de l'intervention est cohérente et bien comprise dans toutes ses étapes. P. ex.: y a-t-il des objectifs aux niveaux C ou D, qui, faute de corrélations, ne peuvent plus être plausiblement atteints? Tel serait p. ex. le cas si nous avions comme objectif, dans notre exemple de projet, un environnement scolaire plus sain mais sans indications claires sur les moyens de réalisation (p. ex. seuls des ateliers avec les parents seraient prévus).

Lors de l'évaluation du projet, les résultats effectivement obtenus sont reportés dans le modèle et les corrélations mises en évidence:

- les expériences faites dans le cadre du projet donnent-elles lieu à revoir ou corriger les corrélations supposées? P. ex.: les ateliers ont-ils effectivement contribué à ce que les enfants bougent plus dans la vie de tous les jours?
- Y a-t-il des raisons de placer d'autres accents dans les objectifs du projet pour atteindre les effets visés à long terme? Faudrait-il p. ex. agir davantage sur les structures scolaires pour influencer plus durablement sur les comportements?
- Quels effets secondaires, positifs ou négatifs, se sont-ils manifestés? P. ex.: les parents ont-ils pris l'initiative de se former et de développer des activités propres?

12.0 Annexe II: Aperçu général des colonnes B et C (mots-clés) déterminantes pour les résultats



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARDENNES THIERACHE

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



santé
famille
retraite
services



Préambule

Ce diagnostic se veut être le condensé d'un recueil d'informations partagées entre la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes, la Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse et la Communauté de communes Ardennes Thiérache.

Ce document reprendra essentiellement :

- Des données statistiques fournis par les 3 cosignataires de la future CTG.
- Des extraits du diagnostic territorial du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) rédigé par les étudiants de Master de l'Université Panthéon Sorbonne.
- Des éléments du diagnostic jeunesse établi par le centre social la Maison de la Thiérache.
- Le livret des habitants de septembre 2020 produit par la société Ithéa

Les éléments statistiques du territoire

L'Epci d'Ardennes Thiérache :

37 communes : 8,2% des communes ardennaises.

428 km² : 8,2% du département.

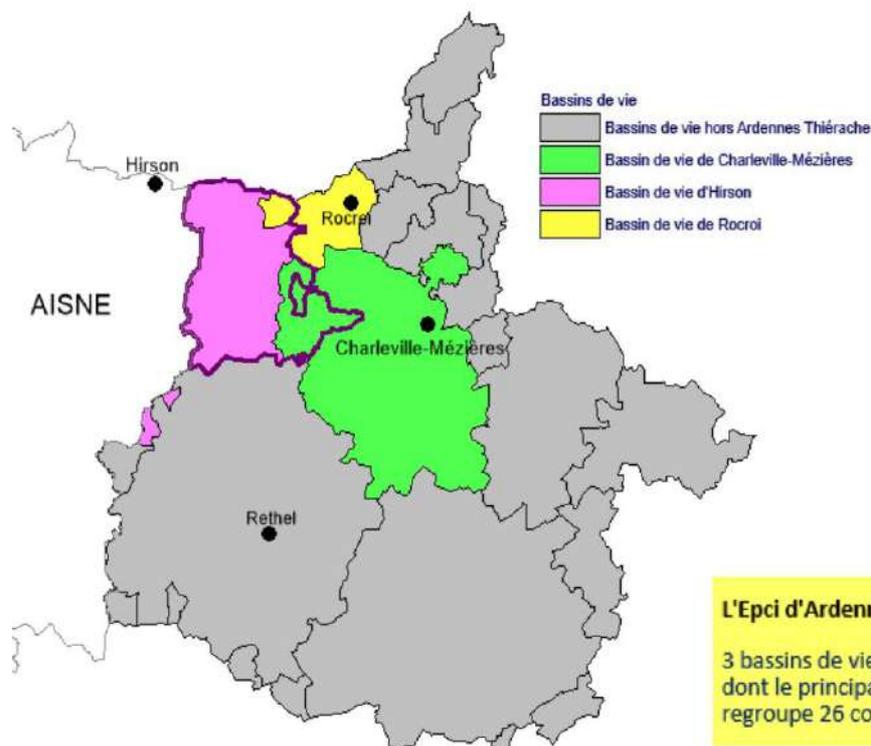
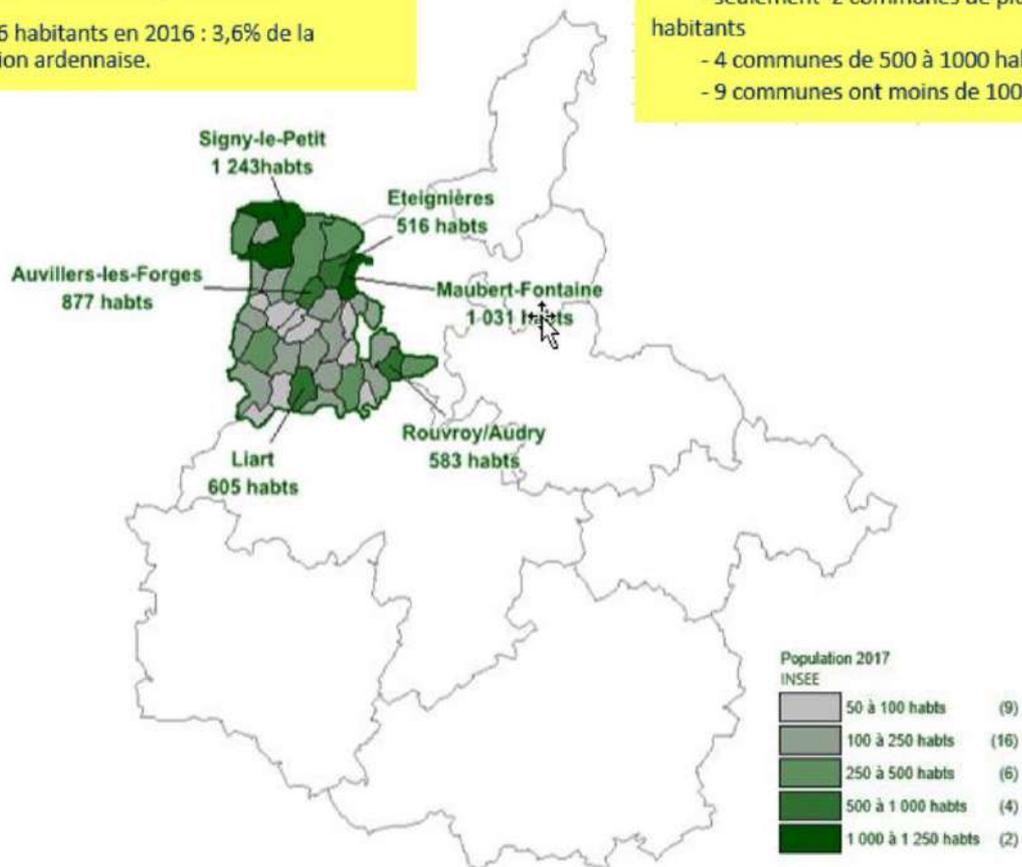
9 956 habitants en 2016 : 3,6% de la population ardennaise.

L'Epci d'Ardennes Thiérache :

23,3 habitants au km², contre 52,7 sur le département.

Il s'agit d'un territoire rural :

- seulement 2 communes de plus de 1 000 habitants
- 4 communes de 500 à 1000 habitants.
- 9 communes ont moins de 100 habitants.



L'Epci d'Ardennes Thiérache :

3 bassins de vie sont positionnés sur cet Epci dont le principal est celui d'Hirson, qui regroupe 26 communes de l'Epci.

Remarques : Il existe quatre bassins de vie, HIRSON, ROCROI, CHARLEVILLE-MEZIERES et la BELGIQUE.

Les déplacements des habitants se font le plus souvent vers CHARLEVILLE-MEZIERES, premier bassin de vie pour environ la moitié de la population.

Selon la disponibilité, la date de référence est 2016 ou 2017.

L'Epci d'Ardennes Thiérache a vu sa population légèrement diminuer entre 2011 et 2016 : - 0,2% (- 0,3% entre 2012 et 2017).

Le département a quant à lui perdu 0,6% de sa population (- 0,7% en moyenne annuelle entre 2012 et 2017).

Cette progression est le cumul d'une stabilisation des naissances et des décès avec un solde migratoire légèrement négatif.

	CC d'Ardennes Thiérache	Département
Nombre d'habitants en 2016	9 956	275 371
Evolution annuelle moyenne 2011 - 2016	- 0,2%	- 0,6%
dû au solde naturel	+ 0%	+ 0,1%
dû au solde migratoire	- 0,2%	- 0,6%

Taux de croissance annuel moyen 2011 - 2016 par Epci



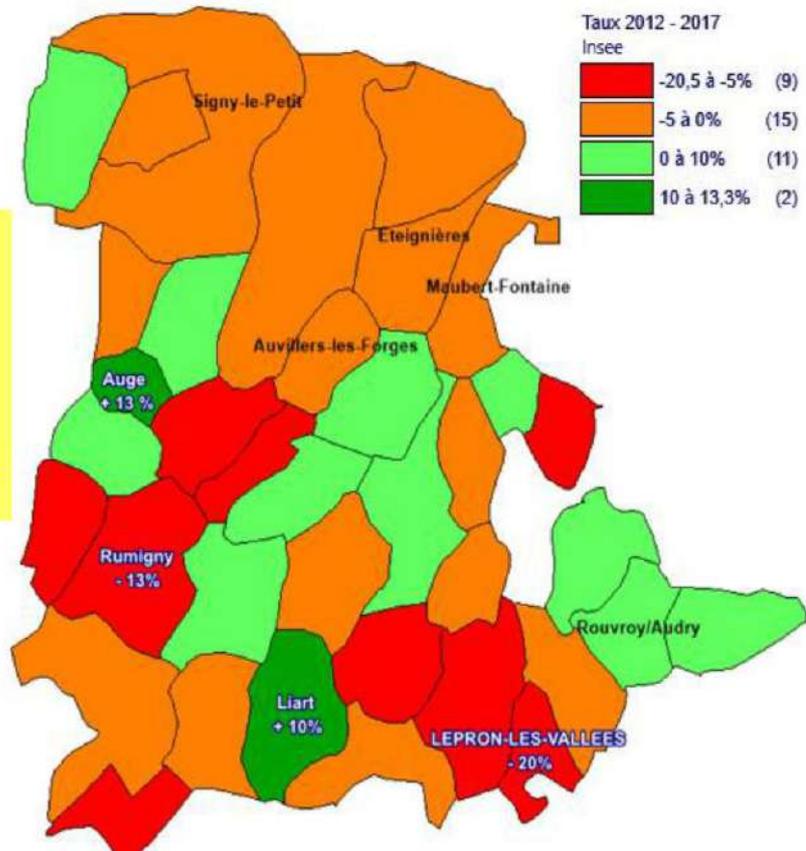
Ainsi, cet Epci se situe en 4ème place en terme d'évolution démographique.

Il se démarque du département des Ardennes par un solde migratoire 3 fois moins important.

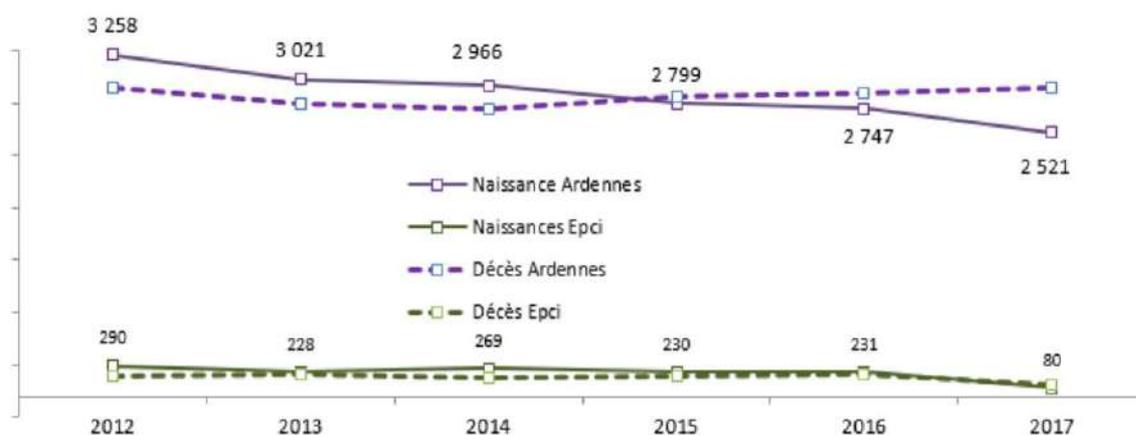
L'évolution communale de la population est très hétérogène, le taux de variation entre 2012 et 2017 allant de - 20% à Lépron-les-Vallées jusque + 13% à Auge.

1/3 des communes a gagné des habitants.

Les 3 communes les plus importantes de l'Epci (Signy-le Petit, Maubert-Fontaine et Auvillers-les-Forges) sont dans la tranche 0 à -5%.



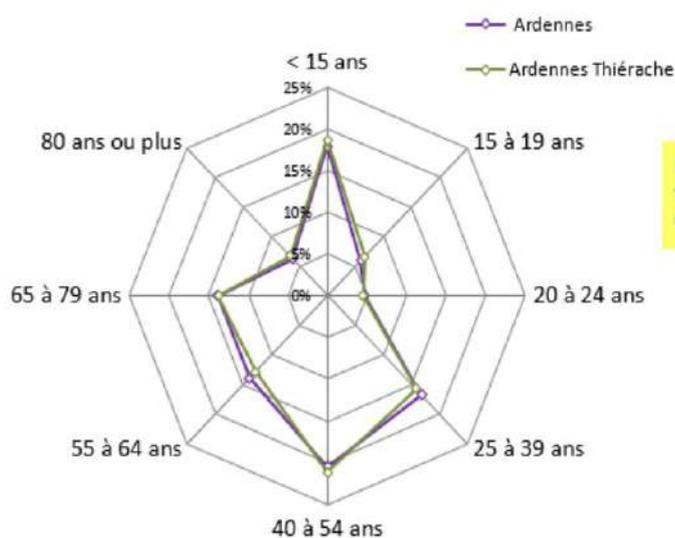
Naissances et décès domiciliés



Sur les Ardennes : les décès en progression ont rejoint les naissances en diminution en 2015, pour devenir ensuite supérieurs. Ceci explique un taux naturel négatif.

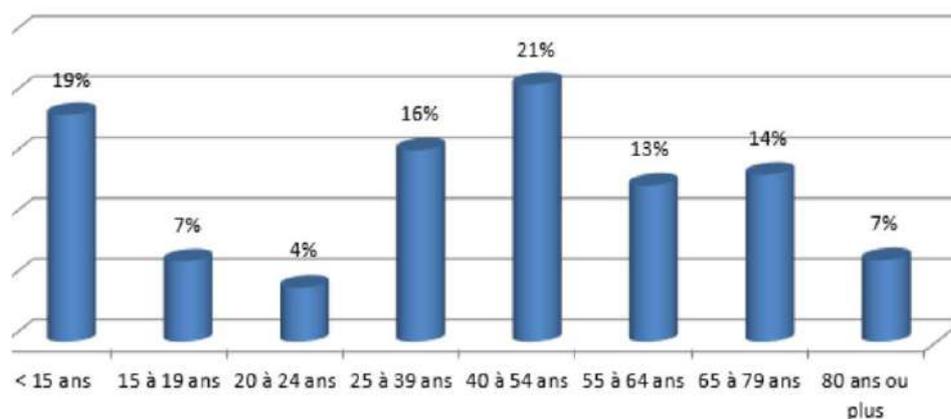
Sur l'Epci : ces données sont très stables et rapprochées, ce qui explique le taux naturel nul.

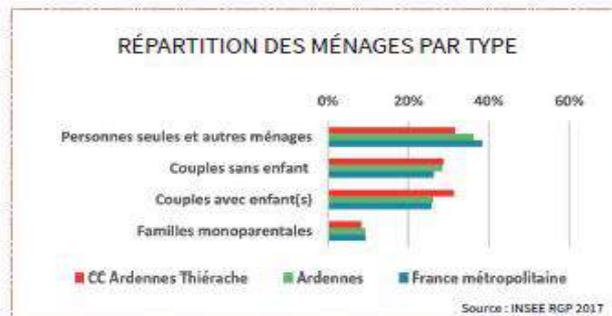
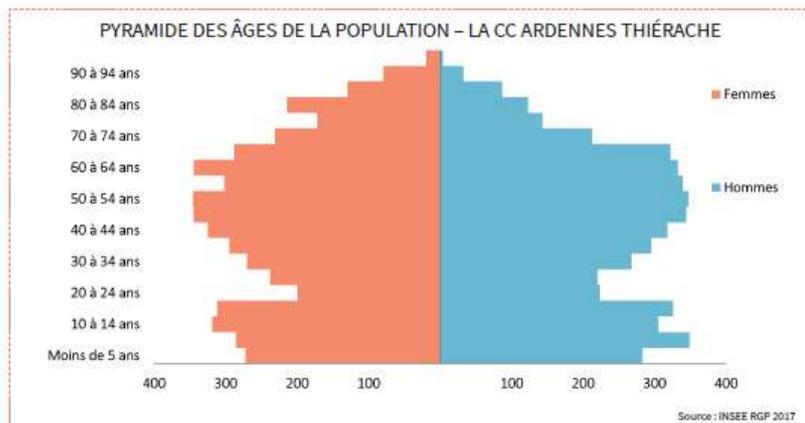
Age des habitants en 2016 (Insee)



La population d'Ardennes Thiérache a tout à fait le même profil que celle du département en matière de tranche d'âge des habitants.

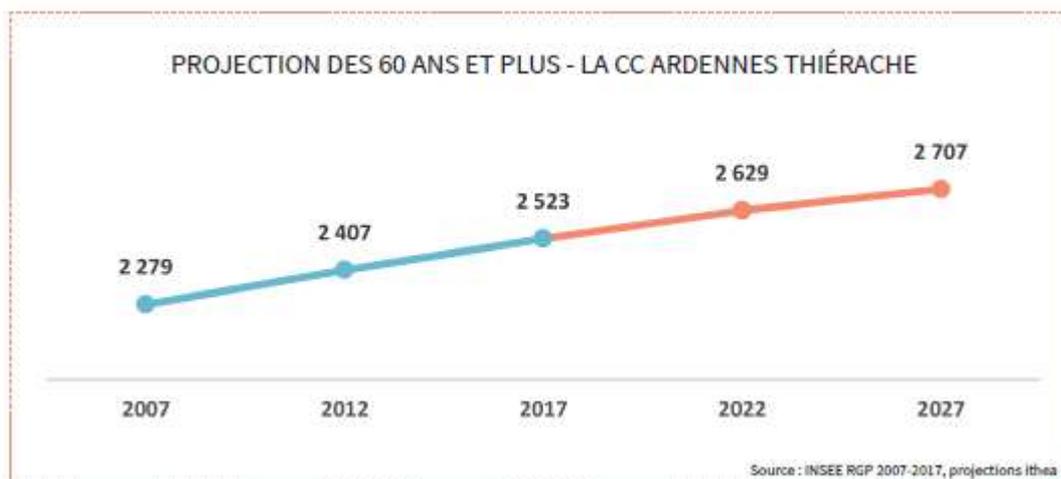
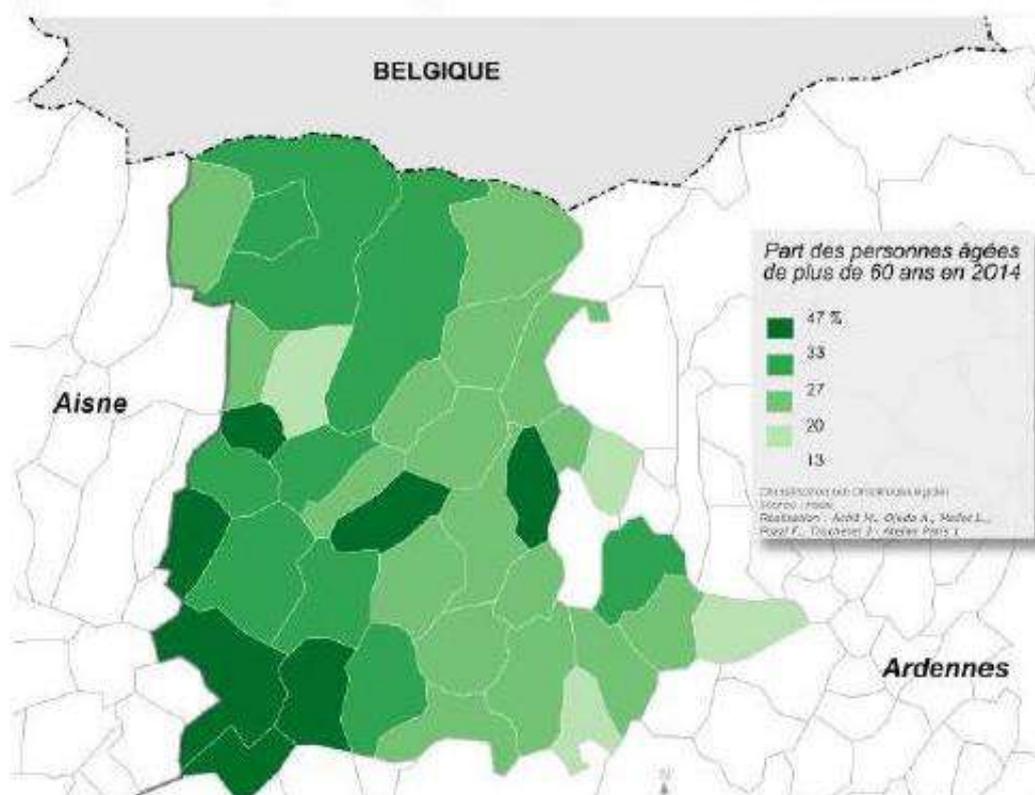
Tranches d'âge de la population sur Ardennes Thiérache





En 2017, les familles monoparentales représentent 8% des ménages pour la CC Ardennes Thiérache, contre 9% pour la France métropolitaine.

Figure n°23 : Carte de la répartition des plus de soixante ans sur le territoire d'Ardennes Thiérache



L'habitat



20,4 années

La durée moyenne de résidence dans le même logement pour la CC Ardennes Thiérache, contre 17 en moyenne pour Grand Est.



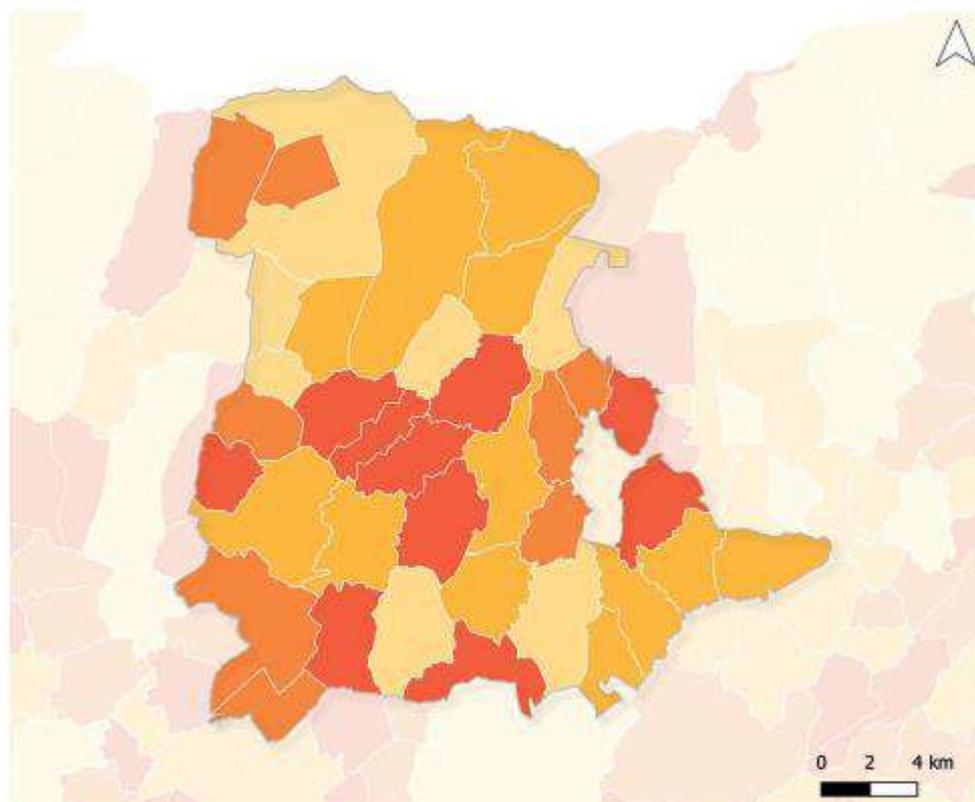
5,1 Mwh

La consommation électrique annuelle moyenne des ménages de l'EPCI, contre 4,3 Mwh pour les Ardennes.

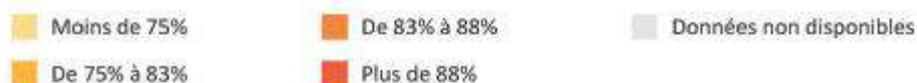


Un taux de vacance de 11% est enregistré pour la CC Ardennes Thiérache en 2017. Cela représente 583 logements au total qui sont inoccupés, contre 355 en 2007.

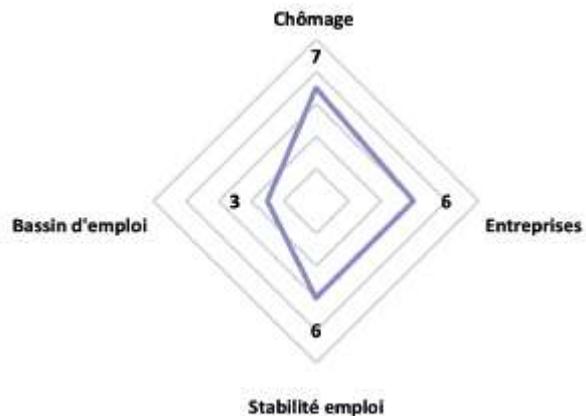
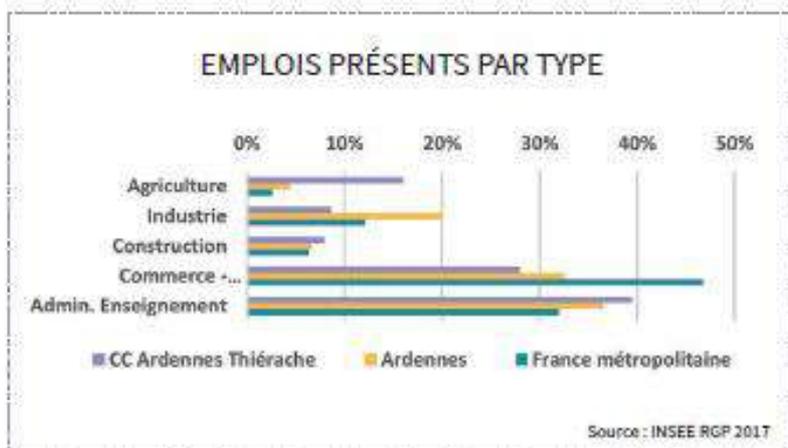
LA PART DES PROPRIÉTAIRES - CC ARDENNES THIÉRACHE



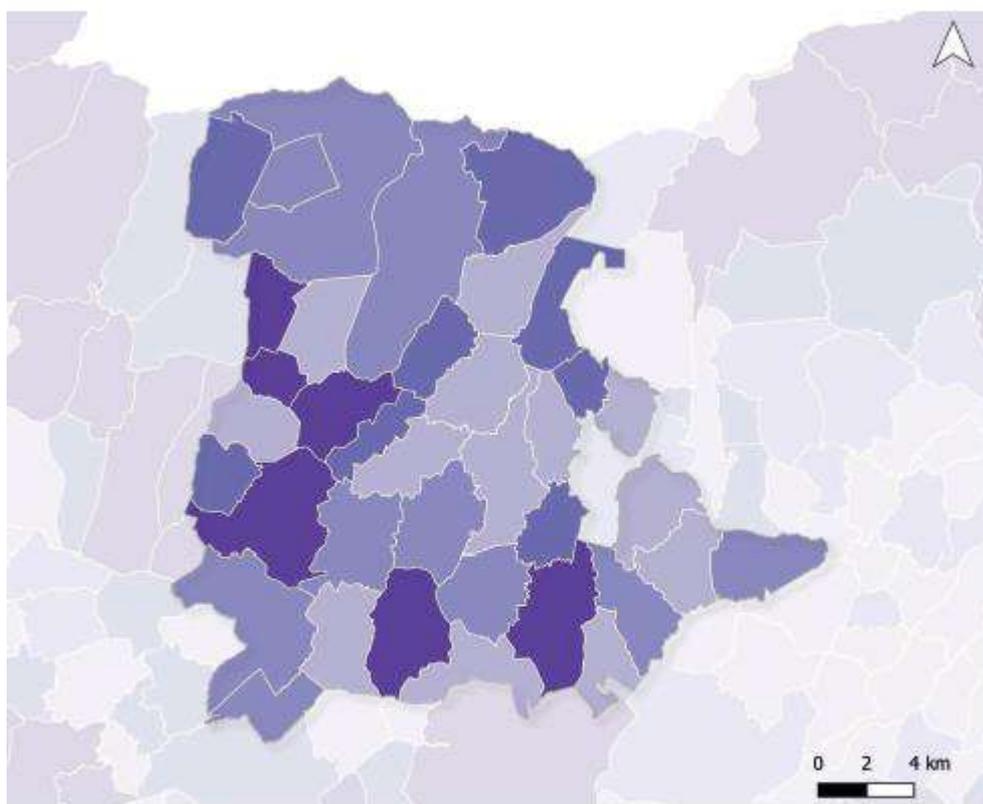
Part des propriétaires de leur résidence principale



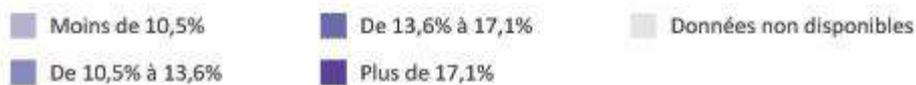
L'emploi



LE TAUX DE CHÔMAGE (CALCUL INSEE) - CC ARDENNES THIÉRACHE



Taux de chômage au sens de l'INSEE



Données CAF

	Ardennes Thiérache	Département
L'EMPLOI (Pôle emploi 2016)		
Taux d'activité des 15 - 64 ans	71,7%	71,2%
Taux de chômage des 15 - 64 ans	14,9%	17,0%

L'Epci d'Ardennes Thiérache affiche des indicateurs similaires à ceux du département, avec cependant un taux de chômage plus favorable.

	Ardennes Thiérache	Département
La Prime Pour l'Activité (PPA) (Caf 2018)		
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PPA	375	13 230
dont familles avec enfants	181	6 010
% sur l'ensemble des allocataires	26%	26%
Population couverte par la PPA	895	29 615
% de la population totale Insee	9%	11%

Le taux d'allocataires percevant la PPA sur Ardennes Thiérache est identique à celui du département.

Ce taux est en fait très homogène, puisque'il va de 24% sur les Crêtes préardennaises à 27% sur Ardenne, Rives de Meuse et Les Portes de Luxembourg.

	Ardennes Thiérache	Département
Le taux d'"activité féminine" (au sens Caf 2018)		
Part des femmes < 60 ans en activité	75,0%	74,7%
Part des femmes en activité avec enfants de moins de 6 ans	32,8%	31,3%

Sur l'Epci comme sur le département, les 3/4 des femmes de moins de 60 ans composant les foyers allocataires ont ou sont à la recherche d'un emploi.

1/3 de ces femmes sont en activité avec au moins un enfant de moins de 6 ans.

Données MSA

	CCAT	Ardennes
Total allocataires	167	2132

Allocataires PPA	42	457
% de l'ensemble des allocataires	25.1 %	21.4 %

Données CAF

	Ardennes Thiérache	Département
L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) (Caf 2018)		
Nb d'allocataires bénéficiaires de l'AAH	167	5 286
dont familles avec enfants	25	706
% sur l'ensemble des allocataires	11%	10%
% en activité	1%	10%
Population couverte par l'AAH	269	7 795
% de la population totale Insee	3%	3%
Nb allocataires avec AAH ou AEEH	218	6 739
% des allocataires	15%	13%
% de la population totale Insee	5%	5%

Si la part des allocataires percevant de l'AAH est identique au sein de 2 niveaux observés, seulement 1% des allocataires AAH de l'Epci sont en activité (contre 10% sur le département).

5% de la population Insee de l'Epci est concernée par l'AAH ou l'AEEH.

	Ardennes Thiérache	Département
Les revenus (Insee 2015)		
Part des foyers fiscaux imposés	41,9%	46,5%
Taux de pauvreté	21,7%	19,5%
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) (Caf 2018)		
Nb d'allocataires bénéficiaires du RSA	258	10 190
dont familles avec enfants	126	4 263
% sur l'ensemble des allocataires	18%	20%
Population couverte par le RSA	645	21 358
% de la population totale Insee	6%	8%

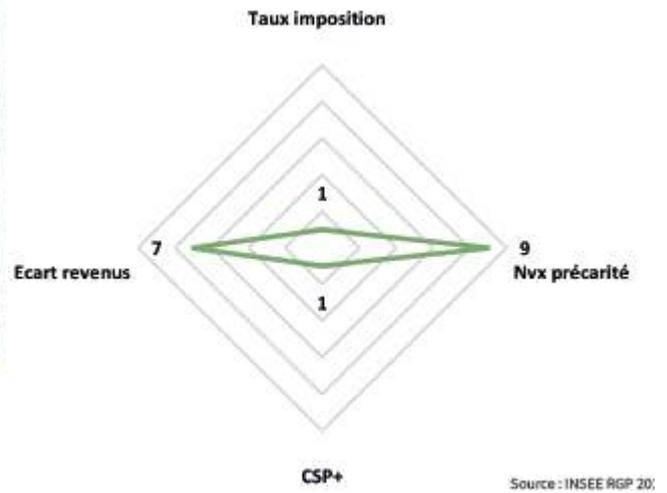
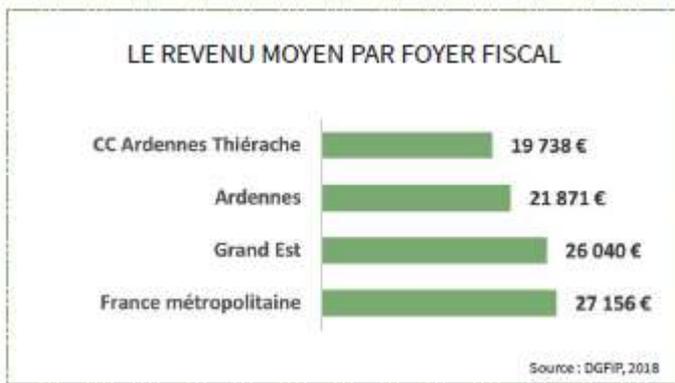
Presque 1/5 des allocataires perçoivent le RSA, sur l'Epci comme sur le département.

Les indicateurs portant sur la fiscalité et le taux de pauvreté sont plus défavorables sur l'Epci que sur le département.

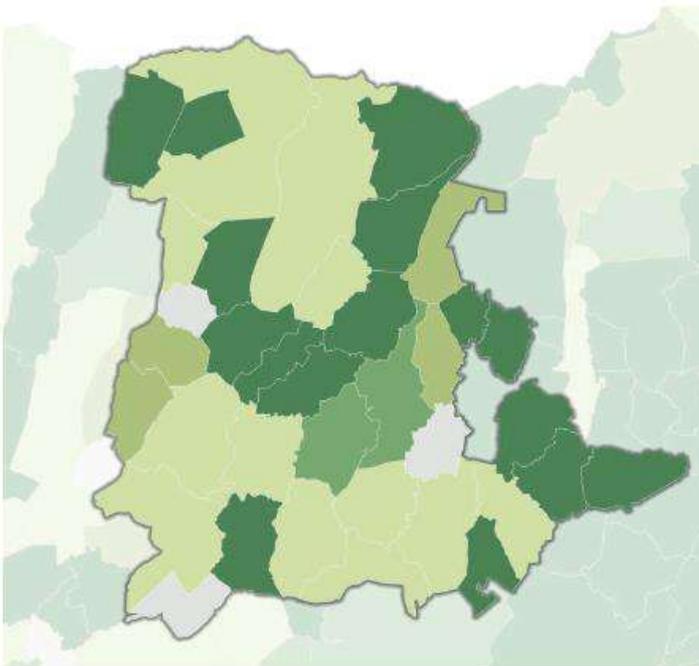
Données MSA

	CCAT	Ardennes
Allocataires AAH	10	136
% de l'ensemble des allocataires	6 %	6.4 %

Allocataires RSA	8	153
% de l'ensemble des allocataires	4.8 %	7.2 %



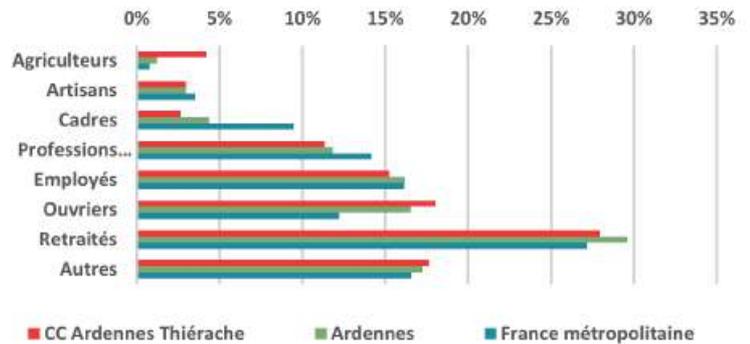
LA PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSÉS - CC ARDENNES THIÉRACHE



Part des foyers fiscaux imposés en 2018



POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

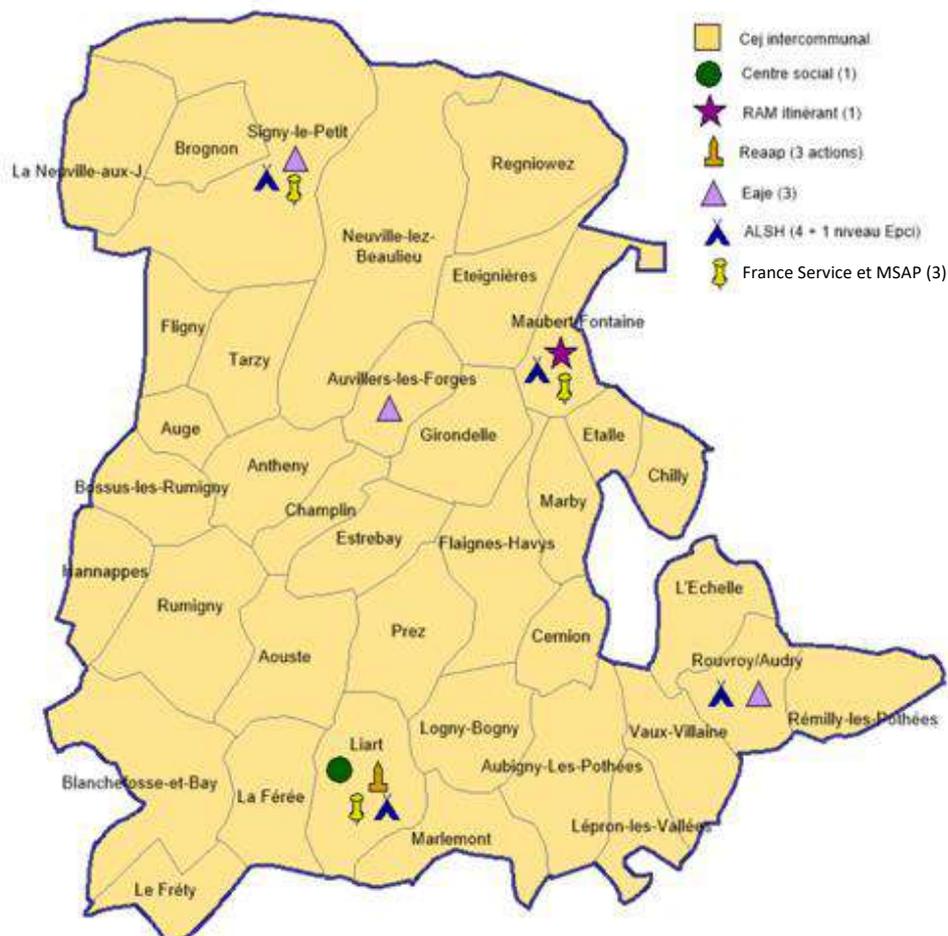


	Total CC	Ardennes
Chefs d'exploitations 2018	320	3 226
Conjoints collaborateurs 2018	20	194
Aides familiaux 2018	SS	12
Salariés agricoles 2017		
Emplois dans l'année	241	5 625
Emplois au 31-12	101	2 211

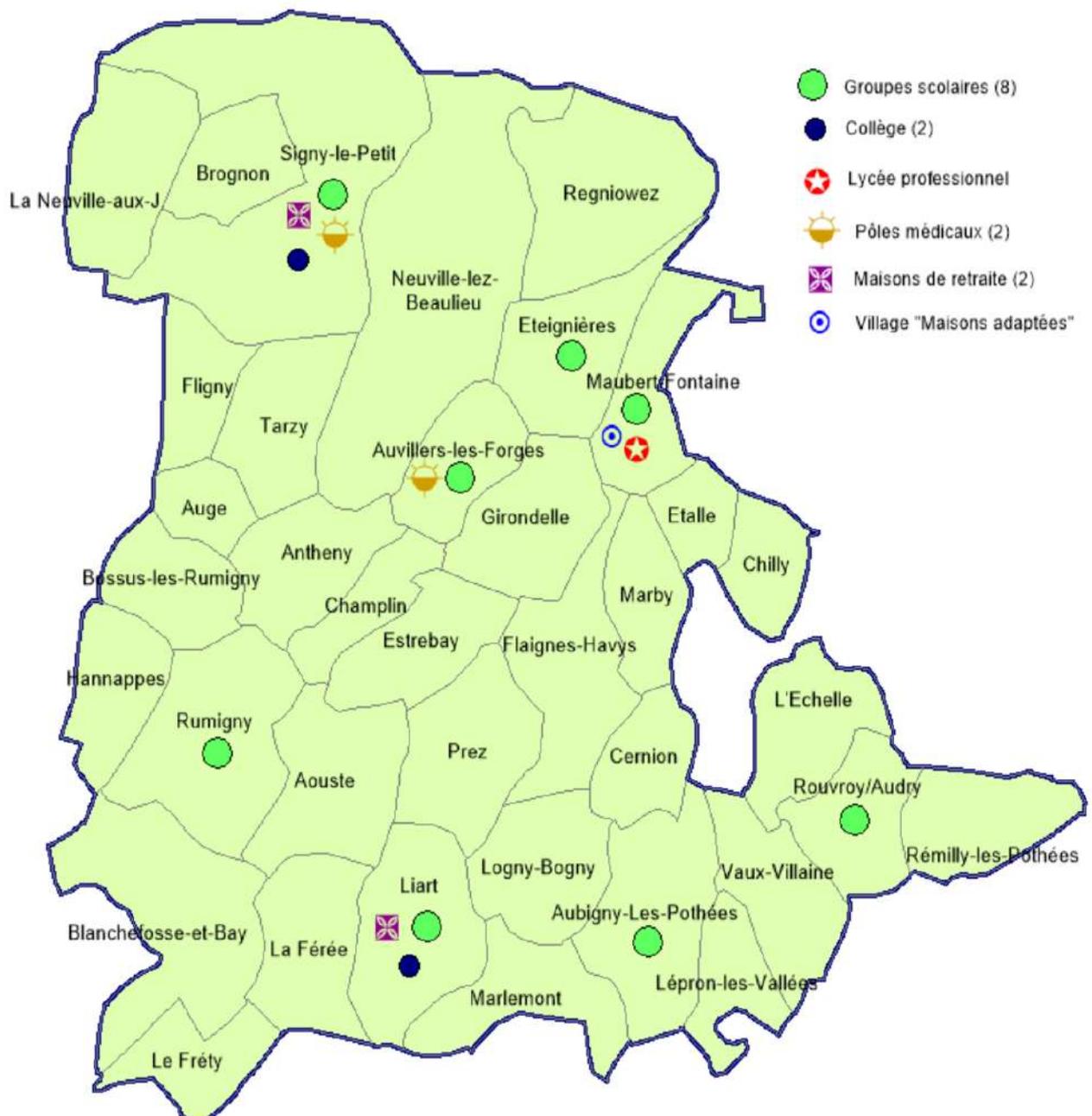
sources : MSA TB NSA, MSA TB SA

Sur l'Epci d'Ardennes Thiérache, la Caf soutient les dispositifs suivants :

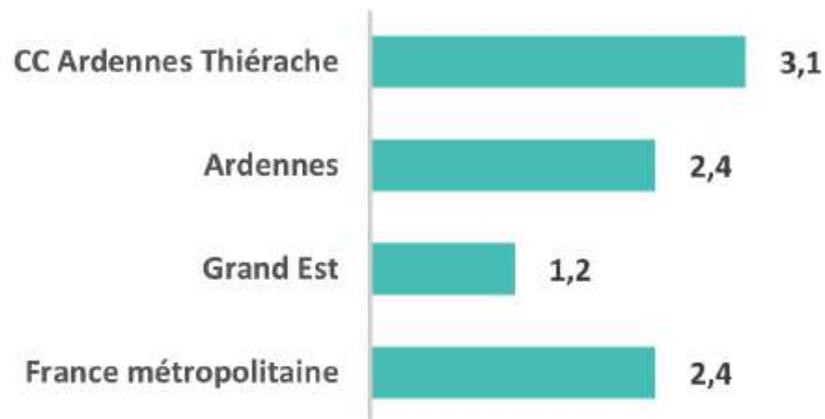
Intitulé du dispositif	Nombre	Lieux	Précisions
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) CAF + MSA	1	Intercommunal (Maubert-Fontaine)	fin du Cej fin 2019
Centres sociaux CAF + MSA	1	Liant	
Relai Assistants Maternels (RAM)	1	Maubert-Fontaine	Itinérant
Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents REAAP)	3	Centre social de Liant	2 en 2019
Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	3	Signy-le-Petit Auvillers-les-Forges Rouvroy/Audry	
Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	5	Liant, Maubert-Fontaine, Rouvroy/Audry, Signy-le-Petit, Epci	
France Service et MSAP	3	Liant (centre social) Maubert-Fontaine (poste) Signy-le-Petit (poste)	
Ludothèques	0		
Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)	0		
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas)	0		



Type de structure	Nombre	Lieux	Précisions
Pôle médical	2	Auvillers-les-Forges Signy-le-Petit	
Maison de retraite	2	Liart Signy-le-Petit	
Village "maisons adaptées"		Maubert-Fontaine	
Groupe scolaire	8	Aubigny-les-Pothées, Auvillers-les-Forges, Eteignières, Liart, Maubert-Fontaine, Rumigny, Rouvroy/Audry, Signy-le-Petit	
Collège	2	Signy-le-Petit Liart	
Lycée	1	Maubert-Fontaine	Lycée professionnel



ASSOCIATIONS POUR 100 HABITANTS

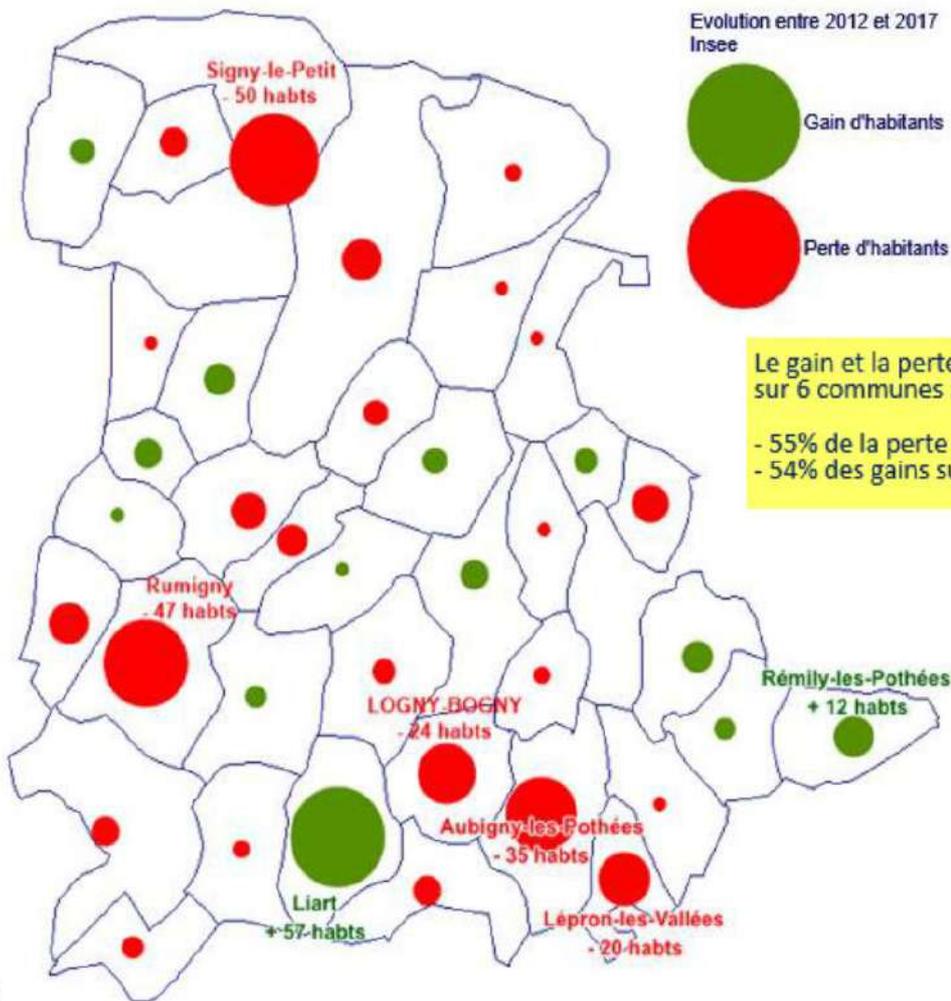


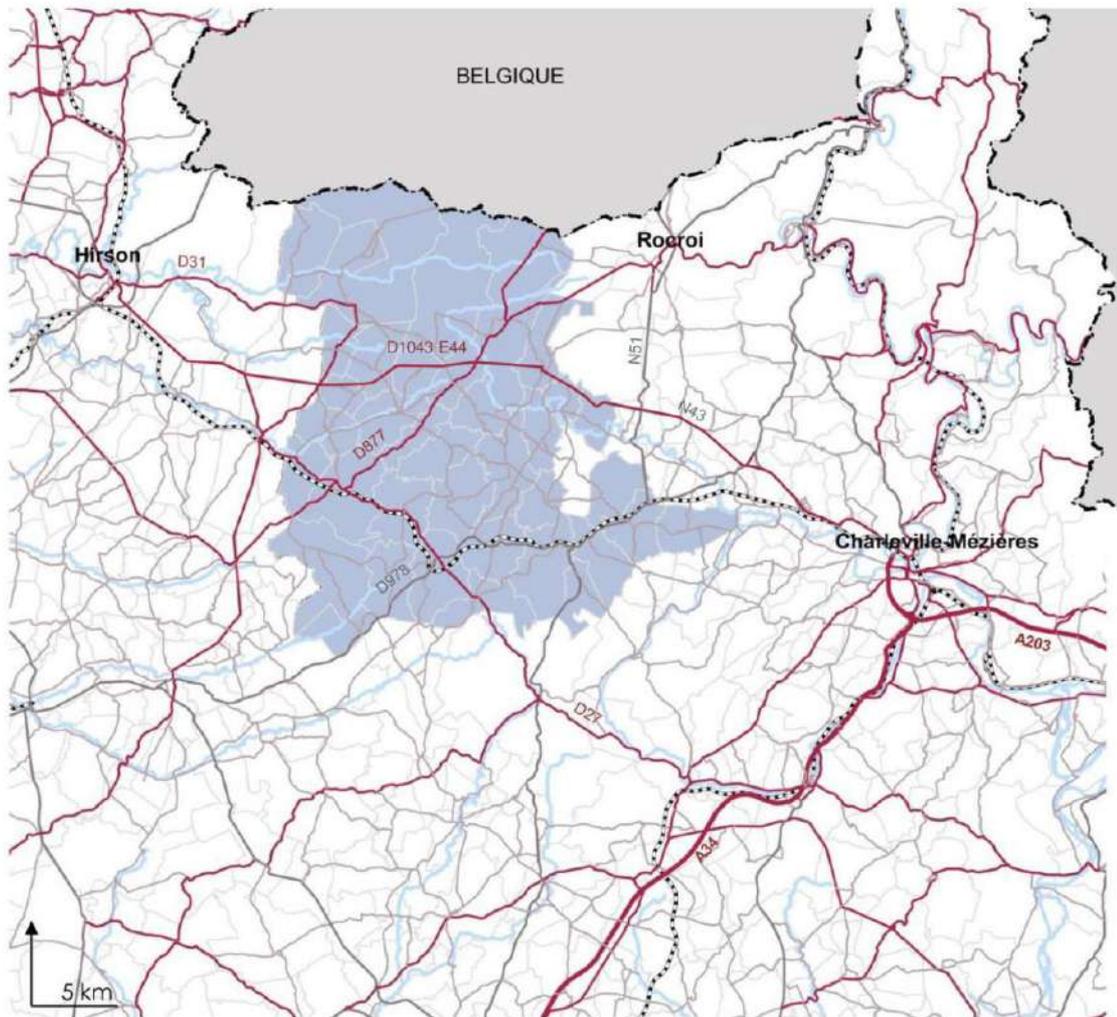
Source : Répertoire National des Associations (hors Alsace-Lorraine), 1er janvier 2020

LICENCIÉS SPORTIFS POUR 100 HABITANTS



Evolution de la population autour des axes routiers :





Source : ROUTE 500®, 2017, IGN
 Mars 2018
 Réalisation : Achit M., Ojeda A., Mellet L., Pozzi F., Truchetet J. – Ateller Paris 1

- Un territoire de faible densité marqué par une armature urbaine constituée d'un semis de bourgs et de villages.
- Un territoire essentiellement desservi par l'infrastructure routière.
- Une ligne de chemin de fer qui accueille le trafic des TER mais sans arrêt dans les communes de l'intercommunalité, excepté à Liart.

Figure n°8 : Temps de trajet entre Ardennes Thiérache, Charleville-Mézières et Hirson

depuis Maubert-Fontaine	depuis Liart	depuis Signy-le-Petit	
30 minutes*	40 minutes*	45 minutes*	vers Charleville-Mézières
25 minutes*	30 minutes*	20 minutes*	vers Hirson

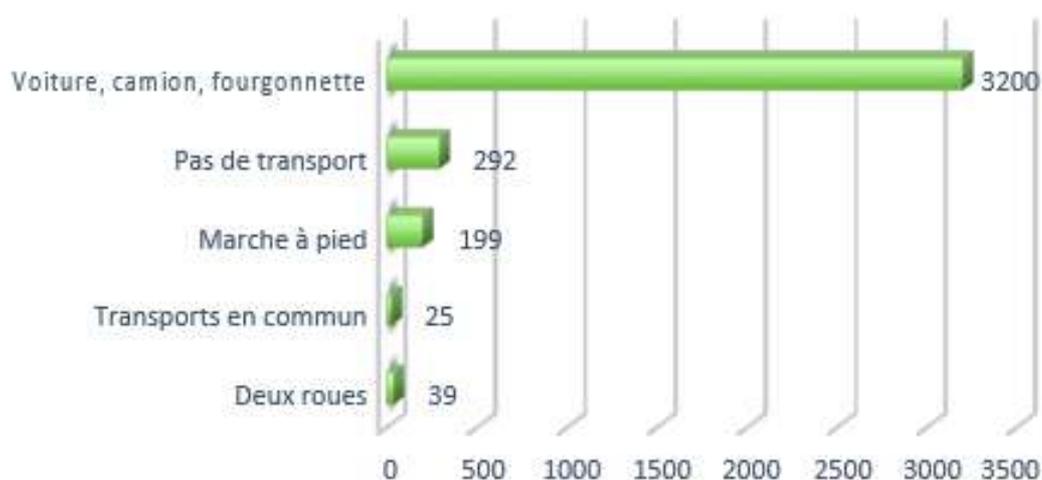
* Les temps de trajets sont approximatifs

LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

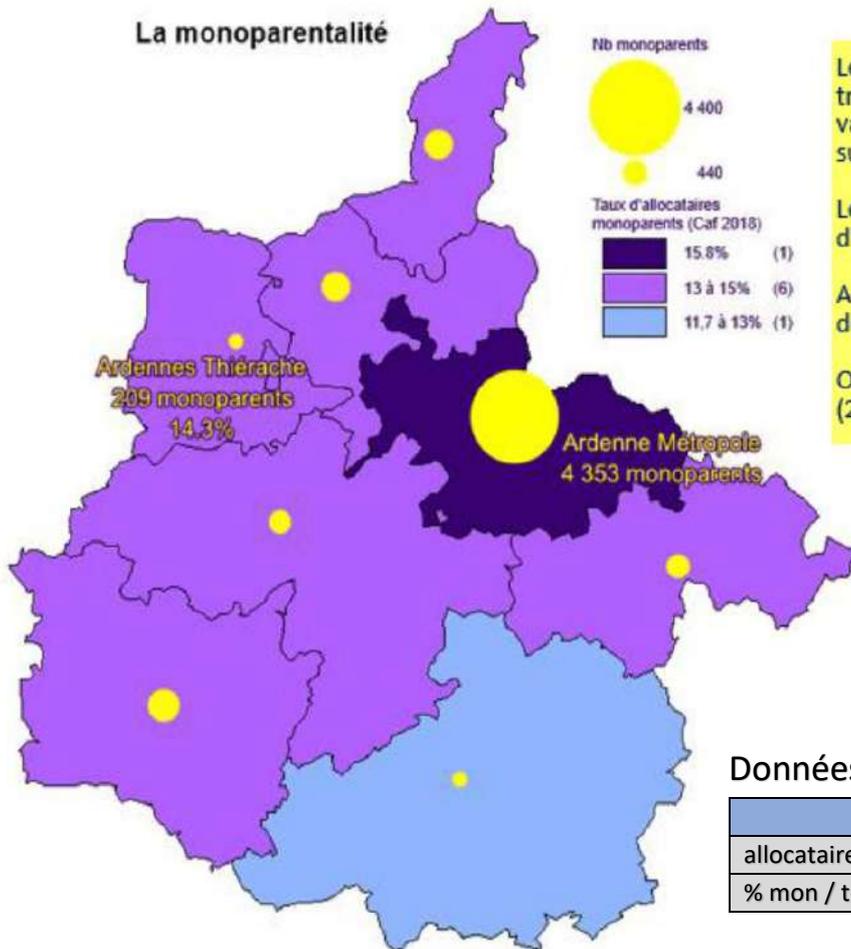
Part des ménages ayant au moins 1 voiture	INSEE 2016
Antheny	89,8
Aouste	94
Aubigny-les-Pothées	91,2
Auge	96,2
Auvillers-les-Forges	90,9
Blanchefosse-et-Bay	90,4
Bossus-lès-Rumigny	90,9
Brognon	94,4
Cernion	91,7
Champlin	93,5
Chilly	94,9
L'Échelle	89,7
Estrebay	79,4
Étalle	92,3
Éteignières	88,3
La Férée	91,7
Flaignes-Havys	96
Fligny	85,7

Part des ménages ayant au moins 1 voiture	INSEE 2016
Le Fréty	80
Girondelle	95,2
Hannappes	90,9
Lépron-les-Vallées	90,6
Liart	85,3
Logny-Bogny	95,5
Marby	91,2
Marlemont	90,6
Maubert-Fontaine	86,1
La Neuville-aux-Joûtes	93,5
Neuville-lez-Beaulieu	85,5
Prez	91,1
Regniowez	93,4
Remilly-les-Pothées	92,9
Rouvroy-sur-Audry	90,5
Rumigny	85
Signy-le-Petit	80,4
Tarzy	86,7
Vaux-Villaine	87,2

Moyen de transport utilisé pour se rendre au Travail INSEE 2016



La monoparentalité



Le taux d'allocataires monoparents par Epci est très homogène sur le département, puisqu'il varie de 11,7% sur l'Argonne ardennaise à 15,8% sur Ardennes métropole.

Le taux départemental est de 14,9%. Il augmente d'environ 0,2 point par an.

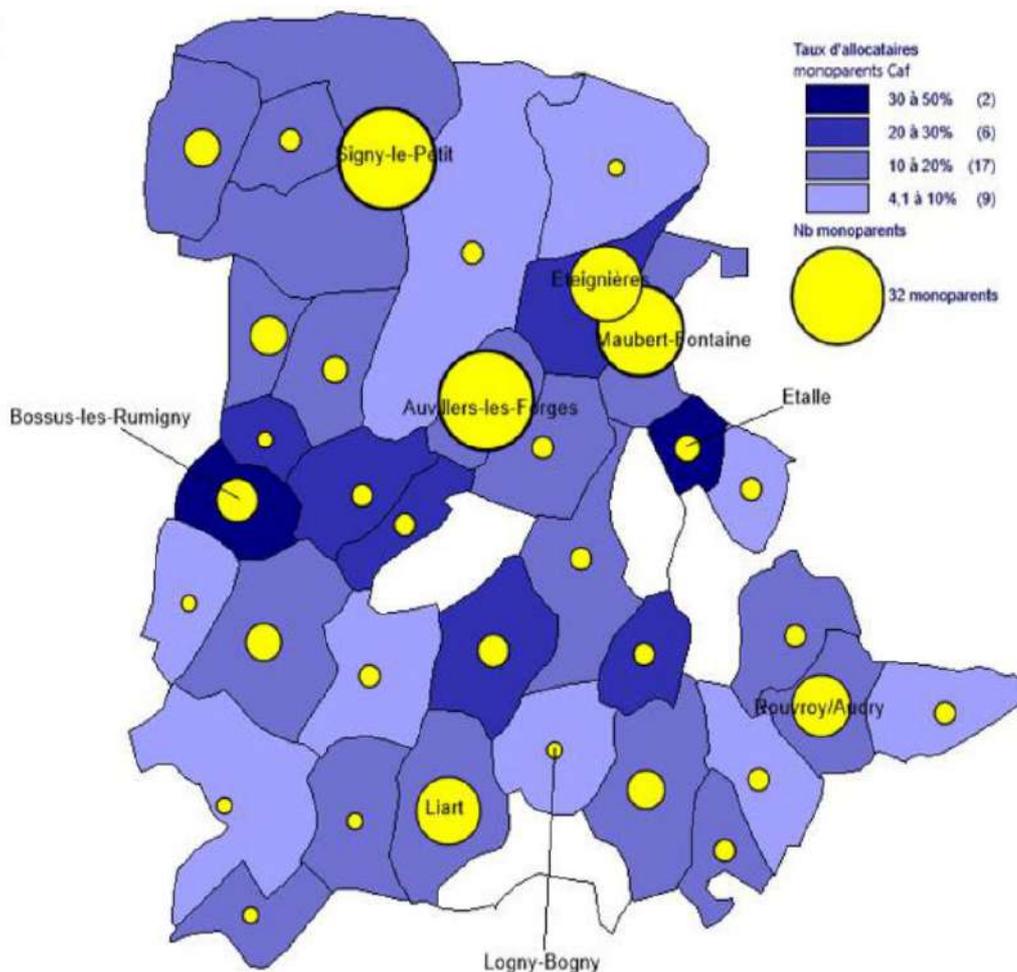
Ardennes Thiérache se trouve dans la tranche des 13 à 15%, comme 5 autres Epci.

On y trouve ainsi 209 allocataires monoparents (20 fois moins que sur Ardennes Métropole).

Données MSA

	CCAT	Ardennes
allocataires monoparentaux	15	191
% mon / total	9 %	9 %

Taux = (nb monoparents / nb allocataires) x 100



En répartition sur l'Epci, 2/3 des allocataires monoparents sont regroupés sur 7 communes.

Les 2 communes les plus concernées sont Signy-le-Petit et Auvers-les-Forges.

4 communes ne sont pas concernées.

Le taux de ces allocataires varie de 4% à 50%, mais ces taux extrêmes portent sur de petites communes que sont Logny-Bogny et Bossus-les-Rumigny.

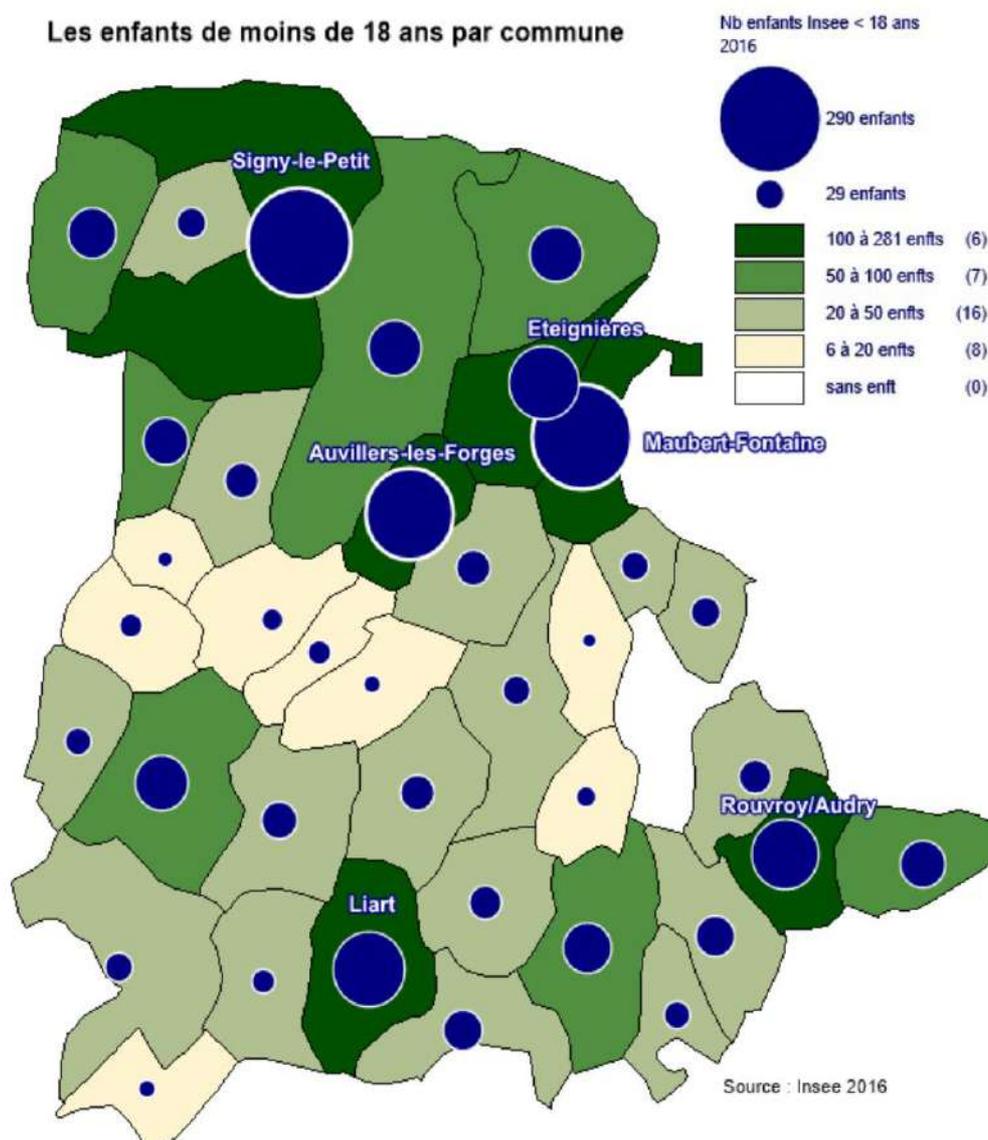
Les enfants de moins de 18 ans (source Insee) :

L'Epci regroupe 4% des enfants de moins de 18 ans du département , et ceci dans toutes les tranches d'âge des enfants. Le poids de l'Epci en matière d'enfants est donc similaire à celui de l'ensemble de la population (3,6%) :

Nombre d'enfants INSEE moins de 18 ans

	0 - 2 ans	3 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 15 ans	16 - 17 ans	Total 0 - 17 ans
Ardennes Thiérache	335	346	791	556	300	2328
Ardennes	8975	9800	20707	14478	7354	61314
Poids de l'Epci	4%	4%	4%	4%	4%	4%

Les enfants de moins de 18 ans par commune



Les enfants de moins de 18 ans sont inégalement répartis sur tout le territoire, les communes du nord de l'Epci étant les plus concernées et celles du centre beaucoup moins.

6 communes en comptent plus de 100, le maximum étant 281 à Signy-le-Ptit et 273 à Maubert-Fontaine.

Alocataires selon le type de foyer et enfants (MSA)

	SA	NSA	Total CC	Ardennes
Couple sans enfants	7	10	17	143
Couple avec enfants	36	47	83	1 193
Seul sans enfant	25	24	49	593
Familles monoparentales	6	9	15	191
	74	90	164	2 120

source : MSA_SID Famille régional

Total CC	Ardennes
10,4%	6,7%
50,6%	56,3%
29,9%	28,0%
9,1%	9,0%
100,0%	100,0%

Alocataires selon le nombre d'enfants à charge (MSA)

	SA	NSA	Total CC	Ardennes
aucun	32	34	66	736
1 enfant	9	5	14	295
2 enfants	21	31	52	718
3 enfants et +	12	20	32	371
Total allocataires MSA	74	90	164	2 120

source : MSA_SID Famille régional

Total CC	Ardennes
40,2%	34,7%
8,5%	13,9%
31,7%	33,9%
19,5%	17,5%
100,0%	100,0%

Répartition par âge (MSA)

	SA	NSA	Total CC	Ardennes
0-2 ans	14	11	25	338
3-5 ans	12	19	31	449
6-11 ans	34	49	83	999
12-15 ans	14	24	38	645
16-17 ans	13	10	23	297
18-25 ans	22	21	43	501
26-39 ans	55	45	100	1 422
40-59 ans	44	75	119	1 553
60 ans et +	14	30	44	360
Total population famille MSA	222	284	506	6 564

source : MSA_SID Famille national

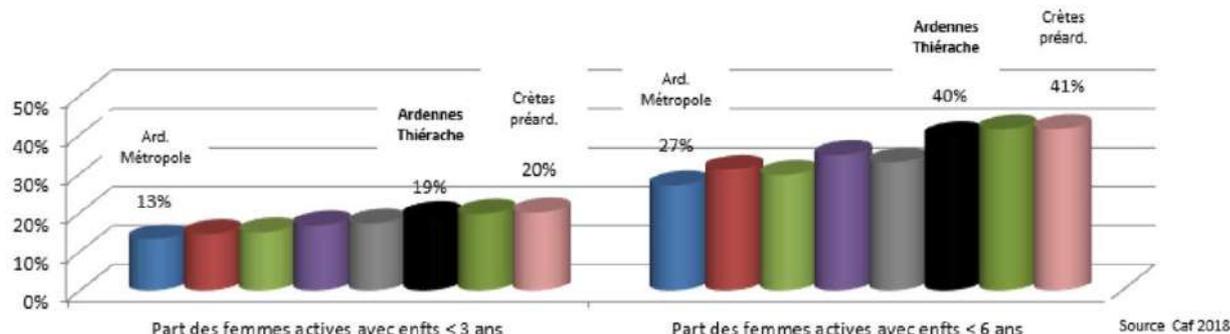
Total CC	Ardennes
4,9%	5,1%
6,1%	6,8%
16,4%	15,2%
7,5%	9,8%
4,5%	4,5%
8,5%	7,6%
19,8%	21,7%
23,5%	23,7%
8,7%	5,5%
100,0%	100,0%

L'activité des femmes allocataires ayant de jeunes enfants :

Part femmes actives = (nb femmes soit en activité soit au chômage au sens Caf / nb femmes)

■ ARD. METROPOLE ■ PAYS RETHELOIS ■ ARD., RIVES DE MEUSE ■ ARGONNE ARDENNAISE
 ■ PORTES DU LUXEMBOURG ■ ARD. THIÉRACHE ■ VALLEES ET PLATEAU D'ARD. ■ CRÈTES PRÉARD.

Taux de femmes actives par Epci selon l'âge des enfant



L'Epci d'Ardennes Thiérache se place en 3ème position sur ces 2 indicateurs : 19% des femmes y sont "actives avec des enfants < 3 ans" et 35% le sont "actives avec des enfants < 6 ans".

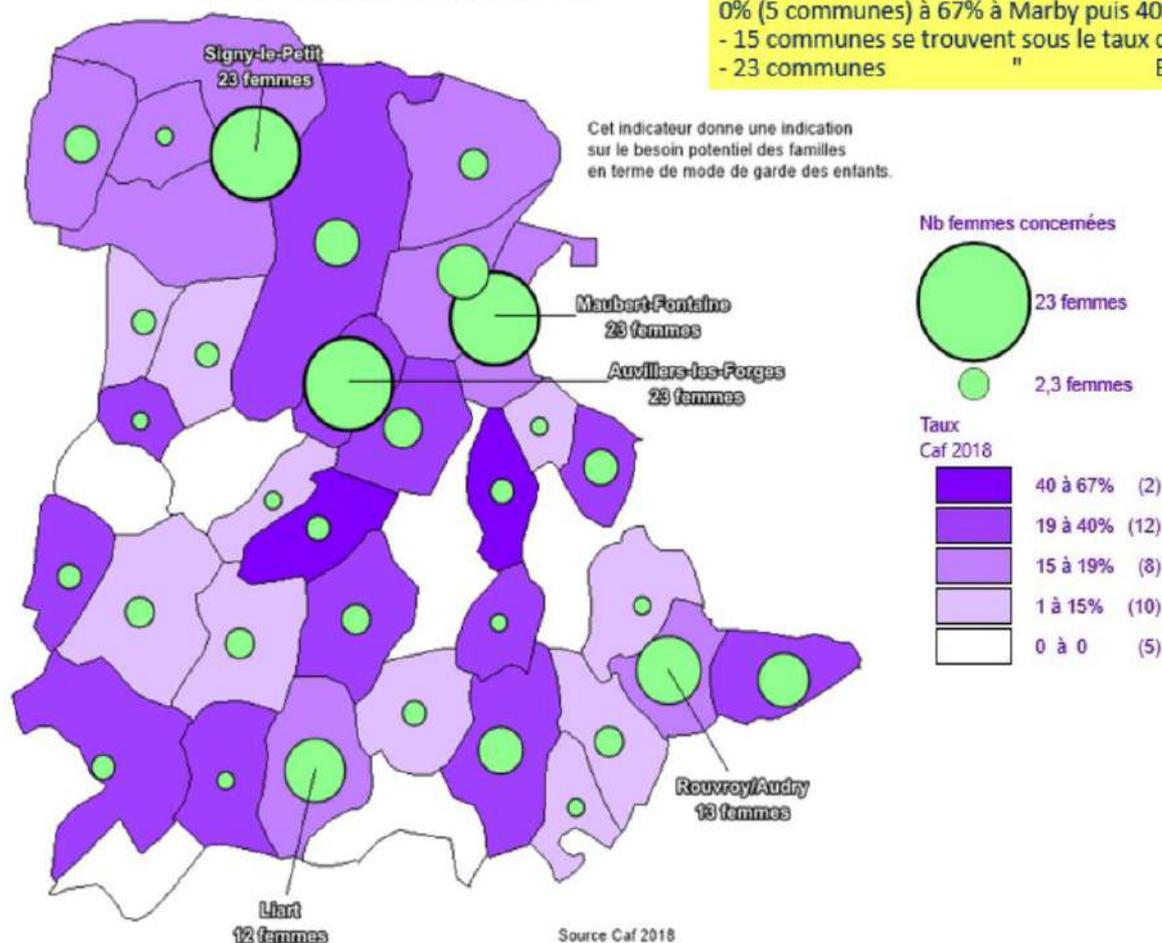
D'une manière générale, la part des femmes actives ayant des enfants de moins de 6 ans est le double de celles ayant des enfants de moins de 3 ans.

Les taux départementaux sont respectivement de 15% et 31%.

Part des femmes allocataires ayant :
 - une activité ou étant au chômage sens Caf
 - un ou des enfants de moins de 3 ans

Les taux :

- Les taux communaux sont très hétérogènes : ils varient de 0% (5 communes) à 67% à Marby puis 40% à Estrabay.
- 15 communes se trouvent sous le taux départemental
- 23 communes " Epci.



Les nombres :

- le maxi est de 23 femmes actives avec enfants de moins de 3 ans, ceci sur 3 communes (Signy-le-Petit, Maubert-Fontaine et Auvillers-les-Forges).
- les 5 communes les plus concernées ont des taux allant de 16 à 19%, donc juste sous le taux Epci.

Définition de l'indicateur :

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Modes d'accueil "formels" :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)
- Ecole maternelle

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, elle sont parfois approchées en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches financées par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel : ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne combient pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places à l'école, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple). Cette capacité est présentée à plusieurs échelles territoriales, il s'agit d'une capacité d'offre sur un territoire donné, ainsi sur certains territoires, le taux de couverture peut être supérieur à 100 lorsque l'offre d'un territoire intègre des enfants résidant sur d'autres territoires.

Données MSA

	CCAT	Ardennes
Enfants de - 3 ans	25	338

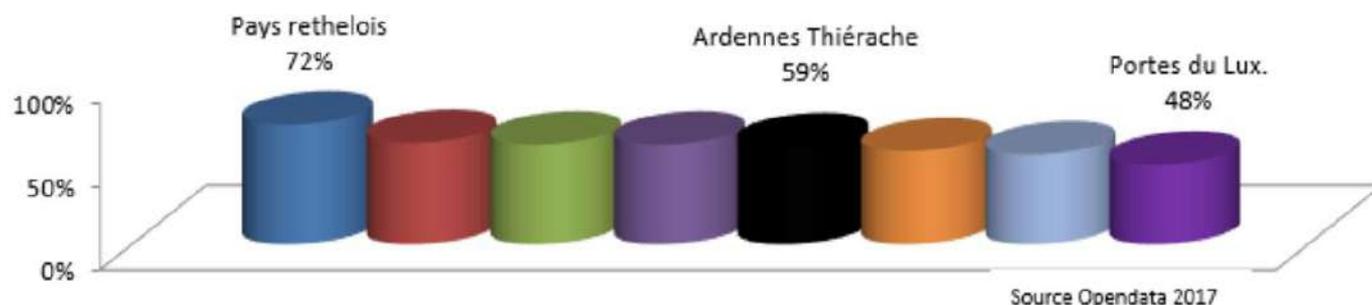
Taux =

$$\frac{\text{Nb places en Eaje} + (\text{Nb assist. maternels actifs} \times \text{coeff.moyen d'enfant}) + \text{Nb CMG domicile} + \text{CMG structure} + \text{Nb enfnts préscolarisés}}{\text{Nb enfants de moins de 3 ans Insee}}$$

Nb enfants de moins de 3 ans Insee



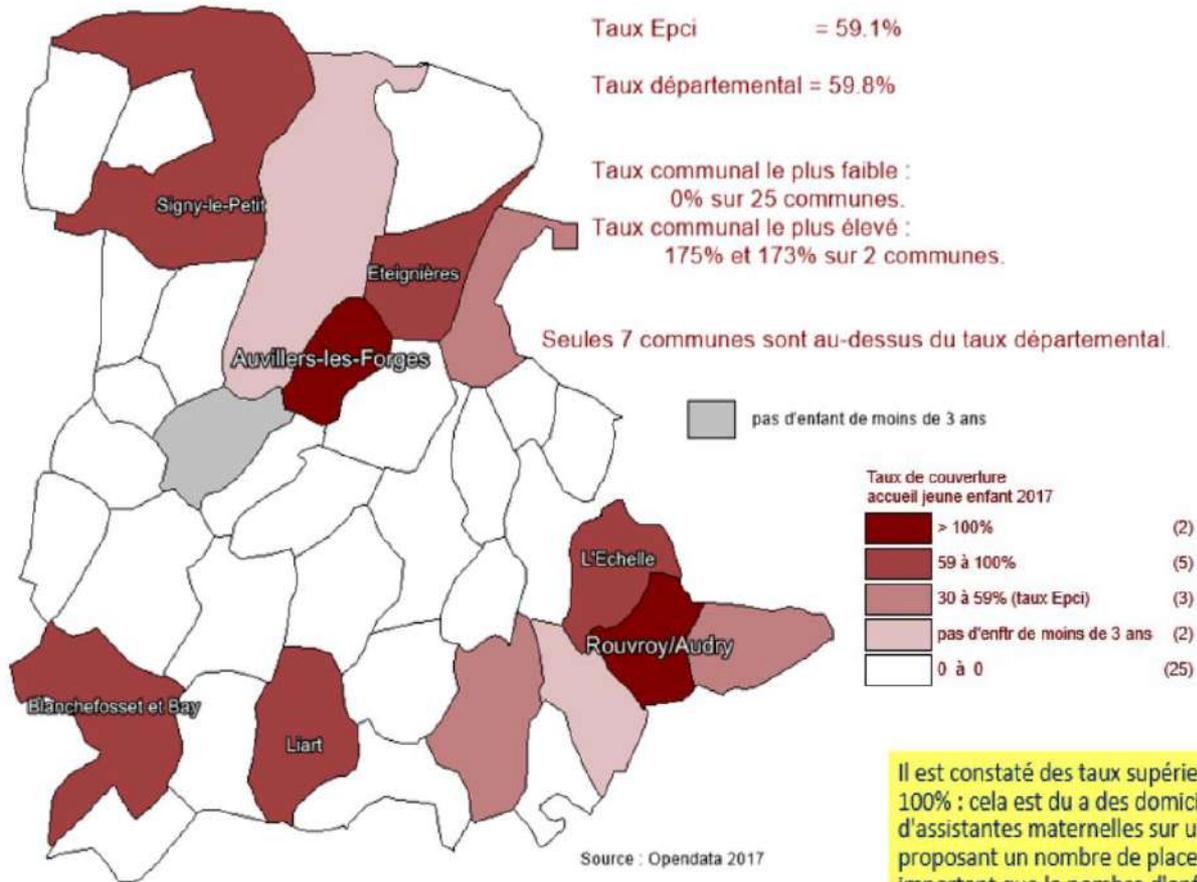
Taux de couverture accueil des enfants de moins de 3 ans



A l'échelle des Epci, ce taux de couverture varie de 48% sur Les Portes du Luxembourg à 72% sur le Pays rethelois.

L'Epci d'Ardennes Thiérache est le 4ème à être le mieux couvert en terme d'accueil du jeune enfant avec 59%. Il est juste inférieur au taux départemental de 59,76%, mais égal au taux national de 58,9%.

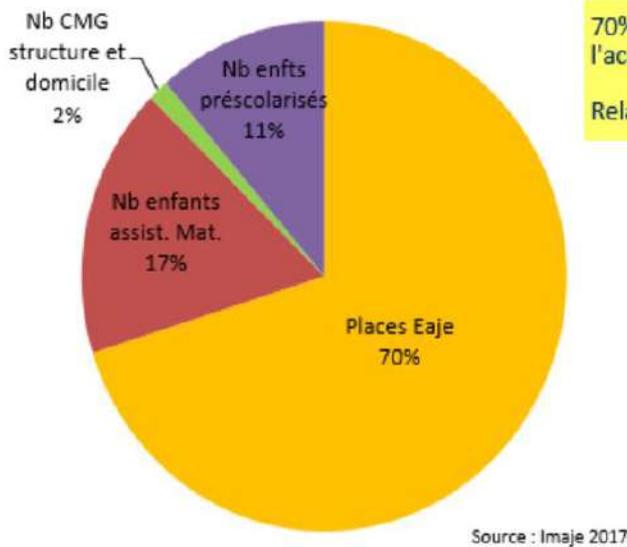
Taux communal de couverture 2017 - accueil des enfants de moins de 3 ans



Il est constaté des taux supérieurs à 100% : cela est dû à des domiciliations d'assistantes maternelles sur un village proposant un nombre de places plus important que le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur ce village.

Il est donc recommandé d'observer cet indicateur sur un territoire plus large que celui de la commune.

Poids des différents mode d'accueil du jeune enfant sur l'Epci d'Ardennes Thiérache

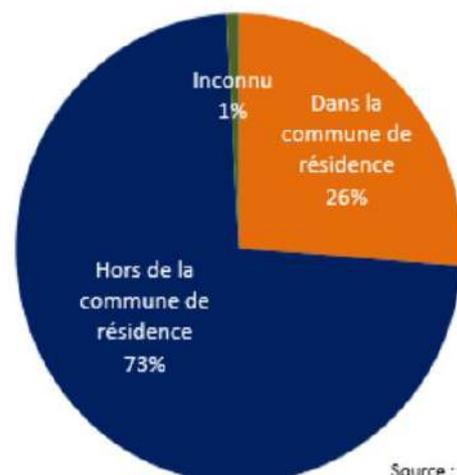


70% du potentiel de garde des jeunes enfants se fait par le biais de l'accueil collectif.

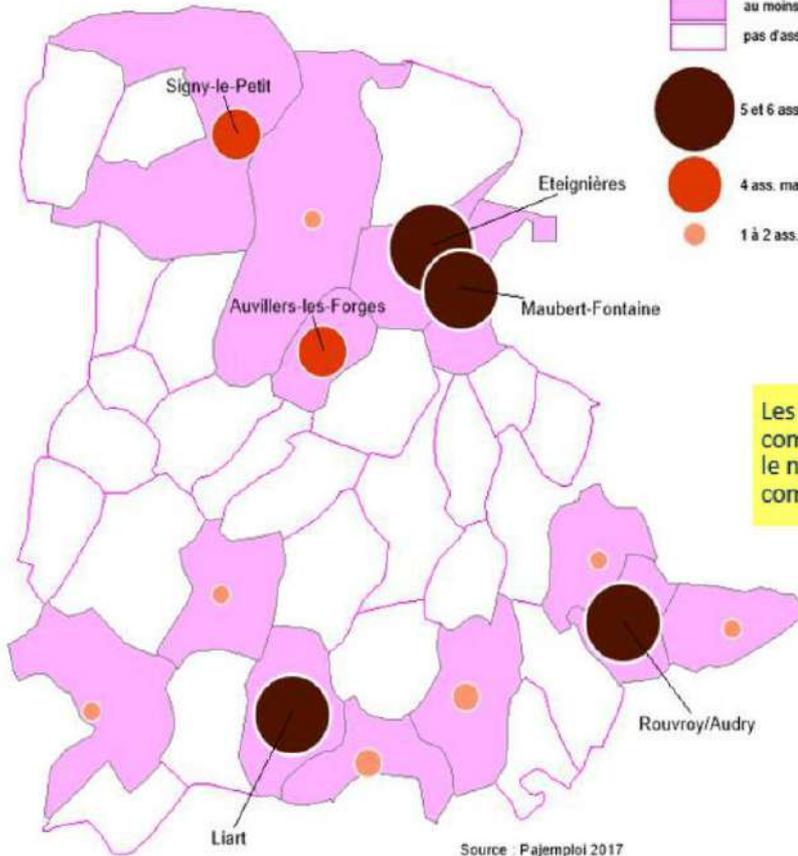
Relativement peu d'enfants gardés chez des assistantes maternelles.

En ce qui concerne la garde par des assistantes maternelles, les enfants sont 73% à l'être hors de leur commune de résidence.

Commune de résidence / Commune de garde des enfants par les assistantes maternelles



Nombre d'assistants maternels en 2017



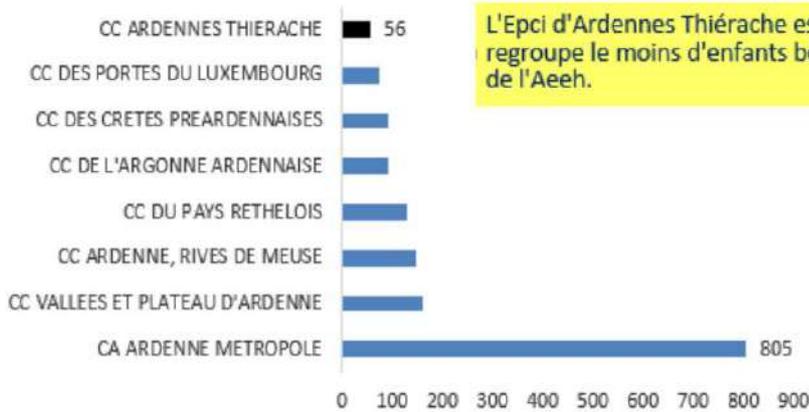
Les assistants maternels ne sont présents que sur 13 communes, et dans des effectifs très réduits, puisque le nombre maximal est de 6 assistants maternels par commune.

Source : Pajemploi 2017

Les enfants bénéficiaires de l'AEEH :

Nb enfants bénéficiaires de l'Aeeh par Epci

(Source Caf 2018)



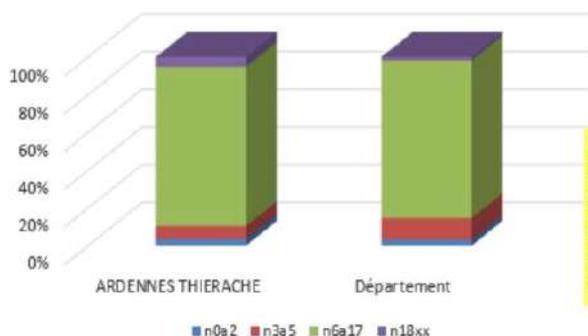
L'Epci d'Ardennes Thiérache est celui qui regroupe le moins d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh.

Répartition communale des enfants Aeeh :

Auvillers-les-Forges	21%
Maubert-Fontaine	16%
Signy-le-Petit	13%
Rouvroy/Audry	11%
Autres communes	39%

Les enfants bénéficiaires de l'Aeeh par tranche d'âge

(Source : Caf 2018)



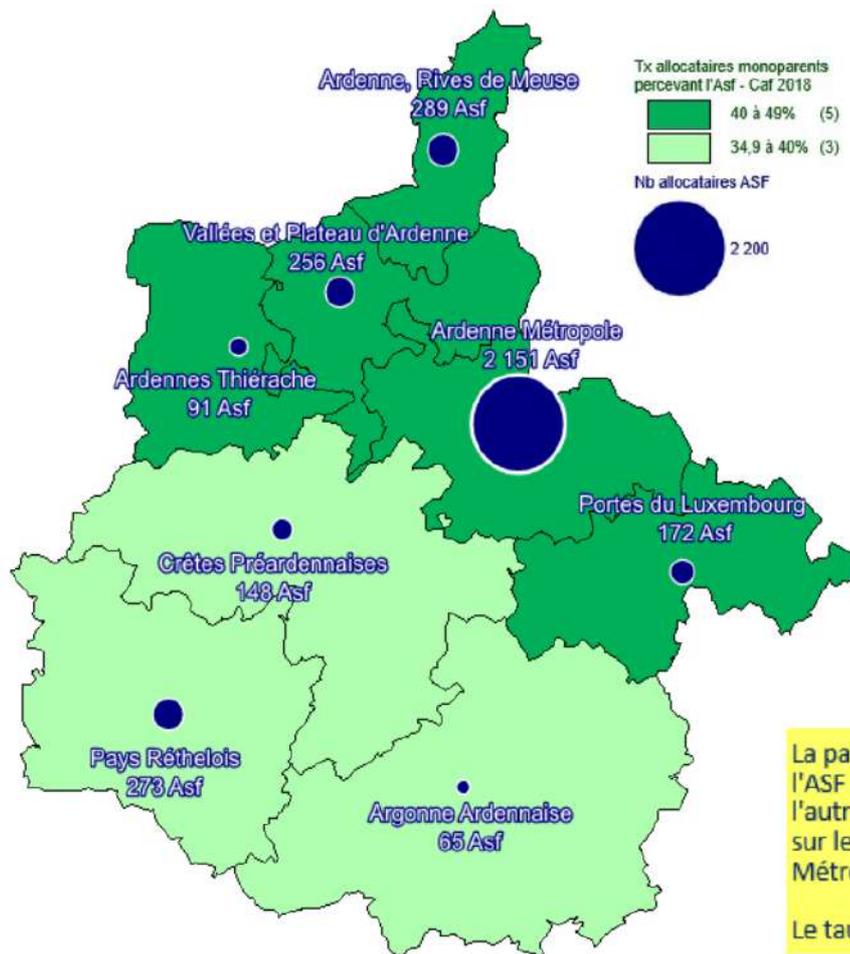
Ces enfants sont très répartis sur l'ensemble du territoire.

Le profil de ces enfants en terme d'âge est similaire à celui du département : la majorité ont entre 6 et 17 ans.

Données MSA

	CCAT	Ardennes
AEEH	5	67

Les bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF)



La part des allocataires monoparents percevant l'ASF est relativement homogène d'un Epci à l'autre : de 35% sur l'Argonne ardennaise et 36% sur les Crêtes préardennaises à 49% sur Ardenne Métropole.

Le taux départemental est de 46%.

Taux = (nb allocataires avec ASF / nb monoparents) * 100

Répartition des allocataires monoparents percevant l'ASF par Epci :

Par contre, 62% de ces allocataires se trouvent sur Ardenne Métropole, l'Epci d'Ardennes Thiérache ne regroupant que 91 allocataires, c'est-à-dire 3% des allocataires concernés du département.

Cette proportion sur Ardenne Thiérache est cohérente avec celle des allocataires et des allocataires monoparents.

CA ARDENNE METROPOLE	62%
CC ARDENNE, RIVES DE MEUSE	8%
CC DU PAYS RETHELOIS	8%
CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE	7%
CC DES PORTES DU LUXEMBOURG	5%
CC DES CRETES PREARDENNAISES	4%
CC ARDENNES THIERACHE	3%
CC DE L'ARGONNE ARDENNAISE	2%
Total département	100%

Les prestations légales versées par la Caf en 2018 :

1. Les prestations légales versées par la CAF en 2018

Le montant total des prestations légales versées aux allocataires résidant sur l'Epci représente 3% du montant départemental, avec par ailleurs un montant moyen par allocataire plus élevé (6 033 € contre 5 808 €).

Les allocataires d'Ardenne Thiérache sont presque autant à être concernés par les différentes familles de prestations que ceux du département : un peu plus souvent par la "naissance" et l'"Entretien des enfants" et un peu moins par le RSA et le logement.

Familles de prestations	Ardenne Thiérache			Département
	Montants (estimés)	% sur le total versé Epci	% sur le total versé département	% sur le total versé
Naissance - Paje	985 723 €	10%	3%	9%
Entretien des enfants	3 736 717 €	36%	3%	32%
Logement	1 850 459 €	18%	3%	20%
Handicap	1 439 648 €	14%	3%	14%
RSA	1 600 550 €	15%	3%	18%
PPA	722 031 €	7%	3%	7%
Total	10 335 128 €	100%	3%	100%
Montant moyen par allocataire	6 033 €			5 808 €

Le partenariat à travers les prestations extra-légales versées par la Caf en 201

2. Les aides individuelles de l'action sociale :

2% de la masse financière départementale consacrée à ces aides sont versées aux allocataires d'Ardenne Thiérache.

Les prêts consentis pour l'amélioration du cadre de vie mobilisent 45% du montant dégagé sur l'Epci (55% sur le département).

Le poste "aides financières" absorbe 29% des aides de l'Epci, c'est beaucoup plus qu'en moyenne départemental (19%).

Le montant annuel moyen perçu par allocataire est similaire entre l'Epci et le département.

Familles d'aides	Ardenne Thiérache			Département
	Montants	% sur le total versé Epci	% sur le total versé département	% sur le total versé
Aides financières (prêts et subventions)	5 500 €	29%	4%	19%
Aides à la scolarité (universitaire)	4 000 €	21%	3%	20%
Aide à la formation Bafa	451 €	2%	2%	3%
Amélioration du logement et du cadre de vie	8 596 €	45%	2%	55%
Installation assistant(e)s maternel(le)s	600 €	3%	3%	3%
Total versé	19 147 €	100%	2%	100%
Montant moyen par allocataire	407 €			422 €

Le partenariat à travers les prestations de service versées par la Caf en 2018 :

1. Fonds nationaux :

Nature de prestations et subventions	Ardennes Thiérache			Département
	Montants	% sur le total versé Epci	% sur le total versé département	% sur le total versé (hors aide à domicile)
ALSH (extra scolaire, périscolaire, ASRE, Accueil jeunes)	44 112 €	8%	3%	17%
Centres sociaux et Evs	89 006 €	15%	6%	14%
Structures multi-accueil	260 514 €	44%	10%	26%
CLAS	0 €	0%	0%	1%
CEJ	159 323 €	27%	7%	25%
REAAP	5 454 €	1%	7%	1%
FPT	13 450 €	2%	1%	12% *
LAEP	0 €	0%	0%	1%
RAM	15 676 €	3%	8%	2%
Total versé	587 535 €	100%	13%	100%

* dont 265 200 € de Charte Qualité

2. Fonds propres :

Nature de prestations et subventions	Ardennes Thiérache			Département
	Montants	% sur le total versé Epci	% sur le total versé département	% sur le total versé (hors aide à domicile)
Ludothèque	0 €	0%	0%	4%
Aides complémentaires aux accueils extrascolaires	1 206 €	6%	1%	14%
Centres sociaux et Evs	16 128 €	83%	7%	20%
Autres aides sur fonds propres	2 000 €	10%	0%	62%
Total versé	19 334 €	100%	2%	100%

- 13% des fonds versés sur le département l'ont été sur cet Epci.

- 44% des fonds versés sur l'Epci ont été consacrés aux 3 Eaje. Cette proportion est particulièrement élevée.

- A l'inverse, les Alsh mobilisent seulement 8% des fonds contre 17% sur le département.

- A noter qu'il n'y a aucun Clas ni aucun Laep.

- Seuls 2% des fonds départementaux ont été investis sur cet Epci.

Analyse issue des différentes réunions du Groupe d'Animation Territorial du SDSF et des constats opérés sur le terrain

Familles/Parentalité

Le RAM contribue à une revitalisation au niveau des Assistantes maternelles. Toutefois 9 d'entre elles ont plus de 55 ans et il convient de travailler à leur renouvellement (formations).

Le mode de garde d'enfants à domicile est sous exploité sur le territoire.

Il est nécessaire de réfléchir à la création d'un LAEP afin d'accompagner les parents sur des questions de parentalité. Son ouverture devra se faire sur des temps adaptés aux disponibilités des familles (les mercredis, samedi matin).

L'offre d'accueil des enfants pendant les vacances est correcte mais elle est totalement absente la 2^{ème} moitié des vacances scolaires. Il convient de réfléchir à la mise en place d'un ALSH intercommunal sur ces périodes.

Il existe une réelle problématique au niveau de l'offre de garde d'urgence et d'accueil sur des horaires atypiques.

Jeunesse

Tout semble à construire dans ce domaine. Un animateur jeune a été embauché par le centre social La Maison de la Thiérache en septembre 2019. Toute réflexion et action devra se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant sur cette thématique.

Séniors

La population est vieillissante. Des questions sont posées quant au « bien vieillir à domicile ». L'accès aux services lorsqu'on vit seul et isolé, la lutte contre l'isolement social et le maintien dans un logement adapté et salubre des personnes sont autant de réflexions à mener.

Pour l'ensemble des groupes

Deux problématiques sont identifiées par l'ensemble des groupes thématiques. Il s'agit de problématiques transversales qui devront faire l'objet d'une réflexion pour chaque fiche action envisagée dans le cadre de la ctg.

La communication

Les habitants n'ont pas toujours connaissance de toutes les structures et services mis à leur disposition dans de très nombreux domaines. Cela est aussi dû au fait que les structures elles même ne se connaissent pas forcément. La multiplication des intervenants et acteurs disponibles dans un même domaine d'activité est très perturbante et l'usager peut facilement s'y perdre. Sur un territoire comme la Communauté de communes Ardennes Thiérache, si aucune coordination/centralisation n'est faite, de nombreux projets peuvent végéter, être abandonnés, se concurrencer, au détriment du dynamisme local, donc au détriment de la population qui en a besoin.

Problématique de mobilités

Pour accéder à au moins 1 service (hors mairie) plus de la moitié de la population est obligée de se déplacer à plusieurs km de leur domicile. L'offre de transport en commun est quasi inexistante hormis

pour se diriger vers Charleville et Hirson. Des moyens adaptés doivent être trouvés pour permettre aux habitants de se déplacer plus facilement.

Pour qu'un territoire s'épanouisse, ses habitants doivent apprendre à bouger hors de ses frontières. Il convient d'accompagner les jeunes dans la mobilité psychologique : se former hors du territoire (lycée, facultés...), se déplacer sur des grandes villes (usage des transports en commun, richesse culturelle...).

Fascicule n°1 - Le Pacte du territoire de la communauté de communes Ardennes Thiérache

CHAPITRE 1er – Un diagnostic – état écologique du territoire

État des lieux écologique du territoire

Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache exerce cette compétence. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera recherché. En 2020, on comptait 17 000 km d'itinéraires aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, l'objectif est d'atteindre 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37.4% en 2026.

		Ardennes Thiérache	Ardennes
Nombre de Km pistes cyclables		2 KM	196 KM
Nombre de Km voie verte		0 KM	90 KM
Existence de parking à vélos sécurisé		0	3
Existence de pôles multimodaux			
Existence de zones à faibles émissions			
Existence de voies réservées au covoiturage			
Part de véhicules hybrides ou électrique dans le parc privé	Crit'air E	7	447
	Crit'air 1	666	26698
	Crit'air 2	2048	57711
	Crit'air 3	1581	43127
	Crit'air 4	804	18104
	Crit'air 5	274	5043
	Non classé	348	7164
	Ensemble	5727	158294
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public		4	
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		NC	NC
Part du territoire couverte par une AOM		oui	

Énergie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l'outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 % par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030. A partir du 1er janvier 2023, un critère de performance énergétique est pris en compte pour définir la décence des logements. A compter de cette date, pour être mis en location, les logements devront avoir un diagnostic de performance énergétique minimum de F. A compter du 1 er janvier 2028, il est prévu que les logements aient une performance énergétique minimum correspondant à une étiquette E.

		Ardennes Thiérache	Ardennes
Émissions de GES		Valeur non disponible	
Secteur PCAET consommation énergétique finale à climat réel en MWH PCI	Agriculture	1259	17364
	Autres transports	24	1122
	Industrie (hors branche énergie)	218	9367
	Résidentiel	7790	164111
	Tertiaire	105	920
	Transport routier	4558	131015
Consommation énergétique du territoire (toutes énergies, yc carburant et chauffage)	Chauffage urbain	0	3362
	Gaz de ville ou de réseau	333	52371
	fioul	1438	19311
	électricité	582	19358
	Gaz en bouteille ou en citerne	114	1883
	Autre (dont nombre estimé de cheminées ouvertes et modes de chauffages très émetteurs de particules)	1673	25502
	Non renseigné	1028	20668
Production annuelle ENR (2019) (en MWh)	Photovoltaïque	absence	926.62
	Eolien	89 328.47	1 021 701.38
	Hydraulique	absence	34 817.60
	Bioénergie	9 111.64	22 673.59

	Cogénération	absence	34 324.32
	autres	absence	4.45
Consommation énergétique en autoconsommation		Valeur non disponible	
Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments privés (à l'échelle départementale)		25614 (24%)	
Nombre de passoires thermiques dans le parc social	Classe E,F et G	30 (ratio 27%)	
Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments publics (à l'échelle départementale)		63 (21%)	
Nombre de passoires thermiques dans les locaux d'entreprises (à l'échelle départementale)		99 (21%)	
Répartition du parc immobilier par étiquette DPE (à l'échelle départementale)	Classe A	714 (2,8%)	
	Classe B	2520 (9,8%)	
	Classe C	6598 (25,6%)	
	Classe D	8221 (31,9%)	
	Classe E	5077 (19,7%)	
	Classe F	2006 (7,8%)	
	Classe G	612 (2,4)	
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée		0	2688
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire (à l'échelle départementale)		1245	
Nombre de chaudières à fioul		Valeur non disponible	
Nombre estimé de cheminées ouvertes et modes de chauffage très émetteurs de particules		Valeur non disponible	
Existence de réseau de chaleur		Valeur non disponible	
Combustible des réseaux de chaleur (part des ENR)		Valeur non disponible	
Mode de chauffage des établissements collectifs du territoire		Valeur non disponible	

Traitement des déchets / économie circulaire

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (en 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite.

Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

RECAPITULATIF DONNEES CCAT (ratios en kg/an/hab.)							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	137	119	122	121	120	121	120
CS	54	49	49	57	59	61	60
Verre	49	48	48	48	54	48	55
Encombrants	110	123	110	106	130	147	143
Ferraille	7	9	9	8,5	9,1	8,5	8,1
Déchets verts	41	46	43	38	38	38	28
Gravats	32	45	31	31	31	31	25
Bois*	1	8	11	3,7	0	0	0
DEEE	5	8	11	6,5	7,9	8,2	7,5
DMS	1	1	1	1,2	1,4	1,4	2,6
Mobilier	-	-	-	6	6,4	8,9	10,6
Total	437	452	435	427	457	473	460

* bois divers mélangés aux encombrants

(Pour 9 999 habitants)

	Ardennes Thiérache
Tonnage de déchets produits sur le territoire	4 581 tonnes (OM-TRI-Déchetteries)
État des équipements de tri/normes	Bon état
Tri à la source des bio-déchets en restauration collective	Etude en cours
Tri à la source des bio déchets pour logements collectifs	Etude en cours
Taux de tri sélectif par filière	Non donné

Agriculture et alimentation locale

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Le plan Écophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Écophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio et un marché de près de 12 milliards d'euros, la France se positionne en deuxième position au niveau européen (derrière l'Espagne pour les surfaces et derrière l'Allemagne pour le marché). La France est première pour les grandes cultures (en surface), les poules pondeuses et les poulets de chair (en atelier de production). Les surfaces totales cultivées en bio en 2019 représentent désormais 8,5 % de la surface agricole française contre 7,5 % en 2018.

Le programme « ambition bio 2022 » prévoit de convertir 15 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique et d'assurer la fourniture de 20 % de produits bio dans les repas servis dans la restauration collective hors domicile.

La loi agriculture et alimentation, dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Un des outils pour parvenir notamment à ces objectifs sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.)

La crise du Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts. Les 200 PAT en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer.

	Ardennes Thiérache	Ardennes
Existence d'un projet alimentaire territorial	PAT du PNRA	
Nombre d'exploitations agricoles	278	2490
Nombre de producteurs vendant en circuits courts	Valeur non disponible	
Nombre de marchés de producteurs et d'AMAP	Valeur non disponible	
SAU du territoire (en ha) (surface admissible 1 ^{er} palier)	25507.39	290866,43
SAU et nombre d'exploitations engagées dans une démarche de labellisation environnementale	Valeur non disponible	
Volume de produits phytos utilisés sur le territoire	Valeur non disponible	

Agriculture et alimentation locale

Menée en partenariat avec l'État, la Région Grand Est, les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin Meuse et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027. Ambitieuse et pragmatique, elle se décline au travers de deux feuilles de route (2020-2023 et 2024-2027) dans lesquelles s'inscrivent des actions dont les principaux objectifs sont de protéger l'existant, de reconquérir les milieux dégradés, de mieux connaître pour agir, de limiter les pressions, de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité. La stratégie régionale de Biodiversité doit être déclinée sur chaque territoire avec en particuliers l'ambition d'accroître la proportion des surfaces d'aires protégées. Ainsi l'objectif à horizon 2030 est d'atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10% en niveau de protection forte.

		Ardennes Thiérache	Ardennes
Surface des aires protégées	Natura 2000 (à l'échelle départementale)	17,70 %	
	Parc Naturel Régional (à l'échelle départementale)	Indicateur de fragmentation des espaces naturels : 34,3 km ²	
	ZNIEFF	3.90%	60,80 %
	APPB - APHN	Valeur non disponible	
	RNN - RNR	Valeur non disponible	
Cours d'eau bon état		Valeur non disponible	
Nombre de points noirs de continuités écologiques		Valeur non disponible	
Part surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		Aucune	
Surface de haies		Valeur non disponible	
Existence d'un atlas communal de la biodiversité		Non	1 en phase de lancement
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité		Non	Non
Label « territoires engagés pour la nature »		Non	Non
Label « terres saines »		Non	Non

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

		Ardennes Thiérache	Ardennes
État d'avancement du PLUi		En cours d'élaboration	
Taux de mobilisation des droits à construire / ceux fixés dans les documents d'urbanisme		Valeur non disponible	
Évolution surfaces terres urbanisées artificialisation (M ²) sur la période 2009-2019	habitat	383203	8746247
	activité	54241	2353364
	mixte	1471	282783
	inconnue	630083	4524520
	total	1068998	15906914
Évolution des surfaces terres NAF (Ha)		Valeur non disponible	
Potentiel de recyclage foncier	Nombre de friches industrielles	2	91
Surfaces désartificialisées		Valeur non disponible	

Eau et assainissement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 offre un cadre structuré et cohérent, qui engage chaque état membre de l'Union Européenne, dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Pour cela, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux ;
 - l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 ;
 - la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;
- L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 27, a fixé des objectifs plus ambitieux que la DCE sur le bon état écologique: ne pas recourir aux reports de délais pour plus d'un tiers des masses d'eau. La détermination des aires d'alimentation des captages prioritaires est quasi intégrale, mais en revanche la mise en place de programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ceux-ci mérite une attention toute particulière pour une plus grande efficacité de la protection de la ressource.

	Ardennes Thiérache	Ardennes
Compatibilité installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (oui/non)	Non	
Taux de fuite des réseaux du territoire (à l'échelle départementale)	22,50 %	
Nombre de captage prioritaires (à l'échelle départementale)	14 (6 grenelles) et 8 conférences environnementales	
Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action (à l'échelle départementale)	25 sur le département	
Couverture du territoire par un SAGE (à l'échelle départementale)	Oui un SDAGE sur la période 2015-2021	

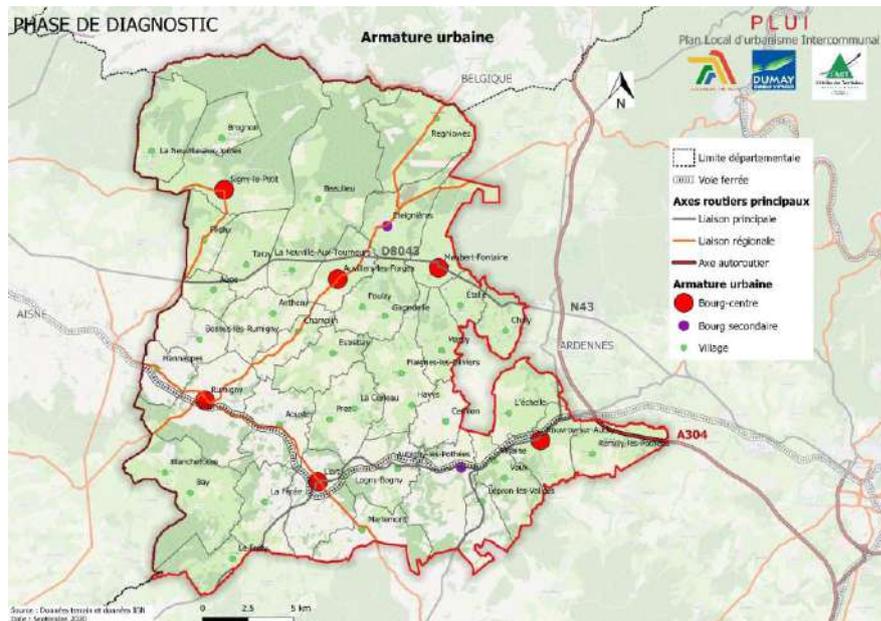
villages et bourgs qui se sont installés le long de cet axe de communication, mais aussi sur les berges de la rivière et sur les versants d'où ils dominent la vallée, tels que Renwez, Tournes, Rimogne, Maubert- Fontaine, Montcornet, Sormonne, ...

Armature urbaine des communes :

- les « bourgs-centres » qui sont les communes présentant le plus de commerces, d'entreprises et le plus d'habitants de 583 à plus de 1240 (Maubert-Fontaine, Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges, Liart et Rouvroy-sur-Audry), mais également la commune de Rumigny concernée par une opération de Revitalisation de Territoire (ORT) avec une population totale 2018 de 315 habitants,

- les « bourgs secondaires » dépassent la dizaine d'entreprises et présentent le plus de commerces et services après les « bourgs-centres » (Éteignières, et Aubigny-les-Pothées), leur population varie de 320 à 514 habitants,

- les autres communes correspondent aux « villages » qui ont très peu d'entreprises, peu ou pas de commerces et services, leur population varie de 56 à 395 habitants. En effet les communes de la Neuville-aux-Joûtes (366 habitants), Neuville-lez-Beaulieu (342 habitants) et Regniowez (395 habitants) présentent un nombre d'habitants pouvant être classés en bourgs secondaires et dépassent la dizaine d'entreprises, seulement leurs commerces et services sont très faibles voire inexistantes, de ce fait ils ont été classés comme commune village.



Contexte territorial

Les communes de la communauté de communes Ardennes-Thiérache font partie de trois bassins de vie :

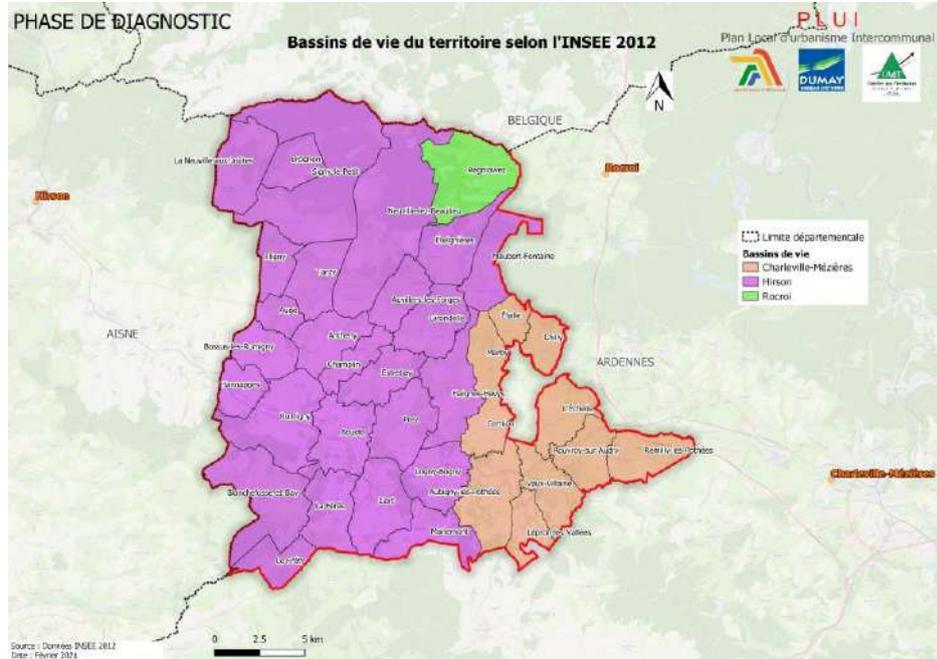
- Le bassin de vie d' Hirson : la majeure partie de la communauté de communes gravite autour d'Hirson dans l'Aisne,

- Le bassin de vie de Charleville-Mézières : les communes les plus à l'Est du territoire gravitent autour de l'agglomération de Charleville-Mézières,

- Le bassin de vie de Rocroi : La commune de Regniowez est attirée par la ville de Rocroi.

Ce territoire est inscrit au sein d'un large bassin de vie et d'emploi avec près de 46 % des déplacements domicile-travail qui se font au sein de l'EPCI, près de 27% avec Ardenne Métropole et près de 10% avec l'Aisne.

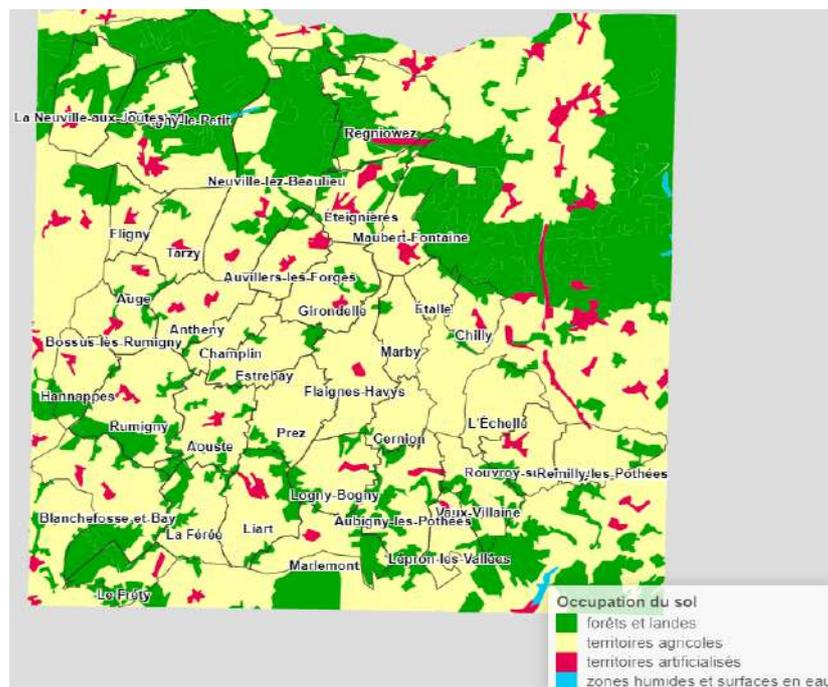
Au total, 50% des actifs résidant sur le territoire migrent quotidiennement à l'extérieur de celui-ci pour aller travailler, essentiellement vers Ardenne-Métropole.



Les paysages d'Ardennes Thiérache ont été façonnés par une tradition agricole centenaire qui constitue une part importante de son identité d'aujourd'hui.

Le territoire est constitué de nombreuses forêts, champs mais aussi des zones humides et des cours d'eau qui traversent le territoire. Celui-ci présente une identité fermement attachée à la terre et à son histoire rappelée par les nombreuses églises fortifiées.

La carte ci-après présente l'occupation du sol actuelle du territoire en 2018 :



Le territoire est situé au sein de trois petites régions agricoles des Ardennes à savoir :

- L'Ardenne
- Les Crêtes préardennaises
- La Thiérache

Un territoire rural ancré dans plusieurs dispositifs

- Zone de revitalisation rurale (ZRR)

Le territoire est intégré à 100% en zone de revitalisation rurale (ZRR) qui est une aide au développement principalement à travers des mesures fiscales et sociales.

- Zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMIR)

Le territoire est intégré majoritairement à ce dispositif. « Il permet sous réserve d'une délibération de la commune ou de l'intercommunalité en ce sens, aux commerces de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires qui le demandent de bénéficier d'exonérations de cotisation foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les exercices 2020 à 2023 » (Observatoire des territoires).

- Habiter mieux en Ardenne

Programme d'aides et de conseils pour l'amélioration de l'habitat en place depuis 2018, prolongation à venir à la rentrée 2021 de 6 mois pour lutter contre la précarité énergétique.

- Petites Villes de demain

Signy-le-Petit est labellisée « Petites Villes de demain » C'est une convention entre l'État, la communauté de communes et la commune. Lancé le 1er octobre 2020, ce programme regroupe plus de 1500 communes de moins de 20 000 habitants exerçant une fonction de centralité. Les communes sélectionnées sur la base des remontées des préfets seront accompagnées par l'État : soutien à l'ingénierie, accès au réseau national, financement de projets.

- Opération de Revitalisation de Territoire

Quelques communes sont concernées par une Opération de Revitalisation de Territoire notamment : Rumigny, Signy-le-Petit, Maubert-Fontaine, Rouvroy-sur-Audry, Auvillers-les-Forges et Liart.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, faciliter les projets, mieux maîtriser le foncier

Démographie

L'intercommunalité

La population municipale du territoire constituant aujourd'hui la CC Ardennes Thiérache a diminué depuis 1968 jusqu'à la fin des années 1990 – vraisemblablement en lien avec l'exode rural, un recul de l'activité agricole, comme cela s'observe ailleurs en France à cette époque.

Elle croît ensuite de façon significative entre 1999 et 2007, marquant une sorte d'inversion des dynamiques démographiques, que l'on peut relier, d'une part, à l'étalement urbain, d'autre part à une logique de «renaissance rurale» (B. Kayser), également notable dans la plupart des espaces ruraux français depuis le tournant des années 1990.

De 2007 à 2020, le territoire intercommunal parvient à maintenir un niveau démographique supérieur au seuil des 10000 habitants. Ce seuil n'est pas dépassé pour l'année 2021.

À titre de comparaison sur la même période, la population municipale du département des Ardennes ne cesse de diminuer depuis la fin des années 1970. Ces dynamiques contrastent avec la croissance démographique continue de la France et illustrent bien la problématique de dépeuplement/redynamisation des campagnes.

Les communes

Selon les populations totales en vigueur au 1er janvier 2021 (Insee – recensement de la population 2018), les communes de la CCAT ont majoritairement un nombre d'habitants allant de 100 à 500, soit 23 communes sur les 37 au total.

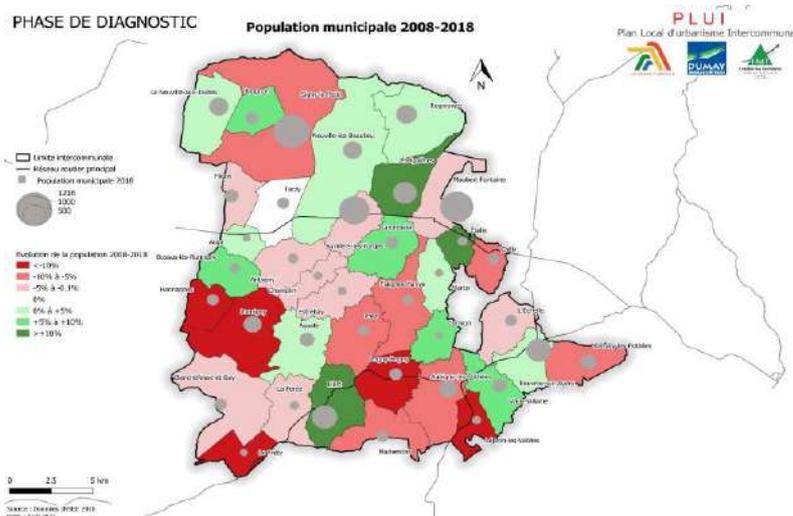
Seules 2 communes dépassent le seuil de 1000 habitants, à savoir Signy-le-Petit (1240 hab.) et Maubert-Fontaine (1109 hab.). Ensuite, 4 communes ont une population comprise entre 500 et 1000 habitants : Auwillers-les-Forges (888 hab.), Liart (615 hab.), Rouvroy-sur-Audry (583 hab.) et Éteignières (514 hab.).

Parmi les autres, seules 5 communes dépassent le seuil de 300 habitants, Regniowez (395 hab.), La Neuville-aux-Joûtes (366 hab.), Neuville-lez-Beaulieu (342 hab.), Rumigny (315 hab.) et Aubigny-les-Pothées (321 hab.). 18 communes ont une population entre 100 et 300 habitants,

Parmi les 8 communes ayant moins de 100 habitants, le niveau de population le plus faible s'élève à 56 habitants à Le Fréty, suivi de près par 3 autres communes dont la population équivaut ou avoisine 60 habitants (Auge, Cernion et Marby).

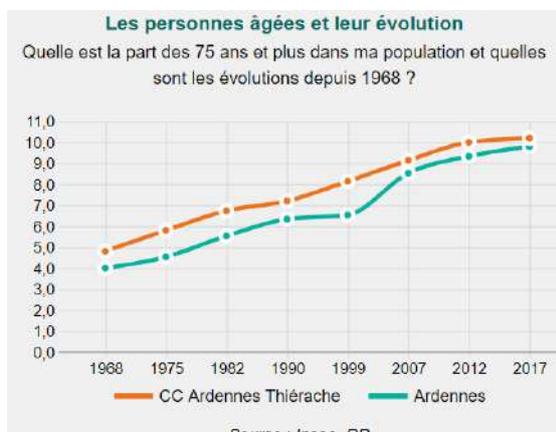
Entre 2008 et 2018, on observe des variations entre les communes :

- 21 communes ont subi des pertes de population au cours de cette période avec la commune de Le Fréty qui a perdu le plus d'habitants (-17,65%)
- 1 communes est restée stable avec aucun gain ni aucune perte d'habitants (Tarzy),
- 15 communes ont gagné des habitants au cours de cette période, avec la commune de Liart qui a gagné le plus d'habitants (+13,72%).



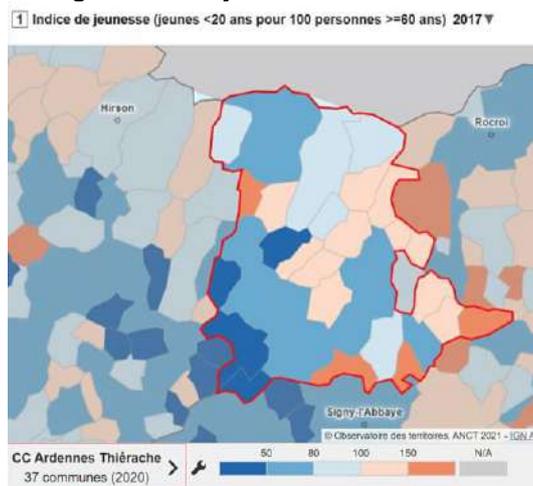
Structure démographique

L'indice de vieillissement sur le territoire est de 85 en 2021. De plus, la part des 75 ans et plus au sein du territoire est plus élevée qu'à l'échelle du département des Ardennes.



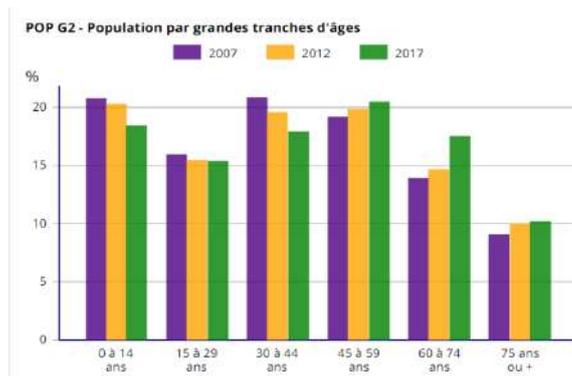
L'indice de jeunesse sur le territoire est de 85 en 2021. Cet indice est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

Sur la carte ci-contre, l'indice de jeunesse est évalué par commune avec en bleu les communes où la population âgée est majoritaire.



En 2017 :

- Les 4 communes « les plus jeunes » sont dans l'ordre décroissant : Fligny, Marlemont, Lépron-les-Vallées et Remilly-les-Pothées auxquelles s'ajoutent 9 communes « plutôt jeunes » parmi lesquelles Étalle, Eteignièrès, Girondelle, Maubert-Fontaine...
- Les 4 communes « les plus âgées » sont dans l'ordre décroissant : Le Fréty, Antheny, Blanchefosse-et-Bay, Hannappes.



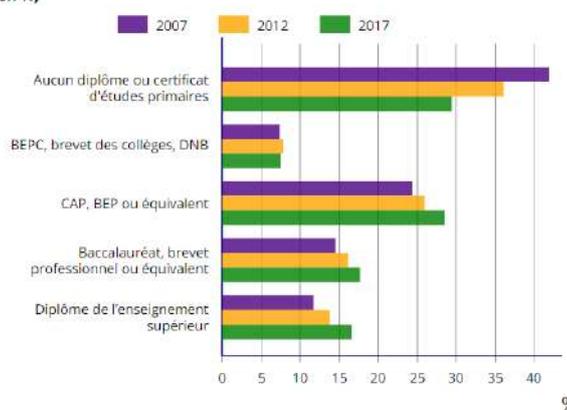
La communauté de communes Ardennes Thiérache se caractérise par une surreprésentation de la population sans diplôme ou ne disposant que du certificat d'études primaires en 2017 (29.5% contre 28.8% pour les Ardennes et 22.8% pour la France). En revanche on observe une baisse de 2007 à 2017 pour cette part de la population.

Pour la population possédant un BEPC ou un brevet des collèges, celle-ci représente 7.6% en 2017 et est plutôt stable de 2007 à 2017.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, 16.6% de la population de 15 ans ou plus est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur sur le territoire de l'intercommunalité contre 29.9% pour la France.

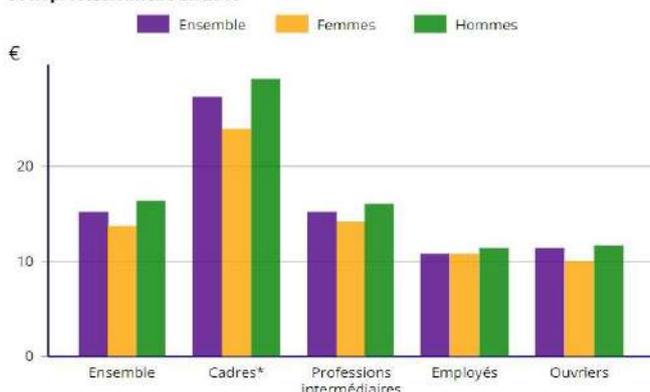
Ces caractéristiques soulèvent un enjeu principal : le départ des jeunes, en particulier pour les études supérieures.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

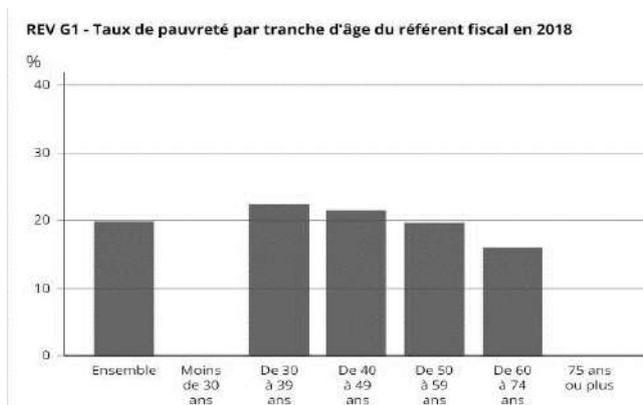


Selon le graphique ci-dessous, le salaire selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018 est plus élevé sur le territoire pour les cadres et les professions intermédiaires. On observe également un salaire moins élevé pour les femmes pour chaque catégorie socioprofessionnelle.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



Concernant le taux de pauvreté sur le territoire celui-ci est de 19.8%. Il est supérieur à celui du département des Ardennes qui est de 18.9% en 2018.



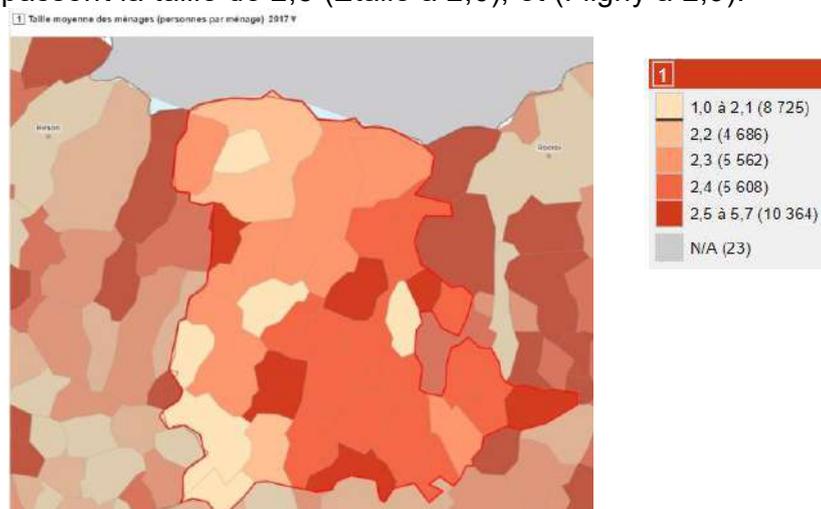
Les ménages

À l'échelle de la CCAT, la taille des ménages ne cesse de diminuer depuis 1968, pour atteindre en 2017 en moyenne 2,3 occupants par résidence principale, contre 3,3 en 1968 et 2,5 en 2007. Elle s'avère également supérieure à celle du département des Ardennes (2.2).

L'analyse par commune indique qu'en 2017 :

- la taille des ménages est à 2,4 pour la plupart d'entre elles (14)
- 9 communes ont ensuite une taille équivalente à celle de la CCAT (2,3)
- 4 d'entre elles s'élève à 2,5.
- Et 1 commune se situe en dessous de 2 (Le Fréty à 1,9)

Seule 2 communes dépassent la taille de 2,5 (Étalle à 2,6), et (Fligny à 2,9).



Taille moyenne des ménages sur le territoire en 2017 (Observatoire des territoires, 2017)

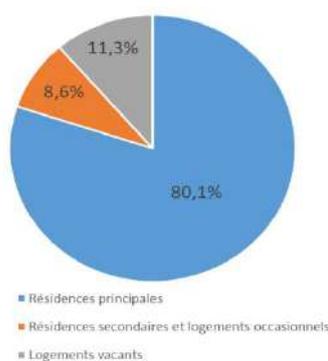
Logement et habitat

Sur le territoire, le nombre total de logements est en hausse continue et soutenue depuis 1990, avec le seuil des 5000 logements franchi après 2012 : niveau équivalent à 5167 logements en 2017 à l'échelle de la CCAT.

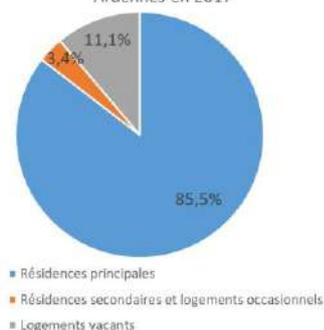
LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	4 015	4 010	4 260	4 166	4 298	4 729	4 976	5 167
Résidences principales	3 458	3 262	3 411	3 299	3 521	3 926	4 098	4 139
Résidences secondaires et logements occasionnels	182	323	450	476	468	448	418	445
Logements vacants	375	425	399	391	309	355	461	583

Il y a une majorité de résidences principales sur le territoire avec une nette prédominance pour la maison (91.9%) aux appartements (6.7%) (INSEE 2017). Les résidences secondaires représentent 8.6% du parc sur Ardennes Thiérache alors que dans le département des Ardennes les résidences secondaires représentent seulement 3.4%. Les logements vacants représentent 11.3% du parc en 2017.



Nombre de logements par catégorie dans le département des Ardennes en 2017



Le parc de logements sur le territoire en 2017 (INSEE)

Caractéristiques du parc de logement

Le parc de logements est majoritairement ancien sur le territoire avec la plupart des logements qui ont été construits avant 1919. De 1919 à 1945, 462 maisons furent construites. Pendant cette période, la seconde guerre mondiale s'abat sur le territoire et beaucoup de villages furent totalement détruits ou endommagés. La libération intervient au début de septembre 1944 et de ce fait des logements furent reconstruits.

Depuis les années 1970 à aujourd'hui on observe une baisse constante du nombre de logements en lien avec la crise économique et le déclin démographique.

Le bâti de la CC Ardennes Thiérache, caractérisé par l'antériorité des constructions, peut s'expliquer par une structure ancienne de peuplement, un attachement à l'architecture rurale traditionnelle et donc une préservation de ce patrimoine, une qualité des constructions, ou encore une urbanisation très lente des campagnes, une faible croissance démographique donc un moindre besoin de construire sur la période plus récente.

En 2018, le taux de parc privé potentiellement indigne (PPPO) est de 15,4% (9% pour le département des Ardennes) et porte sur 615 logements. La taille moyenne des ménages concernés par le PPPI est de 2.44.

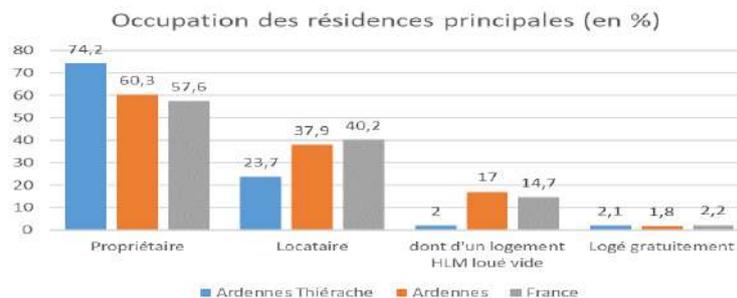
Sur le territoire, les résidences principales sont constituées majoritairement de 4 pièces et plus, elles représentent plus de 85% du parc de logements en 2017 du fait de la prédominance de la maison individuelle. Les petits logements se partagent le reste

du parc avec une représentation des T3 de 11.4% puis les T2 et les T1 faiblement représentés avec respectivement (2.9% et 0.6%).

Le niveau de confort est déclaré très satisfaisant car 97% des résidences principales possèdent une salle de bain avec baignoire ou douche. Concernant le chauffage, environ 70% des résidences principales possèdent un chauffage.

Caractéristiques des occupants des résidences principales

Sur le territoire, les propriétaires représentent 74.2% du parc de logement. Les 25.8% restant se répartissent entre les locataires (23,7%) et les personnes logées gratuitement (2,1%). Dans le département des Ardennes, les locataires représentent 37,9% et 40.2% en France. Une explication peut se trouver dans un déficit de l'offre locative sur le territoire ; la plupart des habitants sont des propriétaires et occupent leur logement.



Plus de la moitié des ménages sur le territoire ont emménagé depuis plus de 10 ans (61.6%). L'ancrage des populations et leur installation sur le territoire d'Ardennes Thiérache depuis un temps relativement long peuvent être considérés comme caractéristique des territoires ruraux.

La diversité des formes d'habitat sur le territoire

Le territoire d'Ardenne Thiérache est composé de diverses formes d'habitat, des plus anciennes aux plus récentes.

L'analyse de leurs formes, de leur implantation et de leur matérialité permet ici de dégager les modes de construction passés et présents afin d'organiser les futurs développements urbains.

On retrouve six types de formes d'habitat :

- Le bâti ancien/ bâti rural (majoritaire dans les villages)
- Les maisons de bourgs plus récentes (autour des places principales, des rues centrales)
- Les châteaux et les domaines (nombreux sur le territoire)
- Les anciennes cités ouvrières (Dans des communes avec d'anciennes usines : Maubert-Fontaine, Signy-le-Petit,...)
- Les pavillons contemporains (Dans les bourgs-centres et bourgs secondaires)
- Les immeubles collectifs (dans un seul village mais dans plusieurs bourgs secondaires et bourgs-centre)

Tout en confortant les dynamiques ancrées sur le territoire autour de l'accès à la propriété, il est important de développer une offre locative permettant d'accompagner le parcours résidentiel des individus. Au total 120 logements locatifs communaux ont été

recensés, de même que 447 logements locatifs privés et 101 logements locatifs sociaux.

Très peu de communes du territoire proposent des logements sociaux ; ces derniers représentent 8% des résidences principales à Liart, 6% à Maubert-Fontaine, 4% à Auvillers-les-Forges, 2% à Régniowez, Rouvroy-sur-Audry et Vaux-Villaine, 1% à Rumigny et Signy-le-Petit.

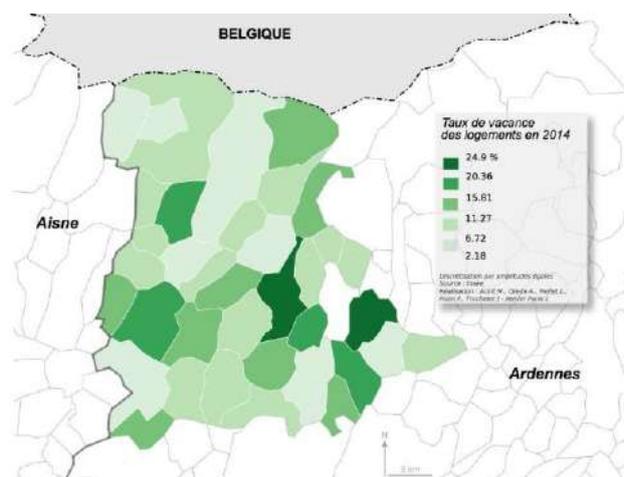
Les résidences secondaires représentent 8.6% du parc en 2017 sur le territoire alors qu'à l'échelle du département des Ardennes il représente 3.4% en 2017. À l'échelle de chaque commune, des communes sont plus concernées que d'autres par la présence de ces résidences secondaires notamment : La Férée, Blanchefosse-et-Bay, Brognon et Le Fréty.

Un taux de vacance en croissance

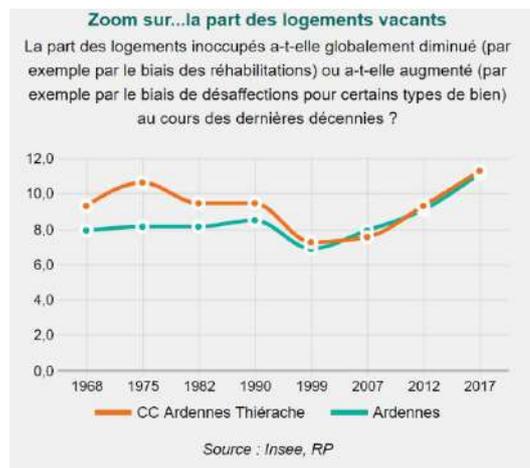
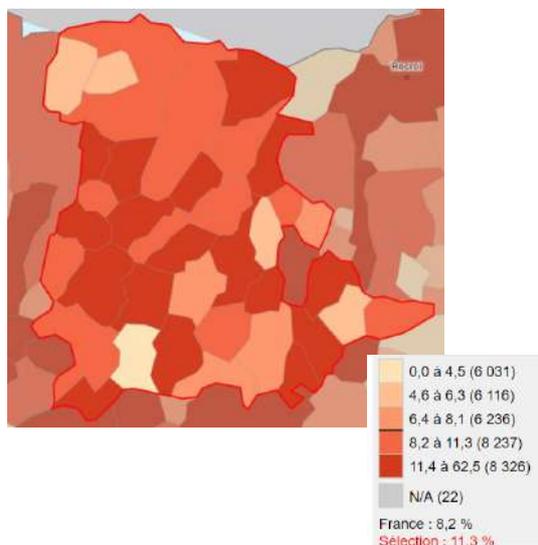
Le taux de vacance mesure l'absence d'occupation d'un logement. C'est un indicateur de tension sur le marché du logement permettant d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande. Un taux de vacance est nécessaire pour permettre la fluidité des parcours résidentiels.

Sur le territoire, on observe une augmentation du nombre de logements vacants depuis 1999. Le nombre de logements a augmenté pour atteindre 583 logements en 2017.

Parmi les communes de la CC Ardennes Thiérache, en 2014 quelques-unes se démarquent avec des valeurs extrêmes telles que Rouvroy-sur-Audry et Neuville-lez-Beaulieu, peu touchées par la vacance ou Flaignes-Havys et l'Échelle, possédant une plus forte proportion de logements vacants que leurs voisines (voir figure ci-après). Un faible taux de vacance justifie parfois, dans certaines cartes communales, la nécessité de la construction neuve pour permettre une croissance démographique.

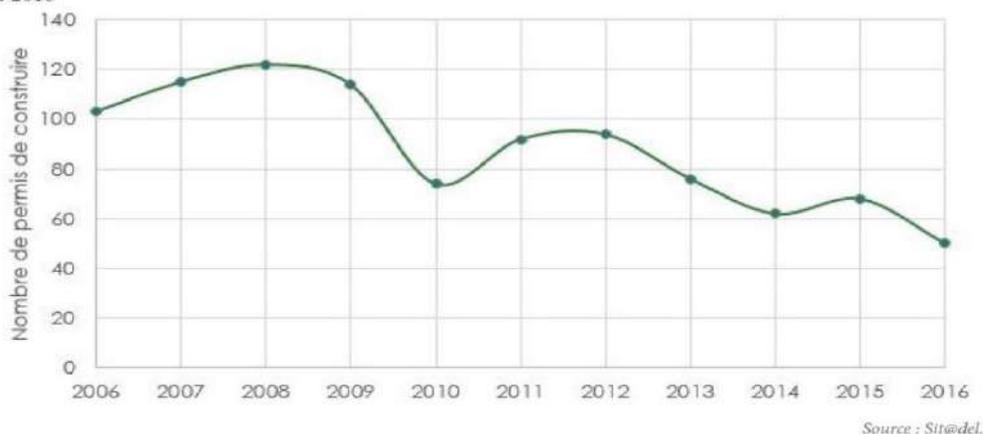


D'après les données récentes de 2017, le taux de vacance est de 11.3% semblable à celui du département des Ardennes de 11.1% et en France ce taux est de 8.2%. En 2017, la commune avec le taux le plus élevée est Flaignes-Havys (25%) et la commune avec le taux le plus faible de logements vacants est La Férée (4.5%).



Les permis de construire

Figure n°33 : Evolution du nombre de permis de construire accordés sur la CC Ardennes Thiérache entre 2006 et 2016



Déplacements – transports

Le réseau routier

Le réseau routier sur le territoire s'organise autour de 2 liaisons principales : la D8043/N43 au Nord Auge-Chilly et la D978/D985 au Sud Le Fréty-Rouvroy-sur-Audry/L'Échelle.

Les voies D8043, D978 et D985 ont été classées route à grande circulation par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation.

Aucune route départementale n'est classée au niveau du territoire d'après l'arrêté 2021-164 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du réseau routier départemental des Ardennes.

VOIES	COMMUNES
A304 projet-02	Remilly-les-Pothées
D 8043	Auvillers-les-Forges, Chilly, Etalle, Eteignières, Girondelle, Maubert-Fontaine

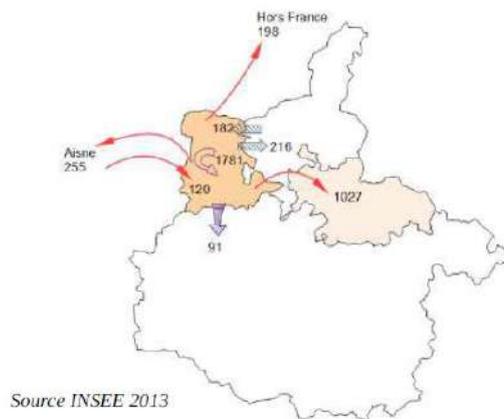
Ensuite on retrouve sur le territoire, 4axes secondaires (D27, D877, D32 et D10/D20),

A l'est, l'A304 tangente le territoire qui a été classée en voie bruyante de catégorie 3 au niveau de la commune de Remilly-lès-Pothées par l'arrêté préfectoral n°2021-163 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du réseau routier national dans le département des Ardennes. Des contraintes d'isolation acoustique s'imposent à tout nouveau projet de construction situé à moins de 100 m de ma voie.

Le réseau ferré

Concernant le réseau ferré, le territoire dispose d'une gare de voyageurs située à Liart. Le territoire est concerné par les lignes SNCF n°212 concernant les communes d'Hannappes, Rumigny, Aouste et Liart et la ligne n°222 concernant Liart, Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées, Vaux-Villaine, l'Échelle, Rouvroy-sur-Audry et Remilly-les-Pothées.

La trame viaire souligne la localisation et l'importance de l'armature territoriale. En effet, la convergence de plusieurs routes vers un même bourg souligne son importance. Auvillers-les-Forges, Maubert-Fontaine, Eteignières, Signy-le-Petit, Rumigny, Liart, Aubigny-les-Pothées et Rouvroy-sur-Audry sont le point de convergence de plusieurs routes structurantes sur le territoire. Enfin l'influence de Charleville-Mézières sur le territoire se retrouve aussi à travers la trame viaire. La convergence des départementales vers Charleville-Mézières montrent que les trajets avec le territoire sont importants.



Déplacements domicile-travail (note d'enjeux de l'Etat, octobre 2018).

Les transports en commun

L'acteur du transport collectif est la RDTA sur le territoire. Deux lignes régulières de transport en commun sont existantes sur le territoire, la ligne 23 Signy-le-Petit-Charleville-Mézières, et la ligne 27 Rumigny-Charleville-Mézières.

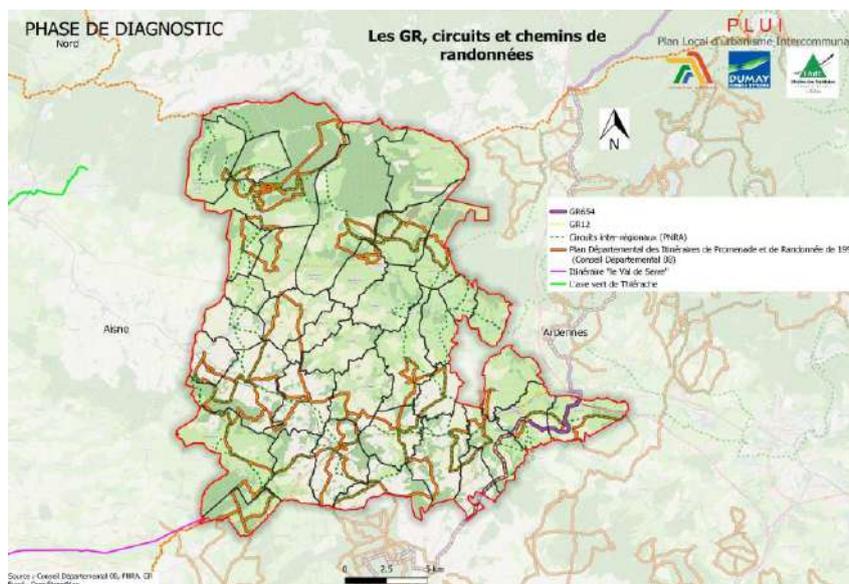
En plus des deux lignes régulières, des lignes de transports scolaires existent sur le territoire effectué par la RDTA (10 lignes). Mais aussi par les autocars Francotte (5 lignes)

Le territoire est assez bien desservi concernant les transports scolaires, en revanche il existe seulement deux lignes de transports régulières. Cette offre se reflète

sur l'utilisation de ces transports en commun pour se rendre au travail qui reste très marginale (0.8%) sur le territoire d'Ardennes Thiérache.

Les mobilités douces

- Le GR12 de Gué-d'Hossus (Ardennes) à Amifontaine (Aisne) traverse le territoire d'Ardennes Thiérache sur les communes de Rouvroy-sur-Audry, Vaux-Villaine et Lépron-lès-Vallées.
- Le GR654 « le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle via Vézelay » traverse le territoire d'Ardennes Thiérache sur les communes de Remilly-lès-Pothées, Rouvroy-sur-Audry, Vaux-Villaine et Lépron-les-Vallées. Cet itinéraire sur environ 1750 km relie la Belgique au sud-ouest de la France, de Namur à Montréal-du-Gers.
- Plusieurs circuits inter-régionaux pédestres et à vélo sont identifiés par le PNRA sur le territoire.
- Sur le territoire on retrouve également des itinéraires de randonnées inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de 1997, qui est à ce jour en cours d'actualisation.
- Au sein des communes du territoire, un sentier et un circuit de randonnées ont été identifiés :
 - Le sentier de la Boulette à Rouvroy-sur-Audry,
 - Le circuit des Deux-Étangs à Signy-le-Petit au départ du domaine de la Motte.
- Enfin, de nombreuses promenades sont accessibles à cheval avec les écuries, centre et ferme équestre du territoire.



Sur le territoire, il existe une piste cyclable à Auvillers-les-Forges entre le lotissement le Château Vert et le bourg principal d'Auvillers-les-Forges.

Des Bandes cyclables sont également présentes de chaque côté de la départementale 20 Signy-le-Petit/Auvillers-les-Forges au croisement de la D8043 en passant par la commune de Neuville-lez-Beaulieu.

Assainissement

Dans l'ensemble des communes (sauf Vaux-Villaine : réseau pluvial et partiellement séparatif), des tronçons de réseaux existants ont à l'origine été construits pour évacuer les eaux pluviales et de ruissellement provenant des voiries et des toitures, voire des fossés drainant les terres cultivées.

En l'absence d'un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des logements est, en principe, équipé de systèmes d'assainissement individuel.

Il s'avère qu'au fil du temps, de nombreux logements se sont raccordés directement ou indirectement sur le réseau initial d'évacuation des eaux pluviales. Des eaux usées non traitées se voient rejetées dans le milieu naturel (cours d'eau avec atteinte plus ou moins forte de leur qualité).

Zonage d'assainissement

La C.C. d'Ardenne Thiérache s'est chargée de poursuivre ou d'engager les procédures de zonages d'assainissement pour 8 communes, certaines sous forme de révision du zonage existant. Plusieurs délibérations ont été prises par le conseil communautaire le 9 février 2017, pour approuver ces zonages d'assainissement communaux. Les résultats des études entreprises en 2000 n'ont pu être repris en l'état, de nombreuses évolutions d'ordres techniques, règlementaires et environnementales étant intervenues depuis. Cela a nécessité une actualisation des données avant l'organisation de ces enquêtes publiques.

Concernant l'ancienne CC de la Région de Signy-le-Petit, une délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2007 a été prise en faveur d'un assainissement collectif pour les communes ayant plus de 500 habitants. L'assainissement non collectif (ANC) a été retenu pour le reste des anciennes communes de cette intercommunalité.

Les études d'assainissement actuellement engagées par la CCAT sur Auvillers-les-Forges et Eteignières sont en cohérence avec cette précédente délibération.

Communes	Nbre d'habitations	Zonage
08290 AOUSTE	100	AC / ANC
08260 ANTHENY	60	ANC
08150 AUBIGNY LES POTHEES	130	AC / ANC
08380 AUGÉ	30	ANC
08260 AUVILLERS LES FORGES	400	AC / ANC
08290 BLANCHEFOSSE ET BAY	125	ANC
08290 BOSSUS LES RUMIGNY	60	ANC
08300 BROGNON	80	ANC
08260 CERNION	30	ANC
08260 CHAMPLIN	45	ANC
08260 CHILLY	70	ANC
08150 L'ECHELLE	70	AC / ANC

08260 ESTREBAY	55	ANC
08260 ETALLE	45	AC / ANC
08260 ETEIGNIERES	230	AC / ANC
08290 LA FEREE	65	ANC
08260 FLAIGNES-HAVYS	60	ANC
08380 FLIGNY	65	ANC
08290 LE FRETY	47	ANC
08260 GIRONDELLE	70	ANC
08290 HANNAPPES	80	ANC
08150 LEPRON LES VALLEES	30	ANC
08290 LIART	260	ANC
08150 LOGNY BOGNY	90	ANC
08260 MARBY	40	ANC
08290 MARLEMONT	60	ANC
08260 MAUBERT FONTAINE	60	AC / ANC
08380 LA NEUVILLE AUX JOUTES	182	ANC
08380 NEUVILLE LEZ BEAULIEU	170	ANC
08290 PREZ - LA CERLEAU	80	ANC
08230 REGNIOWEZ	200	ANC
08150 REMILLY LES POTHEES	110	ANC
08150 ROUVROY SUR AUDRY	200	AC / ANC
08290 RUMIGNY	185	AC / ANC
08380 SIGNY LE PETIT	120	AC / ANC
08380 TARZY	70	ANC
08150 VAUX VILLAINES	60	AC / ANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ce service est assuré par la CCAT et il s'étend sur la totalité du territoire communautaire. Un règlement du SPANC a été établi et approuvé par le conseil communautaire (dernière modification actée le 26.09.2019).

Pour rappel, le SPANC Ardennes Thiérache n'exerce pas la compétence optionnelle d'entretien des installations. À l'inverse, il engage la réalisation de diagnostic des installations sur le territoire de la CCAT. Ce diagnostic est alors susceptible de conclure à ce que les installations présentent un risque pour la santé publique ou pour l'environnement. Il peut déboucher sur la nécessaire mise aux normes de l'assainissement non collectif.

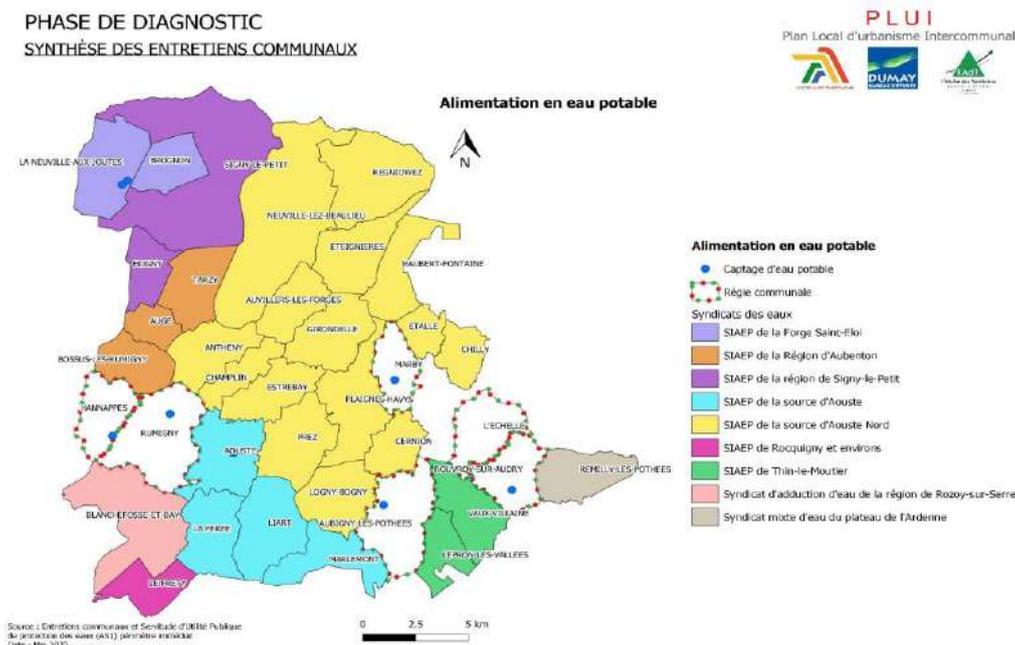
Les données transmises à l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement en septembre 2019 font état pour l'année 2018 de :

- 3700 installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées situées sur le territoire du SPANC,
- 1604 installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes),
- 530 contrôlées conformes,
- 200 immeubles contrôlés avec absence d'installation,
- 2 immeubles équipés en toilettes sèches,
- 14 installations réhabilitées dans l'année 2018,
- 6 opérations neuves dans l'année 2018.

Eau potable

Au total, 10 communes de la CCAT sont concernées par l'exploitation de ressource(s) en eau destinée(s) à l'alimentation des populations : Aouste, Aubigny-les-Pothées, La Neuville-aux-Joûtes, Signy-le-Petit, Hannappes, Marby, Rouvroy-sur-Audry, Remilly-les-Pothées, Rumigny et Vaux-Villaine.

Au global, 8 communes de la CCAT sont alimentées par des ressources situées en dehors du territoire communautaire, voire du département des Ardennes.



Le territoire de la CCAT est recoupé par 5 aires d'alimentation de captage, dont 1 s'étendant avant tout sur le département de l'Aisne, et 2 concernant les captages « grenelle » d'Aouste et d'Aubigny-les-Pothées. Au total, 17 communes d'Ardennes Thiérache se voient intégrées dans ces aires, sur une superficie totale de 2790,5 ha sans l'AAC de Rocquigny 2 (02).

Nom de l'AAC	Code / Libellé	Bassin	Superficie en hectare	Communes concernées	dont celles de la CCAT	Occupation de sols (Corine Land Cover 2012)	Orientation agricole	Divers
AAC d'AUBIGNY-LES-POTHÉES	AAC 08003 - AUBIGNY-LES-POTHÉES	Rhin Meuse	911,6	AUBIGNY-LES-POTHÉES, LÉPRON-LES-VALLÉES, LOGNY-BOGNY, MARLEMONT	4	61,1% de Zones agricoles 38,9% de Forêt et zones semi-naturelles	Élevage, grandes cultures	
AAC de REMILLY-LES-POTHÉES	AAC 08012 - REMILLY-LES-POTHÉES	Rhin Meuse	300,9	REMILLY-LES-POTHÉES, ROUVROY-SUR-AUDRY	2	100% de zones agricoles	Élevage, grandes cultures	
AAC de RUMIGNY 1		Seine Normandie	787,7	ANTHENY, AUSTE, CHAMPLIN, ESTREBAY, RUMIGNY	5	89% de Zones agricoles 11% de Forêt et zones semi-naturelles	Grandes cultures, élevage	
LA SOURCE D'AOSTE		Seine Normandie	790,3	AOSTE, FLAIGNES-HAVYS, LIART, LOGNY-BOGNY, PREZ	5	88,9% de Zones agricoles 10,7% de Forêt et zones semi-naturelles 0,3% de Surfaces artificialisées	Grandes cultures, élevage	
AAC de ROCQUIGNY 2		Seine Normandie	1954	RUBIGNY, ROCQUIGNY, LE FRÉTY, VAUX-LES-RUBIGNY	4	86,1% de Zones agricoles 10,4% de Forêt et zones semi-naturelles 3,5% de Surfaces artificialisées		Territoire de Le Fréty faiblement impacté au sud

Tableau 1 AAC recoupant le territoire de la CCAT -Août 2020

Déchets

La CCAT assure le service de collecte des ordures ménagères et du tri sur l'ensemble de son territoire par le biais de la REOMI, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, en place depuis 2014.

La redevance incitative répond au principe « producteur-payeur » et permet à chacun d'être responsabilisé par rapport à la quantité de déchets qu'il produit. Ce mode de financement du service public d'élimination des déchets incite chacun à diminuer sa production d'ordures ménagères et à devenir acteur de sa facture.

La CCAT assure la collecte des déchets après tri préalable par les usagers dans les conditions fixées par le règlement précité, et les consignes de tri :

- d'une part en porte à porte, exclusivement dans les contenants mis à disposition par la Communauté de Communes,
- d'autre part en déchèterie, dans les conditions définies par le règlement fixant le fonctionnement des déchèteries.

Le territoire communautaire compte 2 déchèteries créées en 1994 et réhabilitées en 2003/2004. Elles sont situées :

- à Liart (Route départementale 978 en direction de Rozoy-sur-Serre),
- et à Neuville-lez-Beaulieu / Pont d'Any (Route départementale 20 entre RN 43 et Signy-le-Petit).

Les représentants de la CCAT portent à ce jour leurs réflexions sur la création d'une nouvelle déchèterie (objeterie) et/ou l'extension des équipements existants.

Déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères s'effectue en régie. Elle s'établit au moyen de bacs roulants à couvercle, munis d'une puce électronique, fournis à l'ensemble des producteurs de déchets de chaque commune adhérente à la CCAT. Les bacs sont collectés de manière bimensuelle (tous les 15 jours), à l'exception des hameaux ou habitations isolées, parfois collectés de manière mensuelle (1 fois par mois). La CCAT a établi un calendrier de collecte par commune et par semaine paire et impaire, en distinguant les jours de collecte des ordures ménagères et ceux de la collecte sélective. Les gros producteurs de déchets (écoles, commerces, maisons de retraite, camping...) sont collectés de manière hebdomadaire (une fois par semaine) voire bihebdomadaire (deux fois par semaine).

Tri sélectif

La collecte du tri sélectif s'effectue en régie :

Elle s'établit au moyen de sacs de tri multi-matériaux pour l'ensemble des producteurs de déchets de chaque commune adhérente à la CCAT : sacs rouges pour les ordures ménagères résiduelles et sacs transparents à lien jaune pour les emballages recyclables. Les sacs sont collectés de manière bimensuelle (tous les 15 jours).

Le verre est collecté en apport volontaire au moyen d'un nombre total de 95 conteneurs disposés dans les 37 communes (donnée en 2019). 1 colonne à verre est installée au minimum sur chaque territoire communal, certains en ayant davantage selon les besoins (ex : Signy-le-Petit, Rouvroy-sur-Audry, Auvillers-les-Forges, Liart, etc.). Le service de collecte et de transport est assuré par un prestataire privé. Chaque déchèterie est aussi dotée d'une colonne à verre.

Déchets professionnels

Ils sont acceptés dans les déchèteries de Liart et de Neuville-lez-Beaulieu, sous réserve de l'obtention d'une convention d'accès délivrée par la CCAT, et définissant les conditions de dépôt de déchets professionnels et le règlement intérieur des déchèteries.

En 2020, 1200 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées pour les 37 communes de la CCAT.

RECAPITULATIF DONNEES CCAT (ratios en kg/an/hab.)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	137	119	122	121	120	121	120
CS	54	49	49	57	59	61	60
Verre	49	48	48	48	54	48	55
Encombrants	110	123	110	106	130	147	143
Ferraille	7	9	9	8,5	9,1	8,5	8,1
Déchets verts	41	46	43	38	38	38	28
Gravats	32	45	31	31	31	31	25
Bois*	1	8	11	3,7	0	0	0
DEEE	5	8	11	6,5	7,9	8,2	7,5
DMS	1	1	1	1,2	1,4	1,4	2,6
Mobilier	-	-	-	6	6,4	8,9	10,6
Total	437	452	435	427	457	473	460

* bois divers mélangés aux encombrants

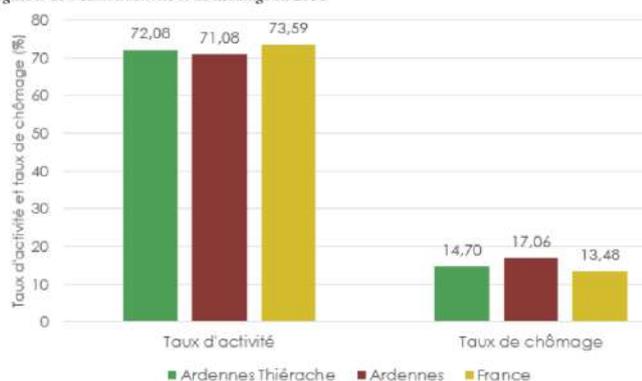
Le règlement du service public d'élimination des déchets de la CCAT interdit explicitement à quiconque de déposer, d'abandonner ou de jeter des ordures ménagères, des déchets, des matériaux et généralement tout objet de quelque nature qu'il soit en un lieu public ou privé. Si le dépôt a lieu sur un emplacement désigné à cet effet par l'autorité municipale, il n'est autorisé que sous les conditions prévues par la réglementation.

Les contrevenants à la réglementation s'exposent d'une part à des poursuites pénales et d'autre part, à devoir régler les frais engagés par les communes pour la remise en état des lieux souillés, après mise en demeure non suivie d'effet. Tout dépôt hors des récipients prévus à cet effet sera répréhensible et sanctionné au même titre que toute infraction à la réglementation.

Dynamiques socio-économiques

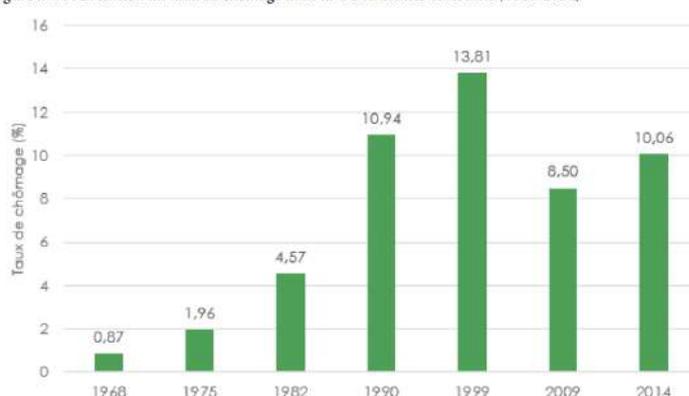
- Un taux de chômage moins élevé que dans les Ardennes mais inégalement réparti sur le territoire

Figure n°63 : Taux d'activité et de chômage en 2014



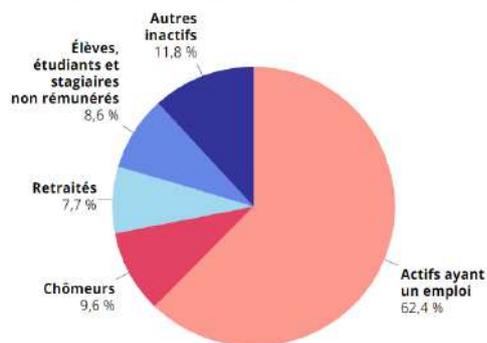
Source : INSEE, 2014. Calculé sur une population âgée de 1

Figure n°64 : Evolution du taux de chômage dans la CC Ardennes Thiérache (1968-2014)



Source : INSEE, 1968 à 2014.

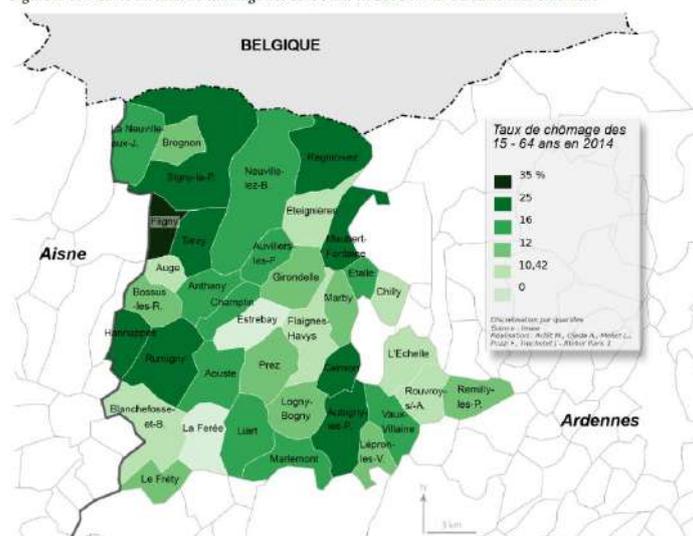
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



En comparaison avec les données à jour INSEE de 2017, le pourcentage d'actifs ayant un emploi augmente légèrement (62.4%) et les pourcentages de chômeurs, retraités et étudiants baisse légèrement.

D'après les données à jour INSEE de 2017, le taux d'activité a très légèrement baissé à 72% ainsi que le taux de chômage qui est de 13.3% sur la communauté de communes Ardennes Thiérache. Ce taux d'activité à l'échelle de la communauté de communes est toujours supérieur à celui du département des Ardennes (71.9%) et le taux de chômage est toujours inférieur à celui du département (16.9%).

Figure n°65 : Carte du taux de chômage des 15-64 ans en 2014 sur la CC Ardennes Thiérache



- Des disparités importantes selon l'âge et le sexe

Taux d'activité selon le sexe

Taux de chômage selon le sexe

	CCAT	Ardennes	France	CCAT	Ardennes	France
Hommes	77.2%	76.7%	76.8%	12.2%	16%	13.2%
Femmes	66.7%	67.1%	71.2%	14.6%	17.9%	14.6%
Écart	-10.5	-9.6	-5.6	+2.4	+1.9	+1.4

	CCAT	Ardennes	France
15/24 ans	34,91	36,55	28,95
25/54 ans	12,33	14,89	11,81
55/64 ans	10,74	12,92	10,48

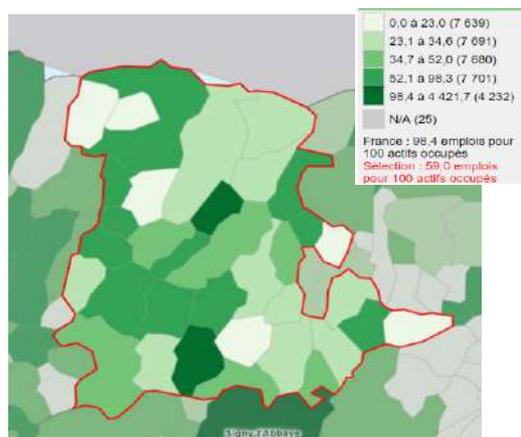
Taux de chômage selon l'âge

En comparant les tableaux du taux d'activité et du taux de chômage selon le sexe entre 2014 et 2017, la différence entre les hommes et les femmes est toujours plus marquée sur le territoire que sur le département et la France entière que ce soit pour le taux d'activité mais aussi pour le taux de chômage. On observe également une tendance à la baisse des écarts entre les hommes et les femmes entre 2014 et 2017 excepté pour le taux de chômage en France où on observe une augmentation.

Pour le taux de chômage, l'emploi sur la communauté de communes profite plus aux hommes (l'écart entre les taux de chômage des hommes et des femmes est de 2.4% en 2017 contre 1.9% dans les Ardennes et 1.4% en France).

- Les emplois locaux selon le secteur d'activité

Sur le territoire, l'indice de concentration de l'emploi est d'en moyenne 59 emplois pour 100 actifs en 2017.



Indice de concentration de l'emploi en 2017 (INSEE)

Un nombre de 2301 emplois ont été répertoriés sur le territoire en 2017 (INSEE) dont on remarque que le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale est le plus gros employeur du territoire avec 40% des emplois.

La 2ème source d'emplois sur le territoire correspond au secteur des commerces, transports et services divers (28%)

La 3ème source d'emplois correspond à l'agriculture (16%).

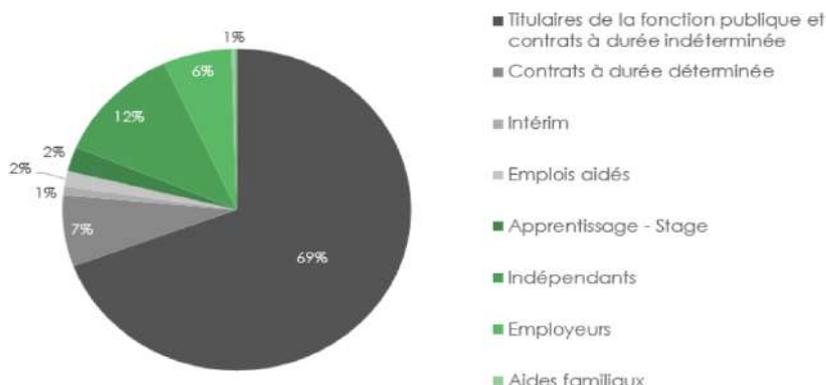
La carte du zonage en aires urbaines ci-dessous permet de comprendre la répartition des grands bassins d'emplois autour du territoire :

-Principale polarité de Charleville-Mézières et sa couronne (zone commerciale et zone industrielle à Villers-Semeuse (PSA...))

-Petits pôles de Revin, Bogny-sur-Meuse et Hirson

- Un emploi majoritairement salarié et stable

Figure n°68 : Répartition des statuts et conditions d'emploi sur la CC Ardennes Thiérache en 2014



Sur le territoire on a un emploi majoritairement salarié et stable (82% emploi salarié contre 18% non salarié) avec les titulaires de la fonction publique et les CDI majoritaires avec 70% des emplois.

- Un emploi en majorité tertiaire, en particulier pour les femmes

Le secteur d'activité le plus représenté dans les emplois du territoire est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale, qui regroupe 39.5% des emplois. Au sein de ces répartitions, on observe des disparités en termes de sexe, avec 77.7% des femmes dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, santé et action sociale ; 45.9% dans le commerce, transports et services divers et 33% dans l'industrie. Elles sont moins présentes dans les secteurs de l'agriculture et de la construction.

La comparaison avec le département révèle la vocation agricole du territoire, qui compte 16% d'emplois agricoles contre seulement 4.4% dans les Ardennes. Les secteurs de l'administration et de la construction sont mieux représentés en termes d'emplois sur la communauté de communes.

Le secteur de l'industrie se démarque également sur la communauté de communes qui a une part d'emplois assez faible comparé au département, dont l'activité industrielle est importante. Spécialisé notamment dans le travail des métaux et l'automobile, le département des Ardennes présente en effet quelques pôles industriels d'importance (Charleville-Mézières, Rethel, Givet...). Ils ne se situent pas sur le territoire de la communauté de communes mais fournissent néanmoins des emplois aux habitants d'Ardennes Thiérache.

Répartition des emplois par secteur d'activité en Ardennes Thiérache en 2017

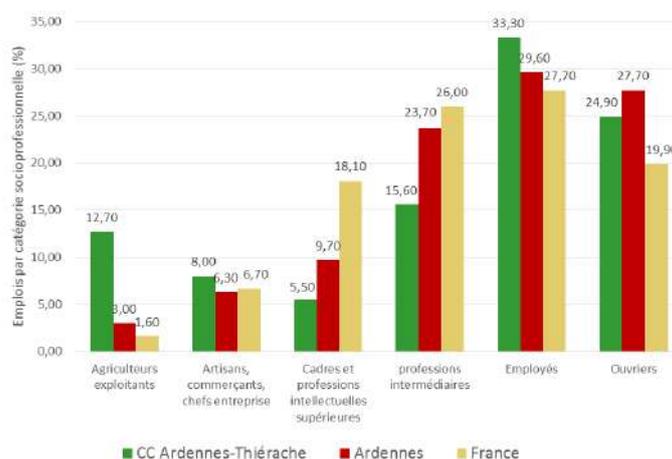
	2017			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	2 301	100,0	49,9	75,7
Agriculture	368	16,0	18,0	25,0
Industrie	199	8,6	33,0	84,3
Construction	182	7,9	8,4	77,2
Commerce, transports, services divers	644	28,0	45,9	76,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	908	39,5	77,7	93,6

- Une population active d'employés et d'ouvriers avec une importante représentation d'agriculteurs

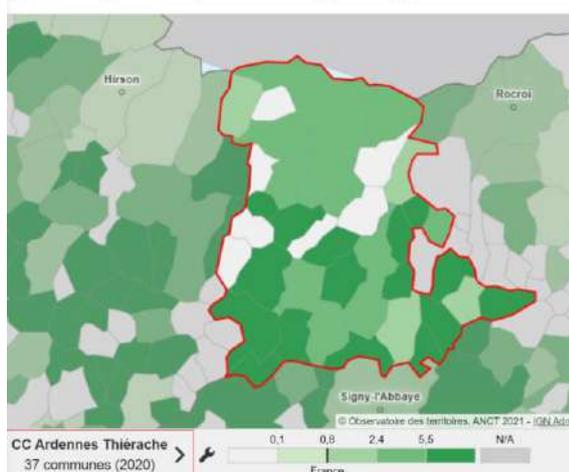
Comme dans le reste du département, les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans la communauté de communes sont les employés et les ouvriers (respectivement 28.4% et 30.8% en 2014 et 33.3% et 24.9% en 2017).

La population des Ardennes diffère de celle du pays et traduit une moindre tertiarisation de l'économie. Les agriculteurs et ouvriers sont plus nombreux en 2014 alors qu'en 2017 le secteur des employés s'ajoute aux autres secteurs dépassant le taux de répartition du Pays. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires est moins importante en 2014 et en 2017.

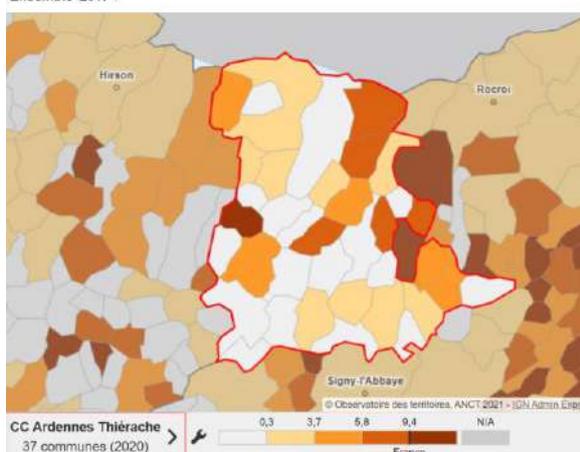
La CC Ardennes Thiérache se différencie toutefois de son département par une importante surreprésentation d'agriculteurs (12.7% contre 3% seulement dans les Ardennes en 2017). Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises ainsi que les employés sont également en supériorité par rapport au département et à la moyenne nationale en 2017. Tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires y sont au contraire sous-représentés par rapport à la moyenne départementale et nationale en 2017.



1 Part des "agriculteurs exploitants" dans la population (%) - Ensemble 2017 ▼



1 Part des "cadres et professions intellectuelles supérieures" dans la population (%) - Ensemble 2017 ▼

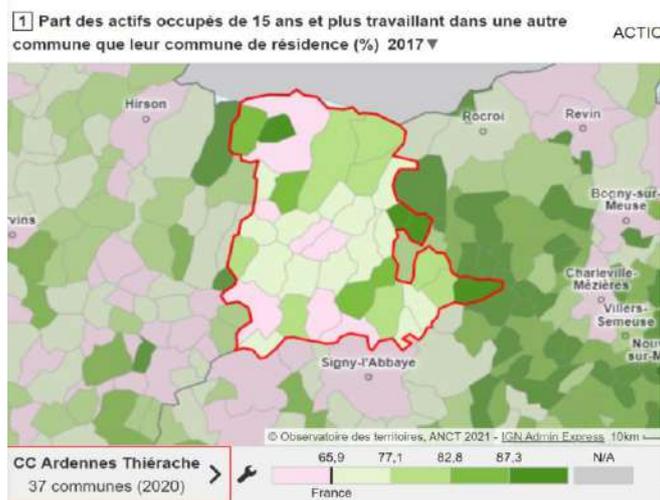


La répartition des agriculteurs et des cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire se traduit en deux cartes en 2017, qui sont globalement le négatif l'une de l'autre : les communes qui comportent beaucoup d'agriculteurs présentent souvent une faible part de cadre et inversement.

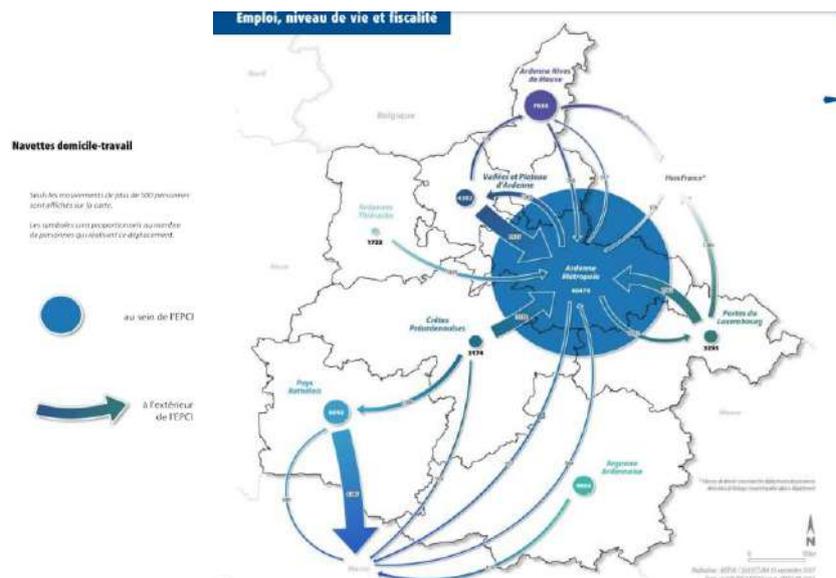
On remarque que les cadres et les professions intellectuelles supérieures résident plutôt à l'Est du territoire vers Charleville-Mézières ou au nord à proximité de la Belgique et d'Hirson. Seul 7 communes de la CCAT présentent une très faible part d'agriculteurs exploitants dans la population.

- Des emplois tournés vers l'extérieur

Sur le territoire on observe que la plupart des actifs ayant un emploi travaillent hors de leur commune de résidence (74%).



D'après la carte ci-dessous de déplacements domicile-travail réalisée en 2017 issue de l'atlas cartographique des Ardennes de 2018, il y a 1722 personnes qui se déplacent au sein de l'EPCI et 1029 personnes qui se déplacent vers Ardenne Métropole. En effet, une grande part des personnes domiciliées à Ardennes Thiérache exercent leur emploi sur la communauté d'agglomération.



Déplacements domicile-travail réalisé en 2017

- Activité agricole

Le diagnostic agricole du territoire a été réalisé en 2019 / 2020 par la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

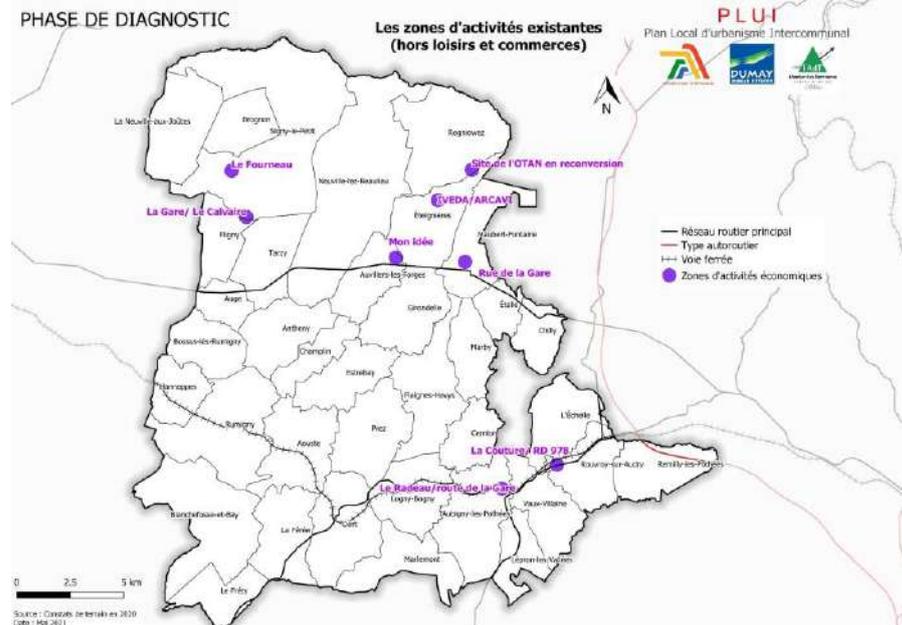
Avec 254 exploitations agricoles ayant leur siège ou des bâtiments sur le territoire d'Ardennes Thiérache, l'agriculture est une composante essentielle du territoire communautaire et un pilier de l'économie locale (plus de 12,5% des exploitations ardennaises et la 3ème source d'emplois sur le territoire).

- Zones d'activités

Sur le territoire on trouve plusieurs zones d'activités comprenant plusieurs types d'activités : mixte, industrielle, transports routiers, commerce de gros et équipements publics.

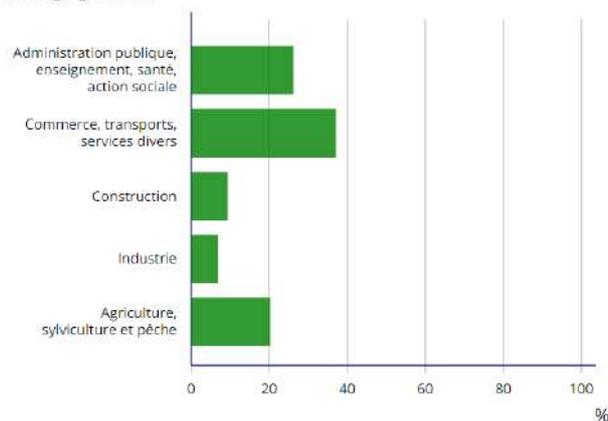
Ces zones reflètent le dynamisme et la mixité du territoire en termes d'emplois.

On retrouve deux zones d'activités à Signy-le-Petit, une zone à Auvillers-les-Forges, une zone à Rouvroy-sur-Audry, une zone à Aubigny-les-Pothées, une zone à Maubert-Fontaine, IVEDA/ARCAVI à Eteignières et le site de l'OTAN en reconversion à Régniowez/Eteignières.

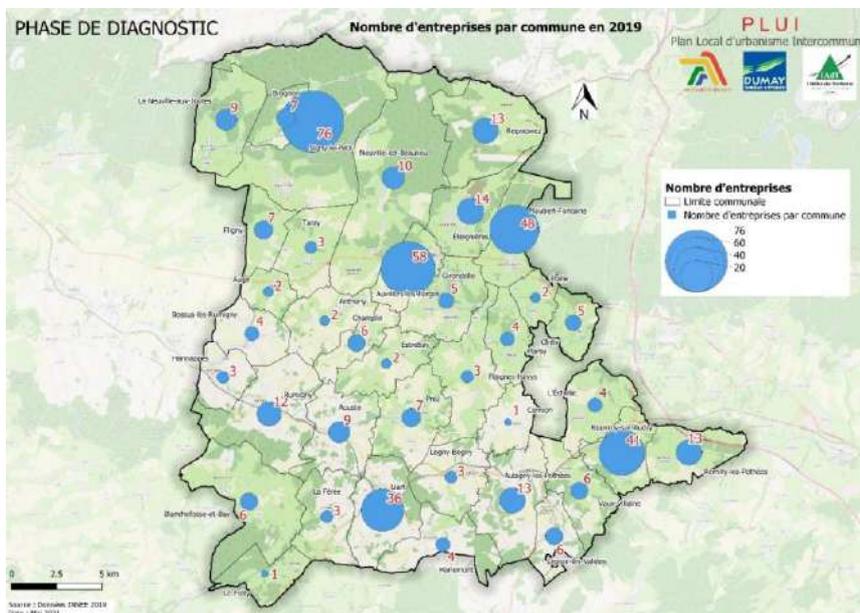


- Le tissu économique (entreprises)

RES G1 - Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2018



D'après les données récentes de l'INSEE, le territoire compte 448 entreprises hors secteur Agriculture, sylviculture et pêche en 2019 (INSEE, 2019) dont 58% sur Auvillers-les-Forges, Liart, Maubert-Fontaine, Rouvroy-sur-Audry et Signy-le-Petit.



Parmi ces 448 entreprises recensées, le secteur du « commerce, transport hébergement et restauration » est majoritaire (34% des entreprises avec 432 emplois), suivi du secteur de la construction avec 18% des entreprises.

D'après les données de l'INSEE de fin 2018, les établissements comptant 1 à 9 salariés sont les plus nombreux sur le territoire avec 220 établissements. Ces 220 établissements en comprennent 79 dans le secteur du commerce, transport et services divers, 53 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, 51 en agriculture, sylviculture et pêche, 24 dans la construction et 13 en industrie.

Au-delà des secteurs d'activité, la répartition des établissements dans les sphères de l'économie montre que la majorité des activités sont présentes. Les activités les plus représentées dans les communes de la CC demeurent donc celles qui ont un impact local en produisant des biens et services tournés vers les habitants du territoire alors que 34,6% des établissements actifs produisent des biens et services majoritairement consommés hors des communes dans lesquelles ils sont implantés.



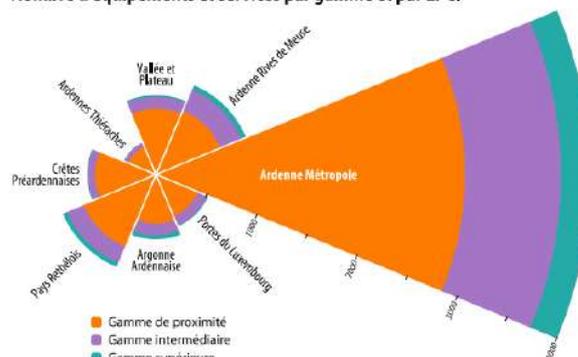
(présence de plus de 75% des équipements de la gamme de proximité) et les 4 communes de Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges, Liart et Rouvroy-sur-Audry constituent des « pôles relais » (50 à 75% des équipements de la gamme de proximité)

La base permanente des équipements

La base permanente des équipements (BPE) de l'Insee fournit le niveau d'équipements d'un territoire. Cette base est composée de 110 équipements répartis en trois gammes.

- **la gamme de proximité** qui comporte 27 équipements du type : boulangerie, boucherie, salon de coiffure, restaurant, maçon, école élémentaire, infirmier, terrain de sport, fleuriste, etc.
- **la gamme intermédiaire** qui comporte 36 équipements du type : gendarmerie, banque, supermarché, collège, piscine, psychologue, sage-femme, vétérinaire, magasin de vêtements ou de chaussures, station service, etc.
- **la gamme supérieure** qui comporte 47 équipements de type : musée, cinéma, lycée, hypermarché, hôpital, gare, parfumerie, pôle emploi, théâtre, parcours sportif, etc.

Nombre d'équipements et services par gamme et par EPCI



Au cours des précédentes décennies, le nombre de commerces a diminué. Cependant, les besoins quotidiens peuvent être couverts grâce aux commerces présents sur le territoire. Les commerces de bouche (supermarché, supérette, épicerie, boucherie et boulangerie) sont bien représentés sur le territoire.

On retrouve quelques magasins de vêtements et de meubles en revanche, les magasins de chaussures, d'électroménager, de parfumerie et d'horlogerie/bijouterie, optique, matériel médicale et de revêtements de murs et sols sont absents sur le territoire.

Dix-neuf sur trente-sept communes sont concernées par le passage de commerces ambulants. Ces commerces ambulants sont de type boulangerie, boucherie, fruits et légumes, poissonnerie ou encore épicerie. En se rendant directement dans les villages, ces derniers inversent la logique habituelle qui voit le client se déplacer et rompent ainsi l'isolement des populations par leur présence.

- Les services aux particuliers

Réseau partenarial pôle emploi	3
Maison de services au public	3
Banque, caisse d'épargne	4
Pompes funèbres	4
Réparation auto et de matériel agricole	16
Contrôle technique auto	16
Ecole de conduite	1
Maçon	27
Plâtrier, peintre	17
Menuisier, charpentier, serrurier	12
Plombier, couvreur, chauffagiste	18
Électricien	11
Entreprise générale du bâtiment	3
Coiffure	16
Vétérinaire	7
Restaurant-restauration rapide	17
Agence immobilière	2
Pressing, laverie automatique	1
Institut de beauté, ongles	5

De plus, 19 communes de la CCAT se sont regroupées pour créer un service mutualisé de police municipale. C'est la première police intercommunale dans le département des Ardennes. Les communes adhérentes sont : Auvillers-les-Forges, Brognon, Cernion, Étalle, Éteignières, Fligny, Hannappes, La Neuville-aux-Joûtes, L'Échelle, Liart, Maubert-Fontaine, Marby, Neuville-lez-Beaulieu, Régniowez, Remilly-les-Pothées, Rumigny, Signy-le-Petit, Tarzy, Vaux-Villaine.

Vie locale et associative

Les associations locales contribuent assurément à « animer » le territoire et à y tisser des liens sociaux, mais leur présence favorise aussi le maintien et à l'installation potentielle de nouveaux habitants, notamment pour les jeunes ménages.

Il s'avère également que certaines associations solidaires, sociales et/ou liées à la santé, occupent un rôle local majeur en termes d'emplois.

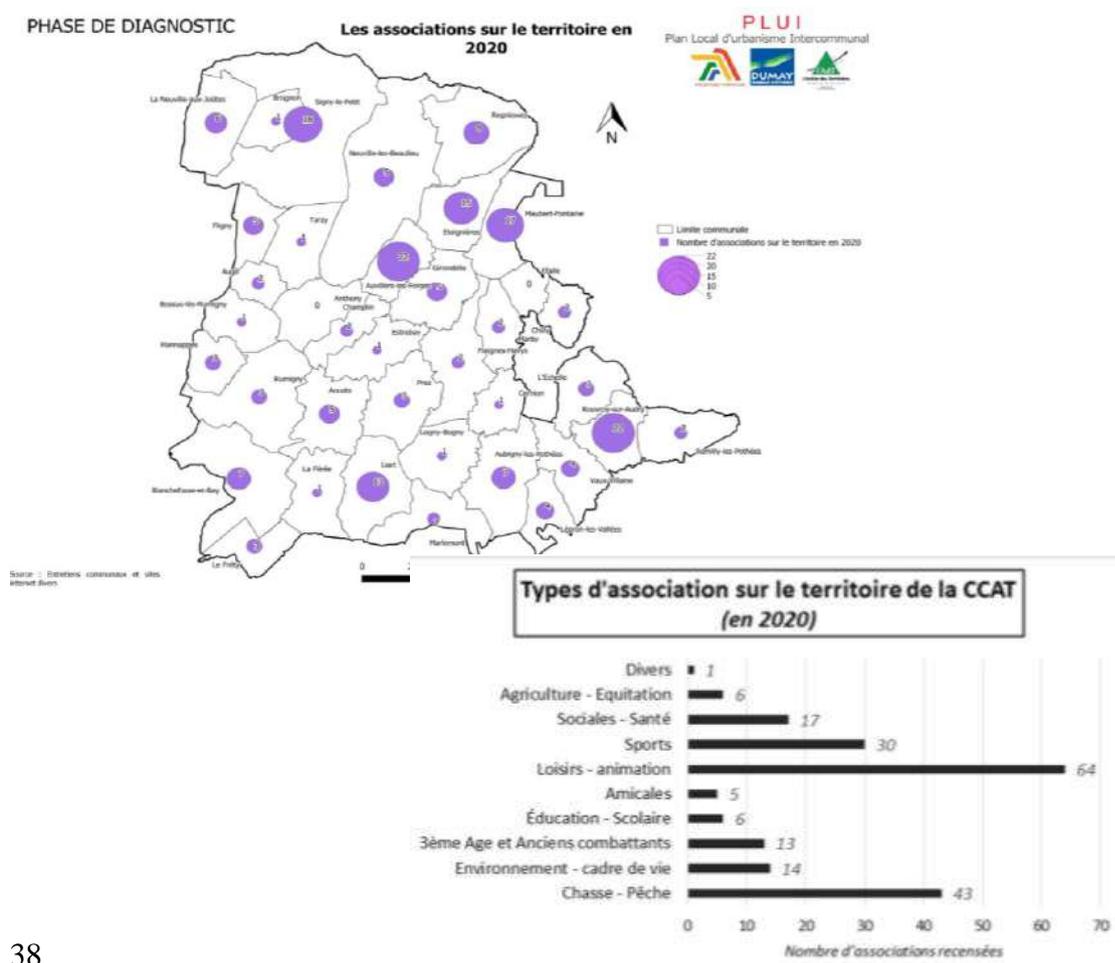
On dénombre des associations de services à la personne :

- Cinq ADMR (Rouvroy-sur-Audry, Rumigny, Signy-le-Petit et Auvillers-les-Forges)
- Une association pour les personnes handicapées à Auvillers-les-Forges
- Une ressourcerie (vente, réparation, SAV, collecte, livraison) à Auvillers-les-Forges

En 2020, les entretiens communaux, complétés par quelques recherches sur internet, conduisent au recensement de 199 associations à l'échelle de la Communauté de Communes.

Elles sont regroupées à 54% sur 6 communes (107 associations) :

- Auvillers-les-Forges (22), - Éteignières (15), - Liart (13), - Maubert-Fontaine (17), - Rouvroy-sur-Audry (22) - et Signy-le-Petit (18).



CHAPITRE II – Stratégie du territoire

La Communauté de communes est en cours d'élaboration de son projet de territoire « Ardennes Thiérache 2030 ». Ce dernier prendra en compte des actions et politiques menées depuis déjà plusieurs années mais également de nouvelles orientations au niveau de la cohésion sociale, du tourisme, de la mobilité, de l'environnement et de la transition écologique et énergétique entre autres.

Soucieuse d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et adaptées aux aspirations du territoire et de la population, la Communauté de communes est actuellement dans une phase de concertation avec les habitants et forces vives du territoire.

A l'issue de cette concertation, la rédaction du projet de territoire sera ainsi finalisée et entérinée par le conseil communautaire.

Le projet de territoire, les politiques mises en œuvre et les actions à mener seront toutes étudiées, analysées et évaluées sous l'angle des 17 Objectifs de Développement durable.

C'est la raison pour laquelle la stratégie évoquée ci-dessous reste succincte et partielle.

Cependant la Communauté de communes vise à renforcer l'attractivité du territoire afin notamment d'inverser la tendance (légère baisse) démographique, de créer de la richesse ou de mettre en valeur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire (tourisme, agriculture...), d'adapter le territoire aux changements climatiques, de poursuivre la valorisation des produits locaux et des circuits courts, d'apporter des nouvelles solutions de mobilités et de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le projet de territoire pourrait ainsi s'orienter autour de 6 axes :

1. Développer l'accès aux services à la population et aux soins
2. Engager la revitalisation des centres bourgs
3. Renforcer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
4. Créer des nouvelles mobilités
5. Amorcer la transition écologique et énergétique du territoire
6. Réinventer la cohésion sociale et les solidarités

CHAPITRE III - Liste des contractualisations existantes et éventuellement des engagements ou programmes financiers

MAJ 21 04 2021	Dispositifs	Ardennes Thiérache			Observations
		Dispositif existant (oui ou non)	Date de signature	Actif (oui ou non)	
Etat	Contrat de ruralité	Oui	21/03/17	Oui	
	Opération de Revitalisation de Territoire	en cours	T2 2021		6 communes : SLP, ALF, RSA, LIART RUMIGNY et MAUBERT FONTAINE
	Petites Villes de Demain	Oui	T2 2021		SIGNY LE PETIT
	Action coeur de ville	SO			
	Contrat de ville	SO			
	Contrat de transition écologique	Non			
	Pacte Ardennes	Oui	15/03/19	Oui	
	Contrat local de santé	en cours	T4 2021		
Région	POCE	Non	déc-18		
	Convention d'autorisation de financements complémentaires	Oui		Oui	Avenant en cours afin d'intégrer les nouveaux dispositifs d'aides eco
Département	Contrats de territoire (contrats de territoire 2017-2019 prorogés jusqu'au 31/12/2025 par avenant)	Oui	06/07/17	Oui	
	Contrats de territoire avenant 1	Oui	30/12/19	Oui	
	Contrat de territoire avenant 2				

Ce fascicule (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie) est nécessairement évolutif. Les modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux partenariats, seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l'eau » dans le pacte **sans procédure d'avenant**.

Le présent pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants. Pour autant, il a pour objet, le cas échéant, d'éviter la juxtaposition et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

CHAPITRE IV - Indicateurs d'évaluation du Pacte retenus par le territoire

Les indicateurs de suivi du PTRTE de la communauté de communes Ardennes Thiérache ont été sélectionnés pour chaque action en fonction des ODD définis par l'ONU :

- ODD n°1 - Pas de pauvreté
- ODD n°2 - Faim « Zéro »
- ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
- ODD n°4 - Éducation de qualité
- ODD n°5 - Égalité entre les sexes
- ODD n°6 - Eau propre et assainissement
- ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD n°8 - Travail décent et croissance économique
- ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ODD n°10 - Inégalités réduites
- ODD n°11 - Villes et communautés durables
- ODD n°12 - Consommation et production responsables
- ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques
- ODD n°14 - Vie aquatique
- ODD n°15 - Vie terrestre
- ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces
- ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Fascicule n° 2 - Plan d'actions et projets prioritaires

AXE 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS.....	3
ACTION 1.1 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE	4
ACTION 1.2 : EXTENSION DE LA MSPU DE SIGNY-LE-PETIT.....	6
ACTION 1.3 : MISE EN PLACE D'UNE MSP MULTISITE ROUVROY SUR AUDRY/LIART.....	8
ACTION 1.4 : MISE EN PLACE D'UN RELAIS SENIOR	9
ACTION 1.5 : MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT A LA DEMANDE « + 60 ANS ».....	10
ACTION 1.6 : BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	11
ACTION 1.7 : BORNE DE RECHARGE AVEC VEHICULE EN AUTO PARTAGE A MAUBERT-FONTAINE.....	13
ACTION 1.8 : CREATION ET MISE EN PLACE DE L'APPLICATION DE CO-VOITURAGE	15
ACTION 1.9 : TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE DE MAUBERT-FONTAINE	16
ACTION 1.10 : MISE EN PLACE D'UN ESPACE MUSEAL NUMERIQUE MICRO-FOLIE	18
AXE 2 : REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS.....	19
ACTION 2.1 : MISE EN PLACE D'UN PLUI	20
ACTION 2.2 : MISE EN PLACE D'UNE ORT ET PETITES VILLES DE DEMAIN (AUVILLERS LES FORGES, SIGNY LE PETIT, MAUBERT FONTAINE, LIART, RUMIGNY, ROUVROY SUR AUDRY).	22
ACTION 2.3 : RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET « PVD –ORT ».....	23
ACTION 2.4 : ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DE LA CREATION DES COMMERCES	25
ACTION 2.5 : CREATION ET ANIMATION D'UNE UNION COMMERCIALE INDUSTRIELLE ARTISANALE (UCIA).....	26
ACTION 2.6 : POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES MUTUALISES.....	27
AXE 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	28
ACTION 3.1 : DEPLOIEMENT DU THD	30
ACTION 3.2 : CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE A AUVILLERS-LES-FORGES	31
ACTION 3.3 : REAMENAGEMENT DES BROISES BASSES EN SALLE DE SPECTACLE	33
ACTION 3.4 : REAMENAGEMENT DES BROISES BASSES EN BRASSERIE	35
ACTION 3.5 : REAMENAGEMENT DES BROISES BASSES EN GITES DE GROUPES A RUMIGNY.....	36
ACTION 3.6 : INVESTISSEMENT / REMPLACEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE, ENI POUR LES ECOLES.....	37
ACTION 3.7 : REHABILITATION/CONSTRUCTION DU POLE SCOLAIRE DE MAUBERT-FONTAINE	38
ACTION 3.8 : CREATION DE RESTAURATION SCOLAIRE A SIGNY LE PETIT	39
ACTION 3.9 : CREATION DE RESTAURATION SCOLAIRE A LIART.....	41
ACTION 3.10 : REHABILITATION DU POLE SCOLAIRE DE SIGNY-LE-PETIT.....	43
ACTION 3.11 : AMENAGEMENT DE L'ETANG DE LA MOTTE	44
ACTION 3.12 : VALORISATION DU PATRIMOINE TOURISTIQUE	45
ACTION 3.13 : VALORISATION DU CADRE DE VIE.....	46
ACTION 3.14 : ANIMATION CULTURELLE DU TERRITOIRE	47
ACTION 3.15 : CREATION D'AIRE DE CAMPING-CAR	48
ACTION 3.16 : MISE EN SERVICE DU GITE DE GROUPE 60 LITS « AUX LITS ARDENNAIS »	49
ACTION 3.17 : TRAVAIL SUR LES LOGEMENTS VACANTS ET INDIGNES	51
ACTION 3.18 : CREATION DE BATIMENTS « BLANCS »	52
ACTION 3.19 : DEVELOPPEMENT DE LA ZAE DE REGNIOWEZ.....	53
ACTION 3.20 : ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION D'UN RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE.....	54
ACTION 3.21 : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	55
AXE 4 : MOBILITE	56
ACTION 4.1 : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (CF AXE 1)	
ACTION 4.2 : BORNE DE RECHARGE AVEC VEHICULE EN AUTOPARTAGE (CF AXE 1)	
ACTION 4.3 : CREATION D'UNE APPLICATION DE COVOITURAGE (CF AXE 1)	
ACTION 4.4 : MISE EN PLACE D'UN ARRET TER « BUS » A MON IDEE	57
ACTION 4.5 : MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE COVOITURAGE A MON IDEE	58
ACTION 4.6 : ETUDE EN VUE DE LA CREATION DE SCHEMAS CYCLABLES (TOURISME / USAGE QUOTIDIEN)	59
ACTION 4.7 : DIAGNOSTIC OUVRAGE D'ARTS « PROGRAMME PONTS ».....	61
AXE 5 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.....	62
ACTION 5.1 : DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET VALORISER ET DEVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE	63
ACTION 5.2 : MISE EN PLACE D'UN PCAET.....	64

ACTION 5.3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAUBERT FONTAINE.....	65
ACTION 5.4 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SIGNY-LE-PETIT.....	66
ACTION 5.5 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUVILLERS-LES-FORGES/ ETEIGNIERES	67
ACTION 5.6 : ETUDE SUR LES COULEES DE BOUE	68
ACTION 5.7 : CREATION D'UNE OBJETERIE.....	69
ACTION 5.8 : MISE EN PLACE DU TRI DES BIODECHETS	70
ACTION 5.9 : PIG.....	71
ACTION 5.10 : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH – REVITALISATION RURALE	73
ACTION 5.11 : OPAH	75
AXE 6 : COHESION SOCIALE	76
ACTION 6.1 : MISE EN ŒUVRE D'UNE CONCERTATION TERRITORIALE POUR LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE	77
ACTION 6.2 : REINVESTIR DES LOCAUX VACANTS POUR PROPOSER DES BUREAUX OU TIERS LIEUX	78
ACTION 6.3 : MISE EN PLACE D'UN REVENU ETUDIANT COMMUNAUTAIRE	79
ACTION 6.4 : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA CTG	80
ACTION 6.5 : MISE EN PLACE D'UN LAEP (LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT).....	81
ACTION 6.6 : EXPERIMENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI	82
ACTION 6.7 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CF AXE 1)	

Axe 1 : Accès aux services et aux soins

<u>Numéro</u>	<u>Actions</u>	<u>Porteurs</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Maturité / Indicateur d'avancement</u>	<u>Projet prioritaire</u>
1.1	Mise en place d'un Contrat Local de Santé	CCAT	ARS / Professionnels de santé / CD08	Début de la mise en place d'actions	OUI
1.2	Extension de la MSPU de Signy-le-Petit	CCAT	ARS / Professionnels de santé	Début des travaux	OUI
1.3	Mise en place d'une MSP Multisite Rouvroy sur Audry/Liart	CCAT	ARS / Professionnels de santé	En projet	
1.4	Mise en place d'un Relais Sénior	CCAT		En projet	
1.5	Mise en place d'un transport à la demande « + 60 ans »	CCAT	Association d'insertion	En projet	
1.6	Bornes de recharge sur 4 communes	CCAT	Région	Bornes installées	OUI
1.7	Borne de recharge avec véhicule en auto partage à Maubert-Fontaine	CCAT	Région	Véhicule livré, installation de la borne de recharge à venir	OUI
1.8	Création et mise en place de l'application de co-voiturage	CCAT	Région	Début de la campagne de promo + test de l'application	OUI
1.9	Travaux d'extension de la médiathèque de Maubert-Fontaine	CCAT	DRAC	Dépôt du Permis de construire	OUI
1.10	Mise en place d'un espace muséal numérique Micro-Folie	CCAT	DRAC La Villette	En étude : réponse à l'AAP	

Action 1.1 : Mise en place d'un Contrat Local de Santé

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : L'offre de santé a tendance à diminuer sans une action forte des collectivités locales pour attirer de nouveaux professionnels et coordonner les professionnels entre eux, notamment au travers de maisons médicales de santé. (3 sur le territoire dont une en extension).

Un contrat local de santé est en cours d'élaboration, depuis 2019, avec le concours de l'agence régional de santé (ARS). Il repose sur un diagnostic de l'offre de santé du territoire, une stratégie et des objectifs définis en commun avec l'ARS. Le contrat local s'inscrit en cohérence avec le projet régional de santé.

Enfin ce projet aboutira sur un certain nombre d'actions mises en œuvre pour améliorer l'offre de santé et les inégalités qui existent sur le territoire.

Objectifs : Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé/ Assurer une meilleure coordination des professionnels de santé dans le parcours de soins des patients/ Identifier et proposer une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de santé sur le territoire

Indicateur d'avancement : Début de la mise en place d'actions

Indicateur de résultat : Nombre d'infrastructures de santé (maison de santé) / Nombre d'habitants par médecin généraliste / Nombre de professions médicales et paramédicales exercées sur le territoire

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°2 - Faim « Zéro »

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°5 - Égalité entre les sexes économique

ODD n°8 - Travail décent et croissance

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / ARS / Association et professionnels de santé / CD08

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 06 27 71 38 44

Adresse mail du référent :

loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : 09/12/2019

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achats (prestations de services, achats matériels)	23 350		
Charges de personnel	19 750		
Autres services extérieurs	600		
Charges fixes de fonctionnement	500		
Montant total du projet	44 200		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	12 000		ARS
Autofinancement	32 200		
Montant total des recettes	44 200		

Action 1.2 : Extension de la MSPU de Signy-le-Petit

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Signy-le-Petit

Descriptif du projet : L'offre de santé a tendance à diminuer sans une action forte des collectivités locales pour attirer de nouveaux professionnels et coordonner les professionnels entre eux, notamment au travers de maisons médicales de santé. (3 sur le territoire dont une en extension).

Objectifs : Assurer une meilleure coordination des professionnels de santé dans le parcours de soins des patients et proposer une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de santé sur le territoire

Indicateur d'avancement : Début des travaux

Indicateur de résultat : Nombre de praticiens exerçant à la MSP avant l'extension (avant/après) / Nombre d'habitants par médecin généraliste / Nombre de formations dispensées (internat + formation aux professionnels)

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique
infrastructure

ODD n°9 - Industrie, innovation et

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commune / ARS

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2020

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 10/12/2020

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Etudes préalables	6 000		
Honoraires techniques	69 000		
Travaux	650 000		
Concessionnaires	5 000		
Frais de gestion	2 000		
Imprévus Travaux	26 000		
Frais Divers	6 000		
Assurances D.O	5 000		
Montant total du projet	769 000 HT		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL	150 000		
<input type="checkbox"/> Etat DETR	156 250		
<input type="checkbox"/> Région	200 000		
<input type="checkbox"/> Autofinancement	262 750		
Montant total des recettes	769 000 HT		

Action 1.3 : Mise en place d'une MSP Multisite Rouvroy sur Audry/Liart

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Rouvroy sur Audry / Liart

Descriptif du projet : L'offre de santé a tendance à diminuer sans une action forte des collectivités locales pour attirer de nouveaux professionnels et coordonner les professionnels entre eux, notamment au travers de maisons médicales de santé. (3 sur le territoire dont une en extension).

Objectifs : Assurer une meilleure coordination des professionnels de santé dans le parcours de soins des patients et proposer une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de santé sur le territoire

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de praticiens sur le secteur Liart - Rouvroy sur Audry (avant/après) / Nombre d'habitants par médecin généraliste

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être économique

ODD n°8 - Travail décent et croissance

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / ARS

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : à déterminer

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En construction

Action 1.4 : Mise en place d'un Relais Senior

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Ardennes Thiérache a un indice de vieillissement plus élevé que celui des Ardennes. Ce projet a pour but de proposer un panel de service à cette catégorie de la population pour leur permettre de se retrouver, de lutter contre l'isolement et de les aider dans leur vie quotidienne.

Objectifs : Lutter contre l'isolement physique, social et numérique des seniors

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de personnes renseignées

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2023

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En construction

Action 1.5 : Mise en place d'un transport à la demande « + 60 ans »

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs / Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Parmi les personnes vivant seules sur le territoire, les classes d'âge les plus concernées sont les publics âgés. Près de la moitié des personnes de 80 ans et plus entre dans cette catégorie de ménage, de même que plus d'un quart des personnes entre 65 ans et 79 ans. Ainsi, avec l'âge, ces personnes se retrouvent souvent isolées si elles ne vivent pas dans les plus grandes communes du territoire.

Objectifs : Permettre aux personnes âgées d'accéder aux services des communes voisines.

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de patients transportés (pour rendez-vous médical) / Nombre d'habitants transportés pour des services autres / Nombre d'emplois créés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes, Association d'insertion, Centre Social

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2023

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En construction

Action 1.6 : Borne de recharge pour véhicules électriques

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs / Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, X transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Porté par une stratégie nationale et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose une proportion croissante de véhicules « à faibles émissions » dans les flottes publiques et donne pour objectif national l'installation de sept millions de points de charge d'ici 2030, le développement de l'électro-mobilité est un processus en cours à l'échelle nationale.

4 bornes de recharges vont être installées sur le territoire : Signy-le-Petit, Liart, Maubert-Fontaine, Rouvroy sur Audry

Objectifs : Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de gaz à effet de serre/ Proposer et développer les mobilités / Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques) / Désenclaver le territoire

Indicateur d'avancement : Communication

Indicateur de résultat : Quantité d'énergie utilisée / Quantité de carburant économisé / Quantité de CO2 préservé

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable
infrastructure

ODD n°9 - Industrie, innovation et

ODD n°10 - Inégalités réduites
durable

ODD n°11 - Villes et communautés

ODD n°12 - Consommation et production responsables
changements climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes ORT / UE / PNR / Région

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2020

Fin prévisionnelle : 2021

Date de délibération sur le projet : 02/03/2020

Plan de financement

Investissement

Pris en charge à 100% par la FDEA

Fonctionnement

Dépenses (TTC)	€	Commentaire
Frais de fonctionnement	142 € /mois / borne*	
Montant total du projet	568 / mois	

*Prix variable annuellement

Financements	€	%	Commentaire
Commune hôte	71 € / commune	50	4 communes concernées
Autofinancement	71 € / borne	50	4 bornes sur le territoire
Montant total des recettes	568 € / mois	100	

Action 1.7 : Borne de recharge avec véhicule en auto partage à Maubert-Fontaine

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs / Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : LEADER

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Porté par une stratégie nationale et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose une proportion croissante de véhicules « à faibles émissions » dans les flottes publiques et donne pour objectif national l'installation de sept millions de points de charge d'ici 2030, le développement de l'électro-mobilité est un processus en cours à l'échelle nationale.

Avec l'installation d'une borne spécialisée, un véhicule électrique va être mis à disposition d'un service d'auto-partage.

Objectifs : Favoriser le transfert modal sur des modes de déplacements ne générant pas de pollution et de gaz à effet de serre/ Proposer et développer les mobilités / Augmenter le pouvoir d'achat des habitants (modes de déplacement plus économiques) / Désenclaver le territoire

Indicateur d'avancement : Etude pour l'installation de la borne

Indicateur de résultat : Quantité d'énergie utilisée / Quantité de carburant économisé / Quantité de CO2 préservé / Nombre d'utilisateurs réguliers

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable
infrastructure

ODD n°9 - Industrie, innovation et

ODD n°10 - Inégalités réduites
durable

ODD n°11 - Villes et communautés

ODD n°12 - Consommation et production responsables
changements climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes ORT / UE / PNR / Région

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 02/03/2020

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Véhicule électrique	19 700,63		
Boitier auto partage	6 700		
Borne électrique	31 213		
Montant total du projet	57 613,63		
Financements	€	%	Commentaire
LEADER	36 872,72	64	
Reste à charge	20 740, 91	36	
Montant total des recettes	57 613, 63		

Action 1.8 : Création et mise en place de l'application de co-voiturage

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs / Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : LEADER

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Les bassins d'emplois du territoire sont essentiellement Charleville-Mézières et Hirson. De nombreux habitants se rendent donc tous les jours dans ces villes et sont souvent seuls dans leur voiture.

L'application de co-voiturage permettra de trouver plus simplement des personnes effectuant le même trajet et ainsi, partager le même véhicule pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes

Objectifs : Diminuer le nombre de véhicule faisant le même trajet en mettant en relation les personnes intéressées

Indicateur d'avancement : Début de la campagne de promotion de l'application terminée

Indicateur de résultat : Nombre d'utilisateurs de l'application / Nombre de trajets économisés / Quantité de carburant économisé

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°12 - Consommation et production responsables ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : UE / PNR / Région

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2021

Date de délibération sur le projet : 26/09/2019

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Création de l'application	7 600		
Montant total du projet	7 600		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Région	4 864	64	LEADER
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 736	36	
Montant total des recettes	7 600		

Action 1.9 : Travaux d'extension de la médiathèque de Maubert-Fontaine

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : LEADER

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Maubert-Fontaine

Descriptif du projet : Les offres culturelles sur le territoire sont essentiellement concentrées autour des médiathèques/bibliothèques. Ainsi, celle de Maubert-Fontaine doit pouvoir accueillir un maximum d'habitant et un maximum de service pour garantir un service culturel minimum.

Objectifs : Permettre à tous d'accéder à la culture par le biais des médiathèques.

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'inscrits / Nombre d'élèves, étudiants inscrits

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commune / BDA

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2^{ème}

trimestre 2022

Date de délibération sur le projet : 18/03/2021

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Etudes préalables	1 500		
Honoraires techniques	20 750		
Travaux	190 000		
Concessionnaires	1 500		
Frais de gestion	500		
Imprévus Travaux	7 600		
Frais Divers	2 000		
Montant total du projet	223 850 H.T		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat autres	95 000		DRAC
<input type="checkbox"/> Région	40 000		LEADER
<input type="checkbox"/> Autofinancement	89 556		
Montant total des recettes	223 850 H.T		

Action 1.10 : Mise en place d'un espace muséal numérique Micro-Folie

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : PVD / ORT

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, X usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centres-bourgs des communes ORT : Signy le Petit, Rumigny, Auwillers-les-Forges, Maubert-Fontaine, Liart, Rouvroy sur Audry

Descriptif du projet : Le projet Micro-Folies, s'articule autour d'un musée numérique destiné à rendre la culture accessible au plus grand nombre. Il a été initié par la Villette en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux. Cette initiative innovante cherche à « répondre aux inégalités culturelles en permettant un accès différent, numérique et ludique aux grands chefs-d'œuvre des musées nationaux ». Ce musée peut être installé dans n'importe quel lieu disposant d'internet.

Objectifs : Répondre aux inégalités culturelles en permettant un accès différent, numérique et ludique aux grands chefs-d'œuvre des musées nationaux

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de musées diffusés / Nombre de visites par an / Nombre de scolaires en visite par an

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / La Villette

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En construction

Axe 2 : Revitalisation des centres-bourgs

<u>Numéro</u>	<u>Actions</u>	<u>Porteurs</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Maturité</u>	<u>Projet prioritaire</u>
2.1	Mise en place d'un PLUi	CCAT	Communes	En cours de réalisation : Diagnostics en cours	Oui
2.2	Mise en place d'une ORT / PVD	CCAT	Communes / ANCT	Signatures des conventions / contrats	Oui
2.3	Recrutement d'un Chef de Projet PVD	CCAT	ANCT / Banque des Territoires	Contrat signé	Oui
2.4	Actions en faveur du maintien et de la création de commerces	CCAT	Communes / CCI	En étude : création des fiches actions	Oui
2.5	Création et animation d'une union commerciale et artisanale et animation	CCAT	Commerçants	En projet	
2.6	Poursuite du développement des services mutualisés	CCAT / Communes	Communes	Etat des lieux des services existant, du personnel, et des services déjà mutualisés	

Action 2.1 : Mise en place d'un PLUI

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Revitalisation des bourgs centres

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLU(i) constitue aussi un vecteur majeur de retranscription du projet communal ou intercommunal.

Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace).

Objectifs : Passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.

Indicateur d'avancement : Diagnostic en cours

Indicateur de résultat : Surfaces artificialisées / Surfaces inondables / Surfaces protégées

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°12 - Consommation et production responsables

ODD n°14 - Vie aquatique

ODD n°15 - Vie terrestre

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2020

Fin prévisionnelle : Déc 2023

Date de délibération sur le projet : 29/06/2017

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Elaboration du PLUI	281 069		
Diagnostic agricole	44 000		
Montant total du projet	325 069		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	DGD 10 000		Montant variable annuellement AAP RLPI (en attente)
Reste à charge	315 069		
Montant total des recettes	325 069		

Action 2.2 : Mise en place d'une ORT et Petites villes de demain (Auvillers les Forges, Signy le Petit, Maubert Fontaine, Liart, Rumigny, Rouvroy sur Audry).

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Revitalisation des bourgs centres

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT / PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, X transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centres-bourgs des communes : Auvillers les Forges, Signy le Petit, Maubert Fontaine, Liart, Rumigny, Rouvroy sur Audry

Descriptif du projet :

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Objectifs : Redynamiser les centres-bourgs les plus importants de l'intercommunalité

Indicateur d'avancement : Signature des conventions / contrats

Indicateur de résultat : Nombre de logements réhabilités / Nombre de commerces aidés (toutes aides confondues)

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°12 - Consommation et production responsables

ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / ANCT

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent: 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : 08/04/2021 pour PVDD

Plan de financement

En cours de construction

Action 2.3 : Recrutement d'un chef de projet « PVD –ORT »

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Revitalisation des bourgs centres

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT / PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, X transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Le chef de projet Petites villes de demain est en charge de mener à bien le projet de développement territorial des villes lauréates du programme Petites villes de demain. Le chef de projet devra :

- Concevoir le projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Concernant les ORT, le chef de projet est chargé :

- d'assister le Maire et le DGS dans le pilotage stratégique du projet
- d'être le référent(e) du projet au sein de la commune, assurera la coordination et la transversalité des acteurs du projet et du partenariat,
- d'élaborer le programme d'actions et formalisera l'ORT avec les partenaires,
- d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions et son articulation avec les autres projets éventuels et les politiques territoriales,
- d'animer les actions opérationnelles en gestion directe par la commune et/ou assurera le pilotage du ou des opérateurs désignés par la commune.

Objectifs : Avoir une personne dédiée à ces programmes pour mener à bien les actions concernées

Indicateur d'avancement : Signature du contrat

Indicateur de résultat : Nombre de personnes chargées du développement territorial

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ANCT / Banque des Territoires/
Commune de SIGNY LE PETIT

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : Mars 2026

Date de délibération sur le projet : 08/04/2021

Plan de financement annuel prévisionnel

Dépenses	Salaire Chargé	Partenaires financiers	Taux sollicité	Montant subv.
Salaire chargé	32 296,08 €	Banque des territoires	25,00%	8 074,02 €
		ANCT	50,00%	16 148,04 €
		Reste à charge CCAT	25,00%	8 074,02 €
TOTAL	32 296,08 €	TOTAL		32 296,08 €

Action 2.4 : Actions en faveur du maintien et de la création des commerces

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Revitalisation des bourgs centres

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT / PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centres-bourgs des communes : Auvillers les Forges, Signy le Petit, Maubert Fontaine, Liart, Rumigny, Rouvroy sur Audry

Descriptif du projet : Le commerce est un élément essentiel pour rendre un centre-bourg attractif. Ainsi, il est essentiel de maintenir les commerces existants et d'aider au développement de nouveaux. Plusieurs actions sont envisagées dans le programme ORT/PVDD dans ce cadre :

- Dispositif de vitrophanie sur les locaux vacants
- aide aux TPE pour la création, reprise d'entreprise
- suivi des commerçants pour anticiper les reprises
- Création et animation d'une UCIA

Objectifs : Maintient et développement de l'offre commerciale sur le territoire

Indicateur d'avancement : Création des fiches actions

Indicateur de résultat : Nombre de commerces aidés / Nombre de commerces créés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / CCI

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-

Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07 Adresse mail du référent : marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En cours de construction

Action 2.5 : Création et animation d'une Union Commerciale Industrielle Artisanale (UCIA)

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Revitalisation des bourgs centres

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT / PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : « L'UCIA » a plusieurs missions comme représenter et défendre les intérêts locaux de ses membres, développer l'activité commerciale du territoire, ou encore dynamiser l'espace marchand au travers d'un plan d'actions et d'animations.

Objectifs : Permettre la mise en relation des commerçants pour créer une communauté d'entraide notamment

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre d'animations créées / Nombre de commerces participants

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commerçants

Maître d'Ouvrage

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : Commerçants

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07 Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En construction

Action 2.6 : Poursuite du développement des services mutualisés

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Revitalisation des bourgs centres

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : La mutualisation des services permet d'apporter de nouveaux services sur le territoire (Police municipale par exemple), d'améliorer la qualité d'autres (MOD) ou encore de réduire les coûts (groupement de commandes). La poursuite du développement des services mutualisés permettra de continuer dans ce sens.

Objectifs : Améliorer l'offre de service, faire des économies d'échelle

Indicateur d'avancement : Etat des lieux en cours

Indicateur de résultat : Nombre de nouveaux services créés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°11 - Villes et communautés durables ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En construction

Axe 3 : Attractivité du Territoire

<u>Numéro</u>	<u>Actions</u>	<u>Porteurs</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Maturité</u>	<u>Projet prioritaire</u>
3.1	Déploiement du THD	CCAT	Région	Travaux en cours	OUI
3.2	Construction d'une cuisine centrale à Auvillers-les-Forges	CCAT	PNR	En étude :	OUI
3.3	Réaménagement des Broises Basses en salle de spectacle	CCAT		En étude :	OUI
3.4	Réaménagement des Broises Basses en gîte de groupe	CCAT		En étude :	
3.5	Réaménagement des Broises Basses en brasserie	CCAT		En étude :	
3.6	Investissement / Remplacement du matériel informatique dans les écoles	CCAT		En étude	OUI
3.7	Réhabilitation / Construction du Pôle Scolaire de Maubert-Fontaine	CCAT	Commune / LEADER	En étude	
3.8	Création d'une restauration scolaire à Signy-le-Petit	CCAT		En étude	OUI
3.9	Création d'une restauration scolaire à Liart	CCAT		En étude	OUI
3.10	Réhabilitation du Pôle Scolaire de Signy-le-Petit	CCAT		En projet	
3.11	Aménagement de l'étang de la Motte	CCAT		En étude	OUI
3.12	Valorisation du patrimoine touristique	CCAT / communes	Communes	Actions permanentes	
3.13	Valorisation du cadre de vie	CCAT / Communes	Communes	Actions permanentes	
3.14	Animation culturelle du territoire	CCAT / Associations	Communes	Actions permanentes	
3.15	Création d'aire de Camping-Car	CCAT	Communes	En projet	
3.16	Mise en service du Gîte de groupes 60 lits « Aux lits Ardennais »	CCAT	Etat, département, région	Finition des travaux / Aménagement	OUI
3.17	Travail sur les logements vacants et indignes	CCAT	Communes, ANAH, PNR	En étude : création des fiches actions	OUI
3.18	Création de bâtiments en « Blancs »	CCAT		En projet	
3.19	Développement de la ZAE de Regniowez	CCAT		En projet	

3.20	Accompagnement à la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique	CD08	Etat - CCAT	En cours	
3.21	Education artistique et culturelle	CD08	CCAT	En cours	

Action 3.1 : Déploiement du THD

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : L'attractivité du territoire passe aujourd'hui également par sa connexion à internet. Aujourd'hui, le territoire est mal desservi de ce point de vue. Avec le déploiement de la fibre par la Région, cette problématique devrait être résolue dans les 5 ans.

Objectifs : Améliorer l'accès à internet sur le territoire

Indicateur d'avancement : Travaux en cours

Indicateur de résultat : Nombre de foyers raccordés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Région

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2019

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet : 27/06/2019

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Participation financière au déploiement du THD	501 600		
Montant total du projet	501 600		

Financements	€	%	Commentaire
Reste à charge	501 600		
Montant total des recettes	501 600		

Action 3.2 : Construction d'une cuisine centrale à Auwillers-les-Forges

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : PAT du PNRA

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Auwillers-les-Forges pour fournir toutes les écoles du territoire

Descriptif du projet : La Communauté de Communes Ardennes Thiérache projette de mettre en place une cuisine centrale à l'horizon 2021. Cet équipement se voudra en cohérence avec les besoins du territoire selon quelques grands principes :

- Proximité/circuits courts : une cuisine au cœur du territoire qui travaillera le plus possible avec les producteurs locaux.

-Adaptabilité : une production de repas pour tous publics (crèches, écoles, EHPAD, portage à domicile, centre d'hébergement à Liart...)

-Savoir-faire : une gestion et une organisation se basant sur les compétences de spécialistes en la matière.

Objectifs : Développer les circuits courts

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de personnes profitant du services / Nombre d'agriculteurs du territoire partenaires / Nombre d'emplois créés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°2 - Faim « Zéro »

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : /

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 06 27 71 38 44

Adresse mail du référent :

loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Etudes préalables	55 000		
Honoraires techniques	154 500		
Travaux	1 550 000		
Concessionnaires	5 000		
Frais de gestion	2 000		
Imprévus Travaux	62 000		
Frais Divers	4 000		
Assurance D.O.	20 000		
Montant total du projet	1 852 500		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat autres	271 000		DRAF
	527 850		DETR
<input type="checkbox"/> Département	120 000		
Reste à charge	522 850		
Montant total des recettes	1 852 500		

Action 3.3 : Réaménagement des Broises Basses en salle de spectacle

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Rumigny

Descriptif du projet : Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de Communes exerce pleinement la compétence tourisme. Dans ce cadre et avec le rachat du site des Broises Basses, une opportunité se présente, celle de transformer ce site avec deux vocations :

- Culturelle : création d'une petite salle de spectacle, hébergement d'artistes
- Touristique : un petit hébergement de groupes, une partie muséale, brasserie (développement d'une bière locale), d'un escape game, et à vocation de découverte de produits du terroir.

Objectifs : Création d'un site touristique/culturel sur le territoire et ainsi améliorer l'offre touristique/culturelle

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat (annuel) : Nombre de manifestations organisées / Nombre de groupes scolaires / Nombre de spectateurs

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Région, Etat

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Etudes préalables	3 000		
Honoraires techniques	114 500		
Travaux	1 050 000		
Concessionnaires	0		
Frais de gestion	5 000		
Imprévus Travaux	0		

Frais Divers	10 000		
Assurance D.O.	10 000		
Montant total du projet	1 431 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat autres	356 250		DETR
<input type="checkbox"/> Département	241 000		FEDER
Reste à charge	599 009		
Montant total des recettes	1 431 000		

Action 3.4 : Réaménagement des Broises Basses en brasserie

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Rumigny

Descriptif du projet : Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de Communes exerce pleinement la compétence tourisme. Dans ce cadre et avec le rachat du site des Broises Basses, une opportunité se présente, celle de transformer ce site avec deux vocations :

- Culturelle : création d'une petite salle de spectacle, hébergement d'artistes
- Touristique : un petit hébergement de groupes, une partie muséale, brasserie (développement d'une bière locale), d'un escape game, et à vocation de découverte de produits du terroir.

Objectifs : Création d'un site touristique/culturel sur le territoire et ainsi améliorer l'offre touristique/culturelle

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de litres de bières fabriqués / Nombre d'agriculteurs partenaires

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°11 - Villes et communautés durable

ODD n°12 - Consommation et production responsables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : /

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.5 : Réaménagement des Broises Basses en gîtes de groupes à Rumigny

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Rumigny

Descriptif du projet : Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de Communes exerce pleinement la compétence tourisme. Dans ce cadre et avec le rachat du site des Broises Basses, une opportunité se présente, celle de transformer ce site avec deux vocations :

- Culturelle : création d'une petite salle de spectacle, hébergement d'artistes
- Touristique : un petit hébergement de groupes, une partie muséale, brasserie (développement d'une bière locale), d'un escape game, et à vocation de découverte de produits du terroir.

Objectifs : Création d'un site touristique/culturel sur le territoire et ainsi améliorer l'offre touristique/culturelle

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de groupes accueillis / Nombre d'artistes accueillis

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Département, Région, Etat

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.6 : Investissement / Remplacement de matériel informatique, ENI pour les écoles

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : AAP Transformation numérique + AAP école numérique

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Les écoles du territoire sont équipées avec du matériel informatique devenu aujourd'hui obsolète notamment avec le passage des tableaux blancs interactifs aux écrans interactifs tactiles.

Objectifs : Accès au numérique

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'élèves profitant des nouveaux équipements / Nombre d'écran numérique interactif

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 06 27 71 38 44

Adresse mail du référent :

loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 08/04/2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Achat de matériels	108 487,38		
Montant total du projet	108 487,38		
Financements	€	%	Commentaire
Subventions	66 272,17		
Reste à charge	42 215,21		
Montant total des recettes	108 487,38		

Action 3.7 : Réhabilitation/construction du Pôle scolaire de Maubert-Fontaine

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Maubert-Fontaine

Descriptif du projet : Le pôle scolaire de Maubert-Fontaine se trouve dans des bâtiments aux capacités énergétiques limitées. De plus, ce dernier n'est pas totalement accessible pour les personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire soit de le réhabiliter soit d'en construire un nouveau, la deuxième option étant privilégiée vu le coût excessif pour le réhabiliter.

Objectifs : Réduire l'empreinte écologique du pôle scolaire, améliorer l'accessibilité

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Quantité d'énergie utilisée par le bâtiment / Nombre d'élèves profitant des nouveaux bâtiments

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°13 - Lutte contre les changements

climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commune / LEADER / Ardennes Ingénierie

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-

Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.8 : Création de restauration scolaire à Signy le Petit

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : AAP cantine scolaire

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Signy-le-Petit/Liart

Descriptif du projet : Avec la crise sanitaire, la prise de repas a évolué et les élèves sont passés d'une cantine au collège à la cantine dans la classe. Cela a montré les limites de la collaboration entre les collèges et les écoles. Ainsi, il a été décidé de créer dans les écoles qui n'en étaient pas encore dotées une restauration scolaire. Deux écoles sont ainsi concernées : Signy-le-Petit et Liart. Cette création de restaurations scolaires permettra aux élèves de profiter des repas servis par la cuisine centrale une fois cette dernière ouverte.

Objectifs : Amélioration de la qualité des repas, augmentation de la capacité d'accueil

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'élèves profitant de la nouvelle salle / Nombre de repas servis

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Région, DETR

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Études préalables	6 000		
Honoraires techniques	44 228		
Travaux	464 000		
Concessionnaires	5 000		
Frais de gestion	2 000		
Imprévus Travaux	18 560		
Frais divers	6 000		
Assurance D.O	5 000		
Montant total du projet	550 788		

Financements	€	%	Commentaire
Etat autres	154 268		DETR...
Reste à charge	396 520		
Montant total des recettes	550 788		

Action 3.9 : Création de restauration scolaire à Liart

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : AAP Cantine scolaire

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Signy-le-Petit/Liart

Descriptif du projet : Avec la crise sanitaire, la prise de repas a évolué et les élèves sont passés d'une cantine au collège à la cantine dans la classe. Cela a montré les limites de la collaboration entre les collèges et les écoles. Ainsi, il a été décidé de créer dans les écoles qui n'en étaient pas encore dotées une restauration scolaire. Deux écoles sont ainsi concernées : Signy-le-Petit et Liart. Cette création de restaurations scolaires permettra aux élèves de profiter des repas servis par la cuisine centrale une fois cette dernière ouverte.

Objectifs : Amélioration de la qualité des repas, augmentation de la capacité d'accueil

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'élèves profitant de la nouvelle salle / Nombre de repas servis

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / LEADER

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Etudes préalables	3 500		
Honoraires techniques	25 690		
Travaux	214 000		
Concessionnaires	3 000		
Frais de gestion	2 000		
Imprévus Travaux	8 560		
Frais divers	4 000		
Assurance D.O	3 000		
Montant total du projet	263 750		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat autres	72 957		DETR...
Reste à charge	190 793		
Montant total des recettes	263 750		

Action 3.10 : Réhabilitation du Pôle scolaire de Signy-le-Petit

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centres-bourgs

Descriptif du projet : Le pôle scolaire de Signy-le-Petit se trouve dans des bâtiments aux capacités énergétiques limitées. De plus, ce dernier n'est pas totalement accessible pour les personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de le réhabiliter.

Objectifs : Réduire l'empreinte écologique du pôle scolaire, améliorer l'accessibilité

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre d'élèves profitant de la nouvelle structure / Quantité d'énergie consommée par les bâtiments avant/après travaux

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commune / LEADER / Ardennes Ingénierie

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2023

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.11 : Aménagement de l'étang de la Motte

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Signy-le-Petit

Descriptif du projet : Aménagement d'un parking, d'un espace de guinguette et de divers matériels aquatiques

Objectifs : Valorisation touristique du territoire

Indicateur d'avancement : Nombre de touriste accueilli

Indicateur de résultat : Nombre d'activités de loisirs proposées / Fréquentation des activités

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Commune, DETR

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Matériel de loisirs	12 471,02		
Inscription et candidature label Pavillon bleu	1040,00		
Travaux	122 963,30		Création de places PMR au niveau de l'étang et aménagement d'un parking
Tire à l'eau	1 890,85		
Aménagement d'un espace guinguette	22 558,00		
Montant total du projet	160 923,17		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat autres	64 369,27	40	DETR
Reste à charge	95 553,90	60	
Montant total des recettes	160 923,17		

Action 3.12 : Valorisation du patrimoine Touristique

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Valorisation du patrimoine touristique (église fortifiés...)

Objectifs : en étude

Indicateur d'avancement : En étude : Création des fiches actions

Indicateur de résultat : Nombre d'éléments du patrimoine valorisés / Fréquentation du patrimoine touristique

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.13 : Valorisation du cadre de vie

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT / PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, X préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : L'attractivité du territoire passe par son cadre de vie. Pour cela, des actions sont prévues pour valoriser ce cadre vie avec l'action principale d'aide à la rénovation de façade.

Objectifs : Attirer de nouveaux habitants, améliorer la qualité de vie des habitants.

Indicateur d'avancement : En étude : Création des fiches actions

Indicateur de résultat : Nombre de points noirs supprimés / réhabilités

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.14 : Animation culturelle du territoire

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Tous les ans, la Communauté de Communes attire des visiteurs grâce à ses événements tels que les Petits Signes Musicaux ou encore la tournée du cinéma en plein air.

Objectifs : Attirer des touristes mais également des habitants en rendant le territoire dynamique et attractif.

Indicateur d'avancement : Activité permanente

Indicateur de résultat : Nombre d'activités sur le territoire / Nombre d'activités à destination de groupes scolaires / Nombre de spectateurs

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement annuel prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Événements	30 000		
Subventions	1 000		
Autres	4 100		
Montant total du projet	35 100		
Recettes	€	%	Commentaire
	1 800		
Reste à charge	33 300		
Montant total des recettes	35 100		

Action 3.15 : Création d'aire de Camping-Car

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : L'offre en matière d'aire de Camping-Car sur le territoire est très restreinte. Ainsi, la création d'aire de Camping-Car permettrait d'attirer de nouveaux touristes.

Objectifs : Accueillir plus de touristes en offrant une gamme plus large de prestations.

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre d'utilisation par an

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.16 : Mise en service du Gîte de groupe 60 lits « Aux lits ardennais »

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Liart

Descriptif du projet : Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reprise de la compétence Tourisme par Ardennes Thiérache au 1er janvier 2017 (avant SINOA) et par la volonté forte de développer le Tourisme sur ce site en partenariat de la Maison de la Thiérache notamment sur les actions suivantes :

- Développement de la randonnée, vente de week-end rando, hébergement fixe sur Liart
- Accueil des familles en vacances
- Hébergement sur l'itinérance randonnée pédestre ou vélo
- Accueil de groupes de jeunes type « centre de vacances »
- Accueil de plusieurs classes en dehors des vacances scolaires
- Séminaires d'entreprises

Objectifs : Proposer une offre d'hébergement sur le territoire pour les groupes mais également les familles.

Indicateur d'avancement : Finalisation des travaux / Aménagement

Indicateur de résultat : Nombre de personnes accueillies / Nombre de groupes scolaires accueillis

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 – Education de qualité

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat (DETR, TDIL, DSIL), Département, Région

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2019

Fin prévisionnelle : 2021

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Etudes préalables	8 500		
Honoraires techniques	154 150		
Travaux	1 750 000		
Concessionnaires	2 500		
Frais de gestion	1 500		
Imprévus travaux	0		
Frais divers	2 000		
Assurances D.O	12 250		
Montant total du projet	1 930 900		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	362 000		DETR
	191 241		Contrat de ruralité
	30 000		STDIL
Région	381 750		
Département	187 000		Contrat de territoire
Autre collectivité	186 614		Fond de concours Liart
Reste à charge	592 295		
Montant total des recettes	1 930 900		

Action 3.17 : Travail sur les logements vacants et indignes

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ORT / PVDD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centres-bourgs

Descriptif du projet : Axe principal des programmes PVD et ORT, ce domaine d'action est l'un des plus préoccupant pour la Communauté de Communes. En effet, le taux de vacance pour le territoire est supérieur à 10 alors qu'il est recommandé entre 6 et 7%. Concernant le parc privé potentiellement indigne, les statistiques sont d'autant plus préoccupantes (>10% alors que le % régional est de 3,6%).

Objectifs : Améliorer l'offre locative du territoire

Indicateur d'avancement : En étude : Création des fiches actions

Indicateur de résultat : Nombre de logements réhabilités / Nombre de logements indignes détectés / Nombre de logements sortis de la vacance

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durable

ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / ANAH / PNR

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.18 : Création de bâtiments « blancs »

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centres-bourgs

Descriptif du projet : Construction effectuée par une collectivité destinée à accueillir une entreprise, en location dans un premier temps. Par la suite, l'entreprise peut se porter acquéreur du local.

Objectifs : Attirer de nouvelles entreprises

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre d'entreprises accueillies

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique
infrastructure

ODD n°9 - Industrie, innovation et

ODD n°10 - Inégalités réduites
durable

ODD n°11 - Villes et communautés

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.19 : Développement de la ZAE de Regniowez

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Regniowez

Descriptif du projet : Acquisition de l'entrée de site auprès du CD08

Objectifs : Développement et accueil d'entreprises (économie solidaire et circulaire)

Indicateur d'avancement : En projet / En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'entreprises accueillies

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : /

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Ardennes Thiérache

Descriptif du projet : Dans le cadre du dispositif Ardennes Ingénierie, accompagner le développement du réseau de lecture publique d'Ardennes Thiérache.

Objectifs : Volonté politique ambitieuse de développement culturel à l'échelle intercommunale pour les services aux usagers et l'attractivité du territoire.

Indicateur d'avancement : En projet / En étude

Indicateur de résultat : ...

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Le réseau de lecture publique d'Ardennes Thiérache et les communes disposant d'une bibliothèque ou d'un point-lecture avec leurs bibliothécaires bénévoles et salariés.

Maître d'Ouvrage

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats X autre :

Code INSEE :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département

CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse mail du référent : jean-

remi.francois@cd08.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 3.21 : Education artistique et culturelle

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Attractivité du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : CTEAC

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Ardennes Thiérache

Descriptif du projet : Copilotage Etat-CD08 pour l'organisation d'actions artistiques et de résidences artistiques dans les structures scolaires du territoire, en partenariat avec la CAF pour le volet petite enfance et Canopé, et avec les référents culture des intercommunalités et communes volontaires. La communauté de communes d'Ardennes Thiérache pourra participer et soutenir les projets via le comité technique du CTEAC.

Objectifs : L'EAC est important dans le parcours de l'élève et permet d'ouvrir l'élève à d'autres horizons.

Indicateur d'avancement : En projet / En étude

Indicateur de résultat : ...

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD ...

ouverture du territoire, mobilité psychologique, développement social par la culture.

Les projets préparés entre janvier et avril via la coordination Etat-CD08 sont soumis à la validation d'un comité académique en juin.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les acteurs culturels professionnels du territoire d'Ardennes Thiérache.

Maître d'Ouvrage

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats X autre :

Code INSEE :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département

CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse mail du référent : jean-

remi.francois@cd08.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : 2021

Plan de financement

En cours de construction

Axe 4 : Mobilité

<u>Numéro</u>	<u>Actions</u>	<u>Porteurs</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Maturité</u>	<u>Projet prioritaire</u>
4.1	Mise en place d'une application de covoiturage (Cf Axe 1)	CCAT	Région	Début campagne de promotion + test de l'application	OUI
4.2	Installations de bornes de recharge pour véhicules électriques (Cf Axe 1)	CCAT	Région	Début des travaux	OUI
4.3	Véhicules en auto-partage (Cf Axe 1)	CCAT	Région	Demande de devis	OUI
4.4	Mise en place d'un arrêt TER « Bus » à Mon-Idée	CCAT	Communes, Région Grand Est	En étude	
4.5	Mise en place d'une aire de covoiturage à Mon-Idée	CCAT	Communes	En projet	
4.6	Création d'un schéma cyclable	CCAT	Communes, état	En étude	
4.7	Diagnostics Ouvrages d'arts « Programme Ponts »	CCAT		En projet	OUI

Action 4.4 : Mise en place d'un arrêt TER « BUS » à Mon Idée

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Auvillers-les-Forges

Descriptif du projet : La création d'un arrêt de TER « Bus » à Mon Idée sur la correspondance Hirson/Charleville-Mézières permettra de mettre la commune sur la carte de la SNCF. Cumulé avec une aire de covoiturage, cela permettra de développer un réseau de transport en commun (ou presque avec le covoiturage) et donc de réduire l'empreinte écologique du territoire.

Objectifs : mettre la commune sur une nouvelle carte, réduire l'empreinte écologique du territoire

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'utilisateurs réguliers de la ligne / de cet arrêt

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durable

ODD n°12 - Consommation et production responsables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / Région Grand Est

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 4.5 : Mise en place d'une aire de covoiturage à Mon Idée

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, X transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Auvillers-les-Forges

Descriptif du projet : Avec l'installation d'un arrêt TER sur la commune, la création de cette aire de covoiturage permettra de compléter l'offre de transport et de permettre aux habitants de se retrouver sur cette aire pour se déplacer ensemble sur le territoire ou de se rendre ensemble en dehors du territoire.

Objectifs : Faciliter la mobilité et réduire la place de la voiture

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de personnes utilisant l'aire / Nombre de trajets économisés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°11 - Villes et communautés durables responsables

ODD n°12 - Consommation et production responsables

ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 4.6 : Etude en vue de la création de schémas cyclables (Tourisme / Usage quotidien)

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Périmètre restreint aux centres bourgs

Descriptif du projet : Le territoire n'est doté que d'une seule piste cyclable représentant 2km. Le développement de ce mode de circulation est important dans le cadre d'une transition énergétique et pour promouvoir la mobilité douce.

L'action consistera à dresser un état des tronçons cyclables existants et projetés. Dans un second temps, chaque centre-bourg se verra concerné par un unique schéma directeur qui précisera les aménagements prioritaires en mettant l'accent sur des lieux de centralités et les types d'aménagements à privilégier. Le schéma directeur devra être partagé à l'ensemble des municipalités concernées et, le cas échéant, le conseil départemental.

Objectifs : Favoriser l'usage des mobilités douces au quotidien dans les centres-bourg./ Faciliter les liaisons douces entre les communes./ Sécuriser les déplacements doux, proposer des aménagements adaptés.

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de kilomètres de pistes cyclables créés

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°11 - Villes et communautés durables responsables

ODD n°12 - Consommation et production responsables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / Etat

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
Diagnostics et études	20 000		
Montant total du projet	20 000		

Financements	€	%	Commentaire
Autre financement public	12 000		ADEME
Reste à charge	8 000		
Montant total des recettes	20 000		

Action 4.7 : Diagnostic Ouvrage d'arts « Programme Ponts »

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Réaliser un diagnostic des ouvrages d'art et établir un cahier de vie

Objectifs : Assurer une bonne gestion et une programmation annuelle de travaux

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre d'ouvrages d'arts diagnostiquées / Nombre d'ouvrages d'arts renoués

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°11 - Villes et communautés durable

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : /

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Axe 5 : Transition écologique et énergétique

<u>Numéro</u>	<u>Actions</u>	<u>Porteurs</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Maturité</u>	<u>Projet prioritaire</u>
5.1	Développement des circuits courts et valoriser et développer la production locale	CCAT	Communes/ PNR	En étude	
5.2	Mise en place d'un PCAET	SCOT Nord-Ardenne	CCAT, communes	En étude	OUI
5.3	Assainissement collectif SLP	CCAT	Agence de l'eau, état, Ardennes Ingénierie	En projet	OUI
5.4	Assainissement collectif Maubert-Fontaine	CCAT	Agence de l'eau, état, Ardennes Ingénierie	En projet	
5.5	Assainissement collectif Auvillers-les-Forges / Eteignières	CCAT	Agence de l'eau, état, Ardennes Ingénierie	En projet	
5.6	Etude sur les coulées de boue sur Rumigny, Bossus les Rumigny et Flaignes	CCAT / Communes	UDASA, communes	En étude	OUI
5.7	Création d'une Objeterie	CCAT	ADEME, Banque des territoires	En étude	
5.8	Mise en place du tri des biodéchets	CCAT	VALODEA	En projet	
5.9	Poursuite du PIG	Département des Ardennes	CCAT, ANAH, Région, CD08, CAF	Début le 1 ^{er} septembre	OUI
5.10	Etude pré-opérationnelle OPAH	PNRA	CCAT, ANAH	Définition du cahier des charges	OUI
5.11	OPAH	PNRA	CCAT, ANAH	En projet, à la suite de l'étude	

Action 5.1 : Développement des circuits courts et valoriser et développer la production locale

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres :PAT

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, X transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : En partenariat avec le PNR, 2 actions : surgélation de steaks hachés + diagnostic PNR (utile pour la cuisine centrale pour savoir les partenaires)

Objectifs : Promouvoir les entreprises locales, réduire les déplacements

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombres de producteurs locaux partenaires / Création d'emploi / Développement de filières

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°2 - Faim « Zéro »

ODD n°12 - Consommation et production responsables

ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / PNR

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.2 : Mise en place d'un PCAET

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PCAET

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Le plan climat air énergie territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air.

Objectifs : Lutter contre le réchauffement climatique

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : en étude

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable responsables

ODD n°12 - Consommation et production responsables

ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

ODD n°14 - Vie aquatique

ODD n°15 - Vie terrestre

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes, SCOT Nord-Ardenne

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.3 : Assainissement collectif Maubert Fontaine

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communes concernées : Maubert-Fontaine,

Descriptif du projet : La communauté de communes a la compétence assainissement. Certaines communes comme Maubert-Fontaine sont concernées par un assainissement collectif. Le réseau de Maubert-Fontaine étant ancien, il faut réaliser des études et des travaux pour que ce dernier soit le plus efficace possible.

Objectifs : A déterminer

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de foyers raccordés / Nombre de litres d'eaux traités

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°14 - Vie aquatique

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Agence de l'eau, DETR, Ardennes Ingénierie

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Estelle POUYET

Téléphone du référent : 03-24-27-70-50

Adresse mail du référent : estelle.pouyet@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.4 : Assainissement collectif Signy-le-Petit

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communes concernées : Signy-le-Petit,

Descriptif du projet : La communauté de communes a la compétence assainissement. Certaines communes comme Signy-le-Petit sont concernées par un assainissement collectif. Le réseau de Signy-le-Petit étant ancien, il faut réaliser des études et des travaux pour que ce dernier soit le plus efficace possible.

Objectifs : Amélioration significative du système d'assainissement et réduire l'impact sur le milieu naturel

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de foyers raccordés / Nombre de litres d'eaux traités

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°14 - Vie aquatique

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Agence de l'eau, DETR, Ardennes Ingénierie

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Estelle POUYET

Téléphone du référent : 03-24-27-70-50

Adresse mail du référent : estelle.pouyet@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.5 : Assainissement collectif Auvillers-les-Forges/ Eteignières

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé C autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, X préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Auvillers-les-Forges / Eteignières

Descriptif du projet : La communauté de communes a la compétence assainissement

Objectifs : Amélioration de la qualité de l'eau de la Sormone

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de foyers raccordés / Nombre de litres d'eaux traités

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°11 - Villes et communautés durables

ODD n°14 - Vie aquatique

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Agence de l'eau, DETR, Ardennes Ingénierie

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Estelle POUYET

Téléphone du référent : 03-24-27-70-50

Adresse mail du référent : estelle.pouyet@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.6 : Etude sur les coulées de boue

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communes concernées : Signy-le-Petit, Maubert-Fontaine, Auvillers-les-Forges, Eteignières

Descriptif du projet : Lors des derniers événements climatiques, des coulées de boue ont eu lieu sur 3 communes : Rumigny, Flaignes, Bossus les Rumigny.

Ces événements sont de plus en plus récurrent. Une étude est donc à mener pour lutter contre ce phénomène.

Objectifs : Lutter contre les coulées de boue

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de fossés créés / entretenus, Nombre de haies plantées, Nombre d'agriculteurs partenaires

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°6 - Eau propre et assainissement

ODD n°14 - Vie aquatique

ODD n°15 - Vie terrestre

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : UDASA, communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.7 : Création d'une Objeterie

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Créer une déchetterie nouvelle génération, couverte, et couplé à une recyclerie pour mettre dans le cycle de l'économie circulaire des objets normalement destiné à être jetés.

Objectifs : Sensibiliser les usagers au tri et à la réduction des déchets / Travailler avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire qui interviennent déjà, dans le cadre de différents partenariats avec LTC, dans la réduction des déchets (locaux réemplois et compostage notamment) / Réaliser une déchetterie couverte afin de d'améliorer la sécurité des usagers en limitant les intrusions et le vandalisme

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de tonnes recyclées

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure

ODD n°11 - Villes et communautés durable

ODD n°12 - Consommation et production responsables
changements climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ADEME, Banque des Territoires

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.8 : Mise en place du tri des biodéchets

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. Il est donc essentiel de mettre en place un tri pour que ces biodéchets soient réutilisés (compost,...).

Objectifs : Réduire les déchets enfus, lutter contre le réchauffement climatique

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de tonnes collectées

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°12 - Consommation et production responsables ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques

ODD n°15 - Vie terrestre

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : VALODEA

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260

Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nicolas PERRI

Téléphone du référent : 06 28 33 53 99

Adresse mail du référent :

nicolas.perri@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En cours de construction

Action 5.9 : PIG

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PIG

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Le Programme d'Intérêt Général (PIG) est un des outils opérationnels proposé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux collectivités pour traiter d'une thématique particulière à l'échelle d'un département ou d'un périmètre géographique plus large qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). À ce titre le Programme d'intérêt général (PIG) peut être un cadre privilégié de lutte contre l'habitat indigne.

Objectifs : L'objectif du Programme d'intérêt général (PIG) – Lutte contre l'habitat indigne (LHI) est de lutter et de résoudre les situations d'habitat indigne dans les aspects les plus lourds ou complexes. L'opérateur désigné intervient sur toute nouvelle situation potentiellement indigne, concernant des locataires ou des propriétaires occupants. (100 dossiers par an)

Indicateur d'avancement : Prolongation à venir

Indicateur de résultat : Nombre de logements réhabilités / Nombre de logements vacants sortis de la vacance

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°10 - Inégalités réduites durable

ODD n°11 - Villes et communautés

ODD n°12 - Consommation et production responsables changements climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ANAH, Région, CD08, CAF

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 27/06/2018

Plan de financement prévisionnel

Fonctionnement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Participation (de janvier 2021 à mars 2022)	4 020	67	
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Région	1 980	33	
Autofinancement	4 020	64	
Montant total des recettes	6 000	100	

Investissement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Aides versées	45 000		
Montant total du projet	45 000		

Financements	€	%	Commentaire
Région	14 850	33	
Autofinancement	30 150	67	
Montant total des recettes	45 000		

Action 5.10 : Etude pré-opérationnelle OPAH – Revitalisation Rurale

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : OPAH

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est une offre de service. Vous pouvez y avoir recours pour favoriser le développement de votre territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Objectifs : Une étude préalable est nécessaire et préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée.

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Objectifs de l'OPAH définis

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°10 - Inégalités réduites durable

ODD n°11 - Villes et communautés

ODD n°12 - Consommation et production responsables changements climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ANAH, PNR

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 18 mars 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Frais d'études	2 500		30 000€ - 15 000€ (aide ANAH) = 15 000€, diviser entre les 3 EPCI proportionnellement à leur population
Montant total du projet	2 500		
Financements	€	%	Commentaire
Reste à charge	2 500	100	
Montant total des recettes	2 500		

Action 5.11 : OPAH

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Transition écologique et énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : OPAH

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est une offre de service. Vous pouvez y avoir recours pour favoriser le développement de votre territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque Opah se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Objectifs : Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a pour objectif de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements par le biais de subventions, ainsi que de requalifier dans son ensemble un quartier, une ville, ou un secteur rural.

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de logements réhabilités / Nombre de logements vacants sortis de la vacance

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°10 - Inégalités réduites durable

ODD n°11 - Villes et communautés

ODD n°12 - Consommation et production responsables changements climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ANAH, PNR, (Région, Caf)

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Marine SAVARD

Téléphone du référent : 07 88 12 85 07

Adresse mail du référent :

marine.savard@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : 18 mars 2021

Plan de financement

En cours de construction

Axe 6 : Cohésion sociale

<u>Numéro</u>	<u>Actions</u>	<u>Porteurs</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Maturité</u>	<u>Projet prioritaire</u>
6.1	Mise en œuvre d'une concertation territoriale pour la définition du projet de territoire	CCAT	Communes	En cours de la réalisation	OUI
6.2	Mise en place de tiers lieux	CCAT	Communes ORT	En étude	OUI
6.3	Mise en place d'un Revenu Etudiant Communautaire	CCAT	Communes, CAF, CROUS	Délibération prise, mise en place du règlement et promotion de l'action	OUI
6.4	Mise en place de groupes de travail dans le cadre de la CTG	CCAT	Communes, CAF	En étude	
6.5	Mise en place d'un LAEP	CCAT	Communes, CAF	En projet	
6.6	Expérimentation du service public de l'emploi et de l'insertion	CD08	CCAT	En projet	
6.7	Mise en place d'un contrat local de santé (Cf Axe 1)	CCAT	ARS / Professionnels et associations en lien / CD08	Début de la mise en place d'actions	OUI

Action 6.1 : Mise en œuvre d'une concertation territoriale pour la définition du projet de territoire

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Cohésion sociale
Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ...
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité
Descriptif du projet : La communauté de communes Ardennes Thiérache souhaite impliquer ses habitants dans la réflexion pour la construction de son projet de territoire. Elle invite chacun et chacune à participer aux débats, groupes d'échanges, à remplir les questionnaires en ligne autour des thèmes définis par la commission
 La communauté de communes Ardennes Thiérache souhaite mobiliser les participants aussi bien au cours de l'élaboration du projet comme pour discuter des modalités de mise en œuvre.
Objectifs : Réaliser un projet de territoire et planifier les actions principales sur les 10 ans à venir
Indicateur d'avancement : En cours de réalisation : groupe de paroles
Indicateur de résultat : Nombre de personnes interrogées (questionnaires) / Nombre de personnes présentes aux événements
Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :
 ODD n°5 - Égalité entre les sexes ODD n°10 - Inégalités réduites
 ODD n°11 - Villes et communautés durable ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques
 ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache
Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 200041622 Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine
Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président
Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Matthieu CHEVALLIER
Téléphone du référent : 03 24 29 85 75 – 06 49 25 46 00
Adresse électronique du référent : matthieu.chevallier@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021 Fin prévisionnelle : 2022
Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Rouge Vif Territoire	44 940		
Montant total du projet	44 940		
Financements	€	%	Commentaire
ANCT	44 940	100	
Montant total des recettes	44 940		

Action 6.2 : Réinvestir des locaux vacants pour proposer des bureaux ou tiers lieux

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Cohésion sociale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT/PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Centre-bourg

Descriptif du projet : La transformation en logement des locaux commerciaux inoccupés est bien souvent coûteuse et irréversible. Certains centres ne retrouveront pas le tissu commercial d'autrefois lorsque l'activité économique était florissante. Il est nécessaire d'inciter d'autres usages à ces locaux, l'aménagement de bureaux et l'installation d'entrepreneurs en est une. Cela permet de conserver l'usage professionnel du local et de garantir l'animation des rez-de-chaussée.

L'intercommunalité développe son propre réseau de relais d'entreprises en achetant les murs ou en accompagnant financièrement et administrativement les propriétaires de locaux commerciaux vacants volontaires.

Objectifs : Réduire le nombre de locaux commerciaux vacants, favoriser l'accès au numérique

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre d'équipements proposés / Nombre de personnes et d'entreprises bénéficiant des équipements

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes ORT

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-

Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 03-24-26-13-31 / 06 27 71 38 44

Adresse électronique du référent : loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet : 1^{er} juillet 2021

Plan de financement prévisionnel

12 500€ de mobilier et matériel pour 10 000€ de subvention

En cours de construction

Action 6.3 : Mise en place d'un Revenu Etudiant Communautaire

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Cohésion sociale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : La crise sanitaire a mis en avant les problèmes des jeunes notamment dans leur poursuite d'étude après le Bac. Pour les aider, la Communauté de Communes souhaite mettre en place le Revenu Etudiant Communautaire (R.E.C). Cette allocation sera versée par la Communauté de Communes en complément de la participation de la famille et d'autres aides possibles (bourses, Allocations Familiales...).

Objectifs : Permettre aux plus grands nombres de continuer ses études

Indicateur d'avancement : Délibération prise

Indicateur de résultat : Nombre d'étudiants sur le territoire / Nombre d'étudiants bénéficiant de l'aide

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / CAF / CROUS

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-

Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 06 27 71 38 44

Adresse électronique du référent :

loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet : 8 avril 2021

Plan de financement

15 000€ / an

Action 6.4 : Mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de la CTG

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Cohésion sociale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : CTG

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : La convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. Réunir tous les acteurs qui travaillent de près ou de loin avec les familles pour trouver des actions pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.

Objectifs : Réaliser le diagnostic pour cibler les actions

Indicateur d'avancement : En étude

Indicateur de résultat : Nombre de personnes participants aux groupes de travail / Nombre de réunion

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

ODD n°2 - Faim « Zéro »

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

ODD n°5 - Égalité entre les sexes

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

ODD n°10 - Inégalités réduites

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / CAF

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 06 27 71 38 44

Adresse électronique du référent :

loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet : 10 décembre 2020

Plan de financement

En cours de construction

Action 6.5 : Mise en place d'un LAEP (lieu d'accueil enfant parent)

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Cohésion sociale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Objectifs : Permettre aux parents d'échanger sur des problématiques liées à l'enfance, accompagner les parents dans son parcours de la parentalité

Indicateur d'avancement : En projet

Indicateur de résultat : Nombre de familles / parents accueillis

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être ODD n°4 - Éducation de qualité

ODD n°11 - Villes et communautés durables

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes / CAF

Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200041622

Adresse : 4-6 Impasse de la Fontaine 08260 Maubert-

Fontaine

Nom du représentant légal : Miguel Leroy Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc HUSSON

Téléphone du référent : 06 27 71 38 44

Adresse électronique du référent :

loic.husson@ardennesthierache.fr

Échéancier du projet

Date de début : 2023

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet : /

Plan de financement

En cours de construction

Descriptif du projet

Axe de rattachement : Cohésion sociale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : Appel à manifestation d'intérêt de l'état

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Intercommunalité

Descriptif du projet : Création d'un consortium d'acteurs de l'insertion et de l'emploi et animation de celui-ci sur le territoire des Ardennes afin de poursuivre les quatre objectifs du SPIE que sont :

- simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelles,
- mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion dans leur réponse aux difficultés des personnes accompagnées,
- proposer des parcours à visée emploi tout en levant les difficultés rencontrées (santé, logement, mobilité) à partir d'une seule et même demande,
- garantir un parcours suivi et « sans couture » en ouvrant l'accès à l'offre d'accompagnement social et professionnel à toutes les personnes qui en ont besoin quel que soit leur statut.

Objectifs : Réaliser un projet de territoire et planifier les actions principales sur les 10 ans à venir

Indicateur d'avancement : En cours de réalisation : groupe de paroles

Indicateur de résultat : Nombre de personnes interrogées (questionnaires) / Nombre de personnes présentes aux événements

Impact socio-économique et environnemental (ODD ciblés) :

ODD n°5 - Égalité entre les sexes

ODD n°10 - Inégalités réduites

ODD n°11 - Villes et communautés durables
climatiques

ODD n°13 - Lutte contre les changements

ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces

Lutter contre l'exclusion et la pauvreté

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : réduire le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée et de bénéficiaires de minimas sociaux sur le territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Élus, associations, acteurs publics, réseaux d'entreprises, bailleurs, acteurs de santé, etc

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Outre le comité de pilotage et le comité technique du consortium précité qui auront en charge le pilotage politique et technique de ce Service Public de l'Insertion et de l'Emploi à l'échelle du département, il est prévu de mettre en place, au niveau local :

- des comités territoriaux (CoTer) composés des acteurs de proximité de l'insertion comme notamment les Maisons des solidarités du Conseil départemental, l'agence pôle emploi territorialement compétente, la mission locale, les structures conventionnées du SPIE intervenant sur le territoire (dont PDI, centres sociaux, France Service, etc...), les réseaux d'entreprises présentes sur le secteur, les SIAE du secteur géographique, les EPCI, élus locaux...
- des équipes pluridisciplinaires de parcours (EPP) composées d'acteurs en charge du suivi et de l'évaluation en continu des actions d'accompagnement proposées aux bénéficiaires accueillis dans le cadre du SPIE (agents du Département (DIRE) assurant les fonctions de garants de parcours, les conseillers pôle emploi, de la mission locale, les référents intervenant sur le secteur et des représentants d'usager du SPIE.

Le périmètre d' intervention de ces deux types d' instances sont indépendants l' un de l' autre. Il sera défini de manière plus précise à l' occasion d' une expérimentation dans le cadre d' une démarche projet. Le territoire départemental sera à minima découpé en 4 secteurs distincts correspondant aux découpages communs depuis 2020 entre Pôle emploi, les missions locales et le Service Orientation et Accompagnement des Allocataires du RSA du Conseil départemental.

Maître d'Ouvrage

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats X autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS

200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : ROBERT Thierry

Téléphone du référent : 03 24 36 62 37

Adresse électronique du référent : thierry.robert@cd08.fr

Échéancier du projet

Date de début : 01/09/2021

Fin prévisionnelle : 31/12/2022

Date de délibération sur le projet : 4 juin 2021

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Coordination et animation du consortium- 1 Chargé de Mission (2 ans)	72 000	29	
Formations inter institution et membres du consortium (30 jours) + séminaires "d'échanges de pratiques	78 000	31	
Design de service (appui à la conduite du changement)	100 000	50	
Montant total du projet	250 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	200 000		
Europe			
Région			
Département	50 000		
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	250 000		

Si CCAT porteur du projet :

Relevé d'identité bancaire à utiliser exclusivement pour les virements émis au profit du compte BDF du comptable			
TITULAIRE: TRESORERIE DE ROCROI			
DOMICILIATION BDF CHARLEVILLE MEZIERES			
RIB automatisé			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00534	E0860000000	01
Identification internationale			
IBAN	FR38 3000 1005 34E0 8600 0000 001		
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT		